[6 lithographies et gravures sur bois]

chap. sur l'Ecole des Ponts-et-Chaussées
p. 363 à 382
pour "le Curé de Village" de
Balzac (lettre de Gérard sur
cette "Grande Ecole")

Voir "Les enfants peints par eux-mêmes"
du même auteur.

_C
052
S3
843
MRS

[le titre grave manque]

LES

ÉCOLES ROYALES

DE FRANCE.

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES D'E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lescolesroyale00sail

Eleve de l'Ecole d'application des Ponts et Chaussees

LES

ÉCOLES ROYALES

DE FRANCE

OU

L'AVENIR DE LA JEUNESSE

PAR

ALEXANDRE DE SAILLET

Dessins de MM. Charles de Saillet, Bouchot, Lemercier, Marckl, etc., etc.

PARIS

P.-C. LEHUBY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE SEINE, N° 53, CI-DEVANT N° 18.

A

Son Altesse Royale

Monseigneur

Le Comte de Paris.

Monseigneur,

Nos Écoles royales sont l'honneur et l'espérance du pays; c'est là qu'une jeunesse d'élite, sous des maîtres habiles, apprend à servir la France: jamais ces Écoles n'ont brillé d'un plus vif éclat. Votre père, de si douloureuse mémoire, leur portait un vif et généreux intérêt; il aimait à encourager cette jeunesse ardente parmi laquelle s'étaient écoulées ses premières années. Un jour, il vous appartiendra, Monseigneur, de faire ce qu'eût fait votre père; à ce titre, il nous a paru convenable de vous dédier notre livre; d'un autre côté, nous croyons avoir fait en l'écrivant une œuvre essentiellement nationale, nous venons donc aujourd'hui vous en faire hommage dans l'espoir que vous lui confirmerez ce noble caractère en le prenant sous votre protection spéciale.

Dans ces sentiments, nous avons l'honneur d'être,

Avec un parfait dévouement,

MONSEIGNEUR,

Votre très humble serviteur,

A. de Saillet.

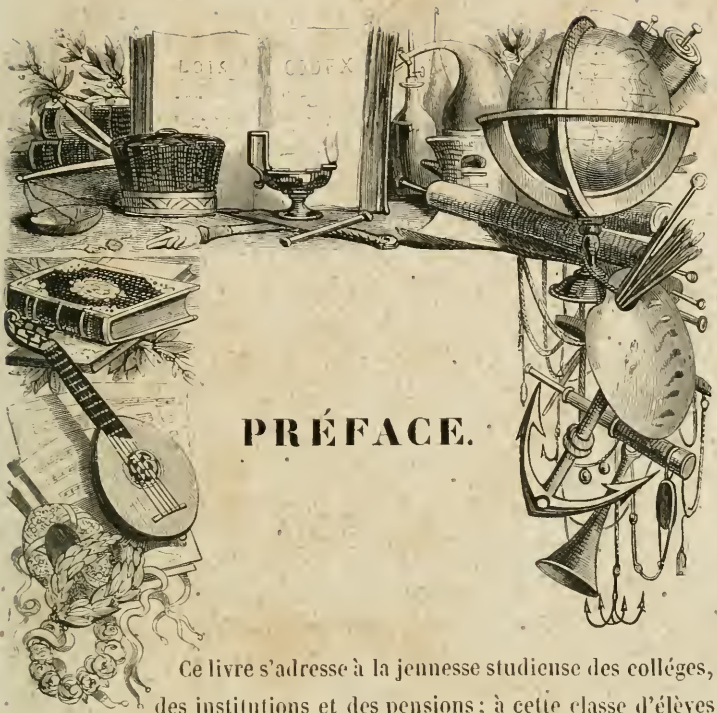

PRÉFACE.

Ce livre s'adresse à la jeunesse studieuse des colléges, des institutions et des pensions; à cette classe d'élèves assez penseurs déjà pour jeter de temps à autre un regard inquiet ou rêveur vers l'avenir. A partir de la cinquième jusqu'à la seconde, et souvent plus loin encore, quel est l'écolier qui ne s'est pas demandé quelquefois : que ferai-je après mes études?... quelle carrière suivrai-je?... On n'arrive plus guère aujourd'hui avec quelque promptitude dans la plupart des professions libérales, qu'en suivant les *Écoles royales*. Le peintre, le statuaire, l'architecte, le graveur, décupleront leurs chances de fortune s'ils sortent triomphants de l'*École des Beaux-Arts;* ceux même qui n'y auront pas obtenu un succès y auront au moins trouvé des ressources puissantes pour le développement de leurs dispositions naturelles. Le compositeur, le chanteur, l'instrumentiste, l'artiste dramatique, devront leur fortune à l'*École royale du Conservatoire de musique :* celui qui ambitionne un grade dans l'armée de terre ou dans la marine, dans l'état-major,

dans le génie de terre et de mer, dans l'artillerie, abrégera les trois quarts de sa route en passant par les *Écoles Polytechnique, Navale, d'application d'Artillerie et du Génie à Metz, de Saint-Cyr, d'État-Major*, etc., etc. Tout médecin et tout avocat a suivi nécessairement les cours de facultés de médecine ou de droit dans *une École royale* et y a pris ses grades.

Il n'est pas un jeune homme qui n'ait entendu souvent parler de ces Écoles; j'ose affirmer, cependant, qu'il n'en est pas un qui s'en fasse une idée juste et qui la connaisse par son côté sérieux. Ses amis, ses camarades, chacun suivant ses propres passions et ses illusions, lui en ont fait des peintures poétiques, des récits exagérés et c'est d'après ces notions imparfaites et presque entièrement fausses, qu'un jeune homme se décide; c'est là-dessus qu'il prend une détermination dont doit dépendre tout le reste de son existence!... L'un n'aura vu dans l'exercice de la médecine ou de la jurisprudence qu'un séjour de cinq ou six ans à Paris, au sein de tous les plaisirs, de l'indépendance la plus complète, partage inévitable, selon lui, de la vie d'étudiant; un autre, séduit par le laisser-aller artistique, par l'esprit d'atelier, l'entraînante *morbidezza* qu'on est convenu d'attribuer quand même, à tout homme qui touche une palette et un pinceau, celui-là, grand amateur de la charge et du calembourg, se présumant d'ailleurs quelque peu dessinateur, rêve l'Ecole des Beaux-Arts. Un autre ne connaît de l'Ecole Polytechnique que l'élégant uniforme de ses élèves, et c'est ce qui décide son choix. Poussés par des motifs presque toujours aussi futiles, une foule de jeunes gens s'aventurent dans une carrière que leur précipitation a rendue trop souvent sans issue pour eux: les illusions, l'amour du plaisir et de l'indépendance les devancent, les désappointements, les découragements, les ennuis les suivent et les attendent.

On ne sait pas assez combien d'existences, combien de belles intelligences qui, mieux utilisées, eussent fait le bonheur, la joie, l'orgueil de tant de familles, se sont vues et se voient ainsi chaque jour gaspillées, perdues, flétries. C'est que le choix d'un état est un fait de la plus haute gravité, qui domine toute notre existence : Pour être

heureux, il faut qu'il soit l'appropriation parfaite du passé, et la plus complète application possible de nos facultés.

Quelques-uns de nos jeunes lecteurs, en lisant ce qui précède, ne manqueront pas, nous le savons d'avance, de crier à l'exagération; leur amour-propre est trop intéressé à nier la vérité du tableau que nous avons tracé pour que nous comptions sur l'impartialité de leur jugement dans cette occasion. Mais nous avons consulté notre propre expérience, celle de nos anciens condisciples; nous avons recueilli les plaintes, les aveux, les confidences, les confessions de nos anciens élèves, et nous avons acquis la conscience de n'avoir rien avancé qui ne soit plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité. Que leur a-t-il manqué cependant à ceux qui se plaignent le plus amèrement pour s'entourer du bonheur, de l'aisance, de la considération qu'ils avaient rêvées?... des conseils sages, désintéressés, sévères quelquefois, prudents toujours à leur entrée dans le monde. C'est à cette conviction profonde que doit le jour l'ouvrage que nous livrons aujourd'hui au public. Mais les familles, nous dira-t-on d'abord, ne sont-elles pas là pour guider leurs enfants? Non : la plupart des chefs de famille ne connaissent à fond qu'une profession, celle qu'ils ont exercée eux-mêmes. Or, comme il est dans la nature de l'homme de n'être jamais satisfait, d'aspirer sans cesse à la réalisation de désirs nouveaux; comme il est dans ses habitudes de ne se souvenir que des déboires qu'il a essuyés, sans tenir compte des jouissances qu'il a goûtées, vous les entendrez, dès les plus tendres années de leurs enfants, s'écrier à chaque instant du jour devant eux : « Je ne veux pas que mon fils suive la même carrière que moi!... » Et ils ne manquent jamais d'appuyer cette exclamation de commentaires peu propres en effet à faire envier leur condition. L'enfant grandit sous ces influences et prend insensiblement en aversion la carrière paternelle, la seule pourtant où il eût trouvé des avis salutaires et désintéressés, des conseils dictés par une affection éprouvée, une expérience toujours prête à venir en aide à son inexpérience, à lui aplanir les premières difficultés, compagnes inséparables de tous les débuts. Non-seulement les pères de famille n'ont que des notions superficielles sur les différentes écoles qui s'ou-

vrent à leurs enfants, mais combien en voit-on qui n'ont pas la moindre idée de plusieurs de ces Écoles, telles que celles des Eaux et Forêts, des Chartes, de l'École Vétérinaire même, qui est cependant beaucoup plus généralement connue?... Notre ouvrage s'adresse donc aux familles comme à leurs enfants; il est nécessaire, nous dirions presque indispensable, aux uns comme aux autres.

C'est ici le lieu de dire quelques mots sur la manière dont nous avons entendu notre œuvre. Nous n'en avions vu d'abord que le but utile, mais en la travaillant nous avons trouvé dans les matériaux que nous avons compulsés tous les éléments d'un livre éminemment propre à intéresser la jeunesse en lui procurant en même temps de fructueux délassements. Cette réflexion nous a déterminé à lui donner la forme sous laquelle il paraît aujourd'hui, convaincu, suivant le précepte d'Horace :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci;

que c'était faire le bien deux fois que de le revêtir d'une forme agréable.

Oui, nous nous sommes efforcé de réunir l'utile et l'agréable, en les confondant toutefois si bien qu'ils marchassent toujours de front. Chacun de nos sujets renferme un aperçu rapide mais exact de l'histoire de la science et de celle de l'école qui la représente; l'intention qui a présidé à sa fondation; les modifications importantes qu'a subies son organisation; les conditions d'admission et les formalités à remplir; les études qui s'y pratiquent, la vie qu'y mènent les élèves; la description des monuments ou des bâtiments de l'École intérieure et extérieure; des anecdotes quand l'occasion s'en présente; les noms des hommes les plus éminents qui en sont sortis ou qui s'y rattachent par quelques points; les examens qui précèdent la sortie des élèves de chaque École, des conseils sur la manière de s'y préparer, la position des jeunes gens à leur entrée dans le monde, leurs appointements, leurs fonctions, et enfin l'avenir qu'ils peuvent raisonnablement espérer. Nous n'avons pas craint, lorsque cela nous a semblé utile, d'aborder

la question des frais et des dépenses, et de poser quelques chiffres.

Les vignettes et les lithographies qui ornent notre volume sont destinées à figurer les monuments ou quelqu'une de leurs parties, les salles intérieures qui nous ont paru dignes de cet honneur, des scènes historiques, enfin des particularités remarquables. Nous avons cru plaire aussi à nos lecteurs en représentant dans leur grande tenue les élèves des Écoles qui ont adopté un uniforme.

Avant de clore cette préface nous croyons devoir avertir le public que c'est la première fois qu'on appelle aussi spécialement son attention sur les Écoles. A l'exception de l'histoire de l'École Polytechnique, par M. Fourcy, nous n'avons trouvé que des documents épars, qu'il nous a fallu réunir à grandes peines, en compulsant pour les temps passés les archives des Écoles qui en possédaient, et les très volumineuses histoires de Paris ou des villes de provinces où étaient situées des Écoles avant 1793. Pour les époques plus rapprochées, nous avons dû consulter les journaux, les ordonnances consignées au *Moniteur*, prendre enfin des renseignements auprès des anciens professeurs ou employés qui ont bien voulu nous en donner. C'est pour nous un devoir de l'avouer ici; partout on a compris l'importance de notre ouvrage, partout on nous a accueilli avec une bienveillance signalée; nous adressons nos remercîments les plus sincères à MM. les chefs d'Écoles qui nous ont si obligeamment secondé, à M. Dufrénoy, inspecteur des études à l'École des Mines, à M. le général Boisseau, commandant l'École Polytechnique, à M. Bommart, inspecteur des études aux ponts et chaussées; à M. de Bonnefous, ex-commandant de l'École Navale; à M. Renault, directeur de l'École Vétérinaire d'Alfort; à M. Deseymeries, de l'École de Médecine; à M. Lapie, professeur de topographie à l'École d'état-major; à M. Jal, au bureau des renseignements historiques de la marine; à tous ceux enfin qui, de près ou de loin, nous ont aidé dans l'œuvre difficile que nous avions entreprise. Malgré toutes ces ressources, nous n'avons cependant pas la prétention ridicule de n'avoir jamais failli; mais nous avons au moins la conscience de n'avoir rien omis pour diminuer le nombre des erreurs presque inévitables dans un ouvrage aussi complexe et

aussi neuf; nous espérons donc n'en avoir laissé échapper que rarement; dans tous les cas, nous recevrons toujours avec gratitude, les observations que les lecteurs sérieux croiraient devoir nous adresser; elles serviront de base à des rectifications pour les éditions suivantes.

Notre livre inspirera sans doute à un autre plus habile, l'idée d'écrire une *Histoire critique des Écoles royales de France;* c'est un sujet vaste autant que national et tout-à-fait digne d'un grand talent. Puisse notre prévision se réaliser; nous nous associerons de tout cœur au succès d'une telle entreprise; heureux si l'écrivain qui s'y dévouera trouve dans notre livre quelques éléments utiles qui abrégent et facilitent son travail.

Le public, qui nous a accoutumé à son suffrage pour des ouvrages qui n'avaient ni l'importance et l'utilité générale, ni l'originalité de celui-ci, ne nous fera pas cette fois un accueil moins bienveillant, nous l'espérons du moins, et nous ne *voulons* pas douter du succès.

A. DE SAILLET.

La Pose du Modèle (Ecole des Beaux arts)

L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

Sur la rive gauche de la Seine, non loin de l'Odéon et du Luxembourg, dans la rue des Petits-Augustins, s'élève un monument d'aspect étrange; une grille, artistement ciselée, en protége les abords et arrête nos yeux : c'est l'*École royale des Beaux-Arts!* pépinière de ces jeunes talents qui, chaque jour, ajoutent un fleuron nouveau à la couronne glorieuse qui depuis tant de siècles signale au monde la France comme la reine des nations. L'Ecole des Beaux-Arts est le rendez-vous de tout ce que les autres peuples possèdent d'hommes éminents et distingués;

c'est là que, de tous les points du globe, ils viennent puiser aux sources des traditions du beau et du grand; car aujourd'hui, comme autrefois Athènes, Rome et Florence, notre pays est devenu le foyer inspirateur, le flambeau d'où jaillit toute lumière. Sans doute, sous le rapport de l'économie politique et industrielle, d'autres États peuvent se dire nos égaux; mais dans l'empire de la pensée, arts, littérature, sciences, nous avons à peine des émules et nous n'avons jamais eu de rivaux.

Au premier abord, ce palais frappe étrangement la vue. Là, le plein-cintre romain accompagne le cintre surbaissé gothique; la colonne corinthienne, dans toute sa pureté, fait face aux pilastres bizarrement variés de la Renaissance; tous les temps, tous les ordres semblent confondus, et cependant l'ensemble de toutes ces choses produit un tout harmonieux et pittoresque. Quelques lignes sur l'histoire de l'École des Beaux-Arts vous expliqueront les anomalies apparentes de son architecture.

Tandis que la révolution promenait son niveau sanglant sur les choses comme sur les hommes; tournant au profit de son infâme cupidité les passions populaires, la bande noire spéculait sur les monuments de notre architecture et de nos arts; renversant les temples de nos pères, leurs châteaux, leurs palais, elle trouvait dans leurs ruines du bois, du plomb, du fer, de la pierre, vils matériaux qui dans ses mains avides se transformaient en or!

Pendant ces temps de désordre, dis-je, un homme dont le nom restera à jamais vénérable à tous les amis des arts, M. Lenoir, avec un zèle infatigable, fouillant dans ces amas de ruines, y recueillait ce qui avait échappé au marteau de nos modernes Vandales. Ces nobles débris, entassés d'abord pêle-mêle dans l'ancien couvent des Petits-Augustins, puis rangés dans un ordre chronologique, virent peu après se grouper autour d'eux les productions qui, par leur mérite ou les souvenirs qui s'y rattachaient, paraissaient dignes d'être conservées à nos descendants; ce qui n'était d'abord qu'un

refuge pour les tombeaux, devint bientôt un véritable musée où les hommes érudits purent trouver l'histoire complète de la sculpture et de l'architecture en France, depuis les premiers temps de la monarchie. Une première salle était destinée à contenir tous les monuments qui, par leurs dimensions, n'avaient pu trouver place dans le classement chronologique de M. Lenoir. On y voyait le tombeau de François Ier, à qui les historiens ont fait une réputation quelque peu usurpée de protecteur des arts et des lettres ; ceux de la célèbre Diane de Poitiers, de Mazarin, qui, placé en présence de celui du cardinal-roi, semblait là, encore, vouloir copier son maître. Enfin, à côté de plusieurs autels de divinités gauloises dont les débris avaient été trouvés en fouillant le chœur de Notre-Dame en 1711, se remarquait le tombeau de la barbare Frédégonde, qui paraissait avoir choisi elle-même sa place à côté des instruments d'un culte sanguinaire. Les autres salles, outre les tombeaux des rois Dagobert, Clovis II, Hugues-Capet, saint Louis, Jean, Louis XII et Charles VI, contenaient encore ceux des personnages que leur haute position ou leur génie a inscrits pour jamais au livre de l'histoire. Duguesclin, Juvénal des Ursins, Philippe de Commines, Anne de Montmorency, Condé, Coligny, L'Hôpital, se groupèrent autour des souverains qui leur avaient dû une partie de leur gloire ; les savants et les artistes y trouvèrent aussi de dignes représentants dans Marot, Rabelais, Philibert Delorme, Palissy, Jean Goujon, Amyot et Ronsard, auxquels se joignaient encore un grand nombre d'illustrations du dix-septième et du dix-huitième siècle parmi lesquels nous ne citerons que Poussin, Corneille, Molière, Boileau, La Fontaine, Mansard, Bossuet, Montesquieu, Buffon et Voltaire.

La plupart de ces monuments n'étaient pas seulement curieux comme documents historiques ; mais plusieurs d'entre eux méritaient, au point de vue de l'art, d'être considérés comme des modèles. Le tombeau de Louis XII, par la richesse de la matière et l'habileté de l'exécution, passe en-

core pour un des morceaux les plus remarquables de la Renaissance. La statue de François Ier, due au ciseau incomparable de Jean Goujon, était considérée comme un véritable chef-d'œuvre, et le tombeau d'Héloïse et d'Abeilard, qu'une pieuse pensée avait placé dans la partie la plus reculée du jardin, formait, par sa touchante simplicité, une diversion qui reposait l'âme et la laissait sous l'influence d'une émotion douce et vague comme un souvenir. On ne pouvait visiter ces lieux sans être frappé d'admiration à la vue de tant de richesses; mais aussi on emportait avec soi, en les quittant, un sentiment de tristesse invincible : car, en même temps que tant de noms illustres faisaient rêver à la gloire de ceux qui les avaient portés, leurs tombes proscrites et sans honneur rappelaient doublement le néant des choses humaines!

Ce musée, fruit de tant de peines, ne devait pas rester longtemps intact; la chute de l'empire amena aux Petits-Augustins une désorganisation presque complète; à peine la restauration commençait-elle à se faire accepter, que déjà on s'efforçait de rendre aux églises leur ancienne splendeur; la plupart des monuments furent réclamés par les paroisses qui les possédaient en 1793, et Saint-Denis reçut de nouveau ceux des têtes couronnées; enfin, lorsque par ordonnance du 18 décembre 1816, l'ancien musée des monuments français fut affecté à l'*Ecole des Beaux-Arts*, il n'y restait plus guère que des décombres.

Bien que n'ayant pas toujours existé sous cette dénomination, l'*Ecole des Beaux-Arts* remonte à une époque assez éloignée, et c'est ici le moment d'en tracer rapidement l'histoire. Ce fut en 1391 que le prévôt de Paris, ayant assemblé les peintres de cette ville, fit dresser des règlements et des statuts et établit parmi eux des jurés et des gardes pour faire la visite, leur donnant pouvoir d'empêcher de travailler tous ceux qui ne seraient point de leur communauté, qui prit le nom d'*Académie de Saint-Luc*, à l'imitation d'une autre communauté existant déjà à Rome dans le même but, depuis Grégoire XIII. En 1430, Charles VII ajouta, aux priviléges

contenus dans ces statuts, l'exemption de toutes tailles, subsides, guets, gardes, etc., priviléges que Henri III confirma par lettres-patentes de 1583. En 1615, la communauté des sculpteurs, qui s'était unie à celle des peintres au commencement du dix-septième siècle, fit approuver et ratifier son union par sentence et arrêt; les sculpteurs jouissaient des mêmes priviléges que les maîtres peintres, et des quatre jurés, deux devaient être pris parmi les peintres et deux parmi les sculpteurs. Cependant, il s'introduisit des abus tels, que pour les réprimer on ajouta, en 1619, quatre nouveaux articles aux premiers statuts qui furent confirmés par lettres-patentes de Louis XIII, en 1622. Ce grand nombre de statuts n'obvia point encore à tous les inconvénients; plusieurs peintres et plusieurs sculpteurs du plus haut mérite ne faisaient point partie de la communauté; les poursuites qui furent dirigées contre eux par les maîtres peintres, leur inspirèrent l'idée de se mettre sous la protection du roi et de former un corps dont l'excellence du talent ouvrît seul les portes. Le célèbre *Lebrun* profita du crédit que son mérite lui donnait auprès des grands pour solliciter l'établissement d'une *Académie royale de peinture et de sculpture;* il s'unit à plusieurs peintres célèbres et particulièrement à Charmois, qui, sans être peintre ni sculpteur de profession, avait fait une étude particulière de ces deux arts. Charmois dressa une requête signée du plus grand nombre des habiles artistes qui florissaient alors; et sur cette requête on obtint, en 1648, par la protection de M. le chancelier Séguier, un arrêt du conseil qui permit aux suppliants d'établir une *Académie royale* où ils s'exerceraient en des études publiques et enseigneraient aux jeunes artistes à peindre et à sculpter d'après nature.

Déjà l'*Académie* nouvelle remplissait avec honneur les promesses qu'elle avait faites dans sa requête, lorsque les maîtres peintres, jaloux de ses succès, inventèrent mille prétextes pour la discréditer; ils saisirent même les tableaux d'un des académiciens. Mais Lebrun et ses collègues avaient eu M. le chancelier Séguier un protecteur ardent; celui-ci

rendit un arrêt qui fit main-levée des saisies et qui défendit à aucun sujet du roi de troubler l'Académie dans ses travaux. Libre alors de ces entraves, l'Académie put consacrer tous ses moments à des améliorations nécessaires ; elle établit dans son sein des cours de toutes les sciences propres à venir en aide aux élèves dans la composition de leurs tableaux. Chauveau enseigna la géométrie; Quatroulx, chirurgien de réputation, donna des leçons gratuites d'anatomie, et Abraham Bosse, excellent graveur, se chargea de former les élèves aux règles si importantes de la perspective.

Cependant, chaque membre était obligé à des frais, et ces frais, quoique modiques, étant continuels, ralentirent le zèle de plusieurs académiciens. Les maîtres peintres s'en aperçurent et firent de nouvelles tentatives pour ruiner l'Académie encore à son début ; ils mirent à leur tête le fameux Mignard, qui, piqué de ce que les peintres académiciens l'avaient négligé, accepta avec empressement le titre de *prince* que l'ancienne communauté lui offrit ; ils établirent, comme l'Académie, une école pour y poser le modèle; enfin, ils ne négligèrent rien pour l'emporter sur leurs adversaires, qu'ils espéraient désorganiser en opposant la réputation de Mignard à celles de Lebrun, de Lesueur et de tant d'autres peintres éminents de l'époque. Ceux-ci s'aperçurent à temps du coup qu'on voulait leur porter et reprirent leurs travaux avec plus d'ardeur que jamais. Dans ces circonstances, la communauté des maîtres peintres fit proposer à l'Académie un projet d'union; mais les amours-propres mis en jeu ayant empêché la réalisation de cette idée, l'Académie poursuivit l'entérinement des lettres-patentes que le roi lui avait accordées en 1649 ; les deux compagnies furent en instance au Parlement, et sur le rapport de M. Hervé, ces lettres-patentes furent entérinées par arrêt de 1652 ; le même arrêt prononçait aussi sur la transaction et les articles de jonction stipulés avec la communauté des maîtres peintres. En conséquence, les deux compagnies se trouvèrent réunies aux mêmes assemblées.

L'Académie se mit ensuite sous la protection du cardinal Mazarin. Elle avait dressé de nouveaux statuts et obtenu de nouvelles lettres dont l'enregistrement fut ordonné par arrêt de 1655; par ces lettres-patentes, le roi lui accordait un logement et une pension et l'organisait définitivement. Les bases de cette organisation ne sont pas inutiles à connaître, car, ainsi que nous le verrons par la suite, elles contenaient en germe la plupart des règlements actuellement en vigueur. Le directeur et ordonnateur général des bâtiments du roi était le protecteur-né de l'Académie; elle était composée d'un directeur à la nomination du roi, qui pouvait être changé ou continué tous les ans; d'un chancelier et de quatre recteurs perpétuels chargés de corriger à tour de rôle les compositions des élèves, de juger leur capacité, de diriger enfin leurs études. Il y avait encore douze professeurs qui, dans le cours de l'année, avaient chacun leur mois pour faire la leçon, et huit adjoints pour les sculpteurs. En outre, il y avait deux autres professeurs, l'un pour la géométrie et la perspective, et l'autre pour l'anatomie. Un des académiciens reçut le titre de trésorier, et fut chargé de percevoir les pensions que le roi faisait à l'Académie; un secrétaire nommé à vie eut le soin de tenir les registres en ordre. Toute l'Académie fut divisée en trois classes. La première, composée de ceux qui faisaient profession de la peinture dans toute son étendue, et des sculpteurs. La seconde de ceux qui n'excellaient que dans quelque partie, comme le portrait ou le paysage; on y recevait aussi quelques habiles graveurs. La troisième, des gens de goût dont l'amour pour les arts et la haute position pouvait être utile à l'Académie. Les membres seuls de la première classe pouvaient parvenir aux charges; ceux-ci, au nombre de quarante, étaient déchargés de toute taille, guet, garde, et jouissaient du droit de *concessimus*.

L'Académie distribuait tous les ans des prix de peinture et de sculpture; ceux qui les remportaient étaient dès cet instant mis en pension aux dépens du roi, chez un acadé-

micien qui se chargeait de les former, et après ce temps on les envoyait à Rome pour y achever leur éducation et donner un dernier lustre à leur talent par l'étude des chefs-d'œuvre des anciens maîtres.

Quant à l'Académie d'architecture, elle fut établie un peu plus tard, en 1671, par les soins du grand Colbert; le roi la confirma par lettres-patentes du mois de février 1717; elle fut réunie aux Académies de peinture et de sculpture, par décision de la Convention nationale.

C'est alors qu'eut lieu la division entre la partie enseignante et la partie purement spéculative de l'Académie. Celle-ci, réunie à l'Institut, continua à s'occuper des hautes questions d'art qui pouvaient être soulevées, soit par les membres, soit par le gouvernement qui, à plusieurs reprises, l'érigea en commission consultative; elle fut en outre chargée de rédiger un *Dictionnaire des Beaux-Arts*, en s'adjoignant au besoin plusieurs membres des autres Académies; mais ce dictionnaire attendu avec impatience depuis tantôt cinquante ans, est encore loin, si nous sommes bien informés, de pouvoir de sitôt être livré à la curiosité du public et à l'étude des élèves; pourtant, un livre contenant l'histoire et la théorie de l'art qu'ils cultivent leur serait souvent du plus grand secours.

L'autre partie, qui prit alors le titre d'*Ecole des Beaux-Arts*, resta chargée de la direction des cours, de la surveillance des élèves et de l'enseignement en général.

Néanmoins, malgré cette séparation, il a toujours existé entre les deux institutions qui nous occupent de nombreux points de contact. La plupart des académiciens sont encore maintenant choisis parmi les professeurs de l'École des Beaux-Arts; lorsqu'il vient à vaquer une place à l'École, c'est l'Académie qui présente au ministre un des candidats entre lesquels on choisit le sujet qui doit remplir les fonctions vacantes; c'est elle qui, à l'époque du renouvellement du directeur de l'école de Rome, présente trois candidats pour les places à donner; enfin, c'est encore sous sa direction que

se font ces mêmes concours de Rome, dont nous aurons à nous occuper plus tard.

Sous l'Empire, cette École reçut peu de modifications : elle était toujours composée de douze professeurs et de huit adjoints ; tous les trois mois on y distribuait des médailles à ceux qui avaient le mieux dessiné le nu ; chaque année on donnait deux prix plus importants fondés, l'un par le comte de Caylus, et l'autre par le peintre Latour. Le premier, de deux cents francs pour l'élève qui avait le mieux peint une tête d'expression ; le second, destiné à celui qui avait peint une tête d'une figure de grandeur naturelle d'après le modèle vivant, était de cinq cents francs. Les cours de sculpture et d'architecture étaient faits par trois professeurs, dont l'un enseignait les principes de l'art de bâtir, l'autre donnait aux élèves des leçons de mathématiques. Enfin on y démontrait la coupe des pierres, des bois de charpente et de menuiserie, considérés dans tous ses rapports avec les constructions civiles et militaires.

Depuis sa fondation, l'Académie, ou l'École des Beaux-Arts, avait occupé successivement le Louvre, l'hôtel Brion, qui faisait partie du Palais-Royal, le vieux Louvre, et le quai de la Monnaie, lorsque, par l'ordonnance du 18 septembre 1816, dont nous avons parlé plus haut, Louis XVIII lui affecta les lieux qu'elle occupe encore actuellement.

Ce n'était pas tout que d'assigner un nouvel emplacement à l'École, il fallait encore l'approprier à sa destination. Or, personne n'ignore avec quelle lenteur les travaux publics étaient conduits sous la Restauration ; à peine avait-on construit un amphithéâtre et les cellules nécessaires aux élèves pour les concours de Rome, que la révolution de juillet éclata ; nouvelle suspension, nouveaux retards. Enfin, en 1833, M. Duban fut choisi pour terminer ce curieux édifice, et il procéda avec une telle rapidité qu'il ne reste plus à achever aujourd'hui que quelques décorations intérieures. Il faut avoir vu comme nous l'état déplorable dans lequel se trouvait ce palais à cette époque, pour se faire une idée

des difficultés que présentait à l'architecte l'harmonisation de tant d'éléments hétérogènes entassés pêle-mêle, et que leur valeur historique ou artistique lui faisait un devoir de respecter. La façade du château de Gaillon, délicieux travail

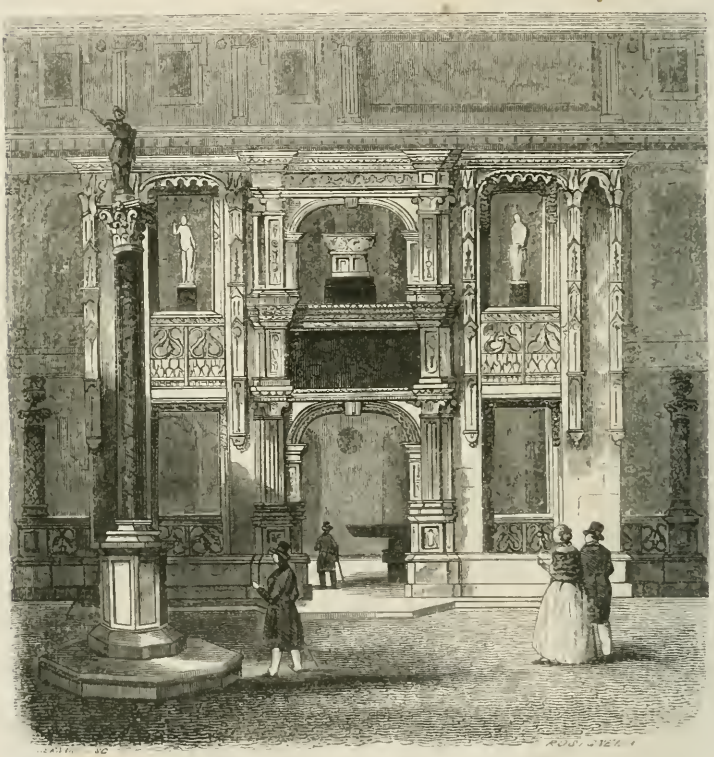

de fra Giacondo, exécuté sous Louis XII, pour George d'Amboise, et qui avait été transporté au Musée des monuments français, en l'an XI de la république, sous le consulat de Bonaparte, occupait le centre de la cour et masquait une partie du palais alors en construction; M. Duban la dégagea des lourdes maçonneries qui l'entouraient, mit à jour ses gracieuses sculptures qui tamisèrent les rayons du soleil comme les mille trouées d'une riche guipure, orna les fe-

nètres capricieuses de médaillons et de statues, l'accompagna de quatre colonnes du même style, supportant des vases de bronze, reliés ensemble par une galerie de l'aspect le plus délicat, et parvint ainsi à faire d'une véritable ruine une espèce d'arc de triomphe, qui complète le reste des constructions et en forme un ensemble plein de fantaisie et d'originalité.

La façade du château d'Anet, ce gage splendide d'une royale affection, exécutée d'après les ordres de Henri II, pour Diane de Poitiers, d'après le dessin du célèbre Philibert Delorme, sculptée par Jean Goujon, et qui avait été employée à fermer l'ancienne église des Petits-Augustins, du côté de la cour, subit une restauration complète; des statues furent placées dans les niches, une grille aux plaques de bronze repoussées la protégea contre toute approche profane; des portes en bois admirablement sculptées en fermèrent l'entrée, et les chiffres de Henri et de Diane se détachèrent sur le fond mat de la boiserie; leurs gracieux contours, relevés d'or, indiquèrent au premier aspect et le nom du fondateur du monument et l'intention qui y avait présidé:

> Par ses adroites mains avec art enlacés,
> Les chiffres de Diane y sont encor tracés.
>
> VOLTAIRE, *la Henriade*.

La partie latérale qui se trouve immédiatement après l'arc de Gaillon fut ornée d'ogives formant arcades, et d'une galerie gothique bâtie avec les débris d'une chapelle due au célèbre Montreau, architecte du roi Louis IX. Ainsi au moyen du plan adopté par M. Duban, vous avez devant les yeux les trois styles différents qui ont été employés en France par les premiers artistes de chaque époque. La façade du château d'Anet vient représenter l'architecture du treizième siècle, le château de Gaillon vous montre celle qui fut inventée à la première époque de la Renaissance, enfin par les fragments de la chapelle de Montreau, on peut se faire une idée

de l'emploi des ogives et du genre de décoration des Sarrazins adopté en France à la suite des Croisades.

Pour mettre le reste du monument en harmonie avec ces deux débris de notre architecture nationale qui devinrent pour lui le point de départ du style qui devait dominer dans l'ensemble, M. Duban fit canneler les colonnes du palais, l'incrusta de marbre, l'orna des médaillons des artistes célèbres, le surmonta d'un attique du meilleur goût, et afin de se conformer davantage aux traditions de l'époque qu'il voulait rappeler, surmonta le toit d'une dentelle de bronze dont la légèreté est telle qu'on s'attend presque à chaque instant à la voir s'agiter au moindre souffle de l'air.

Aucun des autres débris du musée des monuments français ne fut délaissé, fûts de colonnes, pierres tumulaires, fragments de sculpture, frises antiques ou de la Renaissance, bas-reliefs, bronzes, statues, tout fut utilisé, soit à orner les fausses fenêtres, soit à garnir les cours, ou bien encore trouva sa place dans la partie plantée d'arbres qui entoure le palais, et offrit aux élèves un cours d'archéologie d'autant plus intéressant que, d'après les monuments eux-mêmes qu'ils ont sous les yeux, ils peuvent d'un seul coup d'œil embrasser à la fois l'antiquité, le moyen-âge et la Renaissance.

Depuis trop longtemps je vous tiens en contemplation devant ces chefs-d'œuvre extérieurs du palais des Beaux-Arts, il vous tarde sans doute d'en visiter les richesses intérieures en vous faisant initier aux secrets du lieu ; venez donc, pénétrons dans le monument, et laissant derrière nous les bustes des deux plus grandes gloires sculpturales de la France, Jean Goujon et Pierre Pujet qui, placés à l'entrée de l'École, semblent avoir pour tâche de guider les élèves dans la carrière difficile qu'ils vont entreprendre, commençons par cette vaste salle dont les poutres apparentes supportent une voûte en bois peint d'azur ; c'est l'ancienne église des Petits-Augustins, elle est certes digne, par tout ce qu'elle renferme, de servir de vestibule à un palais des beaux-arts : Voici contre

les murs, les panneaux délicats, sauvés comme par miracle de la ruine du château d'Anet, dont vous venez de voir la façade; le modèle des fameuses portes du Baptistère de Florence; de tous côtés des plâtres moulés sur les morceaux les plus estimés de la Renaissance. Mais tout d'abord une œuvre prodigieuse frappe les regards, anime la pensée, exalte l'âme et, la dégageant des liens du corps, la transporte dans les régions les plus élevées de l'idéal; c'est la copie du tableau du *Jugement dernier*, qui coûta au peintre Sigalon les cinq dernières années de sa vie; elle occupe le fond de l'église dans des conditions assez analogues à celles de l'original, à Rome. Vaste dans ses proportions, pleine de rectitude dans le détail, et cependant de l'effet le plus saisissant dans son ensemble, cette composition semble remplir la voûte de ses figures gigantesques et les faire avancer dans des nuages lumineux jusque sur la tête de l'observateur. On a peine à comprendre qu'une copie puisse atteindre à ce degré de perfection. Il a fallu pour cela tout l'amour d'un peintre de talent pour l'œuvre capitale d'un grand maître; c'est aussi beau que la fresque de Saint-Pierre; que dis-je? dégradée par le temps et par la fumée qui semble faire corps avec elle, cette fresque est à peine visible aujourd'hui : la copie de Sigalon fait revivre jusqu'aux contours les plus ternis de l'œuvre primitive; elle reproduit jusqu'à cette couleur vigoureuse et austère à la fois qui distinguait l'original. Peut-être dans vingt ans, c'est à Paris que l'on viendra de l'Italie pour étudier la plus belle page qu'ait jamais produite la peinture. Vous reste-t-il assez de puissance morale pour admirer encore? contemplez cette Vierge tenant un Christ sur ses genoux; plus loin, sous cette espèce de coupole, ce Moïse de proportions colossales, et enfin ces deux tombeaux : les tombeaux des Médicis. Quelle grandeur dans toutes ces œuvres! fit-on jamais rien de plus beau, de plus sublime? Lequel a fait éclater le plus de génie, du peintre, de l'architecte ou du sculpteur?—Je ne vous avais donc pas dit que la fresque, les tombeaux, les statues étaient d'un seul homme, de

Michel-Ange! Michel-Ange qui se montra si grand poëte avec le pinceau, le ciseau et le compas, et qui le fut encore avec la plume.

Les salles du rez-de-chaussée du palais des Beaux-Arts contiennent réunis les plâtres des chefs-d'œuvre qu'ont produits Rome et la Grèce antique. Dans le vestibule, Apollon, dieu des arts et chef des muses, de l'autre côté Diane, sa sœur, déesse de la chasse; pour servir d'introduction à un musée des antiques, que pouvait-on plus heureusement choisir que ces deux statues, si justement célèbres sous le nom d'Apollon du Belvédère et de Diane à la biche; que de grâce, et en même temps que de majesté dans cet Apollon! que de douce fermeté, que de pureté de formes dans cette Diane!

Après elles, en suivant, nous contemplerons le groupe dramatique du Laocoon qui inspira au cygne de Mantoue l'épisode si touchant du troisième livre de l'Énéide; comme ce groupe exprime bien jusque dans ses moindres détails la souffrance morale et la lutte physique! que ces enfants sont beaux malgré l'horrible angoisse qui contracte les muscles de leur face! cette tête de vieillard ne vous révèle-t-elle pas la double douleur qui l'oppresse? et pourtant, s'il faut en croire certains critiques émérites en fait d'art, elle aurait été ajoutée après coup, lorsque le morceau précieux fut retrouvé au temps d'Auguste. On nous a montré à nous-mêmes à Bruxelles, dans la galerie du duc d'Aremberg, une tête admirable de pureté et d'expression que l'on prétend être celle qui faisait partie de ce groupe célèbre. Vénus naissant de l'écume des flots, et que les amateurs désignent pour la distinguer d'autres statues moins remarquables, sous le nom de Vénus de Médicis, vient ensuite demander votre suffrage. Une autre Vénus, découverte à Milo, sous la Restauration, lui dispute le prix de la beauté; plus embarrassés que Pâris, nous avons à prononcer entre deux Vénus. L'une entre à peine dans cet âge où l'on commence à découvrir la femme chez la jeune fille; la finesse des contours, la pureté des lignes, et l'élégance des formes se réunissent en elle pour en faire une

déesse plutôt qu'une mortelle. L'autre, il faut en convenir, est plutôt une mortelle qu'une déesse ; mais aussi qu'elle vie, quel mouvement, quelle animation dans tout son être ! Le sang, n'est-ce pas, doit circuler dans ses veines? au premier mouvement qu'elle va faire les muscles tressailliront sous la peau ; comme ce cou s'attache avec grâce et avec force ! quelle ampleur, quelle perfection dans les détails, quelle simplicité dans la composition, et quelle harmonie dans l'ensemble !...

Pourquoi ne puis-je m'arrêter avec vous successivement devant toutes les statues qui composent la collection de l'École des Beaux-Arts? Mais le temps marche, et j'ai encore à vous parler de tant de choses ! Passons donc rapidement, quoique à regret, devant Silène, le père nourricier de Bacchus ; Antinoüs, le Faucheur, l'Hermaphrodite, le Centaure, le Gladiateur et tant d'autres morceaux précieux dont un seul suffirait pour illustrer une ville. Jetons un coup d'œil sur les frises du Parthénon, cette œuvre sublime de Phidias. Mais quoi ! c'est la base de la colonne de la place Vendôme?... Comment se trouve-t-elle parmi les antiques? Ce sont bien là pourtant ses aigles placés aux quatre coins, ses faisceaux d'armes en bas-relief, ses deux Renommées au-dessus de la porte servant de support à l'inscription... Un instant, cependant... *Senatus populusque Romanus*... C'est tout simplement la colonne Trajane : ces Romains avaient donc bien peu d'invention pour se voir réduits ainsi à copier nos monuments?...

Examinons à la dérobée cette salle, encore fermée au public, et qui doit contenir le modèle en relief de tous les monuments de l'antiquité ; admirons le Parthénon, tant de fois reproduit chez les anciens comme chez les modernes, et resté supérieur encore à toutes les copies ; le temple d'Apollon-Secourable, cet autre chef-d'œuvre d'Ictinus ; la Maison-Carrée de Nîmes, le Colysée, l'Arc de Septime-Sévère, etc... Quels sujets variés d'études ! quels documents précieux pour l'histoire de l'art ! Ce n'est pas une

heure, ce sont des jours, des mois entiers qu'il faudrait passer dans cette salle pour en apprécier les richesses... Et le gardien nous presse ; il faut partir!... il faut remettre à un temps éloigné de plus complètes investigations! Quelques moments nous restent encore... profitons-en pour parcourir la chambre du conseil des professeurs ; elle est d'un style sévère, décorée avec goût, mais n'offre rien de remarquable... Je me trompe... monsieur, découvrons-nous avec respect... devant le portrait ou le buste des grands artistes, peintres, sculpteurs, architectes, honneur de l'école française, Poussin, Lesueur, Lebrun, Vanloo, Mansard, Pujet, Coustou, David, Guérin, Gérard, Percier, et vous encore que je ne puis nommer... salut! j'aime à vous voir ainsi réunis dans la reconnaissance nationale... En vous contemplant mon cœur s'émeut d'un noble orgueil : ne me représentez-vous pas la supériorité artistique de ma patrie à toutes les époques de son histoire?...

La galerie qui suit immédiatement cette chambre n'en est pour ainsi dire que le complément ; on y retrouve tous les tableaux qui depuis l'origine des concours ont valu à leurs auteurs le grand prix et le séjour à Rome : elle offre ainsi l'histoire complète des modifications introduites dans la peinture française depuis Poussin jusqu'à nos jours. Il est curieux, pour l'observateur, de trouver dans un espace assez restreint les différentes manières des maîtres que les élèves se sont attachés à reproduire avec leurs qualités et leurs défauts ; de voir la peinture large et correcte de Poussin, l'élégance de Lebrun et la simplicité de Lesueur, remplacés par la recherche et l'afféterie des disciples de Boucher. Puis, comme pour empêcher la dégénérescence de l'art en le retrempant aux sources divines de l'antiquité grecque et romaine, l'école de David substituer à cette fausse méthode l'étude exclusive de l'Académie ; nouvelle erreur, contresens étrange, de vouloir faire revivre à notre époque et chez nous, d'appliquer à nos arts les formes plastiques d'un autre peuple et d'une autre époque, comme si elles étaient indé-

pendantes des mœurs et des institutions!... Dans cet examen attentif, on s'anime malgré soi, on prend part à la lutte acharnée qui s'engage entre ces archaïstes et leurs adversaires, non moins abusés. Suivant ceux-ci, l'art ne devait être qu'un enseignement pour le peuple, il devait s'adresser à la foi de tous; ils invoquaient donc les traditions barbares ou incomplètes de la vieille Égypte ou du moyen-âge. Voulaient-ils donc nous faire reculer à ces temps d'enfance et de tâtonnements! s'étaient-ils flattés de remplacer nos lumières par les demi-ténèbres des théocraties ou des féodalités! Comment pouvaient-ils ignorer que le beau complet est un composé rayonnant de toutes les perfections sociales; qu'il en est le résultat et non pas la cause.

Mais voyez par quelle marche secrète procède la civilisation! Ces hésitations, ces fluctuations passagères furent un progrès. Excité par l'ardeur même de la controverse, s'exaltant par l'espérance des triomphes, le talent devint du génie; les artistes trouvèrent en eux des éléments nouveaux de succès, ils assurèrent la suprématie artistique de leur patrie, et sous ce rapport, depuis Louis XIV, la France trône parmi les nations.

Parmi ces mêmes élèves, dont nous avons les compositions sous les yeux, plusieurs jetèrent loin d'eux les langes de l'école, et la réputation les accueillit bientôt. On peut lire sur ces toiles des noms qui sont aujourd'hui cités avec honneur: Girodet, Ingres, Giroux, Horace Vernet, Abel de Pujol, Court, Vinchon, et, parmi les plus récents, Papety. Nous en voyons d'autres, au contraire, qui sont loin d'avoir répondu aux espérances que fondaient sur eux leurs maîtres. Il y a dans de pareils résultats un grand enseignement pour vous, jeunes gens. Avant d'entreprendre définitivement une carrière aussi épineuse que celle des arts, songez bien qu'il faut avant tout posséder ce sens intime, cette valeur personnelle que tous les procédés d'école ne pourront jamais vous donner. Sans cette énergie féconde vous êtes exposés, météores éphémères, après avoir jeté quelques éclats factices,

à vous éteindre dans le vide de l'impuissance, dans la nuit de l'oubli.

Si donc vous vous sentez cette ardente vocation, cette influence secrète dont parle le poëte, l'École des Beaux-Arts vous est ouverte, il ne vous faut plus que du courage, et par courage, je n'entends pas seulement cette assiduité, cette exactitude, cette persévérance dans le travail, sans lesquelles il n'y a d'avenir possible dans aucune carrière, mais j'entends encore cette vertu par laquelle un homme se raidit sans relâche dès son début contre toutes les difficultés qui s'offrent à lui; cette force d'âme qui vous fera supporter les privations de tout genre, la misère même dans un but résolument poursuivi, laborieusement cherché; cette résistance morale enfin qui fait face à tous les événements, dompte le malheur, et, suivant les circonstances, revêt les formes de la patience, de la résignation de l'opiniâtreté même, faculté toute-puissante, au moyen de laquelle on franchit, on tourne ou l'on brise tous les obstacles. Pesez attentivement mes paroles, jeunes gens, et faites-en état; je vous dis que c'est une rude vie que celle d'un artiste sans fortune; il a devant lui, il est vrai, le grand prix, le voyage à Rome, les travaux du gouvernement, l'Institut même; mais cette perspective est si lointaine qu'elle se perd dans un vague sans horizon, on n'aperçoit pas les ornières qui bordent la route; on s'aventure avec une confiance irréfléchie, et c'est là surtout qu'est le danger. Vous pouvez le toucher un jour ce but glorieux, mais ce ne sera pas sans avoir mouillé souvent la terre de vos sueurs, ce ne sera pas sans avoir souvent ensanglanté vos pieds aux cailloux du chemin... Oui, les obstacles sont grands et le terme éloigné... Cependant on arrive, et les artistes distingués dont nous examinions tout à l'heure les compositions en font foi. Le coup d'œil que nous venons de jeter ensemble sur votre avenir vous a-t-il effrayé?... non?... Prêtez-moi donc votre attention, je vais vous décrire succinctement les formalités auxquelles vous devez vous soumettre pour entrer à l'École des Beaux-Arts.

La première condition est d'être âgé de plus de seize ans et de moins de trente : votre acte de naissance doit en justifier. Vous présenterez également, signé par le professeur qui vous a enseigné les premiers préceptes de l'art, un certificat constatant que vous êtes à même de suivre les cours de l'école; le reste est l'affaire des concours successifs, il s'agit seulement de vous trouver au nombre des plus capables. Maintenant, procédons par ordre; et occupons-nous d'abord de la peinture et de la sculpture. Puisque pour ces deux branches de l'art ce sont les mêmes conditions, les mêmes cours et les mêmes professeurs, les noms seuls de ces derniers suffiront pour vous rassurer sur les lumières qui présideront au choix des élus, ce sont MM. Hersent, Ingres, Heine, Blondel, Delaroche et Vernet, peintres, et MM. Bosio, Tartos, David, Pradier et Ramus, sculpteurs.

Après avoir reconnu la validité de votre acte de naissance et de votre certificat, on vous donne à dessiner une figure d'après nature; vous vous trouvez au nombre des *cent* élèves nouveaux?... Tout va bien jusque-là, mais ne vous enorgueillissez pas trop... Un nouveau concours a lieu tous les six mois, et alors malheur à vous si vos progrès n'ont pas été aussi rapides que ceux de vos condisciples; car l'École doit d'abord ses soins aux élèves qui, par leurs travaux actuels, laissent concevoir le plus d'espérance pour l'avenir, et les retardataires sont impitoyablement exclus.

Mais vous avez du courage, jeune homme, vous possédez des germes heureux de talent, vous saurez, par votre zèle et par votre aptitude, mériter la bienveillance de vos professeurs; entrons donc dans l'amphithéâtre qui vous est destiné ainsi qu'à vos cent condisciples. C'est là que, deux heures par jour, vous vous livrerez à l'étude du dessin, soit d'après l'antique, soit d'après nature. Vous vous destinez à la peinture?... placez-vous au bas du gradin, plus près du modèle. Vous êtes sculpteur?... emportez vos ébauchoirs, votre selle et votre argile un peu plus loin, là où dans un orchestre sont déposées les contre-basses. Maintenant travaillez, et silence

surtout; ne vous imaginez pas pouvoir continuer ici vos *charges d'atelier*, qui vous ont acquis parmi vos camarades une si grande réputation d'espièglerie; le surveillant est là, et une plaisanterie fort innocente, d'ailleurs, pourrait fort bien faire prononcer votre exclusion.

A cette étude ne doit pas se borner votre travail quotidien; il se fait à l'École des Beaux-Arts plusieurs cours publics qui ne sont pas obligatoires, mais que je vous conseille de suivre : c'est d'abord celui d'anatomie, à l'usage des peintres, par M. Emy; cette connaissance vous est indispensable pour vous rendre compte du mouvement des membres, de la place des muscles et de la disposition de la charpente osseuse; sans anatomie, vous êtes exposé à donner à vos personnages de ces mouvements à contre-sens, de ces attitudes hors nature, qui, malgré toute la fraîcheur de votre coloris, tout le prestige de votre composition, vous feront classer immédiatement, par les gens instruits, parmi les peintres d'enseignes.

Je n'ai pas besoin, je crois, de vous recommander le cours de perspective de M. Girard; sans perspective vous pourriez bien accumuler sur une toile des personnages, des monuments, des arbres ou des fleurs, et produire par le contraste des couleurs et la variété des détails, un enluminage assez analogue à ceux qui décorent les porcelaines de la Chine; mais jamais vous ne pourrez donner naissance à une œuvre digne de supporter l'examen des gens de goût. Cultivez donc cette science avec ardeur; elle est la base de toute bonne peinture; en vous habituant de bonne heure à ne rien faire contre les règles, vous vous y conformerez par la suite, même sans y songer, et vous ne tarderez pas à acquérir une sûreté de coup d'œil et de main qui vous seront d'un secours immense dans toutes vos compositions.

Le cours d'histoire et d'antiquités, professé par M. Jarry de Mancy, me paraît également indispensable; nous ne sommes plus à l'époque où l'on pouvait impunément représenter les Juifs ou les Romains en costumes du seizième siècle,

où Rembrandt semblait prendre à plaisir d'affubler ses personnages des ajustements les plus bizarres, et où tous les dieux de l'Olympe apparaissaient dans un nuage, avec des perruques à la Louis XIV. Les études historiques ont fait en France depuis vingt ans de si grands progrès, elles se sont vulgarisées avec tant de rapidité, que la faute la plus légère, soit dans l'ensemble, soit dans le costume, ne peut manquer d'être signalée aussitôt. Le peintre qui s'en rendrait coupable s'exposerait à devenir la risée, non-seulement des érudits, mais encore du public. Ce cours n'est pas d'ailleurs exclusivement consacré à des recherches purement matérielles, l'histoire proprement dite y a aussi sa large part; vous pouvez, soit y faire, soit y compléter votre éducation artistique; les faits ingénieusement groupés par l'habile professeur viendront se classer dans votre imagination, et l'enrichir d'une foule de documents utiles. Dégagée de tous travaux préparatoires devenus superflus, la composition ne sera plus pour vous qu'un jeu. Enfin vous pouvez donner à vos tableaux, non-seulement cette exactitude de placage que l'on nomme *couleur locale*, mais encore cette vérité parfaite qui, prenant sa source dans la connaissance profonde du sujet, vous identifie avec le temps, le lieu, les personnages, et par une espèce d'intuition intime vous reporte quelquefois à plusieurs siècles, et vous fait assister pour ainsi dire au dedans de vous-même au spectacle de l'événement que vous voulez retracer.

Que de moyens nouveaux n'avez-vous pas acquis dans ces diverses études! Votre jugement s'est formé, votre raison s'est assise, votre imagination fécondée; vous avez centuplé les ressources que la nature avait mises en vous. Eh bien! ce n'est pas tout encore; non, car vous n'avez fait jusqu'ici que du dessin, de l'anatomie, de la perspective et de l'histoire; il faut, si vous voulez aller à Rome, que la peinture ait son tour. Or, par une contradiction assez étrange, bien qu'il y ait à l'École des concours de peinture, personne n'y est chargé d'en démontrer les plus simples éléments; vous vous trouverez donc forcé de prendre un professeur chez qui tous les

matins vous irez vous faire initier aux secrets de cet art ; puis, lorsque vous croirez pouvoir voler de vos propres ailes, le Louvre déploira devant vous ses magnificences, et vous y trouverez les leçons de l'art écrites dans les pages sublimes des Rubens, des Michel Ange et des Raphaël. Voilà, n'est-ce pas, un temps noblement et surtout rigoureusement employé ; cependant si vous êtes sans fortune, si vos parents, épuisés par les nombreux sacrifices qu'exigeait le commencement de votre éducation, se voient forcés de vous abandonner à vous-même croyant avoir tout fait en vous ouvrant une carrière, vous devrez dans un travail plus assidu et plus opiniâtre encore trouver votre subsistance de chaque jour. Sans négliger vos études à l'École, chez le professeur ou au Louvre, vous prendrez le temps nécessaire à des travaux supplémentaires, sans charmes et peu fructueux quant à l'art, *travaux de métier* enfin : mais vous vous garderez de les dédaigner, car ils vous donneront du pain, et vous fourniront les moyens de *payer* votre professeur, et d'arriver enfin au but de tous vos efforts : *Au prix de Rome.*

Si la discrétion ne nous faisait un devoir du silence, s'il nous était permis de suivre dans la vie privée des artistes éminents dont notre pays s'honore, combien de ces positions opulentes et glorieuses, si enviées aujourd'hui, nous vous montrerions acquises aux dépens de longues années de peines, de privations, de douleurs et d'abnégation !... Celui-ci qui a maintenant l'honneur de vous professer se livrait à des travaux de lithographie fort peu rétribués, et menait de front l'art et le métier. Cet autre, dont tout le monde admire aujourd'hui les gracieuses compositions, était un simple graveur, comme Léopold Robert ; ce moderne Phidias, ce membre de l'Institut qui enrichit chaque jour nos monuments de quelques nouveaux chefs-d'œuvre, était un pauvre praticien, c'est-à-dire presque le manœuvre des autres sculpteurs. Cet autre était ciseleur, cet autre faisait de la décoration, cet autre des pastiches pour les brocanteurs ; tous gagnaient péniblement leur vie, et le succès a couronné leurs

efforts, car il est à remarquer que la plupart de nos artistes célèbres étaient pauvres à leur début. En étudiant la vie de ces hommes d'élite, en considérant les épreuves difficiles par lesquelles ils ont passé pour arriver à la gloire et à la fortune, on serait tenté de se dire : La misère est-elle donc la pierre de touche du talent?... la richesse au contraire n'est-elle propre qu'à énerver nos facultés et à briser les ailes du génie?...

Revenons à l'École des Beaux-Arts, dont nous nous sommes quelque peu éloignés : outre les deux concours par année destinés à désigner les plus dignes d'assister aux cours des professeurs, il y en a encore quatre de composition donnant entrée au concours de figure peinte et modelée. Pour ceux-ci comme pour les autres on se trouve forcé, à cause du grand nombre d'élèves, de procéder par élimination.

Êtes-vous au nombre des douze premiers pour la composition, et des dix premiers pour la figure? En ce cas, prenez votre place dans les rangs de ceux qui aspirent aux médailles que chaque année l'École délivre ; fasse la fortune que vous en obteniez une ! votre position prendrait dès lors quelque stabilité, vous feriez seulement alors véritablement partie de l'École des Beaux-Arts ; pour vous, plus de concours destiné à essayer vos forces tous les six mois ; votre place se trouverait désormais assurée à l'amphithéâtre réservé aux médaillistes.

L'admission à l'École d'architecture exige des épreuves plus sévères. D'abord, c'est un examen oral de mathématiques et de géométrie descriptive ; puis l'exécution d'une épure. L'École dispose chaque année de quatre-vingts nominations environ ; tout candidat compris dans ce nombre est admis : dès cet instant commence pour lui une série d'études qui le préparent au concours du grand prix ; car pour l'architecture il en est autrement que pour la sculpture et la peinture : les succès de l'École créent des précédents, ainsi que nous aurons occasion de vous l'expliquer tout à l'heure. Vous aurez donc à suivre le cours *théorique d'architecture* de M. Ballard ; celui de l'*histoire de l'art* par M. Lebas ; celui

de *construction* par M. Jay, et celui de perspective par M. Gérard. Le cours de mathématiques se trouve maintenant suspendu par suite de la mort de M. Courtial, que les élèves regrettent à juste titre et qui n'est pas encore remplacé. Les élèves d'architecture sont divisés en deux classes; ils font d'abord partie de la seconde jusqu'à ce que, par leurs compositions nouvelles, ils aient été jugés dignes de passer dans la première: alors ils deviennent aptes à concourir pour les médailles. Ceux qui parviennent à en obtenir une, sont dispensés par ce seul fait des concours d'essai dont on a cru devoir faire précéder le concours définitif pour le grand prix de Rome.

C'est ici l'occasion de vous donner enfin quelques explications sur ce concours et sur ce grand prix, le but de tant de nobles ambitions. Bien qu'il ait lieu à l'École royale des Beaux-Arts, bien qu'il soit fait sous sa surveillance, il n'en ressort pas cependant directement. L'Académie royale de peinture et de sculpture siégeant à l'Institut en a la haute direction, et c'est chaque année une occasion nouvelle de rappeler à ses membres les liens intimes qui l'unissaient dans l'origine à l'École, liens qui n'ont jamais été complétement rompus, et que tant de motifs tendent chaque jour à resserrer.

Tous les ans il est ouvert un concours public en peinture, en sculpture et en architecture. Tous les deux ans un concours de gravures en médailles et en pierres fines; enfin tous les quatre ans, un concours de paysage historique. Voici la première occasion qui se présente à nous de vous parler de gravures; notre silence ne vous étonnera plus quand vous saurez que, de même qu'il n'y a pas à l'École des Beaux-Arts de cours de peinture, il y existe encore moins de leçons de gravure; les professeurs ont sans doute pensé que les études de dessin faites en commun suffiraient pour former en même temps des graveurs en taille-douce et des peintres. Ils ont cru également que les leçons de sculpture pouvaient à la rigueur former des élèves pour la gravure en

pierres fines et en médailles. Peut-être ne serez-vous pas complétement de cet avis? Peut-être jugerez-vous qu'il est peu convenable de mettre les élèves dans l'obligation d'aller chercher hors de l'École des conseils qu'il eût été si facile de leur y offrir? Hâtons-nous toutefois d'ajouter, en faveur du conseil des professeurs, qu'il existe plus de rapports entre le dessin et la gravure en taille-douce, de même qu'entre la sculpture et la gravure en pierres fines ou en médailles, qu'on ne serait tenté de le croire au premier examen. En effet, la qualité essentielle pour un graveur en taille-douce étant la pureté du dessin, l'élève qui se destine à la gravure est à même d'acquérir dans cet art toute la perfection possible en suivant les cours de l'École. Quant à la gravure en médailles et en pierres fines, sachez que toute médaille et tout camée doit d'abord être exécuté en bas-relief de grande dimension avant de passer au *tour à portrait*, instrument-réducteur, dont l'emploi demande, il est vrai, un certain tour de main, mais dont l'usage est cependant presque entièrement mécanique. Vous comprenez maintenant que, si l'élève est déjà un sculpteur habile dans la composition du médaillon et du bas-relief, il aura peu de chose à faire pour devenir bientôt un graveur distingué en médailles ou en pierres fines.

Revenons maintenant au concours pour le prix de Rome : il peut se faire que vos premières tentatives pour vous maintenir à l'École n'aient pas été heureuses ; une nécessité impérieuse aura pu vous forcer à abandonner les cours pour suivre des travaux dont dépendait votre existence. Eh bien ! tout n'est pas encore perdu ; l'Académie a compris que, parmi les jeunes gens étrangers à l'École, il pouvait se rencontrer des artistes de talent ou de génie, et à cause de cela elle n'a mis qu'une seule condition d'admission au concours : *justifier par son acte de naissance que l'on a moins de trente ans.* Si donc vous croyez avoir acquis le talent sans lequel toute tentative ne serait qu'une témérité qui tournerait à votre confusion, présentez-vous. Comme le nombre des aspirants est toujours fort considérable, vous aurez d'abord à subir

un premier concours d'essai destiné à éliminer la foule des présomptueux. Cette épreuve consiste dans l'exécution d'une esquisse dont le sujet est habituellement choisi dans la mythologie ; vous serez tenu de la remettre avant qu'il vous soit permis de sortir; elle devra, de toute rigueur, être terminée le jour même. La section de peinture de l'Académie se réunira alors dans le but de choisir les vingt concurrents les plus capables qui exécuteront de nouveau une figure peinte d'après nature; sur ces vingt rivaux dix seulement seront enfin choisis pour le concours définitif.

C'est ici que commence la véritable lutte ; lutte sérieuse, car les rangs de vos rivaux, après s'être épurés par des éliminations successives, se sont resserrés tout à coup et vous offrent un front compacte d'adversaires redoutables, lutte décisive, car de l'issue de ce combat dépend la gloire du triomphe ou la honte de la défaite.

Aussi le concours s'ouvre-t-il avec tous les préliminaires de solennité et de précautions convenables à un acte de cette importance. Afin de fermer toute place à la faveur, et que l'ombre même du soupçon de connivence ou de partialité ne puisse pénétrer dans l'esprit des élèves, le jour fixé pour l'ouverture du concours, les membres de la section de peinture de l'Académie se réunissent à sept heures du matin, terme de rigueur, dans la salle du conseil dont je vous ai donné plus haut la description ; aussitôt l'on procède au choix du sujet que les concurrents auront à traiter.

Jusqu'ici vous n'avez eu à exécuter que des figures d'après nature ou de simples esquisses, c'est maintenant un tableau d'histoire avec ses mille difficultés de composition, de costume, d'expression, de vérité et de couleur qui va vous être imposé ; chaque membre présent indique à volonté un ou plusieurs sujets ; la section en choisit trois par voie de scrutin individuel et à la majorité absolue ; ils sont placés dans l'urne, et le sort en fait sortir un seul qui devient celui du concours. On en donne connaissance aux concurrents après leur avoir lu le règlement qui prescrit l'ordre et les

conditions à observer pour la régularité du concours; ils entrent immédiatement en loge pour procéder à la composition de leur esquisse, qui doit être terminée dans l'espace de douze heures. Ces loges sont situées dans la partie latérale de gauche de la deuxième cour demi-circulaire qui se présente immédiatement après que l'on a dépassé l'arc de Gaillon : le bâtiment qui les renferme s'élève dans une cour plantée d'arbres, ou l'on pénètre en passant sous des arcades

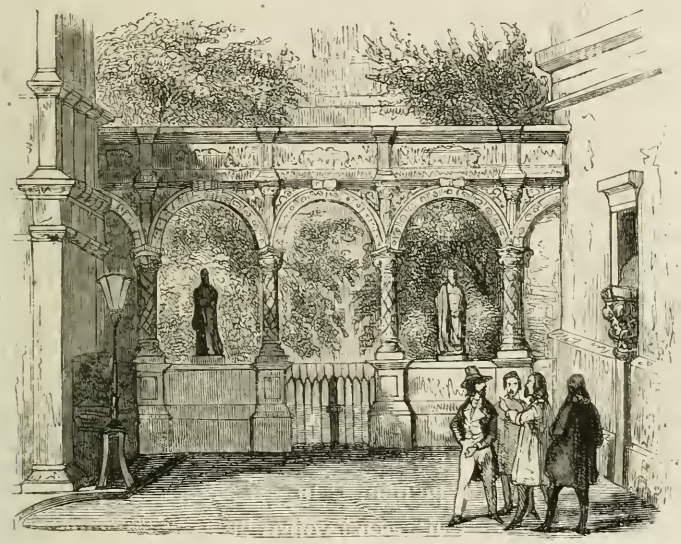

en ogives provenant des ruines de la chapelle de Montreau, dont nous avons parlé précédemment:

Si par hasard vous avez jamais visité quelque vieux monastère en ruine, les cellules où les moines se retiraient pour se livrer aux travaux particuliers de leur ordre pourront vous donner une idée assez exacte du réduit où, pendant soixante-douze jours, les concurrents se livrent à l'exécution de leur tableau. Dès lors pour eux cesse toute communication avec le monde extérieur; ils vivent dans le travail et

dans le silence, et du matin au soir ils sont rigoureusement cloîtrés; chaque cellule devient un sanctuaire impénétrable.

A la fin du premier jour, après avoir tracé et arrêté définitivement son esquisse, chaque concurrent doit la remettre au professeur du mois, accompagné de l'agent de l'École; il y appose sa signature à côté de la sienne, et le calque qui lui est laissé est soumis à la même formalité; les esquisses sont renfermées dans un portefeuille qui reçoit le sceau de l'École et qui est confié à la garde de l'agent pour être reproduit par lui sous sa responsabilité le jour du jugement des compositions. Le soir venu, l'heure de la délivrance sonne; nos jeunes athlètes ont enfin le droit d'aller respirer l'air pur du soir et vont s'inspirer aux douces clartés de la lune. Mais le lendemain et les jours suivants, pendant tout le temps que dure le concours, ils reviendront à l'École se soumettre volontairement à cette claustration quotidienne qui ne doit finir qu'au moment où ils jugeront leur œuvre digne d'être soumise à l'arrêt sans appel des juges souverains. Ici je dois vous faire une observation de la plus grande importance : méditez profondément votre sujet, mettez tous vos soins à l'exécution des détails, à l'effet de l'ensemble; travaillez sans relâche, mais si le résultat ne répondait pas à vos efforts; si votre pinceau restait impuissant à rendre la poésie de votre pensée; si le découragement venait à s'emparer de vous, gardez-vous bien de renoncer à votre œuvre ou de vous laisser entraîner à la mutiler; car le règlement est formel : « Aucun concurrent ne peut soustraire son ouvrage à l'exposition sous le prétexte qu'il en est mécontent, ou qu'il n'est pas terminé; tous les ouvrages doivent être exposés quel que soit leur degré de force, et dans le cas où l'un des concurrents aurait détruit son travail, cette contravention à l'ordre sera rendue publique de la manière que décidera l'École royale des Beaux-Arts. » Des règlements plus anciens portent aussi que le coupable pourra, s'il y a lieu, être condamné à l'exclusion pour l'année suivante.

Les autres concours sont réglés entièrement d'après une

marche analogue à celle dont nous venons de vous entretenir relativement à la peinture; il serait donc superflu d'y revenir de nouveau ; qu'il vous suffise de savoir que la composition pour le concours de sculpture consiste tantôt en une figure en ronde bosse, tantôt en un bas-relief dont le sujet est tiré de la mythologie ou de l'histoire; celle pour la gravure en taille-douce consiste en un dessin d'après une figure antique; celle de la gravure en médailles, en une figure exécutée sur acier ou sur pierre fine ; enfin celle du paysage historique, en un sujet du genre noble accompagné de personnages. Le nombre des élèves admis en définitive à ces concours est de huit.

Pour ce qui est de l'architecture, quelques modifications ont été apportées à la manière générale de procéder de l'Académie ; ainsi, au lieu de deux concours d'essai comme dans les autres branches, il n'y en a qu'un seul, et encore plusieurs concurrents s'en trouvent dispensés, car le but de ce concours étant d'éprouver les forces des élèves et de faire connaître ceux qui ont assez de capacité pour être admis définitivement, il devient inutile d'y soumettre ceux qui ont déjà donné de leur talent des preuves suffisantes; parmi ces derniers se trouvent compris : les élèves qui ont déjà obtenu le deuxième grand prix, ceux qui précédemment ont été admis en loge et ont rendu en grand le projet sur lequel ils ont été reçus; enfin ceux qui dans les concours d'émulation ont obtenu une médaille sur projet rendu.

Les élèves en peinture et en sculpture ne jouissent pas de la même faveur. Pourquoi?... je l'ignore... et ne me suis pas cru obligé à chercher la cause de cette anomalie... ma mission étant bien plutôt de vous dire ce qui se fait que ce qui devrait se faire.

Dans la foule de ces travaux d'essai on en choisit le nombre nécessaire pour compléter, avec celui des élèves exempts de cette épreuve, le chiffre de trente qui représente celui des élèves admissibles. Alors a lieu une seconde élimination qui doit borner à huit le nombre définitif ; ceux-ci entrent en

loge et commencent à exécuter en grand le projet donné pour composition du grand prix.

Le jour solennel approche, voici venir le premier lundi d'octobre ; les principales notabilités artistiques et littéraires, et l'élite de la société parisienne se pressent dans la grande salle de l'Institut. Les sons d'une douce harmonie viennent un instant calmer l'impatience des assistants qui ont hâte de connaître le nom des lauréats. Le cœur bat à tous les jeunes rivaux, et la crainte et l'espérance les agitent tour à tour.

Enfin les vainqueurs reçoivent la récompense de leurs pénibles travaux, et sont couronnés aux applaudissements de toute la foule. Leurs noms volent de bouche en bouche, et les mille voix de la presse, cette renommée moderne, proclament leur triomphe jusque dans les contrées les plus lointaines; c'est pour eux l'aurore de la gloire, et, ce qui est bien quelque chose encore après la gloire, leur avenir est assuré. Dès ce moment le gouvernement les prend sous sa protection, pendant plusieurs années ils n'ont plus à s'occuper des préoccupations de cette vie matérielle qui tue l'inspiration ; ils verront la belle Italie, leur jeune imagination s'échauffera aux rayons de son doux soleil, leur génie s'étendra par la contemplation de nouveaux chefs-d'œuvre ; et lorsque de retour en France ils viendront en fils reconnaissants faire hommage à leur pays de leur talent grandi et complété, le gouvernement leur confiera ses travaux les plus importants, ils auront conquis une position glorieuse et indépendante, et, candidats couronnés, attendront patiemment sous le vestibule de l'Institut qu'on leur en ouvre les portes.

Le souvenir de cette journée mémorable doit être perpétué, et les lauréats reçoivent des médailles à cet effet : celle du premier grand prix est en or, la valeur en est de deux cents francs; celle du deuxième grand prix est de même matière, quoique d'une valeur moins grande. Enfin comme ce n'est pas dans la carrière des armes seulement que l'on peut servir son pays et contribuer à sa gloire, tous deux sont exemptés du service militaire.

L'Italie les attend ; avec quelle impatience ils font leurs adieux à leurs familles!... Les voilà partis. Avant de les suivre dans leur existence nouvelle, arrêtons-nous un moment, et mettant de côté la poésie de leur situation, parlons un peu sérieusement d'affaires. Ils ont touché au trésor une somme de six cents francs, ce sont leurs frais de route ; ils traversent rapidement la France, visitent en passant Genève et son lac, les Pyrénées où se rattachent tant de glorieux souvenirs ; voient tour à tour Turin, Milan, Parme, Plaisance et Gênes, qui faisaient hier encore partie de la France ; ils trouvent le temps de remonter jusqu'à Venise la belle, reviennent par Ferrare jusqu'à Florence, astre qui s'éteint, donnent un coup d'œil à Livourne, à Sienne, à Spolette, enfin les voici à Rome ; la cité sainte, la capitale du monde chrétien, Rome à jamais immortelle, berceau de deux civilisations ennemies, la première fille de la forme et de la matière, la deuxième fille de l'esprit. Cet édifice de noble aspect qui d'abord attire nos regards, c'est l'Académie royale de France. C'est là que pendant cinq ans, s'il est peintre d'histoire, sculpteur, architecte ou graveur en taille-douce ; pendant quatre ans, s'il est paysagiste, graveur en médailles ou en pierres fines, l'élève pensionnaire trouve un logement commode, une bibliothèque choisie, des tableaux, des statues, des modèles, enfin tout ce qui peut contribuer à compléter son éducation artistique ; là pour lui la vie s'élargit et se poétise. Complétement libre, à quelques restrictions près, il peut satisfaire ce besoin d'indépendance qui si longtemps fut le rêve de ses nuits ; son logement réunit tout le confortable qu'il pouvait désirer. C'est une chambre agréable à laquelle attient un atelier, qui lui est particulier ; le matin il déjeune chez lui. Mais qu'il se garderait bien d'en faire autant pour le dîner ou le souper!... Non, il se réunit à ses camarades, c'est un moment de joie et de bonheur, on parle de la patrie absente, on se communique ses espérances, ses craintes ; là s'établit entre tous cette confraternité, cet échange de bons procédés, cette com-

munauté de plaisirs qui donnent naissance aux amitiés les plus durables. Oh! la belle vie pour un artiste!... se voir défrayé de toute dépense, logement, nourriture, etc., plus de soins de ces viles choses! Pensons à l'art, à la gloire, à la poésie seulement, songeons à bien employer les 75 fr. qui nous sont comptés tous les mois; 75 fr., c'est peu à Paris, peu en France, mais à Rome, c'est presque de l'opulence; visitons les environs, voyons et revoyons tous ces villages, ces moindres hameaux dont chacun est riche d'un mausolée glorieux, d'une tradition poétique, de mille souvenirs émouvants. Tâchons surtout de ne pas demander d'avance sur la retenue de 500 fr., complément des 1,200 fr. que nous donne le gouvernement, et qui doivent nous être comptés la dernière année de notre séjour à Rome. Nous aurons alors 1,500 fr. en réserve, avec les 900 fr. que nous toucherons encore, nous serons des nababs, et nous parcourrons les principales villes italiennes en opulents amateurs! En attendant, sachons utiliser les mille ressources qui nous entourent, puisons aux sources de l'art antique, à celles du moyen-âge. Voici Raphaël, Michel-Ange, le Titien, Léonard de Vinci, Paul Véronèse, Jules Romain. Jeunes gens admirez! étudiez!.. admirez, étudiez encore!!! devant ces travaux immortels votre imagination pourrait-elle ne pas s'élever jusqu'au ciel des conceptions poétiques? Pourriez-vous laisser sortir de votre atelier des œuvres indignes de ces grands maîtres, indignes de vous? Mais, que dis-je, vous avez mieux encore!... la nature vivante, le type romain conservé dans toute sa pureté primitive; ce ne sont plus ces êtres dégradés, abâtardis, sans caractère, dont l'industrie meurtrière a peuplé nos grandes villes. Voyez: cet homme qui passe est bien un descendant des Romulus; cette femme au port de reine, au profil noble et pur, ne vous rappelle-t-elle pas la mère des Gracques? Ici le beau dans l'art et dans la nature vous coudoie de toute part, vous ne pouvez faire un pas sans le rencontrer.

Ces avantages précieux, ces bienfaits, vous saurez les re-

connaître : vous accomplirez dignement, consciencieusement les devoirs que le gouvernement vous impose. Peintre, vous exécuterez d'inspiration dans les deux premières années de votre séjour à Rome, une figure peinte d'après nature, quatre figures dessinées d'après le modèle vivant, et deux d'après l'antique. Dans le cours de la troisième année vous nous donnerez encore une figure peinte et une esquisse peinte ou dessinée d'une composition de votre invention. La quatrième année vous achèverez la copie d'un tableau d'un grand maître, ou des fragments peints ou dessinés de trois figures au moins, d'après la fresque ou des originaux célèbres. L'élève peintre de Rome doit en outre, dans la même année, faire une composition de son invention dont le gouvernement fait présent à quelque ville de province. La cinquième année il doit exécuter un tableau d'histoire de grande dimension qui lui reste en propriété.

Les sculpteurs sont tenus à leur tour d'envoyer à Paris, à la fin de leur première année de séjour à Rome, une copie en marbre, d'après une statue antique, qui appartient de droit au gouvernement. Dans le cours de la deuxième et de la troisième année, une figure de bas-relief, d'après nature, ou un modèle de figure en ronde-bosse. Pendant la quatrième année, le modèle d'une figure de leur composition en grandeur naturelle ; plus, une esquisse d'un groupe en ronde-bosse. Enfin, la cinquième année, ils exécutent en marbre la figure par eux composée l'année précédente. Le gouvernement leur fournit les marbres nécessaires à ces divers travaux.

Les architectes sont loin de mener une vie aussi sédentaire que celle des autres artistes : leur mission étant surtout d'empêcher en France l'introduction du mauvais goût, conséquence presque nécessaire de nos mœurs bourgeoises ; ils doivent pouvoir, par l'étude raisonnée de tous les monuments célèbres de l'antiquité, épurer leurs études en remontant aux sources des bonnes traditions. Aussi font-ils de nombreuses excursions dans plusieurs parties de l'Italie, pour

prendre connaissance des divers styles, des combinaisons auxquelles sont susceptibles de se prêter les différents ordres, des dispositions les plus heureuses de chaque édifice, suivant leur destination; enfin, des procédés particuliers à leur art. Malgré toutes ses richesses, Rome ne leur suffit pas; Saint-Pierre, le Colysée, la colonne Trajane, le Panthéon, etc., peuvent certainement ouvrir carrière à leur analyse, mais ne sauraient compléter leurs études architecturales. Naples, avec son Musée, Pompeïa, Herculanum, cités greco-romaines conservées intactes sous des montagnes de laves, leur révèleront le secret des constructions privées au temps d'Auguste; Palerme leur fournira des exemples du mélange du style arabe avec le style grec; Florence étalera devant eux toutes ses magnificences; Milan leur ouvrira sa merveilleuse cathédrale aux mille piliers de marbre blanc; enfin, aux clartés du soleil d'or qui fait scintiller ses flots, la reine de l'Adriatique, si poétique et si belle encore quoique découronnée, Venise offrira à leur admiration sa cathédrale de Saint-Marc et ses palais d'émeraude resplendissante.

Ces excursions, ces voyages deviennent, pour les architectes, autant de sujets de travaux dont ils doivent compte à l'Académie. Aussi, comme les peintres et les sculpteurs, sont-ils astreints à différents envois pendant le cours de leur séjour en Italie. La première et la deuxième année, ils sont tenus d'exécuter quatre études détaillées, d'après les plus beaux monuments antiques à leur choix. La troisième année, quatre nouvelles études dans lesquelles ils indiquent les proportions et les procédés techniques des édifices sur lesquels ils opèrent. La quatrième année des dessins de quelque édifice dans l'état actuel, et un projet de restauration. Enfin la cinquième année, un projet de monument public de leur composition.

Les graveurs, surtout les graveurs en médailles, acquièrent dans leur séjour à Rome une habileté dont ils ne trouveraient nulle part ailleurs aussi parfaitement les préceptes et les exemples; qui ne sait qu'aujourd'hui encore Rome a con-

servé le monopole de cette branche de la gravure, et qu'elle fournit à l'Europe, soit en camées durs d'après l'antique, soit en camées coquilles, ce qui se fait de plus exquis. Rome a gardé dans toute leur sévérité les traditions de l'antiquité particulières à cet art, à ce point qu'un savant antiquaire même a souvent peine à distinguer une imitation d'un camée original ; il serait donc d'un grand intérêt pour la France d'établir pour ce genre de commerce une concurrence à l'Italie, ou de se soustraire au moins au tribut qu'elle ne cesse de lui payer.

Les graveurs en pierres fines et en médailles sont tenus comme les autres artistes de faire connaître à Paris le résultat de leurs études, et ils envoient également, ainsi que les graveurs en taille-douce, certains travaux qu'exige d'eux le gouvernement. Quant aux peintres paysagistes, ils lui paient leur tribut en paysages, représentant des vues des plus beaux sites de l'Italie.

Toutes ces productions des artistes de Rome : peinture, sculpture, architecture, gravure en taille-douce ou en médailles, sont exposées, chaque année, dans une des salles du Musée des Beaux-Arts, et cette exposition sert déjà de point de départ à la critique, pour juger l'avenir qui s'ouvre devant chaque élève ; déjà sa réputation augmente ou décroît selon le mérite de ses œuvres, le gouvernement le suit d'un regard vigilant, et les encouragements qu'il lui réserve seront calculés sur les efforts qu'il aura faits et les succès dont ils auront été couronnés.

Gardez-vous toutefois de penser que la fortune et les succès soient exclusivement réservés aux artistes de Rome. Non : celui dont le talent un instant endormi viendrait à se réveiller plus tard, ne serait point traité en paria ; combien n'avons-nous pas vu d'artistes qui, sans avoir jamais quitté la France, ont acquis une réputation égale au moins à celle de certains lauréats ? Le grand prix n'a pas récompensé votre persévérance ?... c'est un malheur, sans doute ; mais il est réparable... à défaut du gouvernement, votre talent trouvera des ap-

préciateurs dans le public... Mille travaux vous attendent auxquels vous pourrez vous livrer avec avantage et sans déroger. Depuis dix ans l'art a fait invasion dans l'industrie; bientôt, à l'instar des anciens, nous devons l'espérer, il trouvera sa place même dans les objets les plus usuels de la vie. *Peintre*, vous pouvez faire du genre, du portrait, ou exécuter des travaux de décoration ou de peinture sur verre ou sur porcelaine. *Sculpteur*, il vous reste la statuette, le médaillon, l'ornement ou le bronze. *Architecte*, vous avez les habitations privées; l'architecture demande une révolution, si l'on veut l'approprier à nos besoins de luxe, de confortable et aux exigences de notre climat; courage donc et ne craignez pas d'innover. *Graveur*, des publications sans nombre vous offrent des moyens de fortune. Jeunes artistes, ne vous laissez point abattre... Rien n'est perdu encore... Après tout, au défaut de la gloire, vous aurez la considération, au défaut de la fortune, l'aisance; vous jouirez même de tous ces avantages réunis, si l'ordre et la prudence président à votre vie, l'intelligence et l'amour de l'art à vos travaux.

Un instant... monsieur, ne nous séparons pas encore, il nous reste à voir la salle des prix qui contient l'œuvre si remarquable de M. Paul Delaroche, complément magnifique de l'édifice que nous visitons; cette salle est située au fond de la cour intérieure, elle s'étend dans un espace demi-circulaire, éclairé par le haut, et disposé en amphithéâtre. C'est dans cet hémicycle que se trouve la vaste composition que nous allons analyser; la destination du monument en avait pour ainsi dire tracé le programme. Nous sommes à l'École des Beaux-Arts, dans la salle où doivent se distribuer les prix : l'art du dessin, la peinture, la sculpture, l'architecture, sont donc ici les personnages obligés, et c'est ainsi que M. Delaroche a compris son sujet.

Un long portique, soutenu par des colonnes d'une élégante simplicité, occupe presque le fond de la scène. Vers le milieu de cette colonnade on voit, dans une sorte d'enfoncement auquel on monte par des degrés, un banc de

marbre sur lequel sont assis deux vieillards ayant entre eux un homme dans la force de l'âge. Tous trois sont revêtus d'un manteau blanc qui couvre négligemment leurs épaules; leur front est ceint d'une couronne d'or, leur attitude est digne, calme et majestueuse. Quels sont ces trois hommes? le plus jeune est Apelles, l'honneur de la Grèce; le deuxième, Ictinus, l'architecte du Parthénon; le troisième, Phydias, que l'on place en première ligne parmi les sculpteurs grecs. A leurs pieds une noble et belle fille au teint oriental, tient à la main une couronne destinée au lauréat.

De chaque côté des juges sont quatre femmes; les deux premières assises et gardant un respectueux silence. L'une par son profil rappelle ce type grandiose de certaines médailles grecques; l'autre, le front ceint d'un diadème, a plutôt le caractère des femmes d'Italie : c'est la personnification de l'art antique sous ses deux formes les plus saillantes, la forme grecque et la forme romaine. Les deux autres femmes sont debout sur le devant des degrés; elles ont un aspect moins sévère : l'une porte au ciel un regard rêveur; sur ses épaules, ses blonds cheveux retombent en nappes onduleuses; une grâce virginale se mêle dans ses traits à une suave langueur, et dans ses mains elle soutient une église gothique : c'est le génie de l'art au moyen-âge, de ce sublime novateur qui trouva le chemin du beau sans autre guide que la foi.

Quel contraste entre cette figure et celle de sa compagne! Celle-ci est belle aussi, mais sans retenue, sans mesure, sans pudeur; ses riches vêtements retombent en désordre, sa brillante coiffure se dénoue et s'échappe au hasard : c'est l'image de l'art moderne, avec ses beautés et ses excès, depuis son affranchissement des idées chrétiennes. Des souvenirs au lieu de croyance; l'amour de la mode, le besoin des succès à tout prix; d'admirables instincts étouffés par l'esprit de système; des charmes éblouissants mais fardés, voilà ce que révèle toute sa personne.

Les juges, les arts, la Renommée, occupent le cintre de l'hémicycle; de chaque côté, viennent ensuite se grouper tous

les artistes dont les noms ont immortalisé leur siècle. Vos yeux sont d'abord frappés d'une noble figure de vieillard dont la longue barbe blanche jette ses reflets argentés sur une pelisse de velours cramoisi : c'est Léonard de Vinci, le patriarche du dessin ; il impose de la voix et du geste ces savantes démonstrations auxquelles il consacra sa vie. Autour de lui tous gardent le silence; Raphaël lui-même l'écoute avec respect; fra Bartholomeo le contemple dans un pieux recueillement; le Dominiquin s'attache à sa parole avec une ardente curiosité; Albrecht Durer admire la justesse de ses vues, et fra Beato Angelico lui-même, s'arrachant à ses prières et à ses hautes visions, s'avance pour l'écouter. Quelques-uns pourtant (c'est le petit nombre) ne lui prêtent pas ainsi une religieuse attention ; assis sur ce chapiteau renversé, tournant le dos à Léonard et à ses auditeurs, Michel-Ange semble vouloir rêver à part ; absorbé par ses propres idées, il ne cache pas son dédain pour celles des autres ; à lui seul il est un monde, et il se sent assez puissant pour demeurer étranger au mouvement qui s'opère autour de lui.

Plus loin, Giotto, Cimabuë, Masaccio, sont aussi dans une sorte d'isolement; ils écoutent à peine Léonard : leur regard étonné exprime un blâme profond pour ces étranges aberrations dans lesquelles est tombé l'art depuis le jour où ils tentèrent de lui frayer une route. Enfin, à l'extrémité du tableau, cette grande figure vêtue de noir, au front large, à l'œil ardent, c'est Poussin. Penseur sublime, esprit solitaire, lui aussi il s'écarte de la foule; mais ses yeux se tournent avec amour sur vous, jeunes élèves, qui faites désormais l'espérance de la peinture française. Ce regard de Poussin sur notre École, regard paternel mais sévère, est en quelque sorte le résumé de la pensée morale du tableau.

Dans le groupe des architectes, c'est le vieux Arnolfo di Hapo qui prend la parole; autour de lui se réunissent tous les maîtres dans le grand art de bâtir ; debout, dans sa longue robe florentine, l'architecte de Sainte-Marie-des-Fleurs raconte sans doute au milieu de quelles ténèbres il dirigea

d'abord ses pas; quels furent ses efforts et ses hésitations alors que l'Italie, n'acceptant pas encore le retour aux règles antiques, résistait néanmoins à l'invasion de ce système, dont toute la chrétienté du Nord adorait les saintes témérités. Robert de Luzarche, qui détourne la tête, lui dira tout à l'heure quels trésors renferme ce mystérieux système et combien, sous son apparence hasardeuse et incorrecte, il cache de science et de pureté. Bramante, à son tour, indiquera tout ce que le génie moderne pouvait puiser de noblesse et de grâce, non dans l'imitation servile, mais dans l'intelligence des grands modèles de l'antiquité; Palladio, sans doute pour se justifier, expliquera comment devait s'altérer si promptement entre ses mains ces traditions de simplicité auxquelles était promis un si bel avenir. Cependant Arnolfo continue son récit et tous le regardent en silence; Brunelleschi, assis sur le banc de marbre, l'écoute, mais d'un air un peu distrait; on comprend qu'il songe à sa coupole. Pierre Lescot, avec la pétulance d'un Français, s'avance pour entendre le vieux Florentin et s'appuie familièrement sur l'épaule de Bramante. On conçoit que ces deux hommes se soient pris d'intimité chez les ombres; mais que Robert de Luzarche et Palladio marchent ainsi comme deux frères tendrement unis, c'est ce qui s'explique moins aisément; au contraire, il est tout-à-fait probable que si Sansovino et Erwin de Steinbach s'étaient jamais rencontrés, ils auraient eu des confidences à se faire mutuellement: je ne m'étonne donc pas de les voir causer là sur ce banc, en tête-à-tête, avec une telle ardeur, qu'ils n'aperçoivent rien de tout ce qui se fait autour d'eux. Ajoutez à cette galerie la figure isolée de Philibert Delorme, dont la pensée soucieuse semble poursuivre quelque problème ardu de construction; et à l'extrémité opposée, Vignole, et vous aurez terminé le groupe des architectes.

Les sculpteurs apparaissent à leur tour; le vieux André Pisano et Lucca della Robbia, s'entretiennent gravement; Donatello et Ghiberti se disposent à prendre part à leur conversation; derrière les deux interlocuteurs, on aperçoit le

présomptueux Bandinelli qui, comme de coutume, laisse percer dans son sourire une envieuse malignité; Jean Goujon, au contraire, et plus loin Germain Pilon, cherchent à écouter avec un empressement qui témoigne de leur déférence. Pujet, assis au bout du banc, prête peu d'attention aux paroles des deux vieillards; il est retenu par Jean de Bologne, ce fils de Douai que l'Italie s'obstine à réclamer; derrière eux Benvenuto Cellini, distrait et dédaigneux, s'éloigne en murmurant quelque sarcasme, pendant que Bernard Palissy rêve à ses expériences et semble regretter ses fourneaux; le groupe est terminé par les deux figures calmes et silencieuses de Pierre Bontemps, qui recueille précieusement les leçons de della Bobbia, et du vieux Peters Fischer, qui paraît dans son entêtement tudesque bien décidé à s'en tenir à ses propres idées.

Nous voici de nouveau en présence des peintres; mais c'est ici le rendez-vous de ceux qui ont cherché la poésie de leur art moins dans la beauté des lignes et dans l'expression de la pensée, que dans les mystérieuses harmonies de la couleur. Ce groupe renferme comme les autres plusieurs scènes.

D'abord, saluons les quatre plus grands artistes qui aient jamais exprimé les beautés du paysage, Claude Lorrain, Guaspe Poussin, Ruysdaël et Paul Potter; ils se confient secrètement les procédés qu'ils ont employés pour lutter victorieusement les uns contre toutes les pompes de la nature, les autres contre toutes ses naïvetés. Plus loin, le théâtre s'agrandit : c'est Rubens, Van-Dick, Rembrandt, Murillo, Vélasquez, l'honneur de la Flandre et de l'Espagne, qui écoutent la savante parole du Titien; Van-Eyck lui-même prend plaisir à l'entendre, lui le précurseur et le père des grands coloristes. Debout, à ses côtés, Antonio de Messine semble faire amende honorable; le vieux Flamand pardonne au jeune aventurier de lui avoir dérobé le secret de la peinture à l'huile qu'il a inventée. Pour écouter, le sombre Caravage lui-même s'efforce d'imposer silence à sa mauvaise humeur; Jean Bellini se complaît in-

térieurement aux paroles de son illustre élève; Giorgone se pose en spadassin et Paul Véronèse, se retournant vers le Corrège, lui demande par quel secret il unit toute la pureté de l'expression à tout l'éclat du coloris. Telle est la page magnifique de M. Delaroche; elle offre dans son ensemble l'histoire des arts et presque la biographie des hommes illustres qui les ont portés au plus haut point de perfection.

En contemplant ces génies immortels, en vous rappelant leurs œuvres sublimes, apprenez, jeunes gens, à les respecter; en voyant le prix magnifique dont l'humanité reconnaissante paie ceux qui les ont surmontées, connaissez les difficultés de l'art. Rejetez loin de vous la présomption de vos propres forces, elle vous perdrait; mais gardez-vous aussi d'en désespérer: au-dessous de tous ces hommes illustres, il reste encore de belles places à conquérir; une noble intelligence, quand une ambition honorable l'échauffe, peut aspirer à tout et réussit quelquefois. Un jour, peut-être, quelque autre Delaroche devra peindre un nouvel hémicycle; osez vous dire: « J'y veux avoir mon rang!... » sinon renoncez aux arts; car c'est une des carrières qui excusent le plus l'ambition, que dis-je? elle l'exige impérieusement. Pour y conquérir seulement une place modeste, il faut presque avoir tendu à la première.

Imp Bertauts

Vue interieure de la Recreation
l'Ecole Polytechnique

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

L'École Polytechnique!... nom resplendissant qui éveille dans l'esprit mille souvenirs de gloire et d'honneur... Pépinière féconde de grands hommes, de héros, de savants distingués... foyer où convergent toutes les lumières de la science, et qui les reflète plus pures et plus brillantes; trésor précieux où depuis cinquante ans on puise, et qui reste inépuisable, établissement unique dans le monde, l'École Polytechnique s'attire l'admiration universelle; la France en est fière à juste titre, et l'Europe jette sur elle des regards jaloux... Quel est le jeune homme qui, dans les dernières années de son séjour au collége, n'a pas senti battre son cœur d'espérance ou de regret en voyant passer à côté de lui un de ces jeunes savants à l'air déjà grave et recueilli... Si dans un lieu public un élève de l'École se présente, il attire aussitôt l'attention; on sait par quels efforts courageux il a conquis cet élégant uniforme et cette épée qui, bien que devant toujours rester vierge, n'en rappelle pas moins à ses concitoyens que dès entrant à l'École il a pris l'engagement glorieux de se dévouer au service du pays; on sait aussi quelle persévérance infatigable, quelle intelligence il sera obligé de déployer pour sortir triomphant des épreuves qui lui sont réservées; pour

tous ces motifs, on les honore et on les aime ; il semble que sur leurs fronts déjà pensifs et soucieux se lise un avenir souvent brillant, toujours honorable.

L'estime et l'admiration qu'inspire partout l'École Polytechnique, s'adressent certainement d'abord à l'institution elle-même, la plus noblement, la plus sagement conçue, la mieux exécutée qui existe ; mais si les sympathies qu'elle provoque rejaillissent sur ses enfants, ceux-ci, à leur tour, on doit l'avouer avec empressement, ont pris soin d'augmenter sa gloire ; ce sont deux causes sans cesse réagissant l'une sur l'autre, au plus grand avantage de chacune.

Ce préambule, mon jeune lecteur, a sans doute ému votre intérêt, piqué votre curiosité... La jeunesse a le beau privilége de se passionner pour tout ce qui est grand : d'ailleurs, peut-être nourrissez-vous la louable ambition d'être un jour compté parmi cette noble jeunesse ; vous calculez avec impatience les années qui s'écouleront encore pour vous jusqu'au moment si ardemment désiré où vous franchirez l'enceinte du collége pour n'y plus rentrer ; aussi, une foule de questions, j'en suis sûr, se pressent dans votre esprit, car vous ne connaissez de l'École Polytechnique que ce que l'on en sait dans le monde, c'est-à-dire bien peu de chose... Quelle est donc sa constitution ?... quels services a-t-elle rendus au pays ; quelles études y suit-on ; quelle est la vie intérieure des élèves ; quels avantages l'institution présente-t-elle aux jeunes gens qui en sortent ?... *quel est leur avenir*, enfin ?...

Eh bien ! monsieur, je vais tâcher de satisfaire à toutes ces questions en appuyant sur les détails qui pourront vous intéresser à quelque titre que ce soit ; mais si votre intérêt, votre curiosité, votre sympathie sont assez vivement excités, vous prendrez quelque plaisir à faire avec moi une visite à l'École ; nous la parcourrons dans toute son étendue, et quand vous en sortirez, j'espère que vous la connaîtrez aussi parfaitement que si vous y aviez vécu une année entière. Chemin faisant, et pour abréger la route en occupant votre es-

prit, je vais vous décrire succinctement son histoire, celle de son origine et des modifications successives qu'elle a subies pour arriver au point où nous la trouverons aujourd'hui. Peut-être serai-je forcé, afin de ne pas laisser de lacune dans mon récit, d'aborder quelques détails un peu sérieux que d'ailleurs ce sujet commande; vous rebuteront-ils?... non, je me rassure... La jeunesse aujourd'hui grandit vite, et mêle de bonne heure des pensées sérieuses à ses jeux. Prêtez-moi donc, jeune homme, un moment d'attention, nous serons bientôt arrivés.

Remontons d'abord aux jours de notre première révolution, de glorieuse et tragique mémoire: c'est de cette époque que date l'origine de l'École Polytechnique... L'année 1795 venait de s'écouler comme un torrent furieux, entraînant avec elle l'édifice monarchique que quatorze siècles avaient respecté... Lois, institutions, coutumes, opinions n'étaient plus que des ruines du sein desquelles la Providence avait cependant résolu que la France sortirait plus glorieuse et plus puissante que jamais; toutefois, elle avait encore de longs jours de deuil et d'épreuves à subir avant de voir renaître sa prospérité intérieure, et son étoile un moment sembla pâlir au ciel. Inquiets et troublés, les rois voisins craignant pour leurs états la contagion de l'esprit républicain voulurent en arrêter l'essor; la France fut menacée jusque sur son territoire; l'étranger osa dépasser nos frontières; mais la nation tout entière se leva avec un cri d'indignation; les armées se formèrent comme par enchantement; et quelles armées!... L'ennemi dut trembler à son tour. Tout homme qui pouvait porter un fusil s'élança aux frontières; la jeunesse surtout s'y pressait en foule, délaissant, dans un élan héroïque, les arts, le commerce et les écoles elles-mêmes; parmi celles-ci, plusieurs inspirant des craintes à un gouvernement ombrageux avaient été fermées d'autorité: parce que longtemps elles avaient été l'asile d'une aristocratie dont on voulait effacer jusqu'aux dernières traces, on les accusa d'en conserver l'esprit, d'être secrètement hostiles au nouveau

gouvernement, et de nourrir le regret du passé; elles furent détruites.

Au milieu du bouleversement général quelques autres subsistaient encore, mais appauvries et languissantes; l'enthousiasme qui portait la jeunesse aux armées acheva leur ruine. En effet, à quoi servaient alors des études profondes et spéciales? en était-il besoin pour parvenir aux grades les plus élevés?... Le courage, l'intrépidité suffisaient pour cela; et qui en manque en France? Sans doute dans les masses les plus incultes il y a toujours des intelligences d'élite qui ne demandent qu'une occasion pour se révéler, et les exemples se présentent en foule. Dans beaucoup de circonstances un coup d'œil sûr, une détermination rapide, un mouvement d'inspiration peuvent décider du gain d'une bataille. Mais ces avantages suffisent-ils pour assurer le salut d'une armée, pour préparer sa marche et sa retraite, ses approvisionnements de toute espèce, pour diriger un assaut, mettre une place en état de défense, pour jeter des ponts sur des fleuves, assurer le repos des troupes derrière des retranchements? L'officier, le capitaine, le colonel qui conduisent valeureusement leurs soldats au combat verront leurs plus brillantes qualités devenues inutiles, s'ils ne possèdent pas ou s'ils n'ont pas derrière eux des hommes qui possèdent les différentes sciences qui constituent seules le grand art de la guerre.

On s'aperçut que dans un temps donné dont on pouvait mesurer le terme prochain, nos troupes pourvues d'héroïques soldats, d'officiers intrépides et intelligents se verraient cependant exposées aux plus grands désastres faute de chefs qui possédassent les connaissances spéciales qui font surtout la force et la sûreté des armées. Si cette pénurie se faisait sentir dans les camps, elle n'était pas moins appréciable à l'intérieur; les travaux publics perdaient chaque jour de leur importance, de leur dignité; de ce côté encore manquait la science. Les grandes voies de communication, les routes, les ponts, l'entretien des

villes, les monuments publics, privés de soins éclairés, penchaient à leur décadence. On comprit alors l'importance des grandes écoles où une jeunesse d'élite, réunie sous des chefs capables, se forme et s'instruit promptement aux services que l'État peut ensuite exiger d'elle. On regretta la ruine des établissements d'où étaient sortis tant d'hommes éminents, guerriers illustres ou citoyens distingués. Ce fut à cette époque que Prieur de la Côte-d'Or et son ami Carnot conçurent le plan d'une école de travaux publics; Gaspard Monge et Lamblardie en état tous deux, et par leurs connaissances et par leur propre expérience, d'apprécier mieux que personne les avantages qui en résulteraient pour le pays, s'associèrent avec enthousiasme à ce généreux dessein, et se chargèrent de l'exécuter; Monge paraît surtout s'y être plus particulièrement dévoué. Ce n'était pas une œuvre facile; cependant la haute estime qu'il s'était acquise par sa vie et par son caractère lui obtint la sympathie de plusieurs des hommes qui étaient alors au pouvoir. Une pétition fut adressée à la Convention; tel était l'esprit de cette époque orageuse, que les rédacteurs du rapport qu'elle ordonna se crurent obligés de prendre les précautions oratoires les plus minutieuses pour éviter d'éveiller l'irritable susceptibilité des démagogues d'alors qui n'auraient pas manqué de trouver un thème à déclamations dans l'établissement d'une école qui ne pouvait avoir d'existence que par certains priviléges, tels, par exemple, que celui de donner des officiers à l'armée. Il fallut tourner la difficulté, en appuyant sur l'impossibilité de soutenir *la guerre* sans hommes capables dans *certaines spécialités*. Le rapport passa non sans une assez vive opposition, et la Convention décréta l'établissement d'une *Ecole des Travaux publics*. Tel fut le titre certainement incomplet sous lequel on fut obligé de déguiser sa véritable destination. Le plus difficile était fait; mais il restait encore bien des obstacles à franchir. La France était dans un état de pénurie difficile à décrire: malgré les moyens puissants dont elle disposait, la Convention éprouvait souvent une extrême difficulté à fournir aux

dépenses les plus indispensables ; où prendra-t-elle les fonds nécessaires à la fondation du nouvel établissement ? Le dévouement et l'énergie de Monge, celui de ses amis surmontèrent ces nouveaux embarras. L'École fut placée provisoirement au Palais-Bourbon ; le gouvernement lui alloua des fonds, au risque de ne pas les donner s'il se trouvait dans l'impossibilité de le faire ; bien plus, il n'hésita pas à employer l'irrésistible moyen de la réquisition pour lui fournir les premiers objets indispensables à son exploitation ; c'est ainsi qu'il lui créa, comme d'un coup de baguette magique, un cabinet de physique et de minéralogie, une bibliothèque, des instruments de chimie, etc., etc. ; c'était quelque chose, mais ce n'était pas tout ; l'École manquait d'élèves ; on y appela la jeunesse de tous les côtés ; les examens durent être d'une extrême facilité ; les ordres portaient de recevoir non les élèves qui *réunissaient le plus de connaissances*, mais surtout ceux qui *annonçaient le plus d'intelligence*. On les admit sans limite d'âge ; on vit donc à l'École des hommes de vingt-cinq ans à côté d'enfants de treize à quatorze ans. En dernier lieu, on imagina un autre expédient non moins propre à donner de la vie à l'École des Travaux publics ; ce fut d'y transporter les élèves qui restaient encore dans quelques autres institutions du même genre.

Non-seulement cette jeunesse venue des camps ou des ateliers ne pouvait payer de pension, bien plus elle était absolument dénuée de ressources ; on dut donc songer à pourvoir à ses besoins ; on lui vota des subsides, qui souvent, faute de pouvoir agir autrement, lui furent payés en nature, et lui manquèrent même absolument plus d'une fois ; mais, directeur, élèves et professeurs rivalisèrent de zèle et de courage à supporter les privations. Afin de subvenir aux nécessités de la vie, les élèves se soumirent à travailler pour le compte des entrepreneurs. Ceux-ci leur livraient des matières qu'ils devaient mettre en œuvre, à la condition qu'ils en conserveraient en rétribution une certaine portion indiquée. Cependant, la misère fut telle, que beaucoup furent con-

traints de retourner aux camps, et l'on vit la Convention ordonner inutilement la livraison de pantalons et de souliers devenus indispensables aux élèves. C'est avec de semblables alternatives de ressources incomplètes et de pénurie absolue, que l'institution exista pendant quelques années.

Le général Bonaparte venait d'être élevé au rang de premier consul; il ne pouvait manquer d'apprécier à sa juste importance un établissement qu'il appelait plus tard *sa poule aux œufs d'or*. Il prévit donc dès le principe tout le parti qu'on en pourrait tirer et il étendit sa main puissante sur l'École des Travaux publics : dès ce moment, l'existence, la gloire, les succès de celle-ci furent assurés. En arrivant au pouvoir, Napoléon avait conçu le vaste dessein de faire de la France un empire militaire; il cherchait donc, par tous les moyens possibles, à lui donner le moule de ses pensées; les lycées, les pensions, toutes les écoles, avaient été organisées militairement. L'*Ecole des Travaux publics* subit la même transformation; elle changea son nom pour celui d'*Ecole Polytechnique;* elle eut pour destination hautement avouée de donner des chefs capables aux diverses armes les plus importantes de l'armée de terre et de mer, ainsi qu'aux travaux publics. Ce fut alors qu'on la transporta sur l'emplacement où elle est aujourd'hui. Les élèves furent embrigadés; ils revêtirent un uniforme militaire, reçurent le fusil et le sabre, firent l'exercice et pratiquèrent l'école de peloton sans préjudice des travaux scientifiques auxquels ils durent se livrer. Les hommes éminents que forma l'École, les services qu'elle rendit à l'État, justifièrent son utilité et lui procurèrent une suite de prospérités qui ne furent plus troublées qu'à la chute de l'empereur.

En 1814, l'École paya à Napoléon la dette qu'elle avait contractée envers Bonaparte; elle lui prouva qu'il avait bien fait de lui donner une constitution militaire: du haut des buttes Saint-Chaumont, son artillerie foudroya les Prussiens pendant quarante-huit heures. Mêlés aux gardes nationaux dont ils dirigeaient les mouvements aux barrières, les poly-

techniciens disputèrent pied à pied le terrain aux ennemis, et le gouvernement provisoire avait capitulé qu'ils combat-

taient encore. Héroïque jeunesse, vos efforts désespérés devaient être inutiles; l'astre impérial s'éclipsait et l'invasion de 1815 s'accomplit.

Ce fut pourtant à cette époque que l'École fut définitivement constituée; les Chambres sanctionnèrent son existence et des fonds lui furent alloués sur le budget. Désormais, elle fut une institution nationale, bien qu'elle s'intitulât royale, en ce sens que le roi, comme chef de l'État, en est le premier protecteur. La Restauration ne sut pas s'acquérir la sympathie des polytechniciens; ils prirent part à des mouvements insurrectionnels; des troubles eurent lieu dans la maison. Le gouvernement saisit cette occasion de les placer sous le régime du ministre de l'intérieur, en leur ôtant leurs armes et leurs épées; leur uniforme subit même de graves modifications qui le rapprochèrent beaucoup du costume civil; ils

eurent un directeur au lieu d'un commandant. Il n'est pas douteux que la Restauration n'ait vu d'un œil mécontent la prospérité de cet établissement, œuvre d'un autre gouvernement, et qu'animait encore, malgré tous les efforts répressifs, l'esprit patriotique qui avait présidé à sa fondation.

La révolution de 1830 fournit à ce patriotisme l'occasion de se manifester. Au premier mouvement populaire, l'École s'anime, se répand au dehors, malgré les efforts des chefs qui cherchent en vain à la contenir; les élèves dirigent le peuple armé contre les gardes royaux et les Suisses; ils concourent à la prise du Louvre ainsi qu'à celle de la caserne de Babylone que l'un d'entre eux paie de sa vie. On les voit partout où il y a des dangers à courir; comme ils avaient acquitté scrupuleusement leur dette de reconnaissance à l'empereur, ils acquittent avec la même exactitude leur dette de rancune à la Restauration. Depuis on les a vus, insensibles à la séduction, refuser de prendre part à des mouvements sans but et qui ne pouvaient qu'attaquer la considération dont ils jouissent, et leur faire perdre de cette popularité à laquelle ils tiennent par-dessus toute chose et qui est en effet le plus beau fleuron de leur couronne, couronne formée de tant de noms devenus aujourd'hui glorieusement populaires. Monge, Lacroix, Lagrange, Laplace, Fourier, Fourcroy, Berthollet, Chaptal, Guyton-Morveau, Vauquelin, Thénard, Chevreul, savants que connaît le monde entier, ont professé à l'École Polytechnique. Arago, Gay-Lussac, de Clermont-Tonnerre, Paixhans, Ajasson de Grandsagne; le général Boilleau, aujourd'hui commandant de l'École; de Saissac, de Tholosé qui l'ont été avant lui; Biot, Poisson, Frasnel, de Montferrand, Binet, Héricart de Thury, Chabrol de Volvic, de Montalivet, Héron de Villefosse, Valazé, Lamoricière en sont sortis. Enfin, pour compléter en deux mots la haute idée que j'ai voulu vous en donner, j'ajouterai que les Académies des sciences, les grands corps savants, les grades élevés de l'armée, comptent un nombre considérable d'élèves de l'École Polytechnique.

Mais, sans nous en apercevoir, nous avons franchi la distance qui nous séparait de notre but. Après avoir traversé le quartier Latin et gravi la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, nous voici à son point culminant. Nous sommes arrivés à notre but; nous pénétrons d'abord dans une assez vaste cour plantée sur ses deux côtés d'arbres rabougris, endroit où se prend la récréation. A droite, s'élève l'ancienne chapelle du collége de Navarre; j'ai omis de vous dire que nous étions sur le terrain de ce collége et de celui de Boncourt, qui dataient tous deux d'une époque très reculée, si l'on en doit juger par le caractère tendant au gothique que présente cet édifice assez insignifiant du reste; sous la Restauration, on y disait la messe pour toute l'École, qui était obligée d'y suivre régulièrement les exercices religieux. Après 1830, elle a été convertie en salle de jeux, où se trouvent plusieurs billards, des échecs, des dames, un trictrac, tout ce qui peut procurer la distraction nécessaire à des esprits sérieusement occupés; il va sans le dire, que les jeux sont toujours désintéressés; les cartes sont sévèrement prohibées. On a encore placé dans ce vaisseau la salle de dessin; il s'y fait des cours d'après le modèle vivant, et les plus beaux modèles dans tous les genres, les copies des grands maîtres y abondent.

A notre gauche, et parallèlement à ce premier bâtiment, s'en élève un autre du même goût, triste et froid. Au rez-de-chaussée se trouvait autrefois l'amphithéâtre de chimie, avec ses divers laboratoires de préparation; toute cette partie est sombre, malsaine, incommode. Il devenait impossible de continuer à l'habiter; le gouvernement a fait bâtir récemment un autre amphithéâtre qui se trouve sur le derrière de l'École. Celui-ci est aussi vaste, aussi bien éclairé, aussi commodément distribué que le premier l'était peu : les laboratoires de préparation qui y attiennent, sont largement aérés et proprement tenus. L'amphithéâtre, construit d'après les règles de l'acoustique, étend la portée de la voix, lui donne du volume et la prolonge jusqu'aux angles les plus reculés de la salle, avantage précieux pour les élèves, qui ainsi ne per-

dent aucun mot de la leçon, et pour le professeur, à qui ce système de construction épargne la fatigue d'efforts continuels. En haut sont réservées deux tribunes pour les élèves externes, le ministère mettant vingt-quatre places d'auditeurs externes à la disposition des cours étrangères, celles-ci ne manquent pas d'y envoyer de jeunes étudiants, qui rapportent ainsi dans leur patrie la science qu'ils ont puisée chez nous. Là, comme ailleurs, la France est toujours à la tête des nations. Outre les laboratoires que vous venez de voir, il y en a quatorze autres plus petits, où revêtus d'un sale tablier qui les protége, les élèves vont manipuler partiellement.

Mais revenons à l'ancien amphithéâtre : au-dessus est placée la bibliothèque, librement ouverte aux élèves, qui vont y consulter selon leurs goûts les auteurs qui traitent les matières de leurs études actuelles, ou se délasser avec nos poëtes et nos romanciers les plus célèbres. Là, Corneille, Racine, Victor Hugo, Casimir Delavigne, Alexandre Dumas, Walter Scott, Cooper, coudoient Laplace, Monge, Gay-Lussac, Cuvier, etc. La bibliothèque est assez bien composée : elle renferme environ huit ou dix mille volumes, que M. Fourcy a mis dans un ordre parfait, et savamment catalogués; pour la commodité des lecteurs, il a imaginé un expédient que nous voudrions voir imiter dans toutes nos grandes bibliothèques, dont l'abord est presque impossible et la fréquentation inutile, par la difficulté des recherches qui font perdre un temps considérable et le mauvais vouloir dont les conservateurs font souvent preuve envers le public; ici, les catalogues bien imprimés sur fort papier, sont fixés sur une barre de fer en forme de pupitre, et l'accès en est libre à tous les travailleurs. Comme presque tout le reste de l'École, cette partie est froide et mal décorée; la poussière s'y complaît. Les tables destinées aux élèves sont mesquines et de pauvre aspect. Quelques bustes décorent cet endroit. Découvrez-vous, monsieur, voici Monge à côté de Laplace. Pourquoi les images des hommes qui ont honoré l'École y

sont-elles si rares? On regrette de n'y pas voir les bustes de Fourcroy, de Saissac, et de plusieurs autres qui ont également mérité cet honneur. Un tel oubli semble presque une ingratitude.

Le grand bâtiment que l'on a vis-à-vis de soi en entrant renferme, au premier, les salles d'études; au second, les casernements; au rez-de-chaussée, le cabinet de minéralogie, le cabinet de physique, celui des machines et celui des modèles. Ce nom de casernement vous a fait sourire, vous le trouvez trop bien appliqué, peut-être, et vous avez raison. Oui, rien mieux que ce vaste corps-de-logis ne rappelle l'idée d'une caserne, mais d'une caserne pauvre, telles que l'on en rencontre dans ces petites villes de province, dont les portes semblent être restées fermées aux progrès civilisateurs de notre époque. A voir ces hautes murailles jadis blanchies à la chaux, et percées d'une quantité d'étroites fenêtres grillées, rapprochées les unes des autres, on pourrait se croire transporté dans l'ancien Paris, et cependant le dehors est riche et somptueux encore, en comparaison du dedans. De longs corridors partagent en deux parties ce bâtiment; à droite et à gauche, sont les salles d'études, sombres et resserrées. Chacune d'elles ne peut contenir que dix élèves, des bureaux formés d'une planche de chêne y sont appuyés parallèlement aux deux murs, au-dessus des casiers où l'on dépose les livres et les papiers. En entrant dans ces salles, plus d'un jeune homme a pu regretter celles de Henri IV ou de Saint-Louis, si vastes et si bien éclairées. Le casernement où nous allons arriver en montant à l'étage au-dessus, ne flatte pas davantage les yeux. La lumière y pénètre cependant avec plus de générosité. Ce sont des chambres qui ont pour tout ornement huit ou dix lits en fer, formés de deux matelas et d'un sommier. Au pied de chacun de ces lits est placée une table de nuit formant armoire, couverte d'un marbre Sainte-Anne, où se place la cuvette et le pot à l'eau. Le long du corridor du casernement, qui correspond à celui des salles d'études, à gauche et à droite règnent des tablettes qui servent de chausserie, s'il en

faut juger par la multitude de bottes et de souliers qui s'y pressent. Mais un roulement de tambour vient de se faire entendre; c'est le dîner. Nous allons voir passer les élèves allant au réfectoire, où nous ne les suivrons pas; qu'il nous suffise de savoir que c'est un vaste parallélogramme, où des deux côtés sont placées des tables pour dix élèves.

Je ne vous conduirai pas non plus à l'infirmerie, qui n'a rien qui mérite particulièrement l'attention. Je saisis cependant cette occasion de vous faire connaître une des lois les plus paternelles de l'École. Tout élève qui a passé quarante jours à l'infirmerie peut, s'il en sent l'urgence, se dispenser de l'examen de fin d'année, et faire ainsi à l'École trois ans au lieu de deux. Des esprits paresseux ou tardifs ont-ils quelquefois abusé de ce règlement paternel? Je l'ai entendu dire, mais je ne l'ai pas cru. Revenons au rez-de-chaussée du casernement. Voici le cabinet de minéralogie, assez incomplet, et sans utilité du reste, car cette science ne se traduit pas en cours à l'École; le cabinet de minéralogie ne semble donc placé là que pour mémoire; passons. A côté se trouve le cabinet de physique; un des plus beaux, des plus riches, des plus complets qui existent; le prix des objets précieux qu'il renferme peut s'élever à plus de deux cent mille francs. Vos regards expriment déjà l'intérêt qu'il vous inspire; nous allons, pour vous plaire, l'examiner en détail. Remarquez d'abord que cette pièce est une des plus belles et des mieux éclairées que nous ayons encore vues; il y règne un ordre parfait, grâce aux soins de M. Obelliane, à qui l'entretien en a été confié. Ici, tous les phénomènes de la nature ont été étudiés, et leurs lois expérimentées, reconnues et fixées. Dans ce lieu étroit, vous pouvez parcourir toute l'échelle des découvertes que depuis trente siècles l'homme a faites en sondant les mystères de la nature. En partant de ce principe que tout effet a une cause, il a analysé jusqu'à ses plus subtiles sensations, et les a reproduites étendues, modifiées, suivant qu'il lui était nécessaire. Il a décomposé le feu et la lumière, le son lui-même, tout insaisissable qu'il

paraisse, a été soumis à ses calculs; il en a défini la cause et les effets. Il mesure l'étendue dans ses plus vastes comme dans ses plus infinitésimales proportions. Ici, vous pouvez savoir avec la plus parfaite exactitude, jusqu'à quel point un corps quelconque est poreux ou doué d'élasticité : quelle est sa pesanteur dans diverses circonstances données. Voici des instruments pour apprécier la chaleur atmosphérique, rayonnante ou latente; les sources de la chaleur; les différentes propriétés de l'atmosphère, chaleur, froid, humidité; l'électricité avec ses surprenants résultats, le galvanisme non moins merveilleux, mais plus effayant, le magnétisme minéral dans toutes ses combinaisons avec la dynamique et l'électricité; enfin, toutes les lois de l'acoustique et de l'optique; c'est-à-dire, les diverses manières dont l'oreille et l'œil peuvent être affectés. Pour déterminer, arrêter, fixer ces mille découvertes qui ne semblent rien par elles-mêmes et sont immenses par leurs résultats, pour en avoir sans cesse l'expérimentation sous la main, il a fallu imaginer, exécuter, perfectionner des instruments, des appareils variés à l'infini. Vous les voyez tous rangés sous vos yeux. Sphéromètres, cloches de plongeur, récipient pour la filtration du mercure, machines pneumatiques, pompes de compression, compteur de Bréguet, chariot pour analyser les lois de la chute des corps, aëromètre, volumètre, thermomètre, photomètre, thermoscopes, pyromètres, micromètres, gazomètres, briquets pneumatiques, baromètres, hydromètres, éprouvettes, machines électriques, piles et appareils de Wollaston; appareils électro-dynamiques, électro-magnétiques, diapason, timbre enflé, violon à tige d'acier, sonomètre, héliolate; lentilles, lunettes, microscopes, télescopes, prismes et lentilles achromatiques, une multitude infinie d'autres dont le nom seul remplirait un volume, sont là devant nous; n'est-ce pas que la physique est une science attachante, et que vous comprenez l'ardeur avec laquelle les polytechniciens se livrent à cette étude; ils y consacrent deux années laborieusement employées, et ce n'est pas trop; peut-être même n'est-ce pas assez,

Cette réflexion m'arrête, et je m'aperçois que je vous en ai dit beaucoup en un quart d'heure; je ne veux pas fatiguer votre attention, je ne ferai plus en quelque sorte que vous indiquer les salles dans lesquelles nous allons passer. D'abord voici celle dite des bains de pied ; l'ardeur que les élèves apportent à leurs travaux, la trop longue durée des études leur font porter souvent le sang au cerveau, de là s'ensuivent d'assez violents maux de tête que l'on vient soulager ici. Le matin il n'est pas rare d'y voir une trentaine de jeunes gens ; c'est beaucoup, n'est-ce pas? et cette observation donnerait lieu à plus d'une réflexion sur le régime intérieur de la maison. Mais nous reviendrons plus tard sur ce sujet. Le cabinet des machines vient après ; il est aussi beau, aussi bien entretenu que celui de physique. Là toutes les forces que la nature et l'art divisés ou réunis mettent à la disposition de l'homme se trouvent étudiées et consignées. Par un très joli petit escalier de fer fondu nous arrivons au cabinet des modèles en plâtre destinés aux études d'architecture et de la coupe des pierres. Voûtes cintrées et surbaissées, arcades, murs de toutes espèces, constructions de toutes sortes sont là exécutés avec une exactitude rigoureuse quoique dans des proportions infiniment réduites ; presque tous ces modèles se démontent en plusieurs parties, quelquefois en un grand nombre de pièces pour faciliter la démonstration. Enfin quelques beaux monuments d'après l'antiquité, exécutés avec une scrupuleuse fidélité de proportions, complètent la richesse de cet intéressant musée : ce sont, entre autres, les ruines du temple de Minerve à Athènes ; celles du temple de Diane à Éphèse, l'Académie, les Propylées, etc., sublimes interprètes, même dans leur imitation microscopique de la civilisation grecque. Nous ne visiterons pas l'infirmerie devant laquelle nous passons ; sachez seulement que l'année dernière il y est mort cinq élèves, et qu'elle renferme souvent douze ou quinze malades. Un pareil chiffre de mortalité et de maladies parle assez de lui-même ; si vous en voulez savoir la cause, assistez durant quelques instants à la récréation ; ils

vont la passer tout entière à la salle des jeux ou à se promener dans la cour. Les polytechniciens semblent dédaigner les exercices qui développent les forces du corps ; ils sont assez jeunes pour exagérer par un amour-propre mal entendu les qualités de la virilité à laquelle ils prétendent ; mais ils ne devraient pas oublier que s'ils sont au rang des hommes par leur science comme par leur conduite, il n'en est pas de même par les années. A leur âge la constitution n'est point formée, et dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, la nature qui s'arrange mal avec la vanité a des exigences auxquelles on ne se refuse pas impunément ; dans dix ans ils ne dédaigneront plus de prendre part à des *jeux d'enfants*, et leur santé s'en trouvera bien. Il me semble que des exercices gymnastiques concilieraient et leurs prétentions et les exigences de l'hygiène. Je m'empresse toutefois de vous apprendre qu'un rapport a été adressé au ministre de la guerre par un des inspecteurs, à cette fin de rendre l'escrime, la natation et l'équitation obligatoires pour tous les élèves. Je me joins de tout cœur aux intentions de ce rapport, et si, comme je n'en doute pas, il y est donné suite, ce sera un véritable service rendu à l'École, un bienfait dont elle se montrera reconnaissante.

De la cour de récréation en montant quelques degrés on arrive aux bâtiments réservés à l'administration. Ici les yeux se reposent avec satisfaction sur tout ce qui les entoure ; ces constructions sont d'une époque plus rapprochée. On entre d'abord dans une vaste cour assez bien ombragée, surtout à l'est ; le centre en a été disposé en une vaste corbeille de gazon ; à droite une grande grille donnant sur la place de l'École ; à gauche une façade élégante précédée d'un petit péristyle formant terrasse au-dessus. Au premier est l'appartement du général Boilleau, qui commande l'École aujourd'hui. Dans cette partie de l'établissement sont placés les appartements des divers employés ; tout y est d'une agréable simplicité ; ici, du moins, on respire. Espérons que le gouvernement étendra quelque jour à tout le reste de l'établissement le

système d'amélioration dont le nouvel amphithéâtre nous paraît la manifestation, ainsi que l'entrée de l'École à laquelle on s'est efforcé, sans grand succès toutefois, de donner une apparence monumentale ; c'est une façade lourde, sans majesté, un portique d'un ordre bâtard, au fronton duquel on a gravé en gros caractères, cette inscription : ÉCOLE ROYALE POLYTECHNIQUE. Mais enfin, tel qu'il est, il ne manque pas d'une certaine noblesse, et nous nous contenterions de voir le dedans de l'édifice répondre à son extérieur.

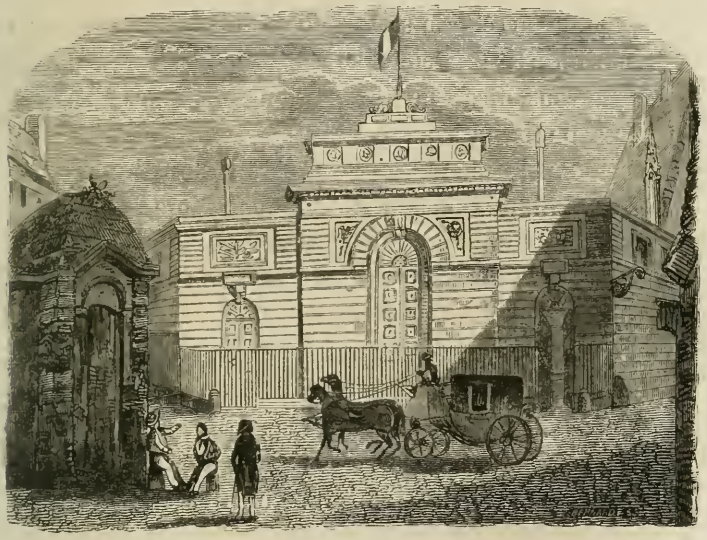

L'examen que nous venons d'achever est la partie la moins intéressante de notre visite à l'École, il faut maintenant la voir s'animer et vivre, en d'autres termes, examiner le régime sous lequel vivent les élèves, les mœurs qui leur sont propres, les conditions de leur admission, et enfin les carrières qui s'ouvrent devant eux à leur sortie, et les avantages que chacune d'elles peut leur offrir.

L'École est placée sous le régime militaire ; elle est dépen-

dante, conséquemment, du ministère de la guerre. Elle a pour gouverneur-commandant un général ; au-dessous de lui un colonel, puis des majors sont chargés de ce qui regarde la discipline ; au-dessous de ceux-ci se trouvent encore des sergents pris parmi les élèves par ordre de mérite ; puis enfin des tambours, qui sonnent la diane le matin à l'instant du lever, le soir la retraite pour le coucher, etc., et qui par un roulement indiquent les heures des différents exercices ; ils font aussi pour les élèves les commissions que n'interdit pas le règlement. Les punitions en usage dans la maison doivent nécessairement se ressentir de ce régime militaire : ce sont la censure particulière, le blâme public, la mise à l'ordre de l'École, les arrêts, la salle de police, la prison intérieure, la prison militaire, et enfin le renvoi de l'École. Je n'ai pas besoin de vous dire que les occasions d'employer ces trois dernières punitions sont fort rares.

Le personnel des études se compose : d'un directeur des études, de huit examinateurs, dont quatre internes et quatre externes, tous hommes d'une expérience et d'un mérite consommés ; d'une foule de professeurs éminents, et spéciaux pour chaque faculté ; enfin des répétiteurs chargés de faire repasser aux élèves les matières de la leçon précédente, de leur en expliquer les parties qu'ils auraient moins bien comprises, et de les aider dans leurs rédactions. Les quatre examinateurs internes ne quittent pas l'établissement ; outre les examens semestriels et de fin d'année qu'ils font régulièrement, ils ont le droit de faire appeler quand bon leur semble, et au moment où il s'y attend le moins, tel élève qu'ils soupçonnent de mollesse dans ses travaux, et de lui faire subir un examen sérieux sur les matières qu'il a déjà vues ; c'est, pour les polytechniciens, l'épée de Damoclès suspendue sans cesse sur leur tête ; malheur au négligent qui pendant la dernière leçon s'est laissé bercer par de vagues rêveries ; le réveil peut lui être amer ; appelé subitement devant son juge, il paiera peut-être de plusieurs jours d'arrêt une heure de douces préoccupations. Car, il faut bien l'avouer, rien

n'est moins poétique que la vie de l'École pour ceux qui l'habitent. Là, tout est sérieux, arrêté, positif. Chaque journée doit apporter un résultat qui se calcule par un progrès dans la science; chaque heure doit produire une parcelle d'or, et l'examinateur est là, pierre de touche impitoyable, chargée d'en éprouver scrupuleusement le titre, et de n'y souffrir aucun alliage. Il suit pas à pas la marche des travaux; par lui tout est prévu et déterminé; il sait à jour fixe ce que les élèves auront vu et devront savoir, et pourrait vous dire longtemps à l'avance : « Tel jour ils auront étudié tels phénomènes en physique et en chimie, et trois jours après, ils se seront avancés jusqu'à telle limite. » Ainsi donc, pas retard, pas de négligence possible, pas de temps d'arrêt, il faut marcher, toujours marcher; si vous vous reposez une heure, vous devrez inévitablement courir pendant deux, ou vous n'arriverez pas, et à la fin de l'année, votre séjour à l'École vous aura été absolument inutile. Pour vous donner une idée des travaux auxquels on se livre ici, je vais transcrire fidèlement le règlement des études de la première division, mais pendant une semaine seulement.

Extrait du tableau de la distribution des études et de l'emploi du temps, pendant une semaine de la 1re division de l'École Polytechnique.

Lundi. De 8 h. $\frac{1}{2}$ à 10 h. $\frac{1}{4}$, leçons de machines et de géodésie.
— De 11 h. à midi $\frac{1}{2}$, leçon d'architecture.
— De 6 h. à 7 h., interrogation d'analyse ou de mécanique.
— De 7 h. à 9 h., dessin de la figure et du paysage.

Mardi. De 8 h. $\frac{1}{2}$ à 10 h. $\frac{1}{4}$, leçon de chimie.
— De 11 h. $\frac{1}{2}$ à 1 h., interrogation et leçon d'analyse ou de mécanique.
— De 5 h. à 6 h., leçon de langue allemande.

Mercredi. De 7 h. à 8 h., exercice et interrogation sur la langue allemande.
— De 8 h. $\frac{1}{2}$ à 11 h. $\frac{1}{4}$, étude de chimie et interrogation de physique ou de chimie.
— De 11 h. $\frac{1}{4}$ à 1 h. $\frac{1}{4}$, leçon de physique.
— De 1 h. $\frac{1}{4}$ à 2 h. $\frac{1}{2}$, étude et interrogation de physique par le professeur.

Jeudi. De 8 h. $\frac{1}{2}$ à 10 h., interrogation et leçon d'analyse ou de mécanique.

— De midi à 2 h. $\frac{1}{2}$, travail graphique de machines, de géodésie, ou travail d'architecture, et interrogations sur les machines et la géodésie.

— De 5 h. à 7 h., étude libre et interrogation de physique.

— De 7 h. à 9 h., dessin de la figure et du paysage.

Vendredi. De 8 h. $\frac{1}{2}$ à 10 h. moins $\frac{1}{4}$, leçon de machines ou de géodésie.

— De midi à 2 h. $\frac{1}{2}$, étude et travail graphique libre lorsqu'il n'y a pas de manipulation, et topographie pour une moitié de la division, lorsqu'il y a manipulation.

— De 5 h. à 7 h., étude libre et interrogations de machines ou de géodésie et de chimie.

— De 7 h. à 9 h., étude libre et interrogation d'analyse ou de mécanique.

Samedi. De 8 h. $\frac{1}{2}$ à 10 h. $\frac{1}{4}$, interrogation et leçon d'analyse ou de mécanique.

— De midi à 2 h. $\frac{1}{2}$, dessin topographique pour toute ou moitié de la division.

— De 5 h. à 9 h., exercices et interrogations sur l'allemand pour moitié de la division ; l'autre moitié partage ce laps de temps ainsi qu'il suit :

— De 5 h. à 7 h., étude libre et interrogation d'analyse ou de mécanique.

— De 7 h. à 9 h., étude libre et interrogation de machines et de géodésie.

Le lever a lieu à 6 h. Les études commençent à 6 h. $\frac{1}{2}$. Depuis ce moment jusqu'au coucher, les élèves n'ont de repos que pour les repas : $\frac{1}{2}$ h., de 8 h. à 8 h. $\frac{1}{2}$ pour le déjeuner ; 2 h. $\frac{1}{2}$ pour le dîner, depuis 2 h. $\frac{1}{2}$ jusqu'à 5 h. ; le reste du temps se partage en leçons et interrogations ou en études sur la leçon précédente. Le souper a lieu à 9 h., le coucher à 9 h. $\frac{1}{2}$. A 10 h. dans la semaine, à 10 h. $\frac{1}{2}$ le dimanche, les lumières doivent être éteintes dans les chambres.

Tous les quinze jours, de 11 h. à 2 h. $\frac{1}{2}$, il y a, le *vendredi* et le *samedi*, manipulation de chimie pour une moitié des élèves ; l'explication des procédés de manipulation a lieu le vendredi, de 7 h. $\frac{1}{4}$ à 8 h. du matin.

La sortie du mercredi a lieu de 5 h. de l'après-midi à 9 h. du soir.

Le matin du dimanche, jusqu'à 10 h., est consacré, de 6 h. $\frac{1}{2}$ à 8 h., aux études dans les salles ; de 8 h. à 8 h. $\frac{1}{2}$ au déjeuner ; de 8 h. $\frac{1}{2}$ à 9 h., à des soins de propreté ; de 9 h. à 10 h., à une inspection générale. A ce moment, les élèves sont libres jusqu'à 10 heures du soir.

En déduisant le temps consacré aux repas et à la récréation, en tout 5 heures, les élèves sont donc assujettis à un travail de 12 heures par jour, partagés en études ou en leçons, sur des matières qui exigent l'attention la plus soutenue!...

En considérant les frais que doit entraîner une organisation si complète où rien n'a été épargné pour ouvrir aux élèves toutes les sources de la science, et pour leur rendre le séjour de l'établissement aussi agréable qu'utile, on devrait penser que le prix de la pension en est fort élevé; il n'en est rien, elle est même d'une modicité qui va vous étonner; vous ne paierez pas ici plus qu'au collége, 1000 fr. par an, et un trousseau en entrant; il y a lieu d'être surpris sans doute, que l'École ne soit pas dix fois plus nombreuse. Comment les familles ne comprennent-elles pas les immenses avantages que cet établissement offre à leurs enfants?... Un moment, s'il vous plaît, mon jeune ami; dans un âge qui touche encore à l'adolescence, les candidats, avant d'être admis, doivent subir un examen préalable, et les connaissances que l'on exige d'eux sont telles, qu'il faut être déjà presque un savant pour se mettre seulement sur les rangs. Ce sont :

1° L'arithmétique complète, comprenant la théorie des proportions, des progressions, des logarithmes, et l'usage des tables; l'exposition du système métrique;

2° La géométrie élémentaire, comprenant les propriétés des triangles sphériques;

3° L'algèbre, comprenant la résolution des équations des deux premiers degrés, celle des équations indéterminées du premier degré; la théorie des exposants fractionnaires et des exponentielles; la démonstration de la formule du binôme de Newton, dans le cas seulement des exposants entiers positifs; la composition générale des équations, la règle des signes de Descartes, la détermination des racines commensurables, celle des racines égales; la résolution des équations numériques par approximation; l'élimination des inconnues

entre deux équations d'un degré quelconque à deux inconnues;

4° La trigonométrie rectiligne et l'usage des tables du sinus;

5° La statique, démontrée d'une manière synthétique; composition et décomposition des forces et des couples; réduction d'un système de force à un couple et à une force; conditions d'équilibre d'un corps solide; centre des forces parallèles et coordonnées de ce centre; détermination du centre de gravité du triangle et de la pyramide; équilibre des machines simples, le levier, la poulie, le plan incliné, le coin, le treuil, la vis et les moufles;

6° La géométrie analytique, comprenant la discussion complète des lignes représentées par les équations du premier et du second degré à deux inconnues et les propriétés principales des sections coniques, les équations de la ligne droite dans l'espace; l'équation des plans, la solution des problèmes qui s'y rapportent et la transformation des coordonnées;

7° Les premiers éléments de géométrie descriptive, relatifs à la ligne droite et au plan;

8° La pratique du lavis d'architecture.

Les candidats sont, en outre, soumis aux épreuves suivantes :

Ils font, par écrit, une composition mathématique sur des sujets qui leur seront donnés;

Il leur est proposé un exemple de résolution de triangle rectiligne, pour constater qu'ils savent se servir des tables de logarithmes; il est fait usage, pour les calculs, des tables à sept décimales;

Ils traduisent un morceau d'un auteur latin de la force de ceux que l'on explique en rhétorique, et traitent par écrit, en français, un sujet de composition donné. Ils doivent écrire d'une manière lisible et orthographier correctement;

Ils copient une académie ombrée au crayon, d'après un modèle qui leur est présenté;

Ils remettent des épures de géométrie descriptive sur la ligne droite et le plan, ainsi qu'un lavis d'architecture. Ces dessins doivent être revêtus de leurs signatures et du visa du professeur, avec la date de ce visa pour chaque épure.

Toutes ces parties du programme sont également obligatoires; aucune ne doit être considérée comme accessoire. Les candidats pourraient être exclus de la liste d'admission, s'ils n'avaient pas satisfait à l'examen sur les connaissances en littérature et en dessin, bien qu'ils eussent, sur toutes les autres, plus que l'instruction demandée.

Quoique les concurrents ne soient examinés que sur les connaissances précédentes, on a cependant égard, pour leur numéro de promotion, à celles qu'ils possèdent sur la physique la chimie et la langue allemande.

Les renseignements que je viens de vous donner seraient incomplets si je ne vous avertissais qu'en 1845 le diplôme de bachelier ès-lettres sera obligatoire pour tout aspirant; dirigez donc vos études en conséquence.

Ainsi qu'il est facile d'en juger par ce qui précède, l'École ne s'alimente que de l'élite de la jeunesse qui sort des colléges; et cependant la possession de ces premières connaissances ne vous paraîtra plus qu'une chose très ordinaire si vous voulez bien consulter le tableau que je vous ai soumis plus haut. Il faut une trempe d'âme peu commune, un courage, une persévérance, et surtout une constitution très énergique pour suivre fructueusement jusqu'à la fin des études aussi ardues; tous ne le peuvent pas; aussi tous les ans à l'examen qui termine leur première année, un certain nombre d'élèves est renvoyé de l'École, comme incapable d'en suivre les cours; et après l'examen de deuxième année, il est rare que des élèves ne se retirent pas *fruits secs*, c'est-à-dire sans emploi; l'année dernière, vingt-quatre se sont trouvés dans ce cas. Malgré cet échec, ces jeunes gens sont encore recommandables, et peuvent, très avantageusement pour l'armée, y entrer avec un grade inférieur, il est vrai, mais qui leur laisse l'espoir de monter par ordre de mérite

ou d'ancienneté. Le général commandant a obtenu du ministre l'admission dans des régiments de tous ces pauvres *fruits secs*, en qualité de sous-officiers.

L'École est partagée en deux divisions entièrement séparées dans leurs salles d'études, dans leurs cours, dans leurs casernements, et qui ne se réunissent qu'au réfectoire et aux récréations. La 1re division, la plus avancée, renferme les élèves de deuxième année; l'autre, ceux de première. Cette séparation a pour effet de contribuer puissamment au maintien de l'ordre et de la discipline; car l'administration prend un soin extrême de réunir tout ce qui peut favoriser l'application et les succès des élèves, et d'éloigner tout ce qui pourrait leur devenir une cause de dissipation et de trouble. C'est ainsi qu'ils ne sortent que deux fois par semaine; le mercredi après le dîner et le dimanche dès le matin, sous l'obligation d'être rentrés à neuf heures précises. Toute infraction à cet ordre est sévèrement punie. — Le théâtre leur est donc interdit?... Oui, en général; car il n'est plus accordé de permissions particulières à cet égard. Mais plusieurs fois dans l'année le commandant autorise les élèves à ne rentrer qu'à minuit, et alors il leur est loisible de passer leur soirée au théâtre.

Le même esprit d'ordre et de surveillance se manifeste dans les visites que reçoivent les élèves au parloir; elles ne peuvent avoir lieu que sur la présentation d'une carte délivrée par le général; elle porte d'un côté le timbre de l'École, de l'autre la signature du visiteur, signature dont le double est déposé sur un registre spécial au secrétariat; il faut la reproduire encore avant d'entrer, sur un registre que présente le portier, qui se trouve ainsi à même de comparer la signature de la carte avec celle qui vient d'être donnée; de cette manière, on évite les visites qui pourraient offrir quelque danger. Enfin, l'École n'est ouverte aux étrangers que sur l'autorisation particulière du ministre, qui ne l'accorde pas sans difficultés.

On aurait tort, cependant, de considérer le séjour à l'École comme triste et ennuyeux; les idées sérieuses, les occupa-

tions abstraites n'empêchent pas nos jeunes savants de s'égayer quelquefois entre eux. Là, comme ailleurs, comme partout où se trouvent réunis un certain nombre d'hommes, il y a des mœurs, des usages, un langage particulier. La semaine qui précède les examens est consacrée à une fête folle offerte comme consolation anticipée aux pauvres *fruits secs*. L'absorption des conscrits dans le sein de l'École en costume bourgeois, le bonnet de coton sur l'oreille et la queue de billard à la main, n'est pas moins plaisante; là, un des plus anciens, celui dont le *berry* (redingote de petite tenue) est le mieux *culotté*, offre les traces les plus accumulées de *rapatonage* (rapiècement), ce qui est un signe d'honneur équivalent aux chevrons des vieux soldats, *pique un laïus* (un discours à effet) aux nouveaux condisciples; il les engage en style du cru à ne point trop se *pélicaner* (se saigner les flancs par un travail trop ardent), à ne pas redouter de temps en temps de *bouquiner* (lire des livres interdits pendant les classes), à vivre dans la crainte des *colles* (examens) et dans l'amour des *suçons* (sucres d'orge), dont le goût est de tradition dans l'École et qui servent souvent d'enjeu au billard ou aux échecs pour intéresser la partie. Mais ceci est ce que j'appellerai la partie puérile de notre sujet; aussi je passe à des détails de mœurs autrement intéressants et infiniment plus à l'honneur des polytechniciens. Par une souscription devenue obligatoire pour tous, les élèves ont formé une caisse qui est tenue par deux d'entre eux choisis à l'unanimité parmi ceux de deuxième année. Ce choix est une honorable récompense accordée par leurs condisciples à ceux qui se sont montrés les plus dignes d'estime. Les deux caissiers jouissent d'une indépendance absolue dans l'emploi des fonds qui leur sont confiés; ils en tiennent compte sur un registre *ad hoc* dont ils ne doivent l'exhibition qu'à la fin de l'année; suivant les besoins qu'ils prévoient, ils fixent le montant de la souscription de chaque mois, en ayant soin de prévenir quinze jours à l'avance pour n'éprouver aucun retard, et leur fixation est

sans appel. Cet argent sert d'abord à payer les autographies destinées à reproduire pour tous les élèves les leçons dont un d'entre eux, élu à cet effet par les autres, écrit le texte immédiatement en sortant du cours; ainsi reproduite par ce moyen expéditif, elle est tirée à un nombre d'exemplaires égal à celui des élèves, qui épargnent un temps précieux, perdu sans cela dans un travail inutile de copie. Sur ces mêmes fonds, il est fait d'abondantes aumônes; des familles entières, de vieux soldats, de pauvres invalides, vivent par la générosité des polytechniciens; enfin, et c'est ici surtout qu'il nous faut admirer l'esprit de fraternité et de philanthropie qui a toujours distingué cette institution, deux bourses sont affectées par les élèves à leurs deux condisciples les plus nécessiteux; excepté les deux caissiers, personne ne sait leurs noms, même parmi les chefs et les administrateurs, personne ne le demande, ne s'en inquiète et ne tire vanité de sa part du bienfait. On n'en parle pas; c'est une chose oubliée et comme non avenue; souvent même, ceux qui en sont l'objet l'ignorent: le secret de cette noble et touchante bienfaisance est entre Dieu seul, les deux caissiers et les familles de leurs protégés.

Un autre usage, plus touchant peut-être encore, dérive de cette fraternité dont je vous entretenais tout à l'heure. C'est encore la caisse qui fournit aux obsèques des élèves qui meurent à l'École; ce sont des frères bien-aimés dont on ne veut pas perdre le souvenir; on est heureux d'aller quelquefois visiter leur tombe, de répandre quelques larmes sur la colonne de marbre blanc brisée qui marque leur dernier asile; allégories saisissantes de ces jeunes existences brisées aussi presque à leur aurore, de ces espérances si justement conçues et qu'une fin prématurée a détruites avant qu'elles eussent même commencé à se réaliser. Le cimetière du Mont-Parnasse en contient beaucoup de ces tombes deux fois tristes; le cœur est saisi d'une douloureuse étreinte à la pensée des larmes qu'une mère désolée, qu'un père, qu'un frère, qu'une jeune sœur, que des amis auront répandu sur cette pierre

funéraire! Hélas! voilà donc ce qui les attendait au moment même où l'horizon s'ouvrait large et riant devant ces belles intelligences si laborieusement cultivées, l'espoir, l'orgueil de leurs familles! Quand la récompense de tant de travaux brillait déjà à leurs yeux enchantés, voilà donc tout ce qui leur a été donné... la tombe!... Réflexion amère et déchirante!... Cinq fois, cette année, la terre s'est ouverte et refermée sur des enfants de l'École!!...

On ne pouvait trop encourager une semblable institution; aussi le gouvernement en a-t-il toujours saisi les occasions avec empressement. Vingt-quatre bourses sont offertes par lui aux fils des citoyens qui ont bien mérité du pays; noble récompense d'une noble vie! Le ministre de la marine dispose de quatre bourses; celui de l'intérieur de huit, et celui de la guerre de douze; elles peuvent aussi suivant le cas se partager en demi-bourses, afin de satisfaire un plus grand nombre de demandes. Cette mesure est un témoignage authentique de la haute idée que le gouvernement a conçue de l'École, puisque, comme récompense, il en ouvre l'entrée aux fils des bons citoyens. Quand la cour donne un bal, douze billets sont réservés pour l'École. Il en est de même du bal du président de la Chambre. Ces faveurs se tirent au sort parmi tous les élèves. Heureux ceux que le sort désigne! au milieu des parfums les plus suaves, aux sons d'une entraînante harmonie, à l'éclat éblouissant de mille bougies, les élus de la fortune vont pendant toute une nuit de délices oublier les profondeurs de la géométrie descriptive, de l'analyse et du calcul des probabilités. *Oh! felices!*... Allez, jeunes savants, objets de l'envie de vos camarades, pleins d'illusions, de joie et d'enivrement, abandonnez-vous pendant sept ou huit heures aux charmes des plus douces rêveries; votre bonheur sera court, et demain, fatigués de votre plaisir plus que d'une semaine entière de vos pénibles travaux, vous vous direz avec découragement... «Quoi donc? ce n'était que cela! L'application la plus suivie fatigue moins et laisse de plus précieux souvenirs.»

Dans les cérémonies publiques l'École Polytechnique prend un rang; vous l'avez vue aux funérailles de l'empereur; et quelques mois plus tard à celles si douloureuses du duc d'Orléans, de cet héritier prochain du plus beau trône du monde, si cruellement moissonné à la fleur de son âge! Tous les ans il ajoutait fraternellement sa part à la caisse de bienfaisance de l'École, et celle-ci l'a pleuré comme un frère tendrement chéri!...

Enfin, la dernière prérogative dont jouissent nos jeunes gens, est de ne pas faire queue aux théâtres; cette fois, ce n'est plus seulement une faveur, c'est presque une justice. En effet, n'eût-il pas été plus que cruel de leur enlever une ou deux de ces heures rapides qu'ils consacrent à leurs familles ou à leurs amis, pour les leur faire perdre dans l'ennuyeuse attente d'un spectacle souvent déjà trop chèrement payé par l'attente seule.

Grâce donc à ces encouragements du gouvernement, aux soins de l'administration, à la direction paternelle du commandant, les deux années d'épreuves s'écoulent assez rapidement, et le moment si ardemment désiré de recueillir les fruits de cette énergique application se présente enfin. On sort triomphant du dernier examen. Alors, ceux qui, par leur mérite, se trouvent à la tête de leurs compétiteurs pourront entrer dans les *ponts et chaussées*, la plus ambitionnée de toutes les carrières qui s'ouvrent devant un jeune homme à sa sortie de l'École Polytechnique; les autres entreront à *l'école des mines;* puis, suivant leurs numéros d'admission, dans le corps des *ingénieurs hydrographes*, dans celui *du génie maritime*, à *l'école d'état-major*, à celle *d'application du génie et de l'artillerie à Metz*, dans les *poudres et salpêtres*, dans *la marine* comme *élève de deuxième classe*, et en dernier lieu, dans *l'administration des tabacs*, carrière peu ambitionnée, à laquelle ils renoncent presque toujours, aimant mieux utiliser leurs connaissances dans une profession civile où le travail offre des chances de fortune, que de consumer leurs plus belles années dans des fonctions où l'on ne peut re-

cueillir que peu de considération et de profit. Remarquez toutefois que l'École Polytechnique ne donne que trois élèves à celle d'état-major, les autres étant fournis par Saint-Cyr; un nombre à peu près semblable à l'école des mines ainsi qu'à la marine, et moins encore au corps des ingénieurs maritimes et à celui des ingénieurs hydrographes, qui n'en demandent que suivant ses besoins qui sont fort bornés. Si vous déduisez aussi les poudres et les salpêtres et l'administration des tabacs, il ne restera réellement aux élèves que l'école des ponts et chaussées à laquelle ils ont seuls le droit de prétendre, et celle du génie et de l'artillerie à Metz, qui leur est spécialement réservée et qui conduit à l'artillerie de terre et à celle de mer.

Vous désirez sans doute connaître les avantages de ces diverses positions, l'avenir qu'elles présentent, et la nature des fonctions que l'on y exerce. Je ne vous en parlerai pas toutefois dans ce moment en détail, car je ne pourrais vous entretenir que de l'administration des tabacs et de celle des poudres et salpêtres, pis-aller des élèves, et généralement si dédaignées que je préfère les passer sous silence. Sachez seulement que dans ces carrières, l'avancement se donne comme dans l'armée, c'est-à-dire aux services rendus, à l'ancienneté, au choix du roi. Vous voyez, sans que je vous le fasse remarquer, qu'elles doivent exiger une moins grande capacité, moins d'études et de connaissances que les autres dont je vous ai déjà entretenu, puisque l'on y entre directement et sans nouvelles études spéciales préparatoires. Aussi, elles sont un peu moins rétribuées, l'avancement y est moins prompt; enfin, elles offrent moins de considération pour le présent, moins de chances pour l'avenir. Quant aux autres carrières, nous vous donnerons tous les détails désirables lorsque nous traiterons en particulier de chacune des écoles d'application qui y conduisent.

Maintenant, monsieur, je vous laisse retourner au collége. Si vous nourrissez le désir d'entrer à *l'Ecole royale Polytechnique*, vous possédez à présent quelques lumières pour

vous diriger dans votre route. Je ne vous ai point dissimulé les qualités que doit réunir le jeune homme qui s'y destine, ni les efforts constants dont il doit prendre par avance l'énergique résolution; vous en savez les dangers comme les avantages; ne vous exposez donc pas témérairement à un échec; ne vous découragez pas non plus lâchement, mais jugez-vous avec impartialité; sondez vos forces et votre courage; et si vous vous sentez à la hauteur de l'avenir brillant que vous ambitionnez, allez, monsieur, marchez hardiment dans votre voie, les yeux fixés sur votre but, sans les retourner derrière vous, sans les jeter ni à droite ni à gauche, et dans quelques années, je vous retrouverai peut-être directeur des ponts et chaussées, inspecteur de première classe dans le corps royal des mines, ou colonel d'état-major... peut-être plus encore... Qui sait?... la fortune ne manque jamais aux hommes d'esprit et de cœur.

L'ÉCOLE DE DROIT.

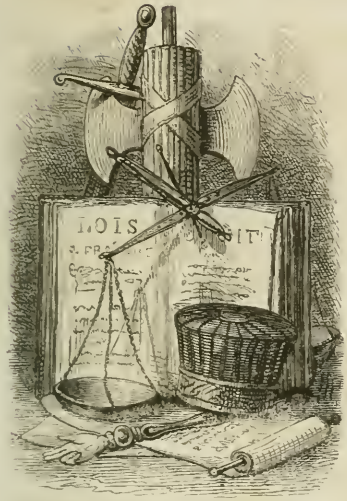

Jurisprudentia est divinarum atque humanarum rerum notitia...

Telle est la définition que l'on trouve de la jurisprudence au commencement du premier titre des Institutes de Justinien; ainsi, monsieur, laissez là de suite la philosophie, la rhétorique, la chimie, la physique, les mathématiques et toutes les autres sciences pour vous livrer exclusivement à l'étude du droit, car tout est là... Quoi! vous hésitez?... Je comprends... L'ambitieuse définition de Justinien excite votre méfiance... elle respire quelque peu l'air du charlatanisme, il est vrai; ne vous en effrayez pourtant pas, car s'il n'est pas vrai que *la jurisprudence* soit *la connaissance des choses divines et humaines*, c'est du moins une science aussi vaste dans ses moyens que généreuse dans son but, aussi digne d'animer un cœur noble que d'occuper un esprit sérieux... Vous, qui vous émouvez à la pensée de servir d'égide au faible, de relever l'opprimé; vous, qui vous sentez la résolution d'une vie dévouée à soutenir les droits de vos concitoyens; à les protéger contre les invasions du crime audacieux; jeune homme, qui avez lu avec enthousiasme les fastes

du barreau, si la pitié, si l'indignation, trouvent facilement le chemin de votre âme, suivez votre sublime vocation, vous serez un avocat éloquent, un juge impartial, un magistrat incorruptible; allez, et que votre nom figure un jour parmi les plus respectés de la magistrature française... — Mais où m'emporte la sympathie que vous m'inspirez?... Rétrogradons, monsieur, et venez tout simplement prendre avec moi votre première inscription à l'École de Droit. Autrefois, je vous aurais dit aux Écoles de Droit, et ce pluriel n'eût été que la traduction fidèle de l'inscription latine *Scholæ Juris*, gravée en lettres d'or sur la table de marbre noir qui se trouvait au-dessus du médaillon en bas-relief du roi Louis XV, qui décore encore aujourd'hui la porte principale de l'École de Droit de l'Académie de Paris. Une inscription semblable couronnait également avant cette époque la porte d'entrée des *Ecoles de Droit* de Paris lorsqu'elles étaient encore situées *in vico clausi Brunelli*, que l'on traduisit plus tard par rue de Saint-Jean-de-Beauvais, et de nos jours par rue de Saint-Jean-de-Latran; mais là le médaillon en bas-relief représentait le roi Louis XIV; c'est un honneur que ces deux rois ont mérité: le premier pour avoir transporté l'École sur l'emplacement où nous la voyons, et surtout pour en avoir fait construire les bâtiments *à ses dépens*, générosité royale qui n'étonnait point alors, on y était habitué. Nous verrons tout à l'heure, en examinant plus attentivement ces édifices que Louis XV ne fut pas généreux à demi... Son aïeul, en restaurant les bâtiments de l'ancienne École, l'avait réorganisée sur un plan assez vaste pour cette époque, et l'avait entourée de priviléges et d'honneurs qui en relevaient la majesté; le grand roi, tout despote qu'il fut, n'ignorait pas que la grandeur et la force d'une nation résident dans ses lois; le temple de Thémis est aussi pour les peuples le temple de la prospérité; son sanctuaire renferme le palladium protecteur de l'existence de l'État et de la liberté des citoyens. Sous l'influence de Louis XIV, l'institution réorganisée par

lui projeta de vifs rayons de lumière sur le pays et en fut longtemps la gloire; les familles les plus illustres se faisaient un devoir et un honneur de faire instruire leurs enfants dans la connaissance des lois; les princes du sang eux-mêmes n'en dédaignaient pas l'étude. On voit dans un passage du savant Mérille que le grand Condé étudia sous lui; voici ce qu'il dit dans ses observations publiées en 1657, à propos d'un passage des Institutes de Théophile dont le sens lui paraissait incertain : « Eam dubitationem mihi moverat excellentissimo suo ingenio ut plerasque alias, *illustrissimus Ludovicus Borbonius Dux Inguineus*, cum ei nuper institutiones imperiales et paraphrasim Theophili percurrerem. »

Après Louis XIV, l'étude de la jurisprudence tomba dans un abaissement qu'il est difficile d'imaginer et qu'il nous serait trop douloureux de peindre. Louis XV fit construire l'École nouvelle, mais il n'eut pas assez de force pour détruire les abus indignes qui s'y étaient glissés. Son successeur, l'infortuné Louis XVI en conçut la pensée, ainsi que nous le voyons par un paragraphe d'une de ses fameuses ordonnances du mois de mai 1788 : « Nous ferons, disait-il, surveiller de plus près les études dans nos universités, et elles seront constatées par des épreuves et des examens plus sévères : la réforme de nos Facultés de Droit est arrêtée et sera bientôt mise à exécution dans toute sa rigueur. » C'était là une de ses nombreuses bonnes intentions qu'il ne lui fut pas donné d'accomplir. La révolution ne fit que hâter la décadence de toutes les écoles; elles furent fermées ou dissoutes sous la république : la désorganisation était partout. Il appartenait à l'empereur Napoléon de la revêtir d'une splendeur plus vive que jamais et d'en faire le foyer où toutes les nations viendraient puiser leurs lumières. Mais n'anticipons pas sur la marche des événements; avant d'examiner ce qu'est aujourd'hui la Faculté de Droit, vous serez curieux, j'imagine, de savoir ce qu'elle fut autrefois.

Ne me demandez pas l'époque de sa fondation; elle se perd dans la nuit des temps; à ces époques reculées, de même

que la philosophie était la servante de la théologie, *ancilla theologiæ philosophia*, il n'y avait aussi qu'un droit général assez vague qui s'appuyait sur la décision des conciles et l'autorité de l'Église, ce qui constituait le droit canon. Sous prétexte de conscience, le clergé appelait presque toutes les causes à son tribunal, et ce fut un bien, puisqu'il était alors à la tête du mouvement des idées comme il le fut encore longtemps après ; le droit français se retrouve donc en germe dans la religion, comme s'y trouvent notre littérature, nos lettres et nos sciences. Car, remarquez-le en passant, toute la civilisation moderne est venue de la religion. Cependant, l'état des choses avait changé vers le milieu du quatorzième siècle, et le droit était déjà devenu l'objet d'un enseignement spécial, ainsi qu'il résulte d'anciens statuts qui ont été faits vers 1250, où il est parlé des leçons qui se faisaient dans le clos Bruneau, dans la maison même *où depuis a logé le célèbre imprimeur Robert Etienne*. En 1370, il en est encore fait mention dans des statuts faits par ladite Faculté.

En 1366, une lettre du pape Urbain V mentionne assez singulièrement ces écoles, en recommandant, ce qui avait lieu en effet alors, « que les élèves assistent aux leçons assis par terre sur de la paille, afin de leur inspirer plus de respect pour leurs régents et pour leurs docteurs qui sont assis dans des chaires. » Voici ce singulier passage : *Scholares universitatis parisiensis*, dit-il en généralisant, *audientes lectiones suas, sedeant in terrâ coram magistris, non in scamnis, vel sedibus elevatis à terrâ, ut occasio superbiæ à juvenibus secludatur*. Nos pères, comme vous le voyez, n'étaient point élevés dans la mollesse ni dans l'orgueil, et pour cela ils ne valaient pas moins que nous. En 1380, nous voyons la Faculté soutenir un procès contre le chapitre de Notre-Dame, qui revendiquait le privilége d'enseigner le droit canon. Ce procès fut terminé en 1383 par une transaction ; en 1384 Gilbert et Philippe Ponce la dirigeaient avec honneur. Dubreuil nous apprend qu'en 1410 elles furent réparées par les docteurs régents des écoles ; en 1779 on voyait encore dans la

salle de la nouvelle école un vitrage qui y avait été transporté de l'ancienne et qui portait la date de 1410; en 1464, on fit construire la chaire et les bancs qui existent encore aujourd'hui, ce qui prouve que déjà la recommandation du pape Urbain V était sans effet; en 1475, ainsi qu'il appert d'un contrat enregistré le 20 janvier de la même année, les docteurs régents achetèrent du chapitre de Saint-Benoît deux petites maisons situées auprès des écoles pour le prix et somme de *soixante écus d'or*, de la valeur de *vingt-quatre sols parisis et trois deniers tournois pièce*, somme que le chapitre Saint-Benoît reconnaît avoir perçue; en outre, les mêmes docteurs régents promirent de payer tous les ans audit chapitre, jour et terme de Saint-Remy, *cinq sols parisis de cens*.

Un acte du 15 juin 1542 confirma et ratifia ces droits du chapitre de Saint-Benoît. Depuis ce moment, on rencontre de fréquents édits concernant les Écoles de Droit, sur lesquelles le gouvernement commence à porter soigneusement son attention, notamment en 1675, 1676, 1682; en 1779 elles subirent de graves modifications et prirent une assiette définitive, comme nous le verrons tout à l'heure.

De 1789 jusqu'en l'an X de la république, qui n'existait déjà plus que de nom, sous les divers gouvernements qui se sont succédé durant ce laps de temps, les Écoles de Droit furent suspendues; celle de Paris fut transformée tour à tour en magasin à fourrage, puis en mairie; à cette époque il s'en établit deux particulières, l'une rue de Vendôme, sous le titre *d'Académie de législation;* la deuxième, rue de la Harpe, dans les bâtiments du collége d'Harcourt, sous la dénomination *d'Université de législation*. Par une loi du 11 floréal an X (1er mai 1802), nous les voyons comprises sous le titre d'Écoles spéciales dans le système complet d'éducation que le premier consul réservait à la jeunesse française. Mais elles ne sont établies et constituées définitivement que par la loi du 22 ventôse an XII (15 mars 1804), et le décret du 4e complémentaire (21 septembre) de la même année. Dans ces actes législatifs sont tracées les formalités relatives

à l'admission dans les écoles, au temps d'étude nécessaire afin d'obtenir les grades qu'elles confèrent.

Un décret impérial du 15 mars 1808 contenant création et organisation de l'Université, substitue la dénomination de Faculté à celle d'École, que portait précédemment cette institution. Le gouvernement, sous la Restauration, s'est occupé également de cet objet, notamment dans des ordonnances de 1819 et de 1820, dont nous aurons peut-être occasion de nous occuper tout à l'heure.

Depuis, elles n'ont subi que des modifications plus ou moins importantes.

Voici pour ce qui regarde l'historique de l'édifice et celui de l'organisation de l'institution. Nous venons d'en voir les fondements et la charpente, en quelque sorte; nous allons maintenant en étudier les divisions, et voir quelles formes elle a successivement revêtues.

Je vous ai dit que cet édifice fut construit aux frais du roi

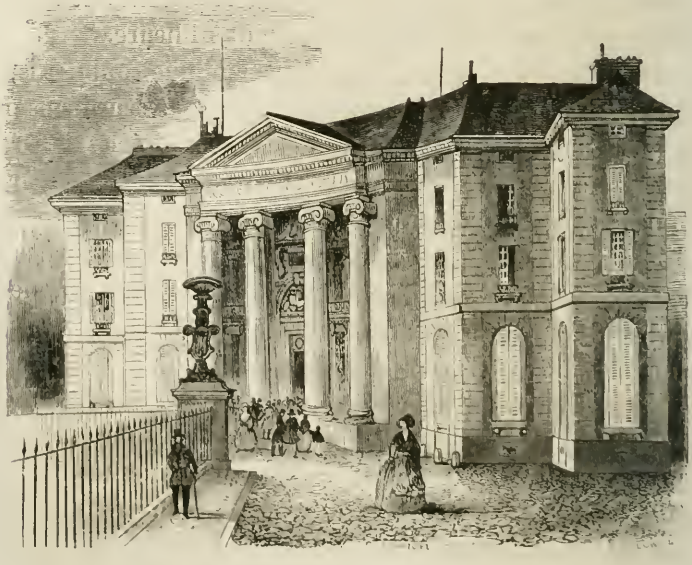

Louis XV; il fut commencé en 1771 sur les plans de M. Souf-

flot, à qui nous devons aussi les dessins du Panthéon, et les travaux furent dirigés par M. de Puisieux, architecte d'un grand talent; mais ils ne furent terminés que le 24 novembre 1785, sous le règne de Louis XVI de douloureuse mémoire. Le 5 décembre suivant, les professeurs de la Faculté de Droit vinrent solennellement en prendre possession, et l'Université en fit l'inauguration. En 1804, cet édifice revint à sa première destination, et les Écoles de Droit y furent replacées. Quoique assez irrégulier dans ses détails, il ne laisse pas que de satisfaire les regards par son ensemble; le portail, d'ordre ionique, est couronné d'un fronton et soutenu par quatre colonnes terminées par un chapiteau; les appartements du rez-de-chaussée et ceux du premier, vastes et convenablement distribués, sont destinés aux professeurs; un large escalier de pierre garni d'une rampe de fer en armoirie avec des ornements dans le genre de ceux auxquels le règne de Louis XV a donné son nom, conduit du rez-de-chaussée au premier; des galeries hautes et basses règnent dans tout le pourtour des bâtiments, communiquant aux appartements d'où l'on peut se rendre à couvert aux salles destinées aux élèves. Au rez-de-chaussée, se présente le secrétariat; à droite, sous la même galerie, deux salles de thèse ornées de bancs à dossiers, disposés de manière que le dos de chaque banc présente une table sur laquelle les élèves peuvent prendre des notes. Un peu à gauche, se trouve l'ancien amphithéâtre; il est disposé en dôme et soutenu par de légères colonnes de bois peint en marbre; le grand amphithéâtre, placé derrière, est séparé du premier seulement par un corridor d'origine moderne; il est construit dans des proportions plus vastes; la lumière y pénètre par la voûte et par des fenêtres qui donnent sur la rue Saint-Étienne-des-Grès.

Au premier sont trois salles : la première, dite *d'examen*, qui vient d'être restaurée à neuf; celle qui suit, dite *des libérations*, est dans un état misérable et, nous devons le dire, presque honteux, pour un semblable établissement. Là, se voient quelques bustes et quelques rares portraits qui sem-

blent s'ennuyer de leur isolement autant que de la décrépitude des objets qui les entourent : ce sont les portraits de D'Aguesseau, de Janus La Coste (dit Janus A Costa, *antecessor et comes*), de M. Martin ; les bustes de Brisson, de Lamoignon ; celui en marbre de Pothier, enfin celui de Tronchet, sur un magnifique piédestal : c'est un legs qu'il a fait à l'École, et nous donnerions volontiers à ceux de nos illustres professeurs qui veulent figurer dignement après leur mort dans la salle des délibérations de l'École de Droit, le conseil de suivre l'exemple de Tronchet. Là tout est mesquin, sinon dans les objets eux-mêmes, du moins dans la manière dont on en a disposé. Il y a de magnifiques rideaux de damas de soie verte ; mais ils sont précieusement renfermés dans des fourreaux de serge grise ; une partie des meubles couverts aussi de damas est protégée de la même manière ; le reste du mobilier est composé de pièces ridiculement dépareillées. La troisième salle d'examen, dite *salle de gauche*, respire, comme la salle des délibérations, un air froid et renfermé ; on serait tenté de croire qu'elle ne sert plus depuis longtemps et reste oubliée. La bibliothèque, qui est au même étage, est propre, bien entretenue, tout y est commode ; il semble que le travail doit y être facile et doux. Nous regrettons seulement qu'elle renferme si peu de livres, et qu'elle ne puisse contenir qu'une trentaine de lecteurs quand elle devrait en contenir deux cents.

Aujourd'hui, que le luxe a envahi les maisons des moindres particuliers, l'état d'abandon de toutes ces salles heurte désagréablement la vue ; c'est moins que de la simplicité. Il n'y avait pas de luxe non plus, il y a soixante ans, mais tout y était entretenu avec soin, et un écrivain de cette époque nous apprend avec une naïve admiration que : « Ces salles sont bien décorées de boiseries et de sculptures couvertes d'une peinture en petit gris sur laquelle on a étendu une couche de vernis, ce qui produit un effet très agréable. » Tel qu'il existe aujourd'hui, l'édifice offre un aspect peu satisfaisant pour le regard, et l'architecture en paraît lourde et disgra-

cieuse. Ne jugeons pourtant pas trop sévèrement celui qui en a conçu l'idée; le Panthéon est là tout près pour répondre glorieusement à toutes les critiques qui s'attaqueraient à son habileté. Ce que nous voyons de l'École de Droit n'est qu'une partie d'un plan infiniment plus vaste, et la seule qui ait été exécutée. De l'autre côté de *la rue Royale*, aujourd'hui *la rue Soufflot*, et à une distance de cent quatorze pieds, on devait élever un autre bâtiment parallèle au premier et destiné aux écoles de médecine. Un troisième bâtiment de même architecture aurait fait face au péristyle du Panthéon, qui, ainsi que vous le savez, était dans le dessein de Soufflot un temple sous l'invocation de la patronne de Paris. Alors la pensée de l'architecte eût été complète; cette place eût formé le plus beau coup d'œil; tout y eût été en harmonie, l'esprit et les yeux eussent été satisfaits. Quelle noble pensée de réunir ainsi sur un même emplacement, avec des proportions majestueuses, le temple de la religion qui console et guérit les maladies de l'âme, le temple de la médecine qui se voue à celles du corps, et celui de la loi qui achève et confirme l'œuvre des deux premières, en reliant entre eux tous les individus pour en former le corps social!

Il est, nous dit-on, dans les projets de la ville, de faire construire en face de l'École de Droit, de l'autre côté de la rue, d'après la même architecture, un bâtiment destiné à la mairie du 12e arrondissement. Le quartier y gagnerait sous tous les rapports; l'hôtel où est placé actuellement la mairie étant tout-à-fait indigne d'une pareille destination. Quand cette amélioration se fera-t-elle? On en parle depuis si longtemps!... Nous faisons aussi des vœux pour que l'on exécute promptement la prolongation de la rue Soufflot jusqu'au Luxembourg, projet oublié peut-être aujourd'hui!... Mais une certaine impatience se révèle dans vos regards; vous voudriez déjà que nous fussions arrivés à l'époque actuelle. Je n'oublie pas ma promesse, je dois vous apprendre, je le sais, ce qu'est aujourd'hui l'École de Droit, les différentes carrières qu'elle vous ouvre, etc.; mais avant d'ar-

river là ne serez-vous pas curieux de jeter un dernier coup d'œil sur son passé? Il vous présentera, je l'espère, quelques détails intéressants; prêtez-moi donc encore quelques instants d'attention.

La Faculté de Droit se composait avant 1793 de six professeurs nommés *antecessores*, du nom que portaient à Rome ceux qui enseignaient le droit; d'un professeur de droit français, et de douze docteurs agrégés: des priviléges particuliers étaient attachés à chacun de ces titres; droits de séance aux assemblées solennelles de la Faculté, à celles du collége sexviral, voix délibérative, nomination aux bénéfices, aux places d'officiers, compte des revenus des Écoles, etc. Le professeur de droit français faisait tous les jours la leçon de onze heures à midi, et tous les étudiants étaient tenus d'y assister.

Les six autres professeurs faisaient tous les jours une leçon d'une heure et demie; nous verrons plus loin sur quelles études portaient leurs leçons. L'âge exigé pour être élu professeur était de trente ans accomplis; celui pour être agrégé, de vingt-cinq ans. L'ancien des six professeurs était appelé *primicerius*, et chacun d'eux, après vingt ans d'exercice, prenaient le titre de *comes*, et avait le droit de se faire suppléer dans son cours par un professeur agrégé. Chaque professeur jouissait de la faveur de nommer un élève qui, dans ce cas, ne payait que les droits dus aux agrégés; la Faculté assemblée votait aussi chaque année des fonds destinés à des élèves nécessiteux que recommandaient leur application et leur bonne conduite. Nous ne vous dirons rien des conditions nécessaires alors pour être admis aux Écoles; elles étaient à peu de chose près les mêmes que de notre temps. Les grades que conférait la Faculté étaient, comme aujourd'hui, le baccalauréat, la licence, le doctorat; les intervalles exigés pour passer d'un grade au suivant ne différaient pas non plus essentiellement de l'état actuel des choses; mais à cette époque où le goût du cérémonial venu d'Espagne dominait en France, la solennité à laquelle donnait lieu la réception d'un

docteur mérite d'être rapportée. Au sein de la Faculté fastueusement assemblée, après un discours du président, le nouveau docteur recevait des mains du professeur qui avait présidé à l'acte de doctorat la robe d'écarlate, telle que les docteurs la portaient dans les premiers temps; on lui présentait le chaperon herminé et la ceinture, ensuite le président lui remettait entre les mains, d'abord fermé, ensuite ouvert, *le livre*, c'est-à-dire le corps du droit civil et canonique; cette cérémonie s'appelait *traditio libri :* après quoi on offrait au récipiendaire le bonnet de docteur, on lui passait au doigt un anneau, enfin, en l'embrassant, on déclarait sa nouvelle qualité. A chacun des détails de cette cérémonie, le président expliquait quel en était l'objet. « Doctorem creatum (dit une collation d'insignes doctoraux dont le détail se retrouve dans les archives de la mairie de Grenoble) insigniri curavimus, pileum, infulis, annulo, cingulo, cathedrâ, libris apertis et clausis, osculo, et aliis insignibus doctoralibus quibus Petrus Bucherius, collegii decanus et jure consultus, doctissimus ritè... illum ornavit. » Après avoir embrassé le président, le nouveau docteur allait donner l'accolade à tous les autres membres de la Faculté; à la fin de cette séance on lui délivrait ses lettres de docteur; néanmoins il n'était encore qualifié que de licencié; ce n'était qu'au sortir de l'assemblée suivante, où il prêtait serment, qu'il pouvait se revêtir de son nouveau titre.

Cette cérémonie peut sembler ridicule aujourd'hui, et rappelle peut-être un peu trop la réception du nouveau docteur dans le *Malade imaginaire;* les titres ampoulés que se donnaient entre eux les divers membres du barreau, l'abus des superlatifs, *doctissimus, ornatissimus, reverendissimus, illustrissimus*, etc., prodigués à tout instant, prêtent sans doute plus à la critique que la cérémonie elle-même que nous venons de rapporter; car, selon moi, elle ajoutait de la gravité à la réception du récipiendaire, et lui inspirait une idée plus haute de ses nouvelles attributions; le respect des formes attachées aux institutions entraîne plus qu'on ne le

pense le respect des institutions elles-mêmes. Nous verrons tout à l'heure les modifications qu'a subies en France, depuis 1789, l'étude du droit, et nous pourrons comparer ce qu'elle était alors avec ce qu'elle est aujourd'hui.

Supposons maintenant qu'un jeune homme se sente du goût pour la jurisprudence; il se demandera d'abord : à quoi me seront utiles ces études? Nous pourrions lui répondre : à connaître les lois qui régissent le pays où vous êtes né, vos droits dans la société, vos devoirs, ce qu'elle vous accorde et ce qu'elle vous défend ; vous apprendrez ainsi à vous protéger vous-même, sinon à défendre vos concitoyens. Que diriez-vous d'un homme qui, les yeux couverts d'un voile, s'aventurerait dans un pays inconnu, au risque de se heurter à chaque pas à un accident de terrain, de tomber dans une ornière ou dans un précipice, ou de se voir traîtreusement frappé par un ennemi sans savoir d'où vient le coup, sans pouvoir l'éviter ou le punir? Il en est de même d'un homme qui parcourt la vie sans connaître les lois de son pays, il va sans savoir où le conduisent ses pas. Combien une telle ignorance n'a-t-elle pas compromis d'intérêts, ruiné de familles! On peut prendre un conseil, un avocat, un avoué, dira-t-on? Soit; plus tard on sait ce qu'il en coûte... c'est toujours l'histoire de l'huître et des plaideurs... le meilleur des procès ne vaut rien... il est toujours fort difficile de remédier à un mal accompli... il est toujours facile de l'éviter avec un peu de prévoyance. L'étude élémentaire du droit devrait être, selon nous, le complément de toute bonne éducation... Mais les raisons que nous venons de donner ne satisferaient qu'imparfaitement notre jeune homme, et il nous répéterait encore : A quoi me servira l'étude du droit? Les trois ou quatre années que j'y consacrerai me feront-elles un avenir?... L'avenir d'un homme dépend toujours du parti qu'il sait tirer de lui-même; ce n'est rien que d'être reçu médecin, avocat, professeur agrégé, etc., si vous en restez là, si vous ne vous attachez pas à faire fructifier la science que vous aurez dû acquérir et dont le titre

que vous aurez acquis n'est que la consécration. Un titre n'est qu'une étiquette, c'est à vous de remplir le sac en conséquence. — Mais un titre confère certains droits? — Sans doute... votre ambition va-t-elle jusqu'à devenir président ou juge d'un concours, professeur ou suppléant dans une Faculté de droit? le grade de docteur en droit vous est indispensable. (Décret du 17 mars 1808, art. 31.)

Aspirez-vous à suivre la carrière administrative? rêvez-vous dans l'avenir une sous-préfecture? avez-vous espoir d'entrer à la Cour des comptes? etc., travaillez pour obtenir le grade de *bachelier;* car aujourd'hui beaucoup d'administrations exigent ce grade, et avant peu cette exigence sera générale.

Mais je vous ai cru trop modeste dans vos projets d'avenir : vous ne visez à rien moins qu'à devenir conseiller à une Cour de cassation ou à une Cour royale, juge dans un tribunal de première instance, procureur du roi, ou au moins son substitut; enfin, votre cœur généreux se sent enflammé du noble désir de défendre la veuve et l'orphelin, vous voulez être avocat?... faites-vous inscrire pour *la licence.* (Loi du 22 ventôse an XII, art. 42.)

Enfin, si vous vous contentez d'être plus tard le patron d'une étude d'avoué ou de notaire, un certificat de capacité vous suffira (22 ventôse an XII, art. 25). Cependant un arrêté de la Chambre des avoués de Paris a modifié cette loi, et porte qu'à partir du 1er novembre 1842, l'*admittatur* sera refusé aux candidats non licenciés dans tout le département de la Seine; plusieurs villes ont suivi cet exemple.

Voilà, je pense, une réponse péremptoire; ne croyez pourtant pas que notre jeune homme s'en contente; c'est un esprit positif, comme on dit aujourd'hui, et en cela nous ne le blâmons pas; il reprendra aussitôt : « Maiscombien de temps me faudra-t-il pour acquérir ces divers grades? »

Il faut pour le *certificat de capacité, une année* d'études;
Deux années pour le grade de *bachelier;*
Trois pour celui de *licencié;*

Quatre pour celui de *docteur*. (Loi du 22 ventôse an XIII, art. 1er.)

Notez bien encore que si vous voulez appartenir à l'ordre des avocats, que vous soyez licencié ou docteur, c'est-à-dire après votre troisième ou votre quatrième année d'études, vous devrez pendant trois ans suivre avec assiduité les audiences et surtout les conférences qui, à Paris, ont lieu dans le local de la bibliothèque des avocats sous la présidence du bâtonnier de l'ordre : c'est ce que l'on nomme faire son stage. Ce temps d'épreuves achevé, le conseil de l'ordre, sur le rapport de l'un de ses membres, vous ajournera ou vous admettra ; mais soyez sûr que l'inscription de votre nom sur le tableau de l'ordre n'aura lieu qu'autant que vous en aurez été jugé digne. Il en sera de même si vous aspirez à devenir notaire ou avoué ; quel que soit votre grade, vous devez obtenir un certificat de la Chambre des notaires ou de celle des avoués du ressort où vous voudrez acheter une étude.

— Cela ne laisse pas de donner lieu à des réflexions, reprendra alors notre interlocuteur ; et quelles sont les matières des examens que j'aurai à subir ?... car il sait déjà qu'on n'obtient aucun de ces grades qu'après un ou plusieurs examens.

— Mon cher ami, chaque grade donne lieu à deux examens. Pour le baccalauréat, vous répondrez à votre premier examen devant trois professeurs, sur les deux premiers livres du Code civil et les deux premiers des Institutes de Justinien. Au deuxième examen, dernier du baccalauréat, vous serez examiné sur le troisième livre du Code civil, depuis l'art. 711 jusqu'à l'art. 1387 (exclusivement), sur le Code de procédure criminelle tout entier, moins quelques chapitres ; enfin, sur les matières les plus importantes du Code d'instruction criminelle et du Code pénal (quatre professeurs). »

La figure du questionneur s'assombrit un peu à cette première énumération ; cependant, comme il aspire plus haut sans doute, il reprend courageusement : « Et pour *la licence?*

— Vous subirez encore deux examens. Au premier, vous

présenterez toutes les Institutes de Justinien, plusieurs titres du Digeste et notamment ceux que le professeur de Pandectes aura expliqués pendant l'année où vous aurez suivi son cours (quatre professeurs). Au deuxième examen de licence (quatrième du cours complet), on vous interrogera sur la fin du Code civil (de l'art. 1387 à 2281), sur tout le Code de commerce et les matières les plus importantes du droit administratif (cinq professeurs dont un suppléant); enfin, vous rédigerez une thèse sur un sujet tiré au sort: elle sera jugée aussi par cinq professeurs dont un suppléant. »

Pendant cette deuxième énumération, la physionomie du candidat ne s'est point éclaircie... au contraire, il pousse un soupir et reprend de nouveau : « Et pour *le doctorat?*

—Ah! pour le doctorat, c'est autre chose! d'abord vous aurez encore deux examens à soutenir et à présenter encore une thèse sur un sujet tiré au sort. Votre premier examen roulera sur tout le droit romain et les titres des Pandectes expliqués pendant votre deuxième année d'études. Le second examen du doctorat comprendra l'histoire du droit français et du droit romain, le droit des gens positif, le droit constitutionnel et le droit civil, mais par compensation vous jouirez à cet examen de six professeurs dont un suppléant. A cette dernière énumération le front de l'aspirant s'est couvert d'un nuage très sombre, et il ne peut s'empêcher de s'écrier : Mais il est impossible de suffire en quatre ans à un pareil programme à moins de s'exténuer de travail!... et moi qui avais entendu raconter tant de choses de la vie d'un étudiant, je m'en faisais une si douce image... que deviennent donc leurs plaisirs tant vantés, leur insouciance, leur *far niente?*...

— C'est qu'il y a beaucoup d'exagération dans tout ce qu'on vous a dit; pour un grand nombre de personnes, l'étudiant de 1843 est encore le clerc étourdi, tapageur et paresseux du quinzième ou du seizième siècle... Ceux d'aujourd'hui vivent sur la mauvaise réputation de leurs devanciers, et par un sentiment de vanité trop ordinaire à leur âge, ils se plaisent à entretenir les anciens préjugés dont ils étaient autrefois l'ob-

jet ; ce n'est pas que quelques-uns d'entre eux ne méritent en effet leur déplorable renommée, il y a des mauvais sujets partout. Mais on ne vous a pas dit que ceux-là mettent huit ou dix ans à passer leurs examens ; qu'ils perdent ainsi leur avenir, leur fortune et leur santé ; que parmi eux ceux qui finissent le plus honorablement se trouvent fort heureux de prendre une étude d'huissier-priseur ou d'huissier, ou de végéter de longues années comme deuxièmes clercs dans des études de notaires ou d'avoués ; non, non, monsieur, ne vous flattez d'aucune illusion, elles sont dangereuses à votre âge. Si vous pensez sérieusement à l'avenir, si vous voulez devenir un homme distingué, conquérir une bonne position, l'étude du droit doit être pour vous le temps d'un travail assidu, d'une vie laborieuse et sans cesse occupée ; vous ne recueillerez que ce que vous aurez semé ; à jeunesse oisive et dissipée vieillesse pauvre et honteuse ; c'est un axiome aussi sûr que ceux de votre géométrie. »

Notre jeune homme désappointé baisse la tête à ces mots ; nous venons de renverser d'un souffle ses châteaux en Espagne ; il réfléchit, paraît un moment disposé à abandonner la partie ; mais comme il a du cœur, son courage se ranime aussitôt en pensant à son vieux père, à son excellente mère qui ont déjà fait tant de sacrifices pour son éducation, qui ont placé dans leur enfant l'espoir de leurs vieux jours, l'honneur de leur famille ; une larme paraît dans ses yeux, c'est le dernier témoignage d'une hésitation qui expire ; il nous regarde en souriant, car cette fois, c'est une bonne et noble pensée qui l'anime, et nous adressant de nouveau la parole : « Les frais qu'occasionnent ces études sont-ils considérables, monsieur ? »

Ici, c'est nous qui baissons la tête avec tristesse, car nous comprenons le sentiment qui vous anime en ce moment, bon jeune homme ; vous craignez que votre famille qui se sacrifie à votre avenir ne s'impose de trop pénibles privations. Hélas ! nous n'avons que de fâcheuses paroles à vous répondre ; aussi, plutôt que de parler, nous préférons mettre

sous vos yeux le tableau des frais qu'entraîneront vos divers grades. Ah ! pourquoi ne dépend-il pas de nous d'abaisser ce tarif d'un seul trait de plume, dût-il en coûter à nos intérêts, nous n'hésiterions pas ! Nous savons que chaque année un nombre considérable de jeunes gens intelligents, sérieux, dévoués, qui seraient peut-être un jour l'honneur de leur pays, se voient repoussés de l'étude des lois par les frais considérables qu'elle entraîne.

Voici le tableau des droits relatifs aux grades ; ils sont de trois sortes, ceux d'inscriptions, d'examens, de diplômes.

	fr.	c.		
1° Certificat de capacité :				
Quatre inscriptions à 15 fr. chacune. . .	60	»	150	»
Droits d'examens.	50	»		
Droit de certificat de capacité.	40	»		
2° Diplôme de bachelier :				
Huit inscriptions à 15 fr. chacune.	120	»	326	»
Premier examen.	60	»		
Deuxième examen.	60	»		
Diplôme ou certificat d'aptitude.	50	»		
Droit de sceau.	36	»		
3° Diplôme de licencié :				
Quatre nouvelles inscriptions.	60	»	488	»
Premier examen de licence.	90	»		
Deuxième examen de licence.	90	»		
Thèse ou acte public.	120	»		
Diplôme ou certificat d'aptitude..	80	»		
Droit de sceau.	48	»		
4° Diplôme de docteur :				
Quatre inscriptions.	60	»	556	»
Premier examen de doctorat.	90	»		
Deuxième examen de doctorat.	90	»		
Thèse ou acte public.	100	»		
Diplôme de docteur.	148	»		
Droit de sceau.	48	»		
TOTAL GÉNÉRAL.			1550	»

En tout 1550 francs.

— Mais c'est considérable !

— Et là-dedans ne sont comprises ni les sommes nécessaires à l'achat ou à la location des livres ; car il en faut, et beaucoup ; notes et commentaires, argumentations, ouvrages spéciaux, etc. ; on ne saurait avoir trop de guides pour se diriger dans le labyrinthe qu'on nomme la jurisprudence ; je ne parlerai pas non plus de ce que coûteront vos thèses que vous devrez faire imprimer à vos frais, etc.

— Mon Dieu ! quel énorme budget ; ce sont des droits à n'en plus finir, et ce n'est pas sans raison que cette Faculté a été nommée Faculté *de droits ;* il en coûte en France pour acquérir celui de protéger la veuve et l'orphelin.

— J'en gémis avec vous, mais qu'y faire?... espérons que le temps et la marche progressive des idées amèneront des améliorations bien désirables dans cet ordre de choses...

— Est-ce qu'il en a toujours coûté autant pour devenir avocat ou procureur du roi ?

— Il s'en faut d'un chiffre assez rond.

— Je serais curieux d'en pouvoir juger.

— Voici un document assez précieux que je m'empresse de mettre sous vos yeux pour répondre à votre question. C'est un tableau authentique des frais que nécessitaient, en 1789, les divers grades de droit.

DROITS QUE PERCEVAIT, EN 1783, LA FACULTÉ DE DROIT SUR CHAQUE CANDIDAT.

Baccalauréat.

	liv.	s	
Pour chaque inscription, 4 l. 5 sols, quatre inscriptions.	17	»	
Extrait des inscriptions et supplique du baccalauréat.	6	»	
Examen du baccalauréat, droits aux professeurs.	16	»	83 »
Droits aux agrégés.	5	»	
Thèse du baccalauréat, aux professeurs. .	33	»	
Aux agrégés et assistances.	8	»	

Licence.

	liv.	s.		
Report.			85	»
Quatre inscriptions.	17	»		
Supplique de licence.	6	»		
Examen aux professeurs.	16	»		
Examen aux agrégés.	3	»		
Pour la thèse de licence, si l'on a douze inscriptions, aux professeurs.	»	»	59	»
Aux agrégés.	8	»		
Au professeur de droit français.	6	»		
Pour l'examen du droit français, aux agrégés.	3	»		

Pour le doctorat.

Aux professeurs.	150	»		
Aux agrégés.	18	»	174	»
Supplique.	6	»		
TOTAL GÉNÉRAL.			316	»

— Les droits sont aujourd'hui plus de quatre fois plus forts qu'ils n'étaient alors!

— Il est vrai; mais remarquez qu'à cette époque, relativement au prix des denrées, l'argent valait cinq ou six fois plus qu'aujourd'hui; ensuite, il faut tenir compte de l'augmentation considérable des frais qu'a dû subir la Faculté par la marche progressive de l'enseignement aux écoles de droit, et le développement qu'il y a atteint de notre temps.

En 1783, il n'y avait que sept professeurs, un pour le droit français; deux qui expliquaient les Institutes de Justinien; un qui donnait des paratitles sur les deux états de Grégoire IX, conformément aux mœurs et aux usages de la France; un qui commentait le décret de Gratien; des deux derniers, l'un démontrait la première partie des lois du Digeste, l'autre en analysait la deuxième partie.

En 1804, l'enseignement avait déjà fait un grand pas, car, d'après la loi du 22 ventôse an XII, nous voyons qu'il comprenait :

1° Le droit civil dans ses rapports avec l'ordre établi par le Code civil, le droit naturel et le droit des gens, le droit romain dans ses rapports avec le droit français;

2° Le droit public français, et le droit civil dans ses rapports avec l'administration publique;

3° La législation criminelle et la procédure criminelle comparées.

Aujourd'hui, d'après un rapport récent de M. le ministre de l'instruction publique à la commission des hautes études, voici quelle est la statistique de l'enseignement à l'École de Droit :

INDICATION DES CHAIRES.	CHAIRES.	DATES DE LA CRÉATION.
Droit romain.	2	dont une créée par ordonnance du 24 mars 1819.
Code civil.	6	dont trois établies par la même ordonnance.
Législation criminelle et procédure civile et criminelle.	2	dont une créée par ladite ordonnance.
Code de commerce.	1	créée par le décret du 9 août 1809, et donnée pour la première fois au concours, conformément à l'art. 57, loi du 22 ventôse an XII.
Pandectes.	1	créée en 1822.
Droit administratif.	1	créée en 1819; supprimée, 1822; rétablie, 1829.
Droit des gens.	1	créée le 26 mars 1829.
Histoire du droit romain et du droit français.	1	créée le 26 mars 1829.
Droit constitutionnel et français.	1	créée le 22 août 1834.
Législation criminelle comparée.	1	créée le 12 décembre 1857. } Ces 2 derniers cours sont facultatifs.
Introduction générale à l'étude du droit.	1	créée le 25 juin 1840. } Ces 2 derniers cours sont facultatifs.
TOTAL.	18	dont huit datent de la Restauration, et trois du nouveau règne.

L'examen de ce tableau statistique paraît avoir agi favo-

rablement sur notre interlocuteur, car s'il exprime la même pensée de mécontentement, c'est du moins avec des termes fort adoucis :

« Je comprends bien, monsieur, que les grands développements qu'a subis en France l'enseignement du droit a dû entraîner des dépenses beaucoup plus considérables qu'en 1785, telles que honoraires des professeurs, employés, frais d'administration, etc. Mais le nombre des élèves ayant d'un autre côté plus que quintuplé, il s'ensuit qu'en maintenant les frais sur le pied de l'ancien tarif, l'équilibre eût été conservé. »

A cette petite observation du jeune homme, comme je n'ai pas d'argument à opposer, je saisis, pour échapper à son objection, une porte de derrière, en lui faisant observer que la Faculté lui offre les moyens de prendre tous les grades sans bourse délier ; à ces mots il ouvre de grands yeux. Comment cela, monsieur? apprenez-le-moi vite, s'il vous plaît! — Remportez le prix d'honneur au concours général. — Ah! monsieur, c'est presque une plaisanterie que ce conseil : *non licet omnibus adire Corynthum,* il y a tous les ans mille concurrents à un seul prix. La générosité de ces messieurs ne les expose pas beaucoup. — Ne riez pas!... ils ont poussé ce sentiment plus loin que vous ne le supposez. — Vraiment?... Je vous écoute avec attention. — La Faculté autorise encore à prendre gratuitement tous leurs grades... — Qui donc? Hâtez-vous de m'instruire... vous excitez vivement mon intérêt... — Les fils des professeurs et suppléants pendant la durée de leurs fonctions. — Ah! très bien... c'est une générosité plus grande que la première; cette fois elle s'applique à la Faculté elle-même; elle étend sa munificence jusque sur les enfants des professeurs! c'est beau, c'est grand, c'est sublime! — Oui, mais on leur dicte certaines conditions assez dures et qui rachètent en quelque sorte la faveur qu'on leur accorde. — Après tout, ce n'est que justice; et quelles sont ces conditions? — Ils ne jouissent de ce privilége qu'à la charge de se conformer à tout ce qui

est prescrit par les lois et règlements concernant l'étude du droit (décret du 25 janvier 1807, art. 1er). — C'est merveilleux, un pareil fait couronne noblement tous les autres. — Permettez... La Faculté vous ouvre une ressource plus sérieuse, quoique d'un accès fort difficile encore... Je veux parler des prix fondés en 1840... mais c'est ici l'occasion de vous entretenir d'un événement qui a douloureusement affecté toute l'École à cette époque.

Alors, parmi les 2,985 élèves qui la fréquentaient, il s'en trouvait un des plus jeunes, et pourtant des plus avancés, qui, par une conduite irréprochable, une application soutenue suivie de succès brillants, s'était acquis l'estime de ses professeurs et celle de ses condisciples. Appartenant à une famille honorable et opulente, Ernest Beaumont voyait avec bonheur le terme de ses dernières épreuves ; à vingt-trois ans, il venait de soutenir avec succès sa thèse de docteur !... Quel bel avenir !... Ce fut à ce moment même, où sa famille, où sa mère, fière de ses triomphes, s'enivrait de sa jeune gloire, ce fut alors, que la mort en le frappant vint anéantir tant de rêves de bonheur, et y faire succéder une horrible réalité. Il était le seul espoir, l'idole de sa mère... Madame Beaumont résolut de consacrer, par une noble fondation, le souvenir de la perte qu'elle venait de faire... elle a mis à la disposition du ministre une somme de 5,000 fr., pour fonder à l'École de droit des prix annuels... Le roi a sanctionné son intention. Tous les ans, deux médailles d'or portant cette inscription : «*Donation, Ernest Beaumont, 25 août* 1840» sont données aux deux élèves de troisième année qui remportent le prix. Le gouvernement a voulu achever autant qu'il était en lui l'œuvre généreuse de la pauvre mère : il a déclaré que les lauréats seraient exempts dès lors de tous autres frais ; le garde-des-sceaux prend leurs titres en considération dans les promotions judiciaires ; ils sont admis de préférence à tous autres, comme surnuméraires dans l'administration de l'enregistrement et des domaines, et dispensés d'une année d'études chez un notaire, un avoué ou un avocat ; ce n'est pas là

une grande faveur sans doute ; mais que pouvait de plus le ministère pour témoigner de son zèle... Je vous vois attristé ; quittons ce sujet et reprenons notre conversation. Vous aviez, je crois, une question nouvelle à m'adresser?

— Un mot encore, monsieur, et je vous quitte. Les examens sont-ils très sévères ?

— Très sévères à Paris. Le jugement se prononce au scrutin par des boules noires, rouges et blanches ; il suffit d'une seule noire pour faire prononcer l'ajournement. Le nombre des ajournements prononcés ici s'est élevé au chiffre de neuf cent vingt-cinq.

— Vous m'effrayez... mais on peut prendre ses degrés ailleurs ?

— Sans doute ! vous avez le choix entre Dijon, Grenoble, Aix, Toulouse, Poitiers, Rennes, Caen et Strasbourg ; chacune de ces villes renfermant une académie de droit (décret du 21 septembre 1804). Quelques personnes prétendent qu'à Strasbourg, à Caen, à Dijon et surtout à Toulouse les examinateurs sont beaucoup plus indulgents qu'à Paris ; quant à moi, je conseillerai toujours à un candidat de choisir Paris ; il ne s'agit pas, à mon avis, d'être reçu quand même, mais d'être reçu parce qu'on en est digne.

— Je vous remercie, monsieur, et de vos conseils et de vos renseignements ; je tâcherai de profiter des uns et des autres.

— Demeurez, je vous prie, je n'ai pas fini encore ; et puisque je vous tiens, je ne vous rendrai la liberté qu'après avoir épuisé le sujet sur lequel vous m'avez mis. Vous ne m'avez demandé encore ni les conditions d'admission, ni les diverses formalités qui se rattachent à l'étude que vous désirez commencer.

— Il est vrai ; j'avais oublié ce point assez essentiel.

— Écoutez-moi donc, je vais vous en instruire :

Aucun étudiant ne peut prendre sa première inscription s'il ne présente son diplôme de bachelier, et l'on ne peut l'obtenir avant d'avoir seize ans accomplis, son acte de naissance, et le consentement de ses parents, s'il est en minorité.

Excepté pour les inscriptions dites de capacité, la première doit être prise au commencement de l'année scolaire, c'est-à-dire du 1er au 15 novembre, les autres doivent suivre sans interruption. La septième ne peut être prise si l'élève n'a passé son premier examen ; la onzième ne peut être donnée qu'après le deuxième examen ; après ces deux examens, les douze inscriptions pour la licence et les seize pour le doctorat peuvent être prises. Du 2 au 15 novembre de chaque année, l'élève doit se présenter lui-même pour prendre sa première inscription de l'année ; il s'inscrit, déclare en vue de quel grade il commence ses études, quels professeurs il veut suivre ; on lui délivre autant de cartes qu'il veut suivre de cours ; il les signe ; et présente ensuite à la signature de chaque professeur la carte qui lui donnera l'entrée de son cours. Remarquez, toutefois, que chacun peut suivre les cours sans prendre d'inscriptions ; alors les cartes sont dites d'auditeurs bénévoles, et le doyen y fait apposer le sceau de la Faculté. Seulement, elles ne peuvent conduire à aucun grade. On est alors élève amateur, c'est plus agréable, mais assez inutile.

« Je vois qu'il faut absolument posséder une certaine fortune pour aspirer au titre d'avocat.

— Vous allez en juger. Les divers grades, ainsi que vous venez de le voir, coûtent environ 1,400 fr. Supposé que vous vous arrêtiez à la licence inclusivement, ce ne serait que 500 fr. environ pour le doctorat, il resterait 900 fr. ; ajoutez-y les livres, les frais divers, et l'impression de la thèse, cela ira aisément à. . . . . 1,500 fr.

Votre dépense personnelle ne peut pas se monter à moins de 1,200 fr. par an, trois ans feront donc.. 5,600

Total. 5,100

— C'est énorme !

— Je suppose encore dans ce calcul que vous serez d'une très grande économie dans vos habits

et que vous ne vous permettrez aucun plaisir; j'admets en outre qu'il ne vous sera pas absolument indispensable de prendre un répétiteur dont le prix augmenterait sensiblement votre budget. Vous voilà licencié. Mais un titre ne donne pas de quoi vivre. Je sais bien que vous pouvez entrer comme troisième, puis second, puis premier clerc chez un avoué. Cet emploi ne pourra fournir à votre existence; vous serez obligé d'y ajouter chaque année 5 ou 600 fr. pendant la durée de votre stage, cela fera au maximum. . . . . 1,500 fr.

Ensuite, si vous pensez à devenir avocat, il faut vous monter un cabinet, vous n'y suffirez qu'à peine avec 3 ou 4,000 fr. 3,000

Or, la clientèle vient lentement, et pendant quatre ou cinq ans vous prendrez au moins 1,000 fr. par an sur votre capital. 4,000

Total.	8,500
Ajoutez d'autre part.	5,100
Vous atteindrez le chiffre de.	13,600

Aurez-vous au moins une position faite alors? Il est permis d'en douter.

— L'étude du droit ouvre, je présume, d'autres carrières que celle d'avocat.

Il est vrai, si vous possédez 2 ou 300,000 fr., vous pourrez acheter une étude de notaire à Paris; avec 150,000 ou 180,000 fr., vous acquerrez une charge d'avocat aux conseils du roi; à la Cour de cassation, elle vous coûtera la même somme; une étude d'avoué à la Cour royale vaut de 90 à 120,000 fr. et plus. Il vous reste la charge de greffier à la Cour de cassation, dont le traitement est de 42,000 fr.; jugez du prix à laquelle elle doit s'élever... Je ne vous parle pas des charges de greffier près d'une Cour royale ou des tribunaux de première instance; vous n'aurez pas fait probablement

trois années de droit pour en arriver là. D'ailleurs le prix ne laisse pas que d'en être encore très élevé.

— La magistrature ne m'ouvre-t-elle pas ses rangs?

— Dans un tribunal de première instance, si vous êtes protégé, vous pourrez obtenir une place de juge-suppléant qui vous donnera quinze cents francs d'appointements pendant trois ou quatre ans.

— Il y a de l'avancement?...

— Peu; on reste longtemps sur les derniers échelons. Voyez plutôt : dans les tribunaux de première instance, qui se divisent en six classes par rang d'importance, il y a cinq grades dont les traitements varient dans la proportion de 1 à 4, de 1 à 3 $\frac{1}{2}$, de 1 à 3 $\frac{1}{3}$:

Un juge-suppléant a.		1,500 fr.
Un juge, de.	1,500 à	6,000
Un juge d'instruction, de.	2,000	7,000
Un vice-président, de.	2,250	7,500
Un président, de.	3,000	16,000

Les honoraires sont donc toujours en proportion avec l'importance de la population, de la ville, etc.; et vous comprenez bien que plus le chiffre d'un emploi augmente, plus le nombre des emplois diminue; conséquemment, plus l'abord en devient difficile. D'ailleurs, remarquez que la hierarchie judiciaire est passablement compliquée, et que pour passer du dernier grade au premier (quand on y passe) dans les villes même les moins importantes, il doit s'écouler nombre d'années.

Voici quels sont les honoraires des divers magistrats aux Cours royales, divisées en quatre classes :

Un substitut a de.	2,500 à	8,000 fr.
Les avocats généraux, de.	3,500	10,000
Un premier avocat général, de. . .	3,750	12,000
Les procureurs généraux, de. . . .	12,000	24,000
Un conseiller, de.	3,000	8,000
Un président de chambre, de. . .	3,750	10,000
Un premier président, de.	12,000	24,000

A la Cour de cassation :

Le premier président.	30,000 fr.
Le procureur général.	30,000
Un président de chambre.	18,000
Un premier avocat général.	18,000
Un conseiller.	15,000
Un avocat général.	15,000

— A la bonne heure! voilà des chiffres ronds!

— Oui ; mais comme vous le disiez tout à l'heure vous-même à propos du prix d'honneur : *Non licet omnibus adire Corynthum*, vous avez quarante-huit chances de vieillir dans les rangs inférieurs de la magistrature ou de n'arriver aux grades plus élevés qu'en province, contre une d'arriver à Paris aux emplois les plus élevés et dans un tribunal important.

— Le tableau que vous venez de tracer est bien loin d'être encourageant. Que faire donc?

— Je ne puis vous le dire; mais si j'avais un fils qui se destinât aux études du droit et que je n'eusse pour l'y soutenir ni fortune ni protection, je l'en dissuaderais de tout mon pouvoir.

— Mais, monsieur, c'est mon goût, ma vocation!... j'en suis aussi sûr qu'il est possible de l'être.

— Alors, jeune homme, écoutez-moi ; je ne vous répondrai que par le récit d'une histoire qui est à la connaissance de chacun ici. Voyez-vous passer, entraîné par un magnifique cheval, un charmant cabriolet avec un groom derrière : reconnaissez-vous Me M... P... C...? c'est un de nos avocats les plus en réputation ; c'est à qui l'aura pour défenseur; on vient de cent lieues pour le consulter; son nom est un des plus glorieux de l'ordre; sa fortune la plus considérable, peut-être... et chaque jour elle s'accroît... Il n'en a pas toujours été de même, il s'en faut du tout au tout... C'est son histoire que je veux vous raconter. Écoutez-moi et tâchez de me comprendre, non pas seulement dans le sens apparent

de mes paroles, le premier venu me comprendrait ainsi, mais dans le sens que je vais y attacher à votre intention.

Me M... P... C... est né en Touraine; il est fils d'un simple fermier moins qu'aisé : dès ses plus jeunes années, il révéla une grande sagacité d'esprit ; le magister de Houdans, village où était située l'exploitation du père P... C..., se plut à cultiver autant qu'il était en lui les dispositions qu'il avait remarquées dans cet enfant... Lorsqu'il eut dix ans, dans un conciliabule tenu par le maire de Houdans, bon fermier du pays, son adjoint, le magister, et la famille P... C..., il fut décidé que ce serait un crime de laisser s'éteindre dans l'obscurité des travaux de la campagne un génie qui devait faire un jour la gloire et l'honneur du pays. Son père avait autrefois servi courageusement sous l'empire ; on fit valoir ses services auprès du ministre, et l'on obtint pour le fils une bourse au collége de Tours. M... P... C... s'y montra avec avantage ; son séjour y fut une suite de triomphes : il en sortit plusieurs fois lauréat, mais tout aussi pauvre qu'avant d'y entrer. Sans fortune, il est bien difficile de suivre une carrière libérale ; M... P... C... en fit la triste expérience. A quoi allait-il employer la science qu'il avait acquise?... prendre ses grades en médecine?... mais comment vivra-t-il pendant cinq ou six ans d'études?... qui paiera ses livres, ses thèses et ses examens?... et ensuite, quand il sera docteur, comment attendra-t-il la clientèle?... c'était un rêve... et il y renonça promptement... Les professions d'homme de lettres, d'avocat, de notaire faisaient naître les mêmes objections. Il lui restait l'École Polytechnique, l'École Normale, celle des Chartes... mais partout la question d'argent se représentait avec la même inflexibilité. Avec beaucoup de démarches, il aurait pu entrer dans l'administration comme employé à mille ou douze cents francs ; il avait encore la ressource du commerce ; enfin il pouvait continuer les travaux de son père... Mais avait-il étudié pendant dix ans, avait-il obtenu tant de succès au collége pour végéter toute sa vie dans une place inférieure? pour se voir

astreint aux humiliations d'un comptoir? l'éducation qu'il avait reçue était-elle compatible avec les grossiers travaux des champs? Ce fut alors que M... P... C... comprit qu'en le sortant de sa sphère on avait bien pu lui faire un présent fatal, et il se trouva passablement embarrassé de ses provisions scientifiques. Cependant le mal était accompli, il s'agissait d'en tirer tout le parti possible. M... P... C..., en garçon intelligent et déterminé, eut bientôt compris le danger de sa position, l'impossibilité où il se trouvait d'en sortir autrement que par une résolution énergique et presque désespérée... Il obtint quelques centaines de francs de sa famille, lui fit résolument ses adieux et se dirigea, non pas sur Tours, mais sur Paris... Il avait senti que s'il était plus difficile de se faire une position à Paris qu'en province avec de la fortune, il n'y avait que Paris où l'on pût se faire une position sans argent... De pareils faits n'étaient pas sans exemple, il en connaissait même dans son département; c'était, il est vrai, un billet à la loterie... mais il pouvait avoir un bon numéro... et d'ailleurs, il avait si peu à perdre, qu'en vérité, n'était-il pas excusable de jouer quitte ou double?

M... P... C... arriva donc à Paris sans illusion sur sa position. Cette disposition d'esprit lui assurait une chance de succès de plus; il s'attendait à de grands obstacles, il les attaqua de front; il avait compté sur la misère, il la brava courageusement; il s'était résigné à une vie sérieuse, pleine de fatigues et de travaux, il la subit sans murmurer. En arrivant, il loua au prix de dix ou douze francs par mois une pauvre chambre garnie et s'abonna à seize sous par cachet à un de ces petits restaurants économiques si communs dans le quartier latin, où l'on mange absolument pour ne pas mourir de faim; il s'habitua à déjeuner avec un petit pain et un verre de vin, et se livra avec une ardeur soutenue à l'étude du droit; mais quelque économie qu'il eût mise dans son budget, il ne tarda pas à voir assez limpidement le fond de sa bourse... A cette réflexion, loin de s'abattre, son courage ne fit que

s'augmenter. Portant d'une main les pièces qui attestaient ses triomphes de collége, de l'autre son diplôme de bachelier, il se présenta en qualité de répétiteur externe dans plusieurs institutions ; ces sortes de places sont rares, on préfère pour cinq ou six cents francs un jeune homme qui sert à la fois de répétiteur, de surveillant, et même de professeur au besoin. Il échoua dans ses premières tentatives ; sans se rebuter il continua ses démarches ; elles furent enfin couronnées de succès, il trouva trois répétitions dans des maisons différentes ; chacune d'elles lui donnait environ quarante fr. par mois ; ce fut avec cette somme moins que modique qu'il trouva moyen de suffire à ses besoins, de se loger, de s'habiller convenablement, enfin de payer ses inscriptions et ses grades. Quant aux livres, il les trouvait en partie à la bibliothèque de l'école. Ses journées se passaient ainsi ; à sept heures il allait donner deux répétitions, l'après-midi était consacré à ses études ; il trouvait le temps non-seulement de suivre ses cours, mais en doublait même quelques-uns, profitant ainsi de ceux pour lesquels on a créé deux ou plusieurs chaires ; il suivait même ceux qui ne sont pas obligatoires, tels que le cours de législation criminelle comparée et d'introduction générale à l'étude du droit ; enfin, chose inouïe ! il fréquenta les cours complémentaires professés par les suppléants sur des matières en dehors du programme. Il passa ainsi trois années sans se permettre d'autres plaisirs que le spectacle de temps à autre, et des promenades avec des amis dans la campagne à l'époque de la belle saison. Quand on pense à la qualité inférieure de ses aliments, à leur mauvaise préparation, à leur insuffisance, à cette vie toujours occupée sérieusement, on se demande comment il y put résister ; si jamais j'avais un fils dans une semblable position, je tremblerais chaque jour de recevoir la nouvelle de sa mort. Mais M... P... C... était le fils d'un paysan, ses premières années s'étaient passées comme celles des enfants pauvres de la campagne, au milieu de ces travaux corporels et de ces fatigues physiques qui endurcissent le corps et le préparent à

soutenir victorieusement les luttes les plus dangereuses; il n'est pas douteux que si M... P... C... eût suivi la vie déréglée de quelques-uns de ses camarades, il n'eût attaqué profondément sa constitution, et se fût mis dans l'impossibilité de persister dans ses desseins. Il dut son salut à sa sagesse, et traversa, sans que sa santé en fût altérée, ces trois terribles années d'épreuves; enfin il subit triomphalement son examen de licence et put prendre légitimement le titre d'avocat : il l'avait assez chèrement payé!... C'était beaucoup, et cependant ce n'était rien encore; que faire d'un titre sans emploi et que rien ne soutient?... Sa carrière s'ouvrait seulement devant lui, il avait obtenu le droit de combattre en champ clos, voilà tout. M... P... C... chercha un emploi de clerc d'avoué, il le trouva aisément. Mais pour cela sa vie n'en devint pas beaucoup plus luxueuse; on n'est pas riche à Paris avec huit cents francs d'appointements, et les siens ne s'élevaient pas au-dessus de ce chiffre la première année; la seconde il passa second clerc, et eut mille francs, la troisième enfin il monta au rang de premier clerc et se vit à la tête de douze cents francs!... C'était beaucoup pour lui, comparativement il était dans l'opulence. Combien de jeunes gens à sa place s'y seraient complus et se seraient permis un temps de repos dans cette oasis?... M... P... C... ne voulut point s'amollir dans les délices de Capoue. Il avait vingt-six ans, il n'avait pas aussi péniblement consumé six années de sa vie pour en demeurer là; il n'était rien encore et voulait devenir quelque chose, il n'y avait donc pas de temps à perdre. Pendant ces trois années il avait fait son stage, s'était lié avec un grand nombre de premiers clercs d'avoué; il avait calculé que plusieurs de ces jeunes gens deviendraient certainement avoués à leur tour et pourraient lui procurer par la suite des causes avantageuses; c'est dans cette politique qu'il cultiva soigneusement leur connaissance; M... P... C..., avec une grande énergie de volonté, avait aussi beaucoup de finesse dans l'esprit et de souplesse dans le caractère; il voyait juste et de loin. Arrivé à cette époque de sa vie, il ne

se crut pourtant pas assez bien armé pour commencer le combat, et par la recommandation d'un de ses professeurs de l'École de Droit (il s'était acquis l'estime et l'amitié de tous), il entra comme secrétaire chez un de nos plus célèbres avocats; sous sa direction il acquit du *savoir-faire*, et suivant l'énergique expression de ces messieurs, il se fit complétement *à la triture* des affaires. Il passa deux ans chez l'illustre avocat, et pendant ce temps fonda avec plusieurs jeunes gens studieux comme lui (il s'en trouve toujours) une espèce d'académie judiciaire où il s'exerçait à plaider sur des sujets donnés, prenant ainsi l'habitude de parler en public. Il avait atteint l'âge de vingt-huit ans et se trouvait aussi pauvre qu'à l'époque de son début; je me trompe, il possédait de vastes connaissances dans sa spécialité, il avait contracté l'habitude d'un travail *ardu*, le tact des *affaires;* il jugea que c'était le moment ou jamais de se produire sur la scène du monde par un coup d'éclat, et il jugea bien.

Vous savez que la Cour d'assises se voit souvent obligée de nommer d'office des défenseurs aux prévenus qui paraissent à sa barre, gens ordinairement misérables de toutes façons, et incapables de payer un avocat; aussi les princes de l'ordre, trop occupés ou pour mieux dire, trop fructueusement occupés pour se charger de ces malheureux, se récusent. Ces causes sont donc l'apanage des jeunes avocats qui débutent. C'est un grand mal, sans doute, un vice dangereux et déplorable dans l'administration de la justice, mais cela est ainsi. M... P... C... résolut de tourner au profit de son ambition cette négligence de la loi, il se fit porter sur la liste des défenseurs d'office; les circonstances le servirent mieux qu'il n'eût pu le faire lui-même; il lui échut un de ces crimes monstrueux, une de ces causes palpitantes d'intérêt comme on dit aujourd'hui. Dans son plaidoyer, M... P... C... fut tour à tour profond, entraînant, pathétique, brillant, persuasif. Il avait sous son dernier patron appris le grand art de présenter les faits sous le jour qu'il lui conve-

nait de leur donner; il les dénatura, les modifia avec une prodigieuse habileté; il troubla les juges, fit pleurer l'audi-

toire, étonna l'avocat public et le prévenu lui-même; au sortir de l'audience, ses amis et sa famille l'accueillirent avec transport; son vieux père le serra dans ses bras avec l'ivresse de l'orgueil paternel satisfait; ce fut un véritable triomphe; on s'occupa de lui dans tous les salons, son nom fut dans toutes les bouches; tous les journaux reproduisirent son discours, avec les éloges les plus emphatiques; pendant huit jours il ne fut question que de lui... Bien plus, son client qui avait mérité dix fois la mort, se vit en raison des *circonstances atténuantes* condamné seulement à vingt ans de travaux forcés; depuis un siècle on n'avait pas vu au barreau un triomphe semblable... .

— Eh bien! monsieur, vous en restez là de votre récit; et que devint M... P... C...?

— Ne le devinez-vous pas? il n'était pas homme à laisser échapper un tel avantage, il soutint l'élan donné à sa réputation. Depuis ce temps son cabinet ne désemplit pas; on fait antichambre chez lui comme chez un ministre; dans dix ans il sera député ou préfet, à son choix.

— Pour réussir ainsi il fallait qu'il possédât un talisman.

— Vous avez raison : patience, intelligence, résignation, courage sont des mots cabalistiques auxquels rien ne résiste.

— Le mot est donné à chacun ; mais la chose!...

— C'est précisément ce que je voulais vous dire en vous esquissant la biographie de Me M... P... C... ».

L'ÉCOLE NAVALE

ÉTABLIE

EN RADE DE BREST SUR LE VAISSEAU *LE BORDA*.

De toutes les carrières, aucune n'exerce plus de séductions sur les jeunes imaginations que celle de la marine. Ici la poésie domine et se retrouve partout; sur la mer, avec ses magnifiques spectacles, ses sublimes horreurs, ses immenses solitudes; au milieu de la tempête avec ses convulsions, ses dangers et ses luttes; dans les voyages avec leurs émotions imprévues, l'ardent attrait de la curiosité; le vaisseau, surtout, cet être inerte et pourtant animé, docile, obéissant, gracieux, multiple, admirable dans son ensemble comme dans ses détails, qui semble s'identifier avec les sentiments de celui qui le guide, qui se passionne avec lui, se calme, s'irrite, bondit, se précipite, s'arrête au gré du maître: le vaisseau est la manifestation la plus saisissante du pouvoir de l'homme sur les éléments. On comprend que les plus nobles qualités sont nécessaires à celui

qui veut être marin. Dans cette profession, le courage, le sang-froid, le mépris des douceurs de la vie, la persévérance dans la volonté, sont à chaque instant mis à l'épreuve; voilà pourquoi la jeunesse, qui est ardente et généreuse, éprise de tout ce qui est noble et grand, avide d'émotions, trouve tant d'attrait dans le métier de la mer. Quel est l'écolier, qui, l'esprit exalté par la lecture attachante du livre de Daniel de Foë, ou par celle de tous les Robinsons qu'il a inspirées, quel est l'écolier qui, de douze à seize ans, et plus loin encore, n'ait pas rêvé les aventures?... Eh! mon Dieu! nous avons tous couru, en imagination, les plus imminents dangers maritimes; nous avons fait naufrage, nous avons livré des combats acharnés à de farouches pirates, découvert des îles, que sais-je, un nouveau monde peut-être; nous avons surpassé les travaux des Cook, des Lapeyrouse, des Bougainville, des Dumont-Durville! Combien de fois avons-nous assisté au baptême du bonhomme la Ligne, traversé les glaces polaires, couché sous la chaumière indienne, ou terré dans la tanière enfumée du Kamschadale?... Douces illusions du jeune âge, rêves charmants, erreurs délicieuses, on vous regrette quand vous avez fui, sans laisser sur notre vie d'autres traces que celles d'un songe agréable; mais qu'il vous déplore amèrement celui qui, sous votre influence et sans consulter mûrement ses forces, a déterminé sa route et lancé son char! Que de désappointements l'attendent! Quels déboires il essuiera, par combien d'ennuis, de chagrins, de découragements il paiera son imprudence! Combien il eût béni la voix protectrice qui, l'arrêtant à son départ, l'eût fait revenir sur ses pas! Mais, hélas! il est trop tard, il faut qu'il marche, qu'il marche toujours malgré la fatigue, malgré l'abattement, et qu'il porte jusqu'au bout, comme une croix, le fardeau qui l'écrase.

Ce furent ces réflexions et l'intérêt que nous portions à l'un de nos élèves, le fils d'un ancien camarade de collége, qui nous déterminèrent l'année dernière à entreprendre avec lui un voyage à Brest.

Maximilien de C... est un jeune homme de treize ans ; il est avancé pour son âge au moral comme au physique ; grand, souple, robuste, bien proportionné, intelligent, généreux, plein de sève et d'ardeur : « Je veux être marin, disait-il continuellement à son père, et si tu le permets, je commencerai l'année prochaine ma spéciale. — Sais-tu seulement ce que c'est que la vie d'un homme de mer? — Certainement. Quelle question tu me fais là?... n'ai-je pas lu la vie de Jean Bart, du comte de Forbin, de Duguay-Trouin, et de tous les grands hommes de mer? — Et parce que tu as lu la vie de tous ces héros, tu te crois déjà un héros comme eux. — Je n'ai pas l'ambition de leur ressembler, mais j'ai celle de faire tous mes efforts pour y parvenir ; après eux, il y a encore de belles places à conquérir dans l'histoire... — Oui, sans doute, à moins toutefois que tu ne végètes toute ta vie dans les rangs les plus obscurs... Aujourd'hui la carrière maritime est encombrée par une foule d'hommes capables, courageux, distingués ; comme ils ont tous reçu une éducation semblable, ils sont presque égaux en mérite ; ils ne doivent donc plus compter, pour arriver aux postes supérieurs ou à la célébrité, que sur le hasard des circonstances. — Je comprends bien : cependant enfin on avance ; il y a des lois régulières sur l'avancement militaire. — Sans doute ; aussi la question n'est-elle pas absolument là pour nous dans ce moment. Supposons d'abord que tu sois en état de subir avantageusement ton examen d'admission à l'École de Brest : examen qui ne laisse pas que d'être compliqué... — Hum! pas déjà tant! — Vraiment! ah! tu ne doutes de rien, toi! en as-tu au moins une idée?... — J'en sais le programme par cœur. — Voyons, si tu le sais en effet. — D'abord, l'examen se divise en deux parties, savoir : un examen oral et des épreuves écrites ; l'examen oral se compose de l'arithmétique tout entière, la géométrie élémentaire complète, la trigonométrie rectiligne, l'algèbre élémentaire jusqu'à la résolution des équations du deuxième degré inclusivement. Les compositions écrites... — Tu oublies, dans l'examen oral,

la géométrie descriptive, comprenant la ligne droite et le plan. — Il est vrai; cela m'avait échappé. Les compositions écrites se composent de la résolution par écrit d'un triangle rectiligne, d'une version de quatrième, d'une narration française, d'un thème anglais, du tracé graphique de la solution d'une question géométrique; enfin du dessin d'une tête ou d'un paysage, d'après un modèle donné; ce n'est pas là une affaire; en deux ou trois ans je m'en charge. — Je suis enchanté de te voir cette ardeur; mais sont-ce là les seules conditions? — Je connais également les autres : tu penses bien qu'avant de te soumettre mon désir, j'ai eu soin de m'assurer que rien ne s'y opposait, et je réunis toutes les conditions imposées aux candidats; d'abord je n'aurai pas seize ans accomplis à l'époque où je me présenterai au concours; je suis vacciné et revacciné, car tu m'as dit que je l'avais été deux fois; je suis né parfaitement Français, étant Parisien. Je n'ai aucune infirmité qui me rende impropre au service de la marine; j'ai, comme on dit, bon pied, bon œil, et ne suis, Dieu merci, ni myope, ni presbyte, ni sourd. — Tu peux ajouter ni muet. — Certes, j'ose le dire. — Et nous te croyons sans peine. — Enfin, tu es assez riche pour t'engager à payer pour moi, *par trimestre et d'avance*, au Trésor, une pension annuelle de 700 fr.; et tu ne me refuseras pas un trousseau, des livres, des instruments, etc.; le tout montant environ à 600 fr. Dire qu'il ne faut que 2,000 fr. pour faire un homme de mer! — Ce n'est pas cher, en vérité, s'il devient véritablement un homme de mer. Si minime pourtant que soit relativement cette somme, combien y a-t-il d'anciens officiers de marine dont les fils seraient d'excellents officiers et qui ne peuvent faire ce sacrifice en leur faveur? — Rassure-toi; un certain nombre de places gratuites ont été instituées pour les fils des officiers de terre et de mer : il suffit d'une demande faite à l'instant de l'inscription, et accompagnée des certificats des maires, visés par les préfets ou sous-préfets, et constatant le défaut de fortune des parents. — Lors de

ton examen faudra-t-il nous transporter à Brest? — Nullement : le concours s'ouvre tous les ans, à Paris, au mois de juillet; et dans le courant du même mois, à Rennes, Brest, Nantes, Angoulême, Toulouse, Montpellier, Toulon, Lyon, Besançon, Nancy et Lorient. A propos de cette dernière ville, je dois te faire observer qu'elle renferme un collége royal préparatoire de la marine, où tu pourrais m'envoyer. — Nous y réfléchirons. » La conversation en resta là, pour le moment, entre Maximilien et son père. Le mois d'avril arriva, et avec lui les vacances de Pâques; M. de C... résolut de profiter de ce moment pour donner à son fils tous les renseignements désirables sur la profession dont il annonçait si résolument la vocation, et me pria de le conduire à Brest, après avoir eu soin de nous procurer l'autorisation ministérielle, sans laquelle nous n'aurions pu pénétrer dans l'École Navale.

Nous prenons le chemin de fer au débarcadère de la rive droite; la fumée s'élève, la vapeur s'échappe en haletant sous le piston qu'elle soulève et laisse retomber tour à tour; nous recevons une commotion, la longue suite des wagons s'ébranle, nous partons avec la rapidité du vent; les champs, les prés, les bois, les villages et les villes passent devant nos yeux aussi promptement que les nuages que chasse la tempête; voici Rouen : antique ville normande, aux rues étroites et populeuses, aux églises gothiques. Nous nous y arrêtons un jour pour prendre quelques repos; dans nos promenades nous saluons la statue de Jeanne d'Arc en donnant une larme au souvenir de sa mort douloureuse; nous admirons le port avec ses légers vaisseaux aux pavillons bariolés; le pont neuf, l'hôtel-de-ville attirent aussi nos yeux. Le lendemain nous montons sur le bateau à vapeur *l'Etoile* et nous reprenons notre route; les rives pittoresques et riantes de la Seine se déroulent mollement à nos regards enchantés; bientôt les eaux du fleuve deviennent plus verdâtres; à notre droite s'élèvent presque à pic de riches coteaux; le cap la Lève nous apparaît la tête dans les nuages, l'air fraîchit, l'eau

bouillonne, nous franchissons l'embouchure du fleuve; la lourde tour de François Ier qui tout à l'heure n'était qu'un point sur l'horizon, grossit à chaque instant, le bateau à vapeur s'arrête, nous sommes dans le grand bassin du Havre. Nous ne partirons pas sans avoir visité le château d'Orcher qui sert de promenade aux habitants, l'église Notre-Dame, et sans avoir joui à notre aise du magnifique panorama de la place de la Bourse et de la rue de Paris, les deux endroits de l'Europe où il règne peut-être le plus de mouvement et d'activité.

Le soleil en se levant pour la quatrième fois depuis notre départ, nous trouve à bord du brick *l'Alcyon*. « Parc à virer, crie le commandant, la barre toute au vent, » et les voiles s'agitent et se gonflent, les mâts tressaillent jusque dans leurs racines, et comme s'il eût entendu la voix du maître, *l'Alcyon* ouvre ses ailes et vole sur les flots. Nous prenons la haute mer; déjà la ville se confond avec la terre, déjà nos yeux se perdent dans les perspectives vagues des côtes du Calvados, qui se confondent insensiblement avec la mer et se noient dans l'immensité d'un horizon bleuâtre; dans la soirée nous doublerons le cap de la Hogue, et demain nous mouillerons dans la rade de Brest avant le coucher du soleil, car nous avons un peu plus de quatre-vingt-dix lieues marines à franchir avant d'arriver à destination. J'avais choisi cette route afin de mettre mon jeune compagnon plus à même de juger l'élément sur lequel il voulait passer sa vie, en l'y faisant voyager pendant un jour et une nuit. Ce fut d'abord pour lui une grande joie, il fallut lui expliquer tout ce qui frappait ses yeux; sa curiosité ne souffrait ni mesure ni retard. Je lui enseignai donc rapidement à reconnaître le mât d'artimon du mât de beaupré; il apprit à désigner par leur nom le gaillard d'avant et le gaillard d'arrière, le pont et l'entre-pont, les écoutilles, les haubans, les drisses, etc.; si je l'eusse laissé faire, il eût essayé de courir sur les enfléchures comme les mousses du bord; enfin cette ivresse se calma et nous pûmes causer tranquillement pendant quel-

ques heures; notre conversation roula, bien entendu, sur la navigation, sur les développements successifs de la marine en France et surtout sur l'historique de l'École Navale, en y comprenant tous les faits qui s'y rattachent plus ou moins directement. Voici quel fut à peu près le résultat des réponses que je fis à ses nombreuses questions.

On peut mesurer, lui disais-je, la puissance d'une nation sur l'importance de sa marine; elle se développe, en effet, suivant l'échelle de ses relations commerciales. Plus son commerce prend d'extension, et plus aussi sa marine militaire s'accroît, car il faut protéger les navires marchands contre les entreprises des pirates ou contre les vexations et le mauvais vouloir des autres peuples; cette nécessité se fera bien plus vivement sentir chez une nation qui possédera des colonies; je ne vous parle même pas du cas de guerre, il est évident qu'alors elle ne peut assurer sa prépondérance ou l'indépendance de ses possessions d'outre-mer que par le nombre de ses vaisseaux de guerre, l'habileté des chefs et la discipline des équipages. Je vous ai dit que les intérêts commerciaux étaient la première cause des développements de la marine d'une nation, et en effet les Vénitiens, les Génois, les Hollandais, les Portugais avaient une marine célèbre longtemps même avant que le besoin ne s'en fît sentir chez nous. C'est qu'ils faisaient un commerce actif avec les Indes et les Amériques, qu'ils avaient des comptoirs et des colonies sur toutes les côtes.

Si nous voulions chercher des traces de l'institution qui nous occupe, nous en trouverions au treizième siècle dans *les jeunes nobles de poupe* que *il capitan génois Pantero-Pantera* prenait sur ses galères. Voici comment il en parle dans son *Armate Navale :* « Sachant bien quel avantage on peut retirer de l'institution des *nobles de poupe*, les Vénitiens ont eu depuis longtemps coutume d'en maintenir sur leurs bâtiments, armés ou non, un bon nombre qu'on envoie de temps en temps à la mer, en en donnant deux fort jeunes à chaque galère subtile, deux à chaque gros vaisseau et quatre

à chaque galéasse au choix du capitaine ; ainsi commençant à apprendre l'art naval dans leur jeunesse, ils en prennent une telle habitude qu'ils peuvent remplir les premiers offices maritimes qu'on donne toujours aux hommes qui ont beaucoup navigué et se sont rendus capables d'un tel emploi. Les Génois en usent de même ; pendant la navigation, la place de ces jeunes nobles est à la poupe, d'où ils tirent leur nom. » C'était relever la profession de marin aux yeux des peuples et lui donner une grande importance que d'y appeler la noblesse, surtout au moyen-âge, où elle jouissait d'une véritable influence. Ce n'est que longtemps après cette époque que la France commença à posséder une marine militaire hiérarchiquement organisée ; on la dut au ministère du cardinal Richelieu. Ce fut lui aussi qui le premier conçut la pensée des Écoles hydrographiques ; il en établit dans les principaux ports de la France. Mais il appartenait à Louis XIV de compléter cette œuvre en lui donnant la force et l'étendue sans lesquelles il n'y a pas d'institutions stables. Vous savez que sous son règne la marine française s'éleva à un point de prospérité où depuis ce moment elle n'a pu remonter. Ce roi, qui avait au suprême degré le sens de ce qui était propre à servir l'agrandissement de sa puissance et l'éclat de sa gloire, jugea que le métier de la mer étant de tous celui qui demande le plus de pratique et le plus long apprentissage, il n'aurait d'excellents capitaines qu'autant qu'ils auraient été appris de bonne heure et pour ainsi dire dès l'enfance à la théorie et surtout à la pratique de leur état. Par diverses ordonnances royales, en date du 18 novembre 1716, du 7 juillet 1732, mais surtout par celle du 14 septembre 1764, il institua les *gardes-marine*, et les *gardes du pavillon amiral*. Comme cette institution a été la base de celles qui l'ont suivie, sauf les modifications nécessitées par les événements politiques et l'esprit des temps, je m'y étendrai avec quelques détails.

Il y eut trois compagnies de gardes-marine, une dans chacun des ports de Brest, Rochefort et Toulon. Le choix

en était fait par le roi ; parmi les jeunes gentilshommes, étaient préférés les fils des officiers de l'armée de mer ou ceux qui avaient déjà fait une campagne sur des vaisseaux du roi. On les recevait depuis l'âge de quatorze ans.

L'instruction qu'on exigeait des gardes-marine était bien loin d'être aussi compliquée que celle que l'on exige aujourd'hui des candidats même à l'École Navale ; dans chacun des ports dont nous avons parlé on entretenait, pour l'enseignement des élèves, des maîtres de mathématiques, d'hydrographie, de dessin, de construction, d'escrime et de danse. La danse exigée des officiers de vaisseau est à elle seule un trait caractéristique, une révélation parfaite de l'esprit et des tendances de l'époque; enfin on détachait du port un maître canonnier et un maître d'équipage pour leur enseigner la manœuvre et le pilotage.

A six heures du matin, ils assistaient à une messe dite par leur chapelain ; après quoi ils se renfermaient dans une des salles désignées de leur hôtel et jusqu'à onze heures s'y livraient à leurs études sous la surveillance d'un officier ou, à défaut de celui-ci, du plus ancien d'entre eux dans leur ordre de promotion.

Chaque maître ne se chargeait que du nombre d'élèves qu'il pouvait instruire, et l'on réunissait dans la même catégorie tous ceux de même force sans tenir compte des différences d'âge ou d'ancienneté.

Après l'appel du matin et celui du soir, des sentinelles étaient posées à toutes les portes de l'hôtel afin que personne ne pût y entrer ou en sortir sans autorisation particulière.

Les compagnies étaient divisées en trois classes ; et le temps qu'on devait passer dans chacune de ces classes n'étant point fixé, il s'ensuivait que dans l'ordre des promotions on ne tenait aucun compte de l'ancienneté, mais seulement du mérite.

Quand un élève de première classe avait subi avantageusement son premier examen, il passait dans la seconde et pouvait être embarqué ; un second examen satisfaisant le faisait passer dans la troisième classe, et il devenait apte à prendre le titre d'enseigne de vaisseau.

A bord des vaisseaux naviguant, les gardes-marine étaient obligés à certains travaux ; les officiers de quart les interrogeaient et les instruisaient sur toutes les manœuvres en leur expliquant les occasions où il est important de les exécuter. Pour cultiver les connaissances qu'ils avaient prises dans les écoles, le premier maître d'équipage, le premier maître pilote et le premier maître canonnier leur donnaient des leçons de manœuvre, de pilotage et de canonnage. De plus, ils devaient tenir leurs journaux sur mer et les représenter à leurs officiers et au commandant du vaisseau, à qui ils donnaient tous les jours leurs points. Au retour, ces journaux devaient être examinés par les commandants de leurs compagnies respectives, et le maître d'hydrographie leur faisait remarquer les fautes qu'ils avaient pu commettre.

L'enseignement que recevaient les gardes-marine et par conséquent les gardes du pavillon amiral, puisqu'ils se recrutaient dans les premiers, était on ne peut plus simple. Cependant des hommes éminents en sont sortis : c'est que sur mer la pratique vaut mieux que la théorie.

Ce serait laisser incomplet ce que je viens de vous dire de l'institution des gardes-marine et des gardes du pavillon amiral, que de ne pas vous donner une idée de leur uniforme ; il portait ce caractère d'élégance et de sévérité qu'on retrouve dans tous les costumes militaires du règne du grand roi.

Le drap de l'habit était bleu de roi, doublé de serge écarlate, ainsi que la veste ; les parements du justaucorps, de la veste et de la culotte étaient en drap écarlate ; ils portaient jusqu'à la ceinture des boutons de cuivre doré moulu sur bois, trois sur les manches et trois sur chaque poche ; un bordé d'or large d'un pouce régnait autour des manches et des poches du justaucorps ; une aiguillette en or flottait sur leur épaule droite ; leurs bas étaient écarlate ; le bord du chapeau à la mousquetaire ; l'épée et les boucles de souliers dorés mais unis ; enfin leur ceinturon en façon de peau d'élan était doublé et piqué de fil d'or.

Gardez-vous de croire que les officiers de la marine du grand roi se recrutaient seulement dans les compagnies des gardes-marine. Les autres jeunes gentilshommes étaient admis dans la marine royale en qualité de volontaires ; ils recevaient une ration de vivres par jour et quinze livres de paie par mois ; après six mois de service, leur paie était augmentée de trois livres, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'elle eût atteint le chiffre de trente livres. Ils faisaient à bord le service comme marins et y étaient instruits.

A l'âge de vingt-deux ans et après quatre ans et demi de navigation, les volontaires royaux étaient aptes à commander les bâtiments des particuliers.

« A l'âge de vingt ans et après quatre ans de navigation, dit l'ordonnance que j'abrége, ils pourront, après en avoir obtenu la permission du secrétaire d'état ayant le département de la marine, se présenter dans un des ports pour y subir un examen, et il en sera délivré par le commandant du port et l'examinateur au volontaire qui se sera présenté avec succès, un certificat dont copie sera adressée au secrétaire d'état ayant le département de la marine, pour en rendre compte à Sa Majesté qui appellera ledit volontaire à son service quand il le jugera à propos.

« Les autres volontaires non nobles *pourront jouir de la même faveur* quand ils l'auront méritée par leurs exploits sur les vaisseaux des particuliers... » Ce fut la marche que prit Jean Bart pour arriver au sommet des honneurs et de la gloire. Ces autres volontaires *non nobles* étaient ceux qui, suivant la faculté que leur donnait la même ordonnance, s'étaient embarqués à l'âge de seize ans sur un vaisseau de la marine royale, où toutefois ils ne pouvaient être admis sans avoir préalablement navigué un an sur un navire marchand.

Il respire dans cette ordonnance comme dans presque toutes celles de Louis XIV et notamment celle de 1669 concernant les eaux et forêts, un ton de fermeté paternelle, une vigueur de conception, une intelligence, une lucidité d'expression qu'on ne retrouve plus que dans celles de l'empe-

reur ; ce n'est pas la seule analogie qu'on pourrait lui trouver avec Louis XIV ; et certes, tous deux étaient bien des esprits de la même trempe.

Ainsi, pour analyser la fameuse ordonnance de 1764, nous voyons se former un corps privilégié de jeunes nobles destinés à la marine, comme les cadets de la marine à Cronstadt ; mais en dehors de ce corps, on admet également des jeunes nobles destinés comme eux à recruter les officiers de marine ; enfin, derrière ceux-ci se présentent les jeunes gens roturiers qui peuvent aussi parvenir aux grades élevés par leur courage et leurs services ; ce furent les officiers bleus, longtemps en butte aux tracasseries hautaines des nobles, mais qui en 1793, lorsque leurs adversaires s'enfuirent tous en pays étranger, restèrent seuls fidèles à leurs épaulettes et reconstituèrent notre marine. Une observation importante résulte de ce qui précède. C'est que la première condition imposée à tous les candidats, gardes-marine, gentilhommes ou roturiers, était de commencer leur carrière fort jeunes et de mériter leur avancement autant par leur instruction que par leurs exploits.

De semblables institutions devaient être une source féconde de succès, une pépinière d'excellents hommes de mer ; et l'on sait ce que fut la marine française sous Louis XIV ; nous ne nous répéterons pas.

Mais quand la mollesse, la facilité des mœurs se glissent dans une nation, les meilleures institutions ne tardent pas à dégénérer et à trahir les intentions des fondateurs ; c'est ce qui eut lieu sous Louis XV ; les gardes-marine et les gardes du pavillon perdirent insensiblement cet amour de la gloire, cette ardeur du service du roi qui les avaient illustrés sous Louis XIV. Sous Louis XVI, ils n'étaient plus remarquables que par la hauteur et l'insolence de leurs manières ; on dut songer à créer une autre pépinière plus féconde et plus vivace. Or, c'était le caractère de l'époque et celui de l'infortuné Louis XVI surtout de vouloir conserver à tout prix les ruines du passé, en même temps que

d'un autre côté on construisait sur de nouveaux frais. Conformément à cette tendance fâcheuse, on laissa subsister les gardes-marine et les gardes du pavillon amiral, qu'il eût fallu licencier ou régénérer au moins par des mesures énergiques. On appliqua au mal un demi-remède en établissant par une décision ministérielle des colléges de la marine à Vannes et à Alais. Cette institution avait pour but d'augmenter les moyens de recrutement en ouvrant des écoles aux enfants plébéiens; on les recevait sans examen préalable, à l'âge de dix ans; beaucoup savaient à peine lire et écrire; des bourses nombreuses furent affectées à ces colléges qui ne rendirent pas les services qu'on en avait espéré, s'il faut en croire les nombreux pamphlets du temps, dans lesquels seuls nous en avons retrouvé des traces; c'est pour ce motif que nous ne nous en occuperons pas davantage; quand on puise à de telles sources, on doit y apporter la plus sévère réserve; le collége naval de Vannes nous semble toutefois mériter une honorable exception à l'oubli dans lequel sont tombés aujourd'hui ces deux établissements fermés depuis longtemps, ne fût-ce que pour avoir produit le contre-amiral La Bretonnière, encore existant.

A la chute de la monarchie, en 1793, les Écoles furent englobées dans un système de démolition qui n'en laissa subsister aucune, comme nous avons eu lieu de le remarquer souvent déjà. La Convention, en faisant des ruines de tout ce qui existait, avait sans doute l'intention d'en faire sortir une France plus forte et plus belle, une France régénérée comme on disait alors, et comme il fut vrai en beaucoup de points; mais elle éprouva que, s'il est toujours facile d'abattre, il ne l'est pas toujours de reconstruire. Les Écoles de La Fère, de Châlons, les Écoles de droit et de médecine, celles de Brest, de Toulon, de Rochefort, de Vannes et d'Alais, ne furent remplacées ou réorganisées que longtemps après leur chute. Les gardes-marine, les gardes du pavillon, tous gentilshommes, émigrèrent; la marine se trouva réduite aux officiers bleus; ils étaient heureusement les meilleurs. Cepen-

dant, comme ils ne pouvaient suffire aux besoins du moment, on recruta dans la marine marchande, on prit des capitaines au long cours, on choisit dans les classes, et l'on eut une marine, formidable par l'esprit qui l'animait, souvent terrible aux ennemis de la France, mais sans liens hiérarchiques, sans connaissances spéciales étendues, sans traditions ; enfin, si l'on pouvait la considérer comme un solide rempart, il n'y avait rien derrière elle, et sa chute, ainsi que l'événement le justifia trop bien, hélas ! devait entraîner celle de toute notre puissance navale. La Convention prévit ce malheur et résolut d'y remédier; plusieurs décrets furent promulgués en l'an III, V, VI, VIII, à intervalles presque réguliers, pour ordonner l'établissement de plusieurs Écoles navales à Brest et à Toulon ; mais soit à cause de la difficulté de trouver des élèves, les jeunes gens se portant tous aux armées, soit par le défaut d'argent ou les préoccupations absorbantes des guerres civiles et étrangères qui nous dévoraient incessamment, les décrets de la Convention demeurèrent sans effet. On créa des *aspirants*, les candidats, presque tous fils d'officiers, inscrits dès leur enfance sur les rôles des équipages, subissaient un simple examen et entraient immédiatement dans l'état-major de l'armée de mer. Cette manière, toute insuffisante qu'elle était à renouveler les états-majors des vaisseaux, produisit cependant un nombre considérable d'officiers distingués.

Les désastres d'Aboukir et de Trafalgar portèrent l'empereur à ne s'appuyer désormais que sur ses forces de terre... Les mémoires du temps rapportent à ce sujet une anecdote tellement caractéristique, qu'elle pourrait être regardée comme une explication de l'oubli dans lequel Napoléon laissa si longtemps notre marine. Il était sur le port de Brest ; une tempête horrible venait d'éclater ; tout à coup des éclairs serpentent sur la mer à moins d'un quart de lieue du port ; dans les intervalles du tonnerre, on distingue le bruit du canon d'alarme : c'est un vaisseau qui lutte contre l'orage ; les brisants du port lui en ferment l'entrée ; il va périr

si l'on ne se porte à son secours. Napoléon excite les marins qui l'entourent à tenter le fait. Une chaloupe est mise à la mer; bientôt elle rentre horriblement maltraitée par la vague furieuse; une autre lui succède, mais plus malheureuse encore que la première, la tourmente la chavire, et ce n'est qu'avec peine qu'on parvient à sauver les hommes qui la montent. En vain l'empereur, qui ne peut supporter l'idée d'un navire périssant sous ses yeux, prie, ordonne, promet; on se tait autour de lui; le découragement est sur tous les visages. « Vous n'osez plus tenter le salut de ce vaisseau, s'écria-t-il, ce sera moi qui le tenterai. Allons, qu'on me donne une barque! « Ses yeux rencontrent deux grenadiers de sa garde : « Vous n'avez peur de rien, vous autres, n'est-ce pas? vous êtes habitués à braver avec moi tous les dangers; vous me suivrez et vous me servirez de rameurs. »

Un vieux pilote, électrisé par ces paroles, demande à tenir la barre. On part; la mer s'élève sous l'avant de la chaloupe

et retombe en pluie d'écume sur l'empereur ; on avance de quelques brasses vers le bâtiment en sinistre ; tout à coup une lame horrible soulève la légère embarcation, et la laissant retomber lourdement, la remplit à moitié. « Sire, nous allons sombrer, » dit le pilote. Les deux grenadiers continuaient de ramer avec cette impassibilité qu'ils montraient dans les plus grands dangers. Napoléon réfléchit quelques instants : il semble hésiter. Mais le canon d'alarme retentit de nouveau. « Non, s'écrie cet homme habitué à dominer les circonstances ; non, il ne sera pas dit que je n'aurai pu les sauver !... En avant !... » La mer devient plus houleuse, la chaloupe danse comme un bouchon sur l'eau, ses ais craquent de toutes parts ; avancer encore devient plus que de la témérité, c'est courir sans utilité à une mort certaine... « Rentrons, dit l'empereur d'un air humilié, la tempête est plus forte que moi... » La foule rassemblée sur les quais l'accueille avec des vivat retentissants, heureuse de le revoir, enthousiasmée du courage héroïque qu'il vient de déployer... Lui, sombre, préoccupé, reste sourd à ces témoignages d'admiration ; et débarquant, il frappe du pied le sol et s'écrie : « La terre ! c'est là seulement que le génie ne rencontre point d'obstacles insurmontables. » Dès lors il négligea le soin de la marine, concentra toutes ses forces dans ses armées de terre, et conçut le système continental. Pensée gigantesque, colossale, inouïe, qui, enfantée par tout autre que lui, eût semblé le rêve d'un fou... Sa réalisation ne tint pourtant qu'à un accident fatal qu'il était presque impossible de prévoir. Malgré l'oubli dans lequel était tombée la marine, le pavillon tricolore ne cessa pas de flotter sur toutes les mers ; il suffisait de demander une lettre de marque pour l'obtenir, et nos corsaires couvrirent les océans, firent, par des prodiges de valeur, trembler les ennemis, et leur prouvèrent glorieusement qu'après Aboukir et Trafalgar, tout n'était pas fini. Éclairé trop tard sans doute, sur des ressources qu'il avait mal connues, sous l'impression peut-être de la même pensée qui lui faisait dire, à Sainte-Hélène : « On improvise

une armée, on n'improvise pas une flotte, » l'empereur pensa à réorganiser sa marine. En 1810, parut un décret qui constituait deux Écoles Navales, l'une à Brest, sur le vaisseau *le Tourville,* l'autre à Toulon, sur *le Duquesne;* chacune devait recevoir trois cents élèves; *le Tourville* n'en eut jamais plus de cent cinquante, et *le Duquesne* n'atteignit jamais ce nombre. Les candidats étaient soumis à des examens sérieux; ils devaient demeurer trois ans à bord du vaisseau-école, livrés à des études théoriques et pratiques; ces dernières, tant par le choix des professeurs que par le goût des élèves, furent toujours préférées. Au sortir de l'École, ils devaient subir un nouvel examen, après quoi ils s'embarquaient sur un navire de guerre, avec le titre d'aspirant de deuxième classe, puis devenaient successivement aspirants de première classe, enseignes, etc., suivant l'échelle hiérarchique. L'instruction que recevaient les élèves du *Tourville* et du *Duquesne,* n'était pas très étendue; ce défaut résultait du choix qu'on avait fait, pour professeurs, de vieux marins, excellents sans doute sur mer, mais qui n'avaient pas le même mérite comme instructeurs dans une École Navale... Dans ses intéressants articles de la *France maritime,* M. Jal nous apprend qu'au moins les élèves se livraient avec une ardeur digne d'un meilleur sort, à la partie pratique de leurs études, et *qu'ils faisaient du matelotage en conscience.* Il semble même pencher à croire les élèves actuels de l'École Navale moins propres *au métier de la mer* que ceux de l'École de 1811. Nous assurons, en tout cas, que les études qu'ils y font doivent absorber la presque totalité de leurs heures.

Le régime des Écoles Navales de l'empire était, à ce qu'il paraît, on ne peut plus lacédémonien. Les anciens se rappellent avec bonheur le lard et le bœuf de la cambuse, et surtout les haricots secs, les salaisons et les gourganes parcheminées qu'on leur servait avec une abondance désespérante. Des plaintes s'élevèrent de tous côtés de la part des familles, et l'amiral Ducrest, alors ministre de la marine, s'en

vit tellement assailli qu'il crut devoir en faire part à l'empereur. Celui-ci n'en tint aucun compte. « Savez-vous, dit-il à l'amiral, un moyen d'élever ces jeunes gens sous l'eau? — Non, sire. — Eh bien! jusqu'à ce que vous l'ayez trouvé, contentez-vous de les élever dessus : une École Navale à terre, ajouta-t-il, serait aussi ridicule qu'une école de cavalerie à bord d'un navire. »

La pensée d'une École Navale à terre devait pourtant se réaliser, et ce fut la Restauration qui s'en chargea. On prétendit alors que la mesure qui supprimait les Écoles de Brest et de Toulon, pour les réunir en une seule, que l'on transporterait sur le plateau d'Angoulême, avait été dictée par le désir de flatter le duc d'Angoulême, qui était grand-amiral de France; on s'égaya aussi de voir les élèves renfermés *dans une grande maison, et devant faire virer de bord un vaisseau dans une cour soigneusement pavée.* Certes, la chose devait être difficile en effet, et puisque des hommes dont l'avis doit faire autorité, jugèrent qu'il était nécessaire de tenir les élèves continuellement à bord d'un vaisseau à l'ancre, nous n'oserions pas avancer que la décision prise sous la Restauration ne nous paraît pas tout-à-fait aussi ridicule qu'on l'a bien voulu dire. S'il nous était permis toutefois d'exprimer notre sentiment à cet égard, nous dirions : « Les élèves, à Angoulême, étaient beaucoup moins *renfermés* qu'ils ne le sont sur le vaisseau-école, dont la grande batterie en contient quelquefois cent cinquante : ils avaient de l'air et de l'espace, leurs forces physiques pouvaient se développer en toute liberté; sur le vaisseau-école, dont ils ne sortent jamais, leurs exercices sont restreints aux promenades monotones qu'ils font pour ainsi dire processionnellement sur le pont; leurs dortoirs, leurs salles d'études, leurs réfectoires, tout était vaste à Angoulême; jusqu'à présent nous ne voyons pas ce qu'ils ont gagné à être *renfermés* dans cette petite et relativement *très petite maison,* que l'on appelle un vaisseau; car un vaisseau solidement amarré, et ne pouvant faire d'autre mouvement que celui qui

lui *met le nez dans le lit du vent*, ne nous paraît pas autre chose. On objectera la nécessité des manœuvres, et enfin l'éducation pratique : nous ne croyons pas pouvoir mieux répondre que par les considérants qui précèdent l'ordonnance du 31 janvier 1816; car les préoccupations de la Restauration l'avaient empêchée jusque-là de s'occuper des Écoles Navales, ce qui fit rester les élèves trois ans et demi à bord des vaisseaux-écoles ; c'était trop sans doute, et ils eurent le droit de se plaindre d'avoir été oubliés.

Voici en quels termes s'exprime cette ordonnance :

« Louis, par la grâce de Dieu, etc.

« Après avoir réglé par nos ordonnances du 1er juillet 1814 et du 25 novembre 1815 l'organisation et le service des officiers de notre marine militaire, nous avons porté notre attention sur les mesures à prendre pour former la pépinière de ce corps ; nous avons considéré que *l'éducation première* des jeunes gens qui se vouent au métier de la mer, doit tendre à développer par degrés leur intelligence, éclairer leur jugement et *diriger leurs études vers les connaissances dont ils doivent faire un jour l'application ;* qu'après avoir été préparés par une théorie spéciale, il importe de les façonner de bonne heure à la discipline, aux difficultés, aux fatigues et aux dangers de leur noble profession ; que l'instruction pratique doit être combinée de manière à leur fournir un jour de nombreux termes de comparaison ; en leur faisant successivement parcourir de nouveaux parages, et à hâter leur expérience, soit par l'exécution et le commandement alternatifs de toutes les manœuvres, soit par l'observation et l'analyse de toutes les opérations mécaniques qui sont pratiquées dans les divers ateliers de nos arsenaux ; qu'enfin ce n'est que par la réunion de ces soins, de ces efforts et de ces travaux que les élèves de la marine peuvent se distinguer sur nos vaisseaux et nos flottes, et soutenir dignement l'honneur du nom français ;

« A ces causes et sur le compte qui nous a été rendu que le système d'éducation adopté dans les écoles spéciales de Brest

et de Toulon ne peut promettre ces heureux résultats, qu'il présente au contraire *le grave inconvénient de comprimer par une vie trop sédentaire et trop isolée le développement des facultés physiques et morales des élèves,* et de les former pour des fonctions subalternes plutôt que pour le service honorable qu'ils sont appelés à remplir;

« Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de la marine et des colonies,

« Nous avons ordonné et ordonnons, etc. »

Nous laissons les lecteurs attentifs et impartiaux peser sérieusement les termes de cette ordonnance et porter ensuite le jugement que leur dicteront leur raison et leur bonne foi : toutefois, pour achever de les édifier à cet égard, nous analyserons rapidement la très longue ordonnance que nous venons de citer.

L'établissement d'Angoulême prit le nom de collége de la marine; les élèves avaient le titre d'élève de la marine de troisième classe; ils y passaient *un an seulement,* après quoi ils étaient embarqués sur des *corvettes d'instruction* avec le titre d'élève de deuxième classe, et, leur éducation pratique étant terminée, prenaient celui d'élève de première classe.

Les élèves de première et de deuxième classe étaient réunis par compagnies dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon sous l'autorité d'officiers de la marine préposés pour les commander.

Nous devons reconnaître qu'il y avait dans cette dernière mesure une réminiscence de la fameuse ordonnance de 1674. Mais était-ce un mal, et devait-on en faire une critique amère en feignant d'y voir une tendance à reconstituer l'ancien régime, en commençant par les gardes-marine de Louis XV; on ne disait pas de Louis XIV.

Les autres paragraphes réglaient le mode d'admission des candidats; leur âge, fixé à treize ans au moins, seize au plus; les matières de l'examen qu'ils devaient subir; le prix de la pension fixée à huit cents francs; les cas particuliers où des bourses seraient accordées; enfin le trousseau des élèves

et leur uniforme. Comme aucun de ces règlements ne diffère essentiellement de ce qui existe aujourd'hui, nous ne nous y étendrons pas davantage.

En 1827 l'amiral Roussin détermina le ministère à rétablir une École Navale à Brest, comme succursale en quelque sorte du collége d'Angoulême; cette mesure fut la suite d'une décision ministérielle, en date du 7 mai 1827.

Les choses restèrent sur ce pied jusqu'en 1830. Le 7 décembre de cette même année, le collége d'Angoulême fut supprimé; en 1832 (7 mars), une ordonnance consomma cette mesure en affectant les bâtiments, terrains et dépendances de cette école au ministère de la marine.

L'ordonnance du 7 décembre 1830 conservait *l'Orion* comme vaisseau-école; ce ne fut qu'en 1834 qu'il fut remplacé par *le Borda*.

Les ordonnances du 20 avril 1832, du 24 avril de la même année, du 4 mai 1833, du 17 mai 1834 et du 5 octobre 1836, n'ayant apporté que des modifications peu sensibles au fond à celle de 1830 dont nous nous occuperons plus tard, nous ne les citons que pour mémoire.

L'historique de l'École Navale que je fis à Maximilien dans d'autres termes et avec d'autres formes que celles que je viens d'employer en m'adressant au lecteur, nous avait conduits jusqu'au moment où Brest commença à se montrer à nous. Nous avions en vue l'anse spacieuse qui lui sert de rade; nous pouvions déjà distinguer la double colline sur laquelle la ville est assise et qui en fait deux villes, la Basse et la Haute, bien nommées en effet puisque le cinquième étage des maisons de l'une se trouve de plein-pied avec les jardins de l'autre. Bientôt nous pûmes distinguer les batteries formidables qui défendent la rade et les cinq tours en forme de trapèze que lient entre elles des courtines et un chemin de ronde; elles sont couronnées de plates-formes et bordées de parapets avec des embrasures propres à recevoir des pièces de gros calibre; à gauche de l'entrée du port, s'élèvent au-dessus l'un de l'autre trois batteries d'un aspect imposant : ce sont

celles du fer à cheval, la batterie royale et celles du polygone. Si la rade de Brest est assez vaste pour contenir les forces navales réunies de toutes les puissances, son goulet est peut-être le plus étroit qui existe; son ouverture, qui n'est que de 1,600 mètres environ, est encore rétrécie par plusieurs écueils assez dangereux.

Le lendemain de notre arrivée, nous nous présentâmes au commandant de l'École avec l'autorisation dont nous avions eu préalablement le soin de nous prémunir. C'était un jeudi; les élèves, suivant l'usage, s'étaient embarqués dès le matin sur la corvette d'instruction et manœuvraient dans la rade. Nous pûmes donc visiter tout à notre aise le vaisseau-école. Il a pris son nom du capitaine Borda, l'un des hommes

de mer les plus distingués de notre époque, et à qui nous devons plusieurs instruments nautiques d'une grande préci-

sion. *Le Borda* est habituellement dépouillé de ses voiles : elles lui seraient inutiles en effet, puisqu'il n'est destiné à aucune évolution. Les élèves sont logés dans la grande batterie de trente-six ; cet espace rétréci, haut de six à sept pieds à peine, leur sert en même temps de dortoir, de réfectoire et de salle d'étude ; de dortoir au moyen de hamacs à l'anglaise suspendus autour de la batterie ; au milieu, des tables également suspendues que l'on descend au moment des repas transforment cet endroit en réfectoire ; enfin, de chaque côté du bord, entre chaque sabord, sont des bureaux attribués aux élèves. Dans les autres parties du bâtiment se trouvent les chambres des officiers, celles de l'aumônier et des employés qui constituent le personnel de l'École ; les cuisines sont à la hauteur de la batterie de dix-huit, celle du commandant et des officiers à gauche, celle des élèves à droite sur l'avant. L'établissement possède en outre une bibliothèque assez bien composée, quoique peu nombreuse, un cabinet de physique dont il ne faut rien dire après avoir admiré celui de l'École Polytechnique, enfin un cabinet des machines et des instruments nautiques qui n'est pas sans intérêt.

Les travaux des élèves se partagent en deux parties, comme les élèves eux-mêmes en deux divisions. La première année, ils suivent un cours d'algèbre, d'algèbre appliquée à la géométrie, de calcul différentiel et intégral, de statistique, de navigation, comprenant les notions fondamentales de l'astronomie, le pilotage, la description et l'usage des instruments dont on se sert pour observer en mer ; d'astronomie nautique, de géométrie descriptive avec ses applications à l'architecture navale et aux machines employées sur les vaisseaux et dans les ports ; de grammaire, de langue anglaise, de dessin pittoresque et linéaire ; enfin, ils s'appliquent aux exercices de manœuvre et d'installation des vaisseaux sur la corvette de guerre affectée à l'École, font l'exercice du canon, de l'infanterie et des petites armes.

A ces divers cours se joignent, la seconde année, les cours

suivants : celui des machines composées, celui de dynamique et de balistique, d'hydrographie, comprenant les levers de plan sous voiles, la détermination des sondes, la construction des cartes marines, géographiques, topographiques, etc. ; de physique générale comprenant l'hydrostatique, les théories de la chaleur, des gaz, de la vapeur, de l'électricité ; le magnétisme terrestre, les principales lois de la lumière, la météorologie ; des études littéraires ; l'histoire moderne, etc.

Nous ne nous étendrons pas sur ce programme ; on conçoit que s'il fallait le développer dans ses différentes parties, un très fort volume ne suffirait pas ; nous n'avons voulu que donner un aperçu des travaux des élèves et faire comprendre que leur temps se trouvait employé sans laisser de lacune.

Maximilien écouta les renseignements précédents avec une grande attention ; sans paraître découragé, il était cependant devenu pensif et sérieux, et ce fut lui qui provoqua les réponses suivantes :

Tous les ans un jury s'assemble ; il est composé d'une commission dont l'examinateur de la marine royale fait partie, et qui est présidée par le préfet maritime de Brest ;

Les examens de la seconde division servent à former la liste des élèves qui doivent être admis à suivre les cours de la première ;

Les examens de la première division règlent la nomination des élèves au grade d'élève de la marine de deuxième classe, conformément à l'article 5 de la loi du 2 avril 1852, sur l'avancement dans l'armée navale ;

Les élèves qui n'ont pas été jugés dignes de passer de la deuxième division dans la première ou qui, après avoir suivi les cours de la première division, n'ont pas été reconnus aptes à passer au grade d'élève de deuxième classe, sont licenciés.

Mais vous n'avez point un tel malheur à craindre, mon cher Maximilien, ajoutai-je pour le rassurer ; votre application, votre ardeur au travail, enfin cette intelligence forte et

vive sur laquelle vous comptez avec raison, vous sont des gages assurés de succès ; vous passerez triomphalement votre premier et votre second examen.

— Hum ! le programme de sortie de l'École navale ne plaisante pas, et ce n'est pas sans un travail assidu qu'on peut le remplir glorieusement ; mais enfin, supposons que j'aie eu ce bonheur : me voilà élève de deuxième classe...

— Oui, et dès lors vous en prenez décidément les allures : vous *roulez* en marchant, en laissant *ferrailler* crânement votre long sabre Rosamel sur le pavé ; vous fumez, vous adoptez des manières brusques et rudes, vous devenez un vrai loup de mer ; car l'élève de deuxième classe est un type particulier ; le chapeau monté à la française, ou plutôt la casquette de demi-tenue inclinée sur le côté de l'oreille, il ne doit plus parler qu'en métaphores empruntées au vocabulaire de la marine ; s'il rencontre un ami, il le *hèle* pour l'avertir qu'il ira tel jour *mouiller dans ses parages*, ou, s'il est en route pour y aller, qu'il a *mis le cap* sur son domicile ; enfin, s'il attend quelqu'un, il lui reprochera de lui avoir fait *courir des bordées* à son intention, et ainsi de tout. Mais surtout il se garde bien de se dire élève de la marine, mot mal sonnant à son oreille et qui lui rappelle trop le collége ou l'école dont il n'est pas encore bien sûr d'être délivré, il est *aspirant de marine*, et son sabre Rosamel est un *bancal*.

— Le portrait que vous tracez de l'élève de marine m'avertit précisément des ridicules que je devrai éviter ; mais je vous parlais de leurs fonctions, de leur rang à bord, de leur avenir ?...

— Ils prennent leur place entre le dernier lieutenant d'état-major et le premier maître d'équipage ; ils sont partout où il y a quelque chose à apprendre et quelque danger à courir. Habituellement, ils commandent les chaloupes que l'on met à la mer, font le quart comme l'équipage, prennent leur part des gardes et des corvées, tiennent un journal et établissent chaque jour le calcul astronomique.

A bord, un endroit spécial leur est réservé sous le titre de *poste des élèves;* c'est un logement, ou plutôt un trou enfumé peu digne de ce titre ambitieux, où ils sont confondus pêle-mêle; le jour leur vient par une entrée circulaire d'un pied de diamètre au plus; au milieu se dresse une table de chêne noirci par le temps et l'usage; autour sont placées des armoires d'attache; un buffet en sapin, quelques caissons grossiers et des pliants en toile à voile achèvent de composer l'ameublement de cet endroit; chaque soir on y pend des hamacs qui sont décrochés au branle-bas du matin; dès huit heures, la lampe fumeuse qui les éclaire doit être éteinte en vertu du règlement. Ils jouissent de quarante francs par mois et se voient obligés conséquemment à la plus grande économie. Ce n'est pas là une vie riante et semée de fleurs; mais la jeunesse a le privilége des illusions et celui plus beau encore de se contenter de tout. L'élève de deuxième classe est donc encore joyeux: il rit de ses privations mêmes, et ne pense qu'à une seule chose, à acquérir de la gloire. Timide dans un salon, gauche et embarrassé, il devient un autre homme à la mer; il est le premier à l'abordage et le dernier à se rembarquer, pour peu qu'il y ait l'espoir d'un danger à courir; si un homme tombe à la mer, il se précipite dans le canot de sauvetage et manie rudement l'aviron; un incendie vient-il à éclater, les matelots les plus déterminés auront peine à le suivre dans sa téméraire ardeur. L'élève de marine est intrépide, infatigable; il a une soif inextinguible de périls, de distinctions, d'honneurs; il est rare qu'il n'emporte pas la croix d'assaut dans les trois ou quatre premières années de ses études d'application, ou c'est qu'alors les circonstances l'auront bien mal servi.

Après deux ans d'attente, il passe élève de première classe, et son traitement se monte à cinquante-sept francs par mois... Il est alors un Crésus... Enfin, la quatrième année après son embarcation sur un bâtiment de l'État, il devient apte à être promu enseigne de vaisseau. Dès ce moment son avancement cesse de pouvoir être fixé dans des limites de temps:

il rentre dans le cadre de tous les officiers soumis aux lois générales sur l'avancement dans les armées de terre et de mer. Nous ne pouvons donc plus que donner le tableau des grades de la marine royale, depuis celui d'élève jusqu'à celui d'amiral, en souhaitant à notre jeune homme la fortune que méritent ses efforts et sa capacité :

Amiral.		Maréchal de France.	Officiers généraux.
Vice-amiral.		Lieutenant général.	
Contre-amiral.		Maréchal-de-camp.	
Capitaine de vaisseau. . .		Colonel.	Officiers supérieurs.
Capitaine de frégate[1]. . .		Lieutenant-colonel.	
Capitaine de corvette. . .		Chef de bataillon.	
Lieut. de vais.	Officiers.	Capitaine.	Officiers subalternes.
Enseig. de vais.		Lieutenant.	
Élève de 1re classe.	Élèves.	Sous-lieutenant.	
Élève de 2e classe.			
Premier maître,	Offic. mariniers.	Adjudant.	Sous-officiers.
Second maître,		Sergent.	
Quart.-maître,		Caporal.	

— Du dernier échelon au premier la distance est grande!

— On peut sans folie espérer avec le temps d'arriver au grade de capitaine de vaisseau.

— Cela me paraît encore bien difficile. »

Maximilien revint à Paris non moins épris de la vie maritime, mais un peu moins présomptueux... Eh bien! lui dit son père, persistes-tu dans ta vocation? « Je te demande quelque temps avant de me décider; cela mérite réflexion.

— Réfléchis donc, si tu le peux; car ainsi que tu le dis, le choix d'une carrière en général, et en particulier de celle-ci, mérite réflexion. »

(1) Ce grade a été supprimé dernièrement; nous l'avons conservé cependant, parce qu'il est question, dit-on, de le rétablir.

LE CONSERVATOIRE

ROYAL

DE MUSIQUE.

Lorsque l'on veut remonter à l'origine d'un art ou d'une science dans l'Europe moderne, c'est presque toujours dans les églises ou dans les cloîtres qu'il faut en rechercher le berceau. Là, les facultés humaines, exaltées par la vie contemplative, acquièrent une puissance et une énergie surnaturelles ; là, dégagée de ses liens matériels, l'âme semble puiser l'inspiration à une source divine ; et les arts ne furent sans doute à leur début qu'une glorification de l'Être-Suprême, qu'un encens plus pur et plus digne de s'élever vers le Seigneur. Fille bien-aimée de la religion chrétienne, la musique surtout a été l'objet de sa plus vive sollicitude ; provoquant à son gré les sentiments les plus profonds de joie ou de tristesse, elle convenait singulièrement à un dogme purement spiritualiste, et elle était propre à exprimer, par le vague même de ses impressions, ces élans de l'âme vers Dieu, que la poésie, dans toute sa pompe et avec toutes

ses richesses, n'a jamais rendus qu'imparfaitement. Aussi, dès l'origine, attacha-t-on en France une grande importance à conserver les traditions d'un art qui, par la découverte faite nouvellement de l'harmonie, venait de prendre une face toute nouvelle; dès le règne de Pepin des maîtrises furent établies auprès de toutes les cathédrales, dans le but d'y former continuellement des élèves dont les chants devaient s'unir aux accords majestueux de l'orgue pour en adoucir l'éclat et en compléter la poésie.

Longtemps les maîtrises furent les seuls asiles ouverts à la science musicale, le monde et le théâtre recrutèrent longtemps dans cette riche pépinière des sujets distingués qui en furent l'ornement et la gloire. Plusieurs des génies qui, à une époque encore fort rapprochée de nous, illustrèrent l'école française, y avaient fait leurs premières études, et il ne fallait rien moins que la révolution de 1789 pour amener leur suppression et l'institution d'un établissement séculier destiné à les remplacer : nous voulons parler du *Conservatoire royal de musique*.

Voici en quelques mots l'histoire de sa fondation.

On venait de prendre la Bastille, et avec cette spontanéité qu'on remarque dans la plupart des événements de cette époque, la garde nationale de Paris s'était trouvée organisée comme par enchantement. Quarante-cinq musiciens en formaient la musique; monsieur Sarette, leur agent comptable, et Gossec, compositeur distingué, les avaient réunis rue Saint-Joseph; en 1790 le corps municipal avait pris à ses frais cette institution, en en portant les membres à soixante-dix-huit, et en les chargeant du service de la garde nationale et des fêtes publiques. En 1792 on sentit le besoin de ne pas laisser périr en France un art propre à exciter si souverainement l'enthousiasme populaire : la municipalité de Paris, qui déjà avait pris à sa charge le corps de musique de la garde nationale, y joignit une école gratuite dont Gossec et ses collègues devinrent les principaux professeurs; cet établissement se chargea de

fournir les nombreux artistes qu'exigeaient les quatorze armées répandues sur nos frontières.

Ainsi née en France dans l'église, la musique vint alors s'enrichir d'éléments nouveaux ; après avoir présidé pendant des siècles les solennités religieuses, elle passa tout à coup dans les camps et conduisit nos troupes à la victoire. Frappé des résultats obtenus par cette École, le gouvernement en comprit aussitôt l'importance, il fixa un traitement aux professeurs, adopta le principe de son organisation, et la reconnut, en 1795, sous la dénomination d'*Institut national de musique.* Toutefois ce n'était là encore que du provisoire, lorsqu'en 1794 la Convention nationale, qui venait de créer l'Institut et l'École Polytechnique, reçut une pétition signée par une foule d'hommes aussi distingués que compétents : on lui exposait que, par la suppression des maîtrises, l'art musical était menacé en France d'une décadence prochaine si l'on ne se hâtait de créer une institution vaste et complète où toutes les parties de son enseignement, depuis le solfége jusqu'à la composition, seraient professées par l'élite des hommes de talent que Paris possédait alors ; la Convention n'hésita pas ; par un décret du 16 thermidor an III elle institua le *Conservatoire de musique* (nom depuis longtemps donné en Italie aux écoles du même genre), lui affecta le local des Menus-Plaisirs, nomma cinq inspecteurs qui furent Gossec, Grétry, Méhul, Lesueur et Cherubini, fixa à 115 le nombre des professeurs et par le même décret supprima l'École de Musique militaire créée en 1792.

En 1799 le ministre de l'intérieur adopta un mode d'administration nouveau, mit à la tête du Conservatoire un directeur qui fut Sarette, plaça sous le directeur quatre inspecteurs, et enfin en 1805 établit deux pensionnats, l'un pour douze jeunes gens, l'autre pour douze jeunes filles, qui, choisis parmi les élèves externes donnant le plus d'espérance pour la partie vocale, devaient fournir au grand Opéra ses premiers sujets. Cependant l'institution avait été jusqu'alors dirigée vers la musique, et la déclamation n'y était entrée

que comme accessoire lyrique. Il avait bien été établi dans le même local et avant la révolution, en 1786, une École de déclamation où le célèbre Talma avait fait ses premières études; mais malgré la gloire qu'un tel élève devait naturellement faire rejaillir sur l'École, celle-ci n'avait eu que peu de durée et de retentissement; cette lacune fut comblée en 1808, l'art dramatique, la déclamation tragique et comique devinrent l'objet de cours spéciaux et les premiers artistes de la scène française y professèrent avec zèle; le pensionnat subit des améliorations; enfin le Conservatoire reçut une organisation complète et définitive par un traité daté de Moscou, le 15 octobre 1812, et c'est de cette époque que date la réputation européenne que s'est pour toujours acquise le Conservatoire royal de Musique.

La Restauration amena avec elle un autre ordre d'idées qui poussa bientôt le gouvernement à vouloir réorganiser sur de nouvelles bases ce qui n'avait besoin d'aucune réorganisation. En 1815 on renvoya le directeur Sarette, et le Conservatoire devint *l'École royale de Musique;* des mesures parcimonieuses lui ravirent ce qu'elle avait de digne et de grand. L'établissement musical le plus complet qui ait jamais existé fut placé secondairement dans les attributions de *l'intendant des Menus-Plaisirs;* on supprima les exercices publics, cette source de nobles rivalités, cette occasion d'utiles conseils; l'École tomba dans une langueur qui pouvait lui devenir mortelle; professeurs et élèves étaient livrés au découragement, lorsqu'en 1824 on sentit la nécessité de revenir à des antécédents trop inconsidérément repoussés. Cherubini fut nommé directeur, de successives améliorations furent la suite de cette mesure; des choses qui avaient été supprimées furent rétablies, de nouvelles furent créées, l'enseignement vocal prit de l'extension, et quoiqu'une influence ultramontaine ait quelquefois trop sacrifié l'accent dramatique au prestige de la vocalisation, le chant se perfectionna. Mais la salle des concerts demeura close, et les efforts de l'administration pour leur rétablissement furent longtemps sans

succès. Toutefois les sollicitations des artistes et de tous les hommes distingués dévoués à l'art l'emportèrent, les portes du temple se rouvrirent, ses voûtes sonores retentirent de nouveau des sons de l'harmonie, et dès ce moment il ne manquait plus au Conservatoire, pour renaître complétement, que son nom auquel se rattachaient tant de glorieux souvenirs, et ce nom, la révolution de 1830 le lui rendit.

Aujourd'hui le Conservatoire est dirigé par M. Auber, que ses nombreux succès dramatiques placent à la tête des compositeurs français de notre époque, et qui depuis la mort de Cherubini en a été nommé directeur ; il est en outre soumis à la surveillance d'une *commission spéciale des théâtres royaux*, dont les membres sont choisis parmi les hommes les plus éminents de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés ; leurs lumières, leur amour pour les arts maintiennent dans une voie de progrès cette École qui est devenue un des plus beaux titres de notre pays à cette supériorité artistique qu'aucun peuple ne lui conteste.

Sous le rapport architectonique, les bâtiments du Conservatoire sont peu dignes d'attirer notre attention ; sa façade à trois étages est dénuée de tout ornement : les travaux que l'on exécute maintenant à la principale porte d'entrée ne l'élèveront certainement pas à la hauteur d'un monument public.

Après avoir passé sous la voûte on pénètre dans une cour assez spacieuse sur laquelle donnent la plupart des fenêtres des salles destinées aux leçons ; nous sommes arrivés dans une première pièce encombrée d'instruments de toute espèce, et formant pour ainsi dire vestibule aux différentes parties du bâtiment : cette pièce est réservée au surveillant de l'École, homme important dans l'établissement, car la moindre contravention au règlement, soit de la part des élèves, soit même de la part des professeurs, doit être mentionnée par lui avec la plus scrupuleuse exactitude ; c'est lui qui est chargé de constater la présence des professeurs par des feuilles qu'il tient à cet effet, qui doit fermer immédiatement la classe de celui qui aurait été marqué absent, et l'empêcher de signer sa

sortie avant que la cloche ait sonné ; c'est lui qui fait l'appel des élèves et doit s'opposer à ce qu'aucun deux ne soit reçu à la leçon après que l'appel a constaté son absence ; c'est lui enfin qui reçoit les plaintes des professeurs, en adresse chaque jour un rapport au directeur, et s'occupe de tout ce qui concerne la police intérieure de l'École. Grâce à lui, et guidé par lui, nous voici dans la partie réservée aux jeunes personnes. Un long corridor, régnant dans toute la longueur du corps de bâtiment de droite, donne accès dans une suite de cellules destinées à contenir une dizaine d'élèves environ, et où pendant deux heures les professeurs doivent faire leur cours en partageant le plus également possible leur temps entre elles toutes. Les cours pour les jeunes personnes ne sont pas aussi variés que pour les jeunes gens ; ils se bornent à l'enseignement du solfége, du piano, de la harpe, de l'orgue et de l'harmonie.

Pendant longtemps les mères ou parentes des élèves étaient autorisées à assister aux leçons, mais ces dames n'étant pas généralement à la hauteur des principes purement didactiques développés dans les leçons, avaient pris insensiblement le parti de charmer leurs loisirs par des conversations particulières peu susceptibles de s'harmoniser avec les vocalises ou les arpèges de leurs chères enfants. Les professeurs se plaignirent et obtinrent l'exclusion de toute personne étrangère ; ces dames à leur tour réclamèrent au nom de leur sollicitude maternelle ; de là, pendant plusieurs mois, guerre acharnée, et victoire indécise ; tout s'arrangea néanmoins : un article du règlement disposa qu'à l'avenir une seule personne, parmi les parentes, pourrait assister aux leçons, et que cette personne serait celle qui donnerait la plus grande preuve de son empressement en arrivant la première. On laissa à la disposition des autres les salles d'attente qui précèdent immédiatement le local destiné aux cours.

C'est assez perdre de temps à ces détails futiles, montons au premier étage dans la partie de l'École réservée aux jeunes gens ; nous y trouverons, quant à la disposition des

classes, la répétition de ce que nous avons déjà vu en bas, avec cette différence que les salles d'attente sont destinées comme les autres à servir de local à l'enseignement. En entrant dans le couloir, on est frappé d'abord par un bruit confus de voix et d'instruments de toute espèce, dont les sons hétérogènes se heurtant au hasard produisent un effet assez analogue à celui d'un orchestre qui cherche à s'accorder avant d'entrer dans la salle du concert. On a peine à croire que les élèves puissent profiter d'une leçon faite au milieu d'un pareil tumulte. Eh bien! non-seulement il ne leur nuit pas, mais ils en tirent même un véritable avantage; en effet, ils s'habituent ainsi à exécuter leur partie avec netteté et précision, quel que soit le jeu des autres instruments, et acquièrent cette sûreté d'intonation et de mesure qui peut seule constituer un bon musicien.

Le nombre considérable des élèves, qui monte à plus de quatre cents, a forcé l'administration du Conservatoire à diviser le temps employé aux études de chaque jour en trois périodes : la première commence à neuf heures, la deuxième à onze heures et demie, et la troisième à deux heures pour se terminer à quatre; les nombreux professeurs et professeurs-adjoints qui composent le personnel du Conservatoire se partagent, chacun suivant sa spécialité, l'enseignement du solfége, du chant, du piano, de la harpe, du violon, du violoncelle, de la contrebasse, de la flûte, du hautbois, de la clarinette, du basson, du cor d'harmonie, du cor à pistons, de la trompette à clef, du trombonne, de la déclamation lyrique, et enfin de l'harmonie, du contrepoint, de la fugue et de la composition lyrique. Parmi toutes ces branches de l'art musical, la composition est celle qui excite le plus d'ambition, mais qui est aussi le plus souvent ingrate envers celui qui la cultive. Le public en général, à l'audition d'une symphonie ou d'une partition, n'est frappé que par un ensemble dont il n'aperçoit pas les détails, et l'instrumentiste, entraîné par la rapidité de l'exécution, n'a pas le temps de se livrer à l'analyse, rien de plus difficile cependant qu'une telle œuvre; le

compositeur doit être doué d'une aptitude toute particulière, qui dès sa jeunesse le distingue de la foule : aussitôt qu'il a saisi la plume, le calme rentre peu à peu dans sa pensée; ses idées s'éclaircissent, le morcellement de ses périodes musicales s'opère en phrases plus ou moins régulières; pour lui les voix, les instruments qui l'accompagnent et l'expression dramatique cessent de faire un tout homogène : alors se manifeste une pensée musicale qu'on appelle *mélodie;* alors s'établit la différence des sons qui se succèdent et de ceux qui se font entendre simultanément; les défauts de nombre dans les phrases deviennent aussi choquants pour lui que les fautes de quantité le sont pour le poëte; l'arrangement des voix, la disposition des groupes de sons, le choix des instruments, le rhythme, tout est pour lui l'objet d'un examen particulier, tout est susceptible d'un perfectionnement dont il n'avait pu d'abord soupçonner la nécessité, et l'art vient au secours de l'inspiration et en règle la marche; quelle complication dans cette opération de l'esprit par laquelle le compositeur conçoit l'effet de son œuvre sans l'entendre et sans la chercher par des tâtonnements successifs sur le piano, à l'instar de la plupart de ces instrumentistes qui, sans aucune idée du *contrepoint* ou de la *fugue*, croient pouvoir produire des accords remarquables et se posent en *maestri!* Quel talent, quelle perspicacité, quelle expérience ne faut-il pas pour saisir ces rapports infinis et arriver même à un résultat incomplet, à une œuvre médiocre! Ce n'est point assez d'avoir été ému par la situation qu'on veut peindre, ou le sentiment qu'il s'agit d'exprimer, il faut encore que ces chants se partagent entre plusieurs voix de différents caractères dont il est indispensable de prévoir l'effet; il faut qu'ils soient accompagnés par un nombre plus ou moins considérable d'instruments : si cet art peut s'apprendre avec le temps et l'expérience des effets, il exige comme toutes les autres parties de la musique une disposition particulière, un certain pressentiment du résultat des combinaisons; ce n'est pas une des moindres merveilles de l'esprit humain que cette faculté

du compositeur par laquelle il prévoit, sans autre secours que le travail de la pensée, l'effet d'une partition dont il dispose l'orchestration, comme si un orchestre exécutait réellement devant lui, à mesure qu'il compose; non, le travail seul n'enfante pas de tels prodiges; ce sont des hommes exceptionnels, ceux à qui la nature a prodigué une puissance d'intus-susception qui échappe à l'analyse de la science, et qu'on ne peut même définir exactement : l'anecdote suivante, choisie entre mille autres du même genre, confirmera ce que nous venons d'avancer.

Dans un petit village situé sur les frontières de l'Artois et de la Picardie passa, vers l'année 1769, un régiment de gardes françaises, dont la musique, composée de musiciens distingués, joua par hasard une marche militaire. Le chant, exécuté par les instruments aigus, précipitait ses note joyeuses comme le gazouillement naïf d'un oiseau ; il était reproduit par une seconde partie qui, au moyen d'effets analogues mais différents de sonorité, semblait un écho lointain de la première; enfin, la basse, d'un mouvement plus simple et plus grave à la fois, marquait le rhythme et donnait du corps à l'ensemble par des effets inattendus d'harmonie.

Un jeune enfant de six ans se trouvait dans un champ voisin et gardait un troupeau, il n'avait jamais entendu en fait de musique que le chant monotone du sacristain de son village, ou bien la ballade fantastique chantée à la veillée par quelque bonne fermière, et reprise à l'unisson par tous les assistants ; à peine a-t-il saisi quelques mesures de la marche qu'on exécutait sur la route, que, saisi d'une idée subite, et qui prouve jusqu'où l'intuition peut aller dans les arts, il s'écrie tout à coup : « Quoi ! plusieurs airs à la fois ! » L'enfant avait remarqué tout d'abord ce qui échappe à un grand nombre d'hommes faits; il avait saisi les nombreux détails de chant, d'accompagnement et d'harmonie que l'habitude nous fait paraître naturels dans l'état de civilisation musicale où nous sommes parvenus, mais qui cependant sont

encore inconnus à la plupart des peuples de l'Orient.

Tout entier au sentiment nouveau qui l'agite, le jeune paysan oublie ses jeux et la maison paternelle, il s'oublie lui-même ou plutôt il prend une autre existence : un moment a suffi pour lui révéler ses facultés. Maîtrisé, entraîné à son insu, il suit le régiment ; chaque fois que les sons harmonieux retentissent, son émotion redouble et il éprouve le désir impérieux de les entendre encore ; sans s'en être aperçu, il a déjà cheminé pendant plus de cinq heures. Bientôt ses faibles jambes chancellent, ses pieds sont meurtris, haletant il s'arrête et se couche à regret sur le bord de la route ; dans cette position il approche encore instinctivement l'oreille de la terre, afin de recueillir quelques-uns de ces sons qui venaient de lui révéler une nouvelle vie ; ses parents, inquiets, le cherchent ; ils suivent les traces du régiment et trouvent étendu sur l'herbe leur enfant accablé de fatigue, mais la physionomie rayonnante d'enthousiasme. Dès ce moment, il refuse de se livrer à ses soins accoutumés ; la fièvre musicale le transporte, une seule idée le préoccupe : « Plusieurs airs à la fois ! » se répète-t-il sans cesse, et livré à une espèce de délire, tantôt avec la voix, tantôt avec des pipeaux qu'il construit lui-même, il essaie d'imiter les sons dont son oreille est restée charmée. Frappé de cette monomanie, un des amis de son père conseille aux parents d'envoyer le jeune musicien à la maîtrise d'Abbeville ; son jeune âge le fait refuser ; l'enfant ne se décourage pas, il persiste dans ses goûts devenus une vocation ; il est plus heureux à Amiens, où il fait son éducation musicale, et, quelques années plus tard, devient successivement maître de chapelle à Amiens, puis à Tours, où son génie se manifeste par des oratorio et des motets qui sont encore aujourd'hui regardés comme des chefs-d'œuvre ; cependant il n'est pas dans les desseins de la Providence de le laisser végéter obscurément dans la chapelle d'une cathédrale, il lui faut une sphère plus large, il lui faut le théâtre ; il vient à Paris où il fait successivement représenter *la Caverne, Paul et Virginie, Télémaque*, et en dernier lieu *les*

Bardes, qui mirent le sceau à sa réputation et lui valurent l'honneur d'être décoré dans la loge même de l'empereur à la première représentation. Ce pauvre petit pâtre, vous savez son nom, nous l'avons déjà prononcé plusieurs fois, cet enfant ou plutôt ce grand harmoniste c'est Lesueur, un des organisateurs du Conservatoire!...

Il y a dans la vie de ce maître un enseignement pour tout jeune artiste qui veut se livrer à la carrière épineuse de la composition; nous le répétons, la science s'acquiert, elle peut bien vous enseigner les règles, mais si vous ne possédez pas ce tact délicat qui fait saisir tous les détails de l'harmonie, si vous ne savez pas ménager l'emploi d'une dissonance inattendue, d'une modulation inusitée et de toutes les finesses de la simultanéité ou de la succession des sons, si votre oreille est inhabile à distinguer les différentes sonorités d'instruments; enfin, si vous n'avez pas un cerveau assez vaste pour comprendre en les écrivant, et comme si un orchestre était là, traduisant à mesure votre pensée, tout ce qui compose les grandes masses musicales, vous ne serez jamais qu'un compositeur médiocre ou qu'un faiseur de quadrilles ou de romances.

Si la composition est au-dessus de vos forces, il vous reste l'exécution instrumentale dans laquelle on peut conquérir une place honorable; mais ici des difficultés d'une autre nature se présentent à vos premiers pas; chaque genre d'instruments exige des qualités particulières et toutes physiques en quelque sorte; ainsi les instruments à archet demandent avant tout une oreille délicate pour la justesse des intonations, qui ne se forment qu'en appuyant les doigts sur les cordes, et beaucoup de souplesse dans le bras pour le mouvement de l'archet; on ne peut parvenir à une bonne exécution sur les instruments à cordes pincées qu'autant que les doigts sont pourvus d'une grande énergie, pour résister à la pinçure des cordes et pour en tirer de beaux sons. Les instruments à clavier dans lesquels les intonations sont toutes faites veulent surtout des doigts longs, souples, agiles et

forts ; pour acquérir une certaine habileté sur les instruments à vent, il faut la même justesse d'oreille que pour les instruments à cordes, et de plus la faculté de mouvoir les lèvres avec facilité, d'en modifier la pression et de régler la force du souffle, qualité qu'on nomme généralement l'*embouchure ;* quant aux instruments à percussion, je dirai seulement ici pour mémoire qu'ils ne sont pas tous aussi faciles qu'on le pense généralement, et que pour jouer de la timbale, par exemple, il faut encore une souplesse de poignet et un tact qu'on ne peut analyser, mais qui n'en sont pas moins réels.

Dans les qualités nécessaires à tout instrumentiste, je n'ai point parlé de la sensibilité et de l'organisation, parce qu'elles ne peuvent avoir d'action qu'autant qu'on possède les premières ; en vain un pianiste ou un hautboïste serait-il pourvu de la sensibilité la plus exquise, si l'un a les doigts raides et sans force et l'autre des lèvres plates et sèches, ils ne deviendront pas plus de grands instrumentistes que l'homme le mieux organisé d'ailleurs ne deviendrait un chanteur s'il n'avait pas de voix. Mais si à toutes ces qualités physiques qui pourraient, aidées de l'intelligence, suffire à un artiste qui ne veut qu'occuper sa place dans un orchestre, viennent se joindre cette organisation et cette sensibilité dont je vous parlais tout à l'heure ; oh ! alors il lui arrive de ces effets inattendus et comme électriques qui ravissent le spectateur, qui transportent le virtuose lui-même dans une sphère nouvelle, et lui font découvrir en lui des ressources qu'il ne soupçonnait pas auparavant : celui-là peut véritablement être considéré comme un grand instrumentiste, et venir asseoir sa gloire à côté de celle du compositeur qui ne serait quelquefois rien sans lui.

Enfin, vous avez encore l'orgue, qui réunit en même temps les qualités de l'instrumentiste et celles du compositeur. L'organiste doit savoir accompagner par une harmonie riche d'effets et de modulations les chants religieux ; il doit posséder une imagination féconde pour les préludes qu'il

faut savoir varier avec élégance sans nuire à la majesté du temple et sans négliger la science. La fugue, véritable fondement de l'art de jouer de l'orgue, doit lui être familière ; il faut qu'il possède la connaissance des anciens styles pour en tirer parti dans les circonstances favorables ; joignez à tout cela la nécessité de connaître à fond le plain-chant romain et parisien ; l'art de traiter les messes, les vêpres, les *Magnificat*, les hymnes, les antiennes et les *Te Deum*, selon l'importance des féries. Vous verrez qu'il est bien rare de rencontrer en un seul homme cette réunion de qualités, et qu'un bon organiste peut et doit même marcher de pair avec les compositeurs les plus renommés.

Je vous ai fait connaître les qualités diverses qui sont indispensables pour les différentes parties de l'art musical qu'on enseigne au Conservatoire, c'est à vous de réfléchir mûrement avant de choisir, c'est à vous de vous assurer si vous possédez réellement en vous les dispositions nécessaires à l'art que vous voulez embrasser. Vous livrerez-vous à l'étude du violon, instrument pour lequel les artistes français se sont rendus célèbres dans toute l'Europe, et croyez-vous pouvoir venir augmenter la liste des Leclerc, des Rode, des Baillot? comme Rolla ou Urhan, prendrez-vous l'alto ou la viole, ainsi qu'il vous plaira de l'appeler ; le violoncelle, avec sa voix grave et pénétrante, aura-t-il votre préférence et la renommée des Berthaud, des Duport, des Bomberg et des Bohrer excitera-t-elle votre envie? Vous contenterez-vous de la position plus modeste du contre-bassiste? Choisirez-vous la harpe ou le piano, et deviendrez-vous un Litz, un Thalberg, un Labarre? Ou bien, vous sentant plus de dispositions pour les instruments à vent, vous déciderez-vous pour la flûte, le hautbois, le basson, ou pour l'une des variétés de la trompette, soit à clefs, soit à pistons. Réfléchissez-y. Mais quel que soit votre choix, persuadez-vous bien que tous vos efforts doivent tendre au Conservatoire ; qu'instrumentiste ou compositeur, instrumentiste surtout, vous n'acquerrez jamais nulle part ces belles traditions

qui ont donné naissance à un genre de beauté d'exécution autrefois inconnu, je veux parler de *l'unité de méthode* chez tous les instrumentistes. Assistez à un concert du Conservatoire ou même à une représentation d'un des théâtres lyriques de Paris, vous y trouverez un ensemble que vous ne rencontrerez nulle part ailleurs, pas même en Allemagne. Observez attentivement le jeu des archets ; chez ceux qui jouent la même partie, vous ne trouverez pas sur vingt violonistes la moindre différence dans le temps où l'archet est tiré et poussé ; si vous les examinez attentivement, vous les verrez tous suivre un mouvement uniforme, comme si une seule main faisait mouvoir ces vingt archets, comme si un seul homme faisait chanter ces vingt instruments.

C'est aux méthodes élémentaires du Conservatoire qu'est dû ce beau résultat. Ces méthodes ont été dirigées dans un même esprit ; chacun de ces traités, préparés par un professeur de la spécialité, était soumis à une commission d'examen chargée d'en coordonner les doctrines, de manière que tous les cours, dans leurs éléments divers, ne présentassent qu'une seule didactique. Cette commission n'était pas seulement composée de professeurs ; on y appelait aussi des littérateurs et des savants, afin de formuler avec plus de généralité et de précision les préceptes de l'art. Les soins vraiment extraordinaires qui présidèrent à ces méthodes leur acquirent une supériorité qui les fit traduire dans toutes les langues et adopter dans tous les pays ; les quatorze traités dont elles se composent sont un véritable monument élevé à l'art musical.

Après vous avoir fait apprécier l'importance des cours du Conservatoire, il me reste à vous indiquer les conditions nécessaires pour votre admission : votre acte de naissance prouvera d'abord que vous n'avez pas moins de dix ans ni plus de vingt-deux ; un certificat médical constatera que vous avez été vacciné ou que vous avez eu la petite-vérole ; et vous administrerez la preuve que vous savez lire et écrire. Jusque-là, le Conservatoire ne se montre pas trop exigeant envers

ses candidats; cependant une dernière condition, la seule importante, leur est imposée : c'est de posséder déjà une certaine connaissance de l'instrument ou de la portée de l'art auquel ils se destinent. Car, ici comme partout, l'admission est soumise à un long concours ; il est donc prudent de ne pas vous aventurer sans être sûr de vous-même, et pour acquérir cette certitude, vous ferez bien de prendre pendant quelque temps les leçons particulières d'un professeur du Conservatoire qui vous initiera par avance aux méthodes de l'École et deviendra votre parrain lors de l'épreuve décisive.

Si vous êtes né à Lille, à Toulouse, à Marseille ou à Metz, vous avez un moyen plus simple encore de vous préparer ; ces dernières villes, depuis 1840 et 1841, Lille depuis 1826, sont pourvues de Conservatoires qui correspondent avec celui de Paris ; là, les mêmes méthodes sont en usage ; là, vous aurez pour professeurs des hommes d'un talent reconnu qui vous guideront dans vos études, vous diront si vous êtes assez avancé pour concourir, et enfin qui, lors du concours, vous aideront d'une recommandation toujours puissante auprès des examinateurs.

Le comité des études musicales est chargé de l'examen des candidats et de leur admission ; il est composé de neuf membres dont sept, y compris le directeur, sont pris dans le sein du Conservatoire, et deux au dehors parmi les compositeurs les plus en renom, désignés par le ministre de l'intérieur. Le commissaire royal près les théâtres lyriques et le Conservatoire y assiste, mais avec voix consultative seulement.

Les aspirants exécutent devant le comité un morceau à leur choix ; on met à l'épreuve leur talent relativement à la partie théorique de l'art ; les plus capables sont admis, et le directeur les place selon leur aptitude, soit dans une classe du premier degré tenue par un professeur-adjoint, soit dans une classe supérieure sous la direction d'un professeur titulaire. C'est un grand pas de fait pour ceux qui sont admis ; toutefois, ce n'est pas tout : il faut qu'ils s'y maintiennent, chose impos-

sible sans des progrès sensibles et constants. A la suite des examens semestriels, on juge si les élèves sont capables de passer des classes de premier degré dans une classe supérieure, ou bien s'ils doivent être exclus définitivement; cette exclusion menace encore ceux qui, après deux années d'études, n'ont pas été admis à concourir pour les prix; et ceux qui, ayant concouru trois fois, n'en ont pas obtenus, ou qui, après avoir obtenu un second prix, auraient concouru deux fois inutilement pour le premier.

C'est ici l'occasion de donner aux concurrents un conseil de la plus haute importance. La plupart d'entre eux n'exécutent jamais qu'à huis-clos devant leurs professeurs, leurs amis ou leurs familles; ils n'ont donc aucune habitude du public. Cependant, qui ne sait l'émotion profonde que cause aux cœurs les plus résolus l'aspect de cette foule de têtes qui

s'agitent devant vous comme les flots d'une mer agitée; de ces milliers d'yeux incessamment braqués sur vous et sur-

vant jusqu'au moindre de vos gestes ; et puis c'est un bruit vague et sourd causé par les conversations à demi-voix, par les mouvements continuels des pieds, par le frôlement des habits ; enfin c'est un murmure confus et incessant qui s'élève de toute cette masse compacte d'hommes qu'on appelle un public. Or, chaque concurrent vient à son tour se donner en spectacle à cette multitude, comment voulez-vous que l'émotion ne paralyse pas ses moyens s'il ne s'est d'avance accoutumé à cette position exceptionnelle? Nous avons vu cette année même, le fils d'un de nos amis, le jeune Prosper Lab..., un des meilleurs élèves de M. Habeneck, un de ceux à qui nous reconnaissions le plus de chances favorables, tellement troublé et saisi rien qu'à son entrée sur la scène, qu'il perdit aussitôt le sang-froid et le prix qui lui était sans doute réservé. Les concurrents feront donc très bien de se préparer à la solennité du concours en exécutant quelquefois dans des concerts devant un nombreux public ; non-seulement ils y gagneront l'aplomb nécessaire pour déployer leur talent dans sa plénitude, mais ils y acquerront l'expérience des effets les plus propres à *enlever leur public*.

Toutefois, un travail opiniâtre pourra seul rendre véritablement profitables aux élèves les avantages que leur présente le Conservatoire. Étudiez donc. A ceux-là seulement qui se sont livrés sans relâche au travail, un bel avenir est promis. Si, comme je l'espère, le succès a couronné vos efforts, si vous vous faites remarquer parmi vos condisciples, vous aurez droit à une première distinction et vous serez nommé répétiteur de votre classe ; en cas d'absence du professeur, c'est vous qui serez chargé de faire la leçon ; lorsque vos études seront terminées, si vous vous trouvez au nombre des lauréats du Conservatoire, vous pourrez aspirer à une place de professeur-adjoint, alors votre position ne pourra que s'améliorer de jour en jour ; ces places, il est vrai, sont purement honorifiques ; mais les avantages qu'elles produisent compensent largement les soins qu'elles réclament : le seul titre de professeur-adjoint procure de nom-

breuses leçons; vous ferez alors partie de l'orchestre du Conservatoire dont j'aurai à vous entretenir tout à l'heure, vous vous verrez en conséquence recherché dans tous les concerts et dans toutes les réunions musicales, et vous n'aurez plus qu'un pas à faire pour devenir professeur titulaire aux appointements de deux mille à deux mille cinq cents francs.

Il n'est pas impossible, comme vous le voyez, qu'un élève finisse sa carrière sans sortir du Conservatoire; mais rien ne vous oblige à ne pas chercher au dehors les avantages que l'établissement ne vous procurerait pas. Il existe à Paris des moyens d'existence pour les musiciens, et un artiste de talent est toujours sûr d'être à l'abri du besoin s'il sait joindre le travail à l'économie. Les places de simples instrumentistes dans les théâtres rapportent de sept à douze cents francs pour les instruments à cordes, et de mille à dix-huit cents francs pour les instruments à vent; les talents hors ligne peuvent monter jusqu'à deux, trois et quatre mille francs. Ces traitements seraient loin de pouvoir satisfaire votre juste ambition, s'ils étaient votre seule ressource; mais heureusement ils ne forment que la partie la plus minime de votre revenu annuel : vous aurez les leçons particulières, qui peuvent rapporter de cinq à six mille francs; vous aurez les concerts, dont les bénéfices, quoique indéterminés, vous viendront encore en aide; et si vous êtes un grand instrumentiste, la vente seule de vos compositions pourra vous produire un revenu considérable, car on n'exécute guère dans les concerts et dans les salons que la musique qui s'est fait remarquer par le prestige d'une exécution habile et brillante.

Ne croyez pas cependant la vie d'un musicien exempte de luttes, de déceptions et de découragements; nous pourrions citer un grand nombre d'artistes qui, malgré un talent incontestable, ont eu à subir de longues années d'épreuves pénibles. Toutefois, il est rare d'en voir qui ne parviennent point à une position aisée, quand leur talent, fût-il

médiocre, est soutenu par une vie laborieuse et rangée.

Je vous tiens depuis longtemps dans cette partie des bâtiments du Conservatoire; cependant, avant de la quitter, nous visiterons encore ensemble l'École de déclamation. Cette École, depuis sa fondation, a subi de nombreuses vicissitudes; créée, comme je vous l'ai déjà dit, en 1786, la révolution en avait d'abord entraîné la ruine; rétablie en 1806, elle avait été de nouveau supprimée en 1828, pour renaître en 1830, disparaître encore une fois en 1831, et enfin, recevoir en 1836 une organisation qui, cette fois, il faut l'espérer, sera définitive.

Lorsqu'on pense aux services immenses qu'une pareille École peut rendre, on a peine à s'expliquer l'état d'incertitude dans lequel elle a vécu jusqu'à ce jour. L'art théâtral n'est-il pas comme tous les arts, progressif par sa nature? Cette nombreuse génération d'acteurs de talent n'aurait-elle rien trouvé, rien découvert qui pût venir en aide à ses successeurs? L'expérience, cette institutrice universelle, est donc inutile à la science de la scène? un acteur sort-il tellement parfait des mains de la nature, qu'il n'ait pas même besoin de recourir aux traditions de son art, pour que l'on ait délaissé pendant si longtemps la seule École susceptible de fournir des gens de mérite au théâtre français?... Certes, nous ne sommes pas de ceux qui pensent que l'art seul peut former un acteur; nous sommes d'avis, au contraire, que s'il n'est pas doué des qualités physiques indispensables à un comédien, si sa voix timbrée et vibrante ne sait pas se faire entendre avec force et clarté, s'il ne possède pas cette assurance, cet air de conviction, cette nature impressionnable, qui se prête à tous les degrés de la passion, il ne sera jamais qu'un acteur médiocre, malgré les leçons des plus grands maîtres; mais nous pensons aussi que toutes ces qualités quelque importantes qu'elles soient, ne lui suffiront jamais, si, privé des traditions, il est forcé de retrouver un à un tous les progrès accomplis avant lui.

Celui donc qui croit posséder en soi ce génie du théâtre

sans lequel on ne peut que végéter, si l'avis de juges compétents lui ont donné la conviction qu'il ne se fait pas illusion sur ses dispositions naturelles; s'il ne craint pas les déceptions de toute nature qui vont l'assaillir au début de sa carrière, qu'il se fasse recevoir au Conservatoire. Confiées aux artistes les plus remarquables de la scène française, sous l'inspection d'une actrice dont le nom sera à jamais célèbre dans les fastes de notre théâtre, les études dramatiques du Conservatoire lui donneront cette simplicité de diction, ces manières distinguées, filles d'un siècle qui n'est plus et qui vont chaque jour s'effaçant; là, point de ces effets forcés qui, applaudis par la foule au boulevard, ont tué chez plus d'un artiste les plus nobles facultés; là, point de ces éclats de voix s'élevant quelquefois jusqu'aux cris, et qui font plutôt ressembler l'acteur à un énergumène qu'à un homme passionné. La vérité, la nature, la pureté, voilà ce que l'on apprend au Conservatoire, *voilà ce qui peut s'apprendre*, ce qui peut faire un grand comédien de tout homme heureusement doué à cet égard par la nature.

Les conditions d'admission aux cours de déclamation sont à peu près les mêmes que pour la partie instrumentale; cette admission n'a lieu que jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans pour les jeunes gens, et de vingt et un pour les jeunes personnes, par suite d'une audition en présence du comité des études dramatiques, composé du directeur, de deux professeurs, de deux auteurs dramatiques choisis par le ministre de l'intérieur et du commissaire royal près le Théâtre-Français. Parmi les candidats (est-il besoin de le dire?), ceux qui possèdent les notions les plus étendues ou qui ont le plus de dispositions naturelles pour l'art théâtral sont préférablement admis; une dispense d'âge serait même accordée, l'on n'en doit pas douter, dans le cas où un talent hors ligne réclamerait les précieux conseils des professeurs.

Si vous êtes curieux d'assister à une leçon de déclamation, ouvrez doucement la porte qui se trouve au bout de ce corridor; entrez sans faire de bruit, glissez-vous derrière la

toile du fond, de là vous jouirez du singulier coup d'œil d'un spectacle sans spectateurs, et d'un théâtre sans loges ni banquettes. Les études, comme vous devez bien le penser, ne roulent que sur les chefs-d'œuvre de notre littérature, soit comique, soit tragique; Molière, Corneille, Racine, Voltaire y sont principalement interprétés, et si quelquefois il est arrivé aux professeurs de faire une excursion dans le théâtre moderne, c'est une exception dont ils se sont bien gardés d'abuser.

Pour la déclamation, comme pour les autres branches d'études, des examens ont lieu au mois d'octobre et au mois de décembre, dans le but de s'assurer des progrès des élèves; l'exclusion du Conservatoire est encore ici le châtiment réservé aux natures paresseuses ou rebelles, et une fois un nom rayé des registres, il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de l'y faire reporter de nouveau.

Si l'on est sévère pour les élèves qui ne répondent pas par leurs efforts aux espérances qu'on avait conçues de leur talent, des récompenses sont accordées à ceux qui se sont distingués de la foule par leur aptitude ou leur intelligence. Chaque année des concours sont ouverts, des prix décernés, et le concurrent qui a remporté le premier prix possède un titre qui lui aplanira de nombreuses difficultés; selon l'état de sa fortune il pourra soit trouver une position dans un des premiers théâtres de province, soit débuter au Théâtre-Français. Sous le rapport purement pécuniaire si le théâtre de province offre de grands avantages, le Théâtre-Français, pour un comédien habile, présente un plus brillant avenir; les simples pensionnaires y sont fort peu payés au début, il est vrai, mais ils perfectionneront au moins leur talent que des habitudes de théâtres secondaires ne viendront pas gâter, quelquefois pour toujours; là, ils retrouveront à chaque pas les traditions que les Lekain, les Talma, les Fleury et les Mars se sont transmises successivement comme un dépôt précieux, et si une création heureuse dans l'ancien ou le nouveau répertoire vient à les placer parmi les ta-

lents de premier ordre, oh! alors, leur carrière est assurée; admis au nombre des sociétaires, ils ont droit chaque année à une part dans les bénéfices, et lorsqu'après vingt ans de travaux et de gloire, ils renoncent à la vie de théâtre et prennent leur retraite, une pension de 5,000 fr., augmentée de 200 fr. par chaque année de service au-delà de ce terme, se joint à leurs économies pour leur assurer une vieillesse douce et paisible.

Mais achevons notre visite, et arrivons dans l'aile gauche des bâtiments; au premier étage se présente l'ancienne salle des concerts où brillent, unis par le décorateur, les noms de toutes les gloires musicales, de tous les lieux et de tous les siècles : Pergolèse, Cimarosa, Paësiello, Tartini, Viotti, Sacchini, Piccini, y représentent l'Italie; en tête de l'École allemande Gluck, comme pour stimuler encore son génie par la présence d'un adversaire, se place en face de son antagoniste Piccini; auprès de lui se groupent de chaque côté Handel, cet Allemand que l'Angleterre avait adopté comme un fils, et considère encore comme lui appartenant; Bach, ce musicien religieux; Haydn, le grand symphoniste; Mozart, qui fournit l'exemple d'une enfance extraordinaire, couronnée par une jeunesse plus glorieuse encore; Weber, l'auteur si populaire du *Freyschütz;* enfin Beethoven, dont le talent, longtemps méconnu, règne maintenant en maître dans la symphonie. L'École française à son tour arrive avec son nombreux cortége de talents et de génies : Rameau, le père de l'harmonie; Grétry, ce Liégeois, Français par la nature de son talent et par l'adoption qu'il fit de notre pays; Isouard, qui, sous le nom italianisé de Nicolo, fut si longtemps chéri du public; le Marseillais della Maria, ou plutôt Lamarie, pour rétablir son véritable nom, ce digne disciple de Paësiello; Monsigny, dont la sensibilité et la grâce prêtent tant de charmes à sa musique; Dalayrac, dont la longue carrière musicale fournit cinquante-six opéras, ayant tous eu du succès; Boïeldieu, le spirituel compositeur de *Jean de Paris*, du *Nouveau Seigneur*, du *Chaperon Rouge*,

et de *la Dame Blanche;* et plus récemment, Hérold, que le Conservatoire peut se glorifier d'avoir eu pour élève, et qui est mort à la fleur de l'âge, au moment où le succès de *Zampa* et du *Pré aux Clercs* venait de le placer au nombre des plus célèbres compositeurs de notre époque. Parmi tous ces noms illustres, j'ai omis celui de Méhul; je vais réparer cet oubli en vous racontant au sujet de cet excellent compositeur une petite anecdote digne, je crois, de votre intérêt.

Méhul, né à Givet en 1763, avait reçu des leçons de musique de l'organiste de cette ville; ses progrès avaient été si rapides, qu'à dix ans il avait été nommé adjoint à l'organiste de la riche abbaye de Valle-Dieu; ce fut de là qu'il partit pour venir, en 1799, se perfectionner à Paris dans l'étude de la fugue et du contre-point; le hasard et une espièglerie lui procurèrent bientôt la connaissance et l'amitié d'un homme à jamais célèbre, et dont les conseils devaient avoir une grande influence sur son talent futur. Gluck résidait à Paris à cette époque où l'on montait son dernier chef-d'œuvre, *Iphigénie en Tauride.* Brûlant du désir d'entendre cette admirable musique, mais n'espérant pas pouvoir se procurer pour la première représentation un billet dont le prix excédait ses facultés, le jeune Méhul ne trouve rien de mieux que de se blottir au fond d'une loge, lors de la répétition générale, comptant ainsi se trouver tout placé pour le lendemain; mais, oh malheur! un inspecteur de la salle fait sa ronde, le pauvre garçon est découvert, et forcé à grands cris de sortir de sa cachette. Il ne savait trop quelles allaient être les conséquences de son tour d'écolier; lorsque heureusement pour lui, Gluck, qui était encore au théâtre, demande la cause de tout ce bruit; il l'apprend de la bouche du jeune artiste, qui, tout tremblant devant ce grand maître, exprime son désespoir par des larmes et des sanglots. Touché de rencontrer chez un enfant de seize ans un goût si prononcé pour la musique, et en même temps frappé de sa physionomie intéressante, Gluck le console de sa petite mésaventure, lui donne un billet pour la représentation du

lendemain, et lui fait promettre de venir le voir; on se figure la joie et l'empressement du jeune musicien; il voyait en un seul moment se réaliser ses plus beaux rêves, et allait se trouver avec Gluck, s'entretenir avec lui, s'aider de ses conseils; c'était trop de bonheur à la fois. Gluck, dès la première visite, apprécia les heureuses dispositions de Méhul; il se fit un plaisir de l'encourager dans ses essais, l'initia dans la partie philosophique et pratique de son art, et lui fit composer sous ses yeux trois ouvrages sur lesquels ses observations profondes lui révélèrent les mystères de la science musicale. C'est de cette époque que date véritablement la vie artistique de Méhul; jusqu'ici ce n'était qu'un écolier, quelques mois avaient suffi pour en faire un maître. Gluck une fois parti, son élève vola de ses propres ailes, remporta le prix décennal de l'Institut, composa, entre autres chefs-d'œuvre, *Joseph*, opéra biblique si remarquable par la couleur et l'onction religieuse qui y dominent, *le Jeune Henri*, dont l'ouverture est devenue classique; et enfin *le Chant du Départ*, dont l'action fut si puissante sur l'esprit de nos pères, qu'elle en faisait des héros et les poussait à la frontière, prêts à sacrifier leur vie pour protéger la patrie contre l'invasion qui la menaçait.

Dans le cours de ce travail il n'a pas encore été question du chant, notre intention n'a cependant pas été un seul instant de lui faire la part petite; le chant est, à notre avis, la partie la plus importante de la musique. Aucun instrument, quel que soit le degré d'habileté de l'instrumentiste, ne pourra jamais exercer sur les masses la moitié de la puissance réservée à la voix humaine; celle-ci, au contraire, privée même du secours de l'harmonie et de la méthode, peut encore arriver par de simples chœurs chantés à l'unisson, à des effets prodigieux. Si nous avons rejeté ici ce que nous avions à dire du chant, c'est qu'outre les cours d'externes qui existent au Conservatoire pour les instruments et la musique, il y a encore un pensionnat créé dans le but exclusif de former des chanteurs, et que les classes d'externes

n'en sont guère que la préparation ou le complément.

Les maîtrises, en vertu du nombre considérable d'enfants qu'elles formaient pour la musique, avaient l'avantage de présenter un grand choix de chanteurs qui suffisaient à tous les besoins; malheureusement le Conservatoire ne peut prendre à sa charge qu'un petit nombre de sujets; si ces sujets se présentaient avec des voix toutes faites, à l'abri des révolutions physiques, rien ne serait plus simple que ce choix, mais il n'en est point ainsi; sur cent individus qui ont une jolie voix dans l'enfance, quatre-vingt-dix la perdent dans la mue ou ne la retrouvent que médiocre quand elle a changé de timbre. Rébutée par une multitude d'essais infructueux, l'administration a pris le parti de ne plus admettre dans les écoles publiques de chant que des adultes avec lesquels on n'a pas les mêmes risques à courir, et l'on a créé le pensionnat du Conservatoire. Pendant deux ans dix élèves y sont nourris, logés, vêtus, et formés aux études vocales aux frais de l'État. La première condition pour être admis au nombre des pensionnaires, la seule peut-être qui soit véritablement de rigueur, c'est une belle voix; or quelle que soit la beauté d'un organe, quelle que soit la flexibilité, la richesse et la justesse de son timbre, si le chanteur ne possède l'art de poser sa voix avec aplomb, d'en ménager les ressources, il produira souvent moins d'effet que celui qui avec des moyens médiocres posséderait une bonne méthode; mais on ne pouvait hésiter en face des inconvénients bien plus graves dont nous avons parlé tout à l'heure, et la rareté des belles voix a réduit les maîtres à devenir moins sévères sous le rapport de l'éducation musicale. Cependant le règlement porte que les candidats qui voudront être admis au nombre des dix jeunes gens composant le pensionnat (le pensionnat des jeunes filles a été supprimé comme donnant trop de tracas à l'administration) doivent n'avoir pas plus de vingt ans accomplis, apporter l'autorisation de leurs parents ou leurs tuteurs, pour contracter l'engagement de rester au Conservatoire jusqu'à l'achèvement de leurs études.

celui de débuter à un théâtre royal, et de ne s'engager avec aucun théâtre particulier.

Les aspirants au pensionnat ne sont admis que par suite d'un examen et de l'avis du comité d'enseignement; le plus souvent même cette admission n'est que provisoire; après six mois d'études non interrompues, les professeurs respectifs des pensionnaires sont consultés par le même comité qui examine de nouveau les élèves et propose à l'approbation du ministre de l'intérieur leur admission ou leur renvoi. Quelquefois, si l'administration le juge à propos, elle peut faire venir des départements et admettre provisoirement un élève dont la belle voix lui aura été recommandée; dans ce cas, cet élève reçoit une indemnité pour son voyage, pour ses frais de séjour, et son retour, quel que soit le résultat de son audition.

Heureux ceux que la nature a doués d'un bel organe de ténor, de basse ou de bariton! Ils peuvent se présenter, et, une fois admis, ils sont certains de jouir pendant les deux ans qu'ils auront à passer au Conservatoire des moyens les plus puissants de perfectionnement; ils y apprendront à coordonner les mouvements de leur respiration avec l'émission du son, à développer l'étendue de ce son autant que le comporte le timbre de leur voix, et à produire des effets puissants sans jamais arriver à l'effort ni au cri. Ces études, il faut le dire, sont loin d'être aussi attrayantes qu'on le suppose généralement, et l'histoire d'un des élèves du Porpora pourra vous édifier à cet égard.

Le Porpora, l'un des plus illustres maîtres de l'Italie, avait pour élève un jeune chanteur auquel il portait un intérêt vraiment paternel, lui ayant reconnu une grande aptitude; il lui demanda un jour s'il se sentirait le courage de suivre la route qu'il se proposait de lui tracer, quelque ennuyeuse qu'elle pût lui paraître; l'élève répond affirmativement; aussitôt le maître note sur une page de papier réglé des gammes diatoniques et chromatiques ascendantes et descendantes, des sauts de tierce, de quartes et de quintes, des trilles

et des groupes, des appogiatures et des traits de vocalisation les plus compliqués. La première année est consacrée à l'étude de cette feuille, l'élève qui la savait par cœur depuis longtemps s'attendait à la voir au moins changer à la seconde; point : à la troisième? pas davantage. L'élève commence à murmurer; mais le maître lui rappelle sa promesse, et le jeune homme se soumet encore; la quatrième année s'écoule ainsi; la cinquième est consacrée comme la première à l'étude de l'éternelle feuille; l'élève se persuade qu'il est la dupe d'une mystification, et la sixième année il se disposait à rompre à tout prix avec le professeur, quand celui-ci, sans lui faire quitter la feuille en question, y joint des leçons d'articulation, de prononciation et de déclamation. A la fin de cette année l'élève qui se croyait encore aux éléments, fut plus que surpris quand le maître lui dit : « Va, mon fils, tu n'as plus rien à apprendre; tu es le premier chanteur du monde. » Il disait vrai, car ce chanteur était Cafarelli.

Eh bien! les études des pensionnaires se réduisent positivement à l'éternelle feuille du Porpora, elles ont pour objet des exercices du même genre. Vous concevez maintenant pourquoi je vous ai dit qu'ils avaient besoin d'un grand courage, d'un dévouement véritable à l'art. En effet, dès qu'ils auront endossé l'habit ou la redingote bleue aux boutons dorés avec une lyre et ces mots : *Conservatoire de musique*, voici quel sera à peu près l'emploi de leur journée. Dans la partie réservée aux pensionnaires, chacun deux occupe une chambre commode et vaste, dans laquelle un piano est mis à leur disposition pour l'accompagnement de leurs vocalises. A six heures en été, et à sept heures en hiver, la cloche les arrache au sommeil en leur annonçant qu'il est temps de commencer leurs exercices. A huit heures, vêtus décemment, ils se réunissent à leurs condisciples pour déjeuner et prendre ensuite quelque repos avant de se rendre à neuf heures précises à leurs classes respectives dans les-

quelles, à l'exception de l'heure consacrée au dîner et à la récréation, ils restent jusqu'à cinq heures. Le soir, ils travaillent dans leur chambre, ou bien le chef du pensionnat ou une personne ayant sa confiance, les conduit, soit à l'Opéra, soit aux Italiens, soit même à l'Opéra-Comique, où une loge est toujours réservée aux élèves internes du Conservatoire.

Sauf cette distraction qui doit encore devenir pour eux un sujet d'études, ils mènent presque une vie d'anachorète; les précautions hygiéniques de toute espèce qu'un chanteur doit prendre pour la conservation de sa voix imposent à l'administration le devoir de restreindre considérablement la liberté de jeunes gens susceptibles de se laisser entraîner à des écarts de régime qui pourraient leur faire le plus grand tort. Père, mère, frères et oncles sont les seules personnes qu'un élève peut recevoir dans sa chambre, et ce n'est que rarement qu'il obtient, et seulement jusqu'à onze heures du soir, la permission de passer la journée hors du pensionnat.

Ces privations de toute espèce reçoivent bientôt leur récompense; leur admission au Conservatoire est une grande présomption qu'il y a en eux l'étoffe au moins d'un chanteur de talent, sinon d'un grand chanteur. Tout porte donc à croire qu'ils auront profité des leçons de leurs maîtres, et que leur début à l'Opéra sera bien accueilli du public; quelquefois, cependant, il en est autrement; la plupart de nos grands chanteurs ont essuyé un échec à leur début. Se sont-ils laissés décourager? Non; car ils savaient que le public juge souvent avec précipitation; qu'il manque généralement de l'expérience et du savoir nécessaires pour discerner le bien qui se trouve mêlé au mal; qu'il tient rarement compte des circonstances qui peuvent paralyser les talents d'un chanteur à son début; le public s'abandonne à ses premières impressions, et il est souvent injuste. D'ailleurs, peut-être eux-mêmes ne connaissant leurs moyens que par les exercices de l'École, ou les rares représentations dramatiques qui s'y donnent en famille, manquaient-ils encore de l'expérience

propre à en régler l'usage devant une grande assemblée et dans un vaste local. Ils ne se sont point laissés abattre, et presque tous ont été plus heureux dans les épreuves suivantes, surtout lorsque dans le cours de leurs études ils s'étaient bien pénétrés de cette idée, que l'art du chanteur n'est pas tout entier dans la mise de voix la plus satisfaisante, la respiration la mieux réglée, l'exécution la plus pure, l'intonation la plus parfaite; mais que le grand chanteur est véritablement celui qui s'identifie au personnage qu'il représente, à la situation où il se trouve, aux sentiments qui doivent l'agiter; celui enfin qui sait unir à la flexibilité et à la perfection du mécanisme vocal qui distingue surtout l'Italien, cette beauté de prononciation, cette netteté d'articulation, cet accent et cette expression dramatique qui ont toujours été regardés comme indispensables dans l'École française, et sans laquelle un artiste, quel que soit d'ailleurs son talent comme chanteur, parvient difficilement à se faire accepter.

Dès le moment qu'un des élèves pensionnaires a réussi dans ses débuts, il a peu à se préoccuper de l'avenir; soit que l'Opéra ou l'Opéra-Comique l'engage, soit que Bordeaux, Lyon, Bruxelles ou Lille lui offre un asile momentané, il est assuré d'une position fort lucrative. Le traitement d'un premier ténor dans ces villes est à peu près d'une quinzaine de mille francs par an, celui d'une basse de dix à douze, et celui d'un baryton de huit à dix. Il reste dans ces villes jusqu'au moment où, plus sûr de lui-même, il croit devoir subir de nouveau l'épreuve du public parisien : alors une position pouvant s'élever de vingt à trente, quarante, et jusqu'à cent mille francs par an, y compris les feux, peut lui être réservée s'il est devenu, chose bien rare, un chanteur comme Rubini ou comme Duprez.

Avant de quitter le bâtiment principal du Conservatoire, et pour ne rien omettre, visitons en passant la bibliothèque : elle est située au deuxième étage, immédiatement au-dessus des classes d'instrumentistes; elle prend le jour par en haut,

et a pour tout ornement le buste de Sarette et celui de Cherubini, ses deux directeurs successifs. Cette bibliothèque,

outre les partitions de tous les chefs-d'œuvre musicaux de l'Italie, de l'Allemagne et de la France, contient encore les traités généraux sur la partie didactique, l'origine, l'utilité, les effets de la musique et la construction des instruments : tout ce qui a été écrit sur son histoire, sur la biographie des artistes, sur la polémique qui s'engagea à plusieurs époques entre les différentes Écoles, y trouve aussi sa place ; enfin les revues et les journaux de musique y sont conservés avec soin ; de telle sorte que l'élève, sans sortir du Conservatoire, n'a qu'à fouiller dans cette mine précieuse pour se mettre au courant de ce qui a été publié jusqu'à ce jour sur la théorie ou sur la pratique de son art.

Il nous reste encore à voir la grande salle des Concerts, qui se trouve dans un autre corps de bâtiment réservé à la conservation du mobilier de la couronne.

Cette salle, nouvellement décorée, est admirablement appropriée au but auquel elle est destinée; la décoration en est simple, mais cependant d'une certaine élégance; sous le rapport de l'acoustique, elle remplit toutes les conditions désirables; elle a en outre l'avantage, au moyen de quelques modifications, de pouvoir se prêter à des représentations dramatiques. C'est là que du mois de janvier au mois d'avril, se donnent les concerts du Conservatoire. Ces concerts, comme l'École de Déclamation, ont subi de nombreuses vicissitudes. Ils furent organisés pour la première fois, en 1801, mais ils étaient rares; en 1802, ils prirent le titre d'exercices; néanmoins, ils n'adoptèrent une marche régulière qu'en 1804; jusqu'en 1814, ils avaient pour but de donner aux études leur application pratique en exerçant les élèves à l'exécution des chefs-d'œuvre, de former des chefs d'orchestre, et de faire débuter les principaux sujets. Chaque exécutant avait droit à un jeton de présence, et, les frais prélevés, les bénéfices étaient placés pour venir en aide aux artistes malheureux. La Restauration, en réorganisant ou plutôt en désorganisant le Conservatoire, amena la suppression des concerts, qui, pendant douze ans, restèrent dans l'oubli; mais ce que le gouvernement ne voulait pas faire, des artistes l'entreprirent. En 1828, sous le titre de *Société des Concerts*, il se forma une association qui ne dépend du Conservatoire que par des rapports de bienveillance, mais qui cependant paraît en être le complément indispensable, puisque pour en faire partie il faut, à quelques exceptions près, y avoir été élève ou professeur.

Cette Société, dont le but dans l'origine était seulement d'exécuter les symphonies de Beethoven et de populariser ce beau genre si peu apprécié alors, s'est fait, dans l'espace de quelques années, la plus grande réputation que jamais orchestre ait pu acquérir. Cette réputation, nous nous empressons de le dire, est méritée. En effet, quelle unité dans l'exécution, quelle puissance dans l'ensemble! quelle égale habileté! quelle même flexibilité! comme on voit,

sous l'œil du chef, s'élever ou s'apaiser les flots dociles de cette mer d'harmonie, passer du *piano* le plus suave au *crescendo* le plus retentissant ! Comment tant d'instruments peuvent-ils suivre ainsi dans ses plus subtiles manifestations une pensée unique, se pénétrer tous en même temps d'une égale chaleur et d'un même enthousiasme?... Ni l'Allemagne, ni l'Italie, n'ont jamais rien possédé de semblable, et nous l'affirmons sans crainte d'être démentis, l'orchestre des concerts du Conservatoire est le premier du monde.

Outre les concerts qui ne font pas partie intégrante du Conservatoire, il est encore un autre annexe de ce bel établissement, dont il est indispensable que je vous parle, c'est le concours de composition musicale pour le grand-prix de Rome. Comme pour ceux de peinture, de sculpture, de gravure et d'architecture, ce concours a lieu sous la direction de l'Académie des Beaux-Arts ; il se renouvelle chaque année et embrasse la musique comme science et comme art; comme science par sa théorie, comme art par sa pratique: il a pour objet de faire connaître le savoir et le talent des concurrents sous ces deux rapports ; ainsi on les examine d'abord sur l'harmonie, le contre-point et la fugue, pour juger à quel degré ils possèdent la partie de la musique qui correspond à la science; ensuite on leur fait composer une scène dramatique qui leur permet de déployer leurs moyens et leurs dispositions, pour vérifier l'harmonie par la mélodie, pour caractériser la mélodie par le sentiment de la pensée.

La qualité d'élève de contre-point et de fugue, au Conservatoire, impose à tous ceux qui en sont revêtus le devoir de concourir; cependant, tout autre artiste peut s'y présenter, fût-il étranger à cette École, pourvu qu'il soit Français et âgé de moins de trente ans.

Des conditions aussi larges doivent nécessairement exciter un grand nombre d'ambitions ; des concours d'essai ont lieu comme pour la peinture et les autres arts plastiques ; c'est

la section de musique de l'Académie qui est chargée de s'assurer si les concurrents qui se sont fait inscrire sont en état d'être admis au concours ; à cet effet, elle se réunit dans la salle des séances ordinaires, choisit un sujet de fugue à quatre parties, ajoute à ce travail la composition d'un morceau de musique vocale avec accompagnement sur des paroles à son choix, après avoir communiqué aux aspirants au concours ces thèmes que ceux-ci doivent traiter dans la journée même. La section se réunit de nouveau quelques jours après, pour examiner sérieusement les ouvrages des candidats, et juger quels sont les six concurrents les plus capables de concourir définitivement.

Voici comment se règle le concours définitif : le secrétaire perpétuel de l'Académie a eu le soin d'inviter plusieurs auteurs distingués à composer les paroles d'une scène ou cantate, susceptible d'être mise en musique; ces paroles commencent ordinairement par un récitatif obligé suivi d'un *cantabile*, après lequel vient un second *récitatif tempéré*, et elles se terminent par un air d'un sentiment vif et caractérisé. La section de musique de l'Académie réunie de nouveau aux membres du bureau, procède au choix de la cantate à la majorité absolue; les six concurrents sont introduits dans la salle où la section s'est assemblée. Lecture leur est donnée de la scène ou de la cantate, chacun d'eux en prend copie sans qu'il lui ait été possible de communiquer avec personne du dehors, puis ils entrent tous immédiatement en loge.

Je vous ai déjà raconté à propos des concours de sculpture, de gravure et d'architecture, quelle vie menaient les élèves admis en loge; vous vous rappelez sans doute l'espèce de claustration à laquelle ils sont soumis. Eh bien! ce qui est imposé aux peintres, sculpteurs et architectes n'est rien auprès de ce que l'on exige des musiciens. Les peintres, après avoir travaillé tout le jour, peuvent au moins aller le soir chercher quelques distractions à leurs travaux; le musicien est tenu de rester, pendant vingt-cinq jours consécutifs en-

fermé comme un véritable prisonnier sans pouvoir même sortir pour prendre ses repas.

C'est à l'École des Beaux-Arts que se trouve leur prison; là ils couchent, ils mangent, ils travaillent à leur composition sans autres compagnons que leurs pensées, sans autre guide que leurs souvenirs, sans autres instruments qu'une plume et du papier réglé. C'est avec cela qu'ils savent déployer toutes les richesses de l'harmonie, tout le charme de la mélodie, et mettre en mouvement le luxe et les ressources d'un vaste orchestre qu'ils n'entendent qu'en imagination.

Cependant la composition est terminée, les cellules s'ouvrent, et les pauvres prisonniers, pâles et fatigués, peuvent aller chercher quelques distractions à leurs longues veilles. Toutefois, une pensée les suit au milieu de leurs plaisirs et en trouble la douceur; quel sera le résultat du concours? Trois jours avant la séance, un membre de la section de musique est chargé de rédiger par écrit les motifs qui le font pencher pour telle composition plutôt que pour telle autre. Lorsque l'Académie se trouve réunie, ce membre donne lecture de son rapport, puis, un ou plusieurs chanteurs choisis par le secrétaire exécutent avec accompagnement de piano les compositions des concurrents; cette épreuve terminée, le président consulte ses collègues, et la cantate qui a obtenu le prix est exécutée à grand orchestre le premier samedi d'octobre, époque à laquelle a lieu habituellement la distribution des prix. C'est un grand jour pour le triomphateur; sa pensée conçue dans le recueillement de la solitude, son œuvre si péniblement élaborée, apparaissent soudain dans toute leur splendeur devant un public éclairé et ami des arts. Sa création est traduite par les interprètes les plus célèbres, soit comme chanteurs, soit comme instrumentistes, et son nom passant de bouche en bouche, prend désormais sa place à côté de ceux dont l'art s'honore. Mais ce n'est pas seulement de la gloire, c'est une position pour celui qui sait profiter des nombreux avantages que lui offre ce prix. Exempté du service militaire ainsi que celui qui a obtenu le second prix, honoré

d'une médaille d'or destinée à perpétuer le souvenir de son succès, il est en outre pensionné du gouvernement, et rien dorénavant ne va lui être refusé pour élever à son apogée son talent et son génie.

Les deux premières années de son pensionnat se passent à Rome ; comme le peintre, il reçoit une indemnité de six cents francs destinée à couvrir ses frais de voyage ; admis comme lui au nombre des élèves de l'*Académie royale des Beaux-Arts*, logé, nourri, ayant à sa disposition un logement commode, jouissant, de plus, d'une pension de douze cents francs, qu'il se livre désormais, sans préoccupation aucune de la vie matérielle, aux travaux qui à son retour doivent asseoir sa réputation.

On a beaucoup critiqué le voyage à Rome pour les musiciens ; on a dit qu'il n'avait pas, comme les peintres, pour motif l'étude des chefs-d'œuvre sans nombre que l'Italie étale à chaque pas aux regards éblouis du voyageur ; on a dit que les Études du Conservatoire étant les plus complètes qu'on pût jamais trouver, il devenait superflu de faire voyager à grands frais un jeune compositeur qui ne trouverait, quant à son art, rien de supérieur à ce que lui offre la France...

Peut-être y aurait-il quelque justesse dans cette critique, si les arts ne procédaient que par des moyens mécaniques, si la science, indépendamment de la sensibilité et de l'imagination, suffisait pour compléter un compositeur. Mais compte-t-on pour rien l'influence morale d'un voyage à travers un pays à la fois le plus beau et le plus riche en souvenirs qui soit au monde? compte-t-on pour rien la poésie que va semer dans l'âme du jeune compositeur son séjour dans une ville qui fut si longtemps la reine des nations et le berceau de tous les arts? est-on d'ailleurs de bonne foi en disant qu'un musicien n'a rien à apprendre en Italie? Où donc Rossini, Bellini, Donizetti et tant d'autres compositeurs nos contemporains ont-ils reçu le jour? où donc ont-ils puisé les premiers préceptes de leur art? où donc ont-ils senti se révéler leur génie musical et composé la plupart de leurs chefs-d'œuvre?

Je comprendrais tout au plus ces objections, s'il s'agissait d'instrumentistes, les orchestres d'Italie étant, il est vrai, bien inférieurs aux nôtres ; mais un compositeur !... que de secours n'a-t-il pas à recevoir de son contact avec ce peuple artiste et musicien par sa nature, de sa fréquentation des églises où le chant religieux a été conservé dans toute sa pureté, de son séjour à Naples, par exemple, qui possède un des théâtres les plus remarquables du monde !

D'ailleurs, nous l'avons déjà dit, il y a toujours quelque chose à apprendre même de ceux qui nous sont inférieurs sous certains points ; il y aurait folie de s'imaginer que, malgré l'incontestable supériorité du Conservatoire sur les écoles d'Italie, il n'y a véritablement rien à prendre dans celles-ci ; il serait absurde de croire qu'un élève du Conservatoire de Paris ne puisse plus se perfectionner ; et ces perfectionnements, où les trouvera-t-il, si ce n'est dans la fréquentation des peuples qui, comme nous, cultivent l'art musical avec tant d'éclat ?

Après deux ans passés à Rome et dans les principales villes d'Italie, cette mère de la mélodie, le jeune compositeur consacre sa troisième année à visiter quelques villes d'Allemagne : Vienne, Munich, Dresde ; là, il peut remonter aux sources de l'harmonie et de l'instrumentation savante pour lesquelles l'Allemagne nous a longtemps dépassés ; à Dresde surtout, il trouvera des orchestres fort remarquables et presque dignes d'entrer en concurrence avec celui du Conservatoire ; puis il reviendra passer à Paris les deux dernières années de son pensionnat sous la surveillance de la section de musique de l'Académie des Beaux-Arts. Dès le moment où il aura quitté Rome, c'est-à-dire pendant les trois dernières années, il a droit, soit à Paris, soit en Allemagne, à une pension annuelle de trois mille francs ; de plus, il possède ses entrées à tous les théâtres lyriques de la capitale, et se voit ainsi à même de donner le dernier relief à son talent.

En échange de tels avantages, voici ce que l'Académie exige de ses pensionnaires : pendant la première année de

leur séjour à Rome, ils sont tenus d'envoyer à Paris un morceau de musique d'église ; pendant la deuxième année, un fragment d'opéra et une composition sur des paroles italiennes ; la troisième année, un oratorio, quelques chœurs de musique sacrée, tels que ceux d'*Esther* ou d'*Athalie;* pendant les deux dernières années, ils doivent mettre en musique un ouvrage dramatique qu'ils ont le droit de faire représenter sur l'un des théâtres lyriques de Paris. Les travaux dont l'obligation leur est imposée pendant les premières années de leur pensionnat ont eu pour but d'augmenter leur expérience dans tous les genres, en coupant court à l'hésitation sur le choix d'un sujet, lequel arrête tant d'artistes au début de leur carrière. La mise en musique d'un opéra-comique ou d'un opéra leur fournit l'occasion d'utiliser leurs études et de faire briller leur talent de tout son éclat.

Leurs premières compositions, exécutées aux concerts du Conservatoire, n'avaient eu pour appréciateurs qu'un auditoire peu nombreux ; leur œuvre dramatique va être soumise au jugement de tout ce que le public, les arts ou la critique comptent de gens éclairés. Il s'agit donc pour eux d'une œuvre importante à laquelle ils ne sauraient donner trop de soins ; ils doivent y jeter à pleines mains toutes les richesses de l'instrumentation, varier sans cesse la coupe et l'arrangement de leurs morceaux, employer savamment les voix, de manière à obtenir les meilleurs effets d'ensemble. C'est ici le cas de rappeler que si la musique peut quelquefois être imitative, elle est surtout sublime quand elle exprime les passions. Sans vouloir absolument en faire une langue d'une exactitude rigoureuse, à la manière des maîtres de la première moitié du dix-huitième siècle, il faut se garder d'imiter ces compositeurs qui se font un jeu de toute vérité dramatique, en surchargeant de fioritures les passages les plus passionnés : la poésie et la musique sont sœurs, et le grand art du musicien et du poëte consiste à savoir conserver à cette parenté tous ses caractères ; celui qui marchera dans cette voie atteindra un but glorieux ; bientôt il cessera de

compter parmi les disciples pour prendre place au rang des maîtres.

Courage donc, jeunes compositeurs. Nous avons cru ne pas devoir vous dissimuler les chances diverses qu'offrent à votre avenir les études du Conservatoire ; il est aussi de notre devoir de vous rappeler les destinées brillantes de quelques-uns de ceux qui y ont rattaché leur nom ; au milieu de la foule de musiciens illustres dont les noms se pressent sous notre plume, le Conservatoire peut se glorifier d'avoir eu pour inspecteurs ou conseillers, Gossec, Méhul, Cherubini, Rossini, Meyerbeer ; pour correspondants, Paësiello, Crescentini, Haydn ; pour professeurs, Berton, Reicha, Garat, Lays, Boïeldieu, Rode, Baillot, Kreutzer, Fleury, Talma ; enfin pour élèves, soit compositeurs, soit chanteurs, soit instrumentistes, Hérold, Halévy, Panseron, Berlioz, Kalkbrenner, Hertz, Habeneck, Urhan, Tilmant, Brod, Tulou, Nourrit, Dérivis, Ponchard, Levasseur, et mesdames Falcon, Dorus et Cinti-Damoreau. Peut-être êtes-vous aussi destinés à venir augmenter la liste de ces illustrations dans laquelle nous vous avons offert au hasard quelques noms comme un encouragement à vos travaux, peut-être le Conservatoire, fier de vous avoir formés, voudra-t-il un jour vous posséder de nouveau dans son sein, non plus cette fois à titre d'élèves, mais avec une position qui vous permettra, par la hauteur de vos vues sur l'art, de rendre avec usure à la jeunesse qui fréquentera un jour cette École la belle éducation que vous y aurez reçue.

L'ÉCOLE ROYALE

D'APPLICATION D'ÉTAT-MAJOR.

Presque à l'extrémité de la rue de Grenelle, à droite, avant d'arriver à l'esplanade des Invalides, s'élève un vaste et bel hôtel, attenant jadis d'un côté à la rue de Bourgogne, et de l'autre aux dépendances de la petite église et de la communauté des Filles pénitentes de Sainte-Valère, fondées en 1706. Il s'est longtemps appelé *l'hôtel de Sens;* toutefois il ne faut point le confondre avec celui qui porte le même nom et qui, beaucoup plus ancien et plus connu, fut bâti au coin de la rue du Figuier et de la rue de la Mortellerie, au quartier Saint-Antoine, par Tristan de Salazar, archevêque de Sens, et où les traditions nous apprennent que la reine Marguerite, première femme de Henri IV, vint loger à son retour d'Auvergne.

Les jardins de l'hôtel de Sens de la rue de Grenelle s'étendaient par-derrière jusqu'aux dépendances des hôtels de Seignelay et de Monaco, situés à l'extrémité de la rue Saint-

Dominique. Ses bâtiments étaient remarquables par la richesse de leurs glaces et de leurs boiseries, et par leur belle distribution intérieure. Cet édifice, devenu en 95 une propriété nationale, est tombé ensuite entre les mains d'un spéculateur qui en a vendu pièce à pièce toutes les richesses. Pour achever l'œuvre commencée de destruction et de ruine, on l'affecta ensuite, en 1815, au casernement des gardes-du-corps de Monsieur, et le jardin fut transformé en un manége découvert.

Malgré les dégradations que cet édifice a subies, à voir sa grande cour d'honneur flanquée de deux cours de service, son corps de bâtiment principal accompagné de deux ailes plus petites, on le prendrait encore pour la demeure d'un rejeton de ces anciennes familles seigneuriales qui, à la chute des derniers débris de la féodalité, sont venues loin du centre de la capitale chercher dans leur morgue aristocratique un refuge contre les envahissements des classes plébéiennes. Cet édifice du noble faubourg a en effet dans sa destination actuelle quelque chose qui a présidé sans doute au choix de la localité. L'École Polytechnique, créée par la Convention, a été placée sur le revers de la Montagne-Sainte-Geneviève, entre le quartier Mouffetard et le faubourg Saint-Marcel, au centre de la population la plus plébéienne de Paris. L'École d'application d'état-major, au contraire, fille de la restauration, étant dans le principe une institution privilégiée, une pépinière *d'officiers de salon*, comme le disait alors une humeur injuste et jalouse qui le serait bien plus encore aujourd'hui; l'École d'application d'état-major a été placée dans le lieu le plus aristocratique du noble faubourg : on peut dire aussi, il est vrai, que c'est le centre des relations et des services auxquels sont appelés ses élèves.

De toutes les Écoles, celle d'application du corps royal d'état-major, est la plus recherchée de l'élite de la jeunesse; elle mérite ce double honneur par le bon ton et les manières élégantes de ses élèves, par les hautes études qu'ils y suivent, et par les emplois spéciaux auxquels ils doivent être appelés.

Nulle cependant n'est peut-être plus superficiellement connue, plus difficile à étudier et même à définir, car le corps royal d'état-major qui se recrute dans son sein est lui-même une institution nouvelle, et se trouve comme tel composé d'éléments encore vagues et incertains.

Jusqu'à la fin du règne de Louis XIV un corps spécial d'état-major était incompatible avec l'organisation féodale de l'armée, avec l'indépendance des chefs militaires et le mépris général que vouaient à l'instruction et aux sciences les plus grands capitaines qui, fiers de leur ignorance, se faisaient gloire de ne savoir signer leur nom qu'avec le pommeau de leur épée. Il y avait un côté vrai dans ce dédain des règles écrites et des études de l'art militaire, surtout à une époque où, le soldat combattant corps à corps, la force et la valeur devaient presque infailliblement décider la victoire; d'ailleurs le général naît avec les qualités propres pour commander une armée; Alexandre et Condé, à l'âge de vingt ans, ont donné au monde l'exemple de capitaines consommés; car la guerre et les combats sont, comme le disait l'Empereur à Saint-Hélène, un art de génie et d'inspiration. Le général ne sait rien avec certitude, ne voit jamais bien son ennemi, ignore souvent même où il est, les moindres accidents de terrain le lui cachent; il faut qu'il devine tout, qu'il prévoie tout; son coup d'œil est celui de l'inspiration! Les circonstances nées spontanément des temps et des lieux sont ses véritables règles de conduite; la nature est son premier maître.

Cependant l'invention de la poudre, l'usage de l'artillerie, les progrès des sciences ont fait connaître que si la capacité des chefs militaires était le premier élément de succès, elle avait besoin d'être perfectionnée par l'étude et par l'expérience.

On comprit en outre qu'une seule tête ne pouvait embrasser tous les détails de la conduite d'une armée; on tomba d'accord que le général devait être dispensé des soins minutieux, parce que l'homme le plus universel ne saurait y suf-

fire. On créa donc successivement certains grades militaires, certains emplois financiers dans les armées; et ceux qui en furent revêtus prirent le nom générique *d'état-major*.

Cette expression est peu ancienne, Montécuculli, l'adversaire de Turenne, ne se servait encore dans ses écrits que du mot *état colonel*. Comment la dénomination d'état-major eût-elle existé, quand un général commandait sans intermédiaires aux capitaines et aux officiers? Mais lorsque les rouages du mécanisme militaire s'étant multipliés, le chef se fut entouré d'aides-de-camp et d'un personnel nombreux, alors le mot *état-major* devint nécessaire, et notre langue militaire l'adopta quoique défectueux; il cherche en effet à exprimer beaucoup, mais il ne désigne rien avec précision, puisqu'il s'applique aussi à certains officiers d'un régiment qui, par la qualité de leurs fonctions, ne sont appelés à commander à aucuns soldats; ce *petit état-major* n'est qu'une affaire de mots dont nous n'avons point à nous occuper.

L'expression de grand état-major, ou *d'état-major* proprement dit, est ambiguë, et se prend tantôt pour certains officiers d'une armée en général, tantôt pour ceux d'une place ou d'un corps en particulier. Faute de termes clairs, on ne saurait en donner une définition précise. Le nouveau dictionnaire de l'Académie Française, et M. Odier, dans son examen de la législation, nous disent que l'état-major est *l'ensemble des officiers et des sous-officiers qui servent militairement sans appartenir à un corps de troupes particulier*, définition qui n'en est réellement pas une, car la précision et la clarté sont les deux premières qualités requises en pareil cas.

Dans l'origine, l'état-major était loin de former un corps spécial et permanent; ce n'était qu'un ensemble temporaire d'officiers, qu'on appelait ainsi pour indiquer qu'ils n'étaient pas positivement affectés à telle ou telle troupe, et qu'ils différaient par là des autres officiers. Ils étaient choisis par le général, soit pour des missions spéciales, soit pour être attachés à sa personne en qualité d'aides-de-camp. On n'a-

vait pas encore eu, il y a un siècle, la pensée de former un corps d'*état-major* qui fût une section privilégiée et hiérarchiquement organisée ; on commença à en sentir l'utilité lors de la guerre de Sept-Ans, à cause des adversaires habiles avec lesquels la France eut à se mesurer ; mais les premières tentatives eurent peu de résultats. La journée d'Hastembeck, le 26 juillet 1757, prouve en effet au plus haut degré la mauvaise composition des états-majors français à cette époque, comme le fait remarquer Napoléon dans le tome V des mémoires que le général Montholon a rédigés sous sa dictée.

« L'armée française, sous les ordres du maréchal d'Estrées, livra bataille aux Anglais, commandée par le duc de Cumberland ; mais l'attaque ne fut précédée d'aucune reconnaissance des localités ni des forces de l'ennemi ; et il y eut si peu de concert et d'ensemble entre les divers corps de nos troupes, que, supérieurs en nombre et victorieux de toutes parts, les Français sonnèrent la retraite et furent sur le point d'abandonner le champ de bataille à l'arrivée d'une poignée de hussards hanovriens qui débusquèrent d'un bois ayant à leur tête le colonel Breitenbach. La défaite de notre armée eût été inévitable si le duc de Cumberland n'eût mis de son côté autant de précipitation à céder le terrain et à battre en retraite en abandonnant le brave Breitenbach au plus fort de la mêlée. Cette victoire, surprise plutôt que remportée, ne devait avoir et n'eut aucun résultat. »

Lorsque les événements politiques de 1789 vinrent bouleverser la France, on avait à peine eu l'occasion de faire l'essai des préceptes et des plans que nos tacticiens proposaient, ou dont ils donnaient l'idée. L'état-major se ressentit de la commotion générale ; les fonctions affectées à ses membres furent négligées ou autrement remplies ; on changea tout, jusqu'aux dénominations. Aussi, pendant les guerres mémorables de la Révolution et de l'Empire, il n'exista en France sous le nom *d'état-major* qu'une institution imparfaite, sans base, sans principes fixes, et dès lors soumise à la plus fâcheuse instabilité. On y voyait des officiers pourvus

de grades sans contact, tels que des *adjudants-commandants* et des *capitaines-adjoints;* et comme parfois l'insuffisance de sujets et le défaut d'hiérarchie entre eux auraient pu compromettre le service, on était forcé d'y suppléer par le concours d'officiers d'autres grades et de toutes armes; aucune instruction spéciale n'était exigée de ceux qu'on appelait à faire partie de l'état-major. La facilité d'y être admis, le nombre variable ou indéterminé des officiers qui le composaient, l'absence de connaissances spéciales, le défaut d'attributions précises; tout à la longue devait écarter du service de *l'état-major* l'officier de mérite qui voyait plus de chances favorables d'avancement en restant dans les rangs de corps de troupes toujours en action et soumis à un avancement régulier. Que devait-il en résulter? une dépréciation peut-être trop exclusive et même injuste; mais en définitive, une prévention bien réelle contre une classe d'officiers qui semblait n'avoir plus d'avenir, privée, comme elle l'était, de tout appui dans l'opinion.

Quand de funestes revers laissèrent la France, en 1815, aux mains des puissances coalisées, elle n'avait pour ainsi dire plus d'armée pour assurer la tranquillité du pays et rétablir l'influence française dans la balance politique; il était urgent de reconstituer notre organisation militaire. Ce fut en présence de l'étranger, encore à nos portes, que le ministre de la guerre, l'illustre Gouvion Saint-Cyr, élabora et soumit aux Chambres la loi fondamentale du 10 mars 1818, qui reconstitua notre armée sur de nouvelles bases. Quelques mois après, le maréchal s'empressa de doter le pays d'un corps d'état-major. Il avait compris depuis longtemps que l'estime, la considération, le respect que doivent inspirer les officiers d'état-major, pour vaquer utilement à leurs fonctions, ne pouvaient résulter que d'une prépondérance bien établie; prépondérance qu'il leur fallait acquérir par une instruction solide et variée, comme leurs attributions elles-mêmes. Le maréchal travailla donc à la création d'une école où l'on enseignerait tout ce qu'il importe à l'of-

ficier d'état-major de bien connaître, et qui aurait seule le privilége de recruter l'etat-major de l'armée. Secondé par le concours et l'approbation des généraux les plus distingués, il rédigea et fit approuver l'ordonnance du 6 mai 1818, portant formation du corps royal d'état-major et de son école d'application. Cette création devait obtenir et a obtenu les plus heureux résultats; on s'enorgueillit aujourd'hui, et à juste titre, d'appartenir au corps royal d'état-major, qui, malgré sa récente organisation, a déjà produit le général Bedeau, le colonel Desalles, dont le nom a été répété avec honneur dans les bulletins de la campagne d'Afrique, et le colonel Maumet, commandant du collége militaire de La Flèche; cependant, chose remarquable, aucune des puissances étrangères n'a tenté jusqu'ici d'imiter une aussi belle institution.

Par l'ordonnance du 6 mai 1818, tous les officiers d'état-major, soit qu'ils fussent employés aux états-majors des armées, gouvernements ou divisions militaires, soit qu'ils remplissent des fonctions d'aides-de-camp près des officiers généraux, formèrent un seul corps sous la dénomination de corps royal d'état-major. Leur avancement, quoique soumis aux mêmes règles que celui des officiers de régiment, fut tout-à-fait distinct et en dehors des cadres. Leur nombre et leurs grades furent fixés à trente colonels, autant de lieutenants-colonels, quatre-vingt-dix chefs de bataillon, deux cent soixante-dix capitaines et cent vingt-cinq lieutenants, ce qui formait en tout un personnel de cinq cent quarante-cinq officiers pour le service des états-majors sur le pied de paix; nombre qui en temps de guerre pouvait être porté à six cent quarante par l'adjonction de la classe des aides-major dont nous parlerons plus bas.

Jusqu'en 1833 leurs emplois furent bornés à ceux de chefs et d'officiers d'état-major, et à ceux d'aides-de-camp; mais par l'ordonnance du 15 février 1833, dont les sages dispositions sont dues au maréchal, duc de Dalmatie, leur nombre et leurs fonctions furent augmentés, le corps est depuis ce temps-là composé au pied de paix comme au pied de

guerre de cinq cent soixante officiers divisés en deux classes ou catégories : l'une composée de trente colonels, trente lieutenants-colonels, cent chefs d'escadron, trois cents capitaines, et l'autre de cent lieutenants ; les officiers de la première classe continuèrent comme par le passé à être employés en qualité de chefs d'état-major, d'officiers d'état-major ou d'aides-de-camp des maréchaux de France, des lieutenants généraux et des maréchaux-de-camp. Ils furent en outre déclarés aptes à être attachés au dépôt de la guerre pour les travaux de cet établissement, pour la confection de la carte de France et pour toutes autres opérations analogues. Enfin l'ordonnance règle que des officiers d'état-major pourront être mis à la disposition du ministère des affaires étrangères pour être attachés aux ambassades ou employés à des missions diplomatiques. Le choix comme ambassadeur du général Guilleminot, le rôle brillant qu'ont joué plusieurs officiers d'état-major dans les préliminaires de la question d'Orient, les travaux immenses, exécutés au dépôt de la guerre depuis quelques années, ont pleinement justifié le mérite de ces heureuses innovations. La classe des lieutenants d'état-major, appelés par l'ordonnance de 1818 *aides-major*, forme une espèce de noviciat de quatre années, auquel sont soumis les élèves au sortir de l'École d'application. Ils sont alors détachés comme *officiers à la suite*, deux ans dans l'infanterie, puis deux ans dans la cavalerie. Ils servent dans les compagnies ou escadrons pendant la première des deux années qu'ils doivent passer dans chacune de ces deux armes ; ils concourent pendant la seconde au service des adjoints-majors. Les inspecteurs généraux d'infanterie et de cavalerie leur font subir dans le cours de leur inspection des examens sur la théorie et la pratique des manœuvres, ainsi que sur toutes les parties du service ; ils les examinent en outre sur leur service spécial d'état-major, en leur faisant exécuter des reconnaissances militaires, et en ne leur donnant jamais plus de quarante-huit heures pour rapporter leur mémoire ou leur levé à vue.

Maintenant que nous connaissons l'importance et la multiplicité des fonctions des officiers d'état-major, nous pourrons étudier plus utilement l'organisation de l'École d'application et en apprécier mieux le mérite et les avantages.

Cette École a été créée et modifiée par les mêmes ordonnances (du 6 mai 1818 et du 25 février 1835) que le corps royal d'état-major, qui se recrute dans son sein. Elle est composée de cinquante jeunes élèves du grade de sous-lieutenant, classés en deux divisions, chacune de vingt-cinq élèves. La première comprend ceux qui ont déjà fait un an d'école, l'autre se compose de nouveau-venus. Chaque année le départ de la première division laisse vingt-cinq places vacantes : trois sont données aux jeunes gens classés les premiers à l'examen de sortie de la première promotion de l'École Polytechnique ; les vingt-deux autres sont l'objet d'un concours entre les trente premiers élèves sortis de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, et un pareil nombre de sous-lieutenants en activité, qui, ayant au moins un an de grade, et ne dépassant pas vingt-cinq ans d'âge, aspirent à entrer dans l'état-major ; tout sous-lieutenant qui se propose de concourir doit adresser avant le premier août, par la voie hiérarchique, sa demande à l'inspecteur général, ou, en son absence, au lieutenant général commandant la division militaire, qui la transmet au ministre de la guerre avant le 20 du même mois, avec son avis et tous les renseignements qu'il a recueillis sur cet officier. Le ministre désigne les sous-lieutenants qui doivent être admis au concours, et leur donne l'ordre de s'y rendre. Ils continuent à recevoir la solde d'activité de leur grade et à figurer dans les cadres de leur corps, où ils ne sont point remplacés, même après leur promotion à l'École. Les élèves de Saint-Cyr, classés les trente premiers à l'examen de sortie, étant appelés de droit à concourir avec les sous-lieutenants de l'armée pour l'admission à l'École d'application d'état-major, leur candidature n'est soumise à aucune formalité préliminaire. Ils sont, comme les autres élèves de leur promotion, assignés à l'École de ca-

valerie ou à des régiments d'infanterie, où ils se rendent si l'épreuve du concours leur est défavorable, et où ils continuent à compter dans le cas contraire ; car tous les élèves de l'état-major, même les trois sortis de l'École Polytechnique, doivent en outre figurer dans les cadres d'un corps en activité.

Les candidats sont interrogés par la commission d'état-major établie pour les examens d'admission ou de sortie de l'École, et pour la direction des études, tant des élèves que des officiers. Elle se compose d'un lieutenant général, désigné chaque année par le ministre de la guerre ; du directeur en chef du dépôt de la guerre, du commandant de l'École d'application, de quatre colonels ou lieutenants-colonels d'état-major, désignés chaque année comme le président par le ministre.

Les examens roulent sur toute la matière des cours qui composent le programme de l'École de Saint-Cyr ; l'arithmétique, la géométrie, la trigonométrie rectiligne, l'usage des tables de logarithmes, l'algèbre jusqu'aux équations du deuxième degré inclusivement, la géométrie descriptive, la perspective linéaire, la topographie, les éléments de physique, de chimie, la cosmographie, la géographie, l'histoire, la langue allemande, des notions sur l'artillerie, sur les manœuvres d'infanterie et de cavalerie, sur l'art militaire, et l'administration des armées. Les candidats doivent présenter des épures de géométrie descriptive, un dessin de topographie, un tracé de camp ; ils sont tenus en outre d'exécuter, sous les yeux de la commission, une épure de géométrie descriptive, un fragment de topographie, d'après un relief en plâtre, un dessin de figure ou de paysage. Enfin ils rédigent, en présence des examinateurs, un mémoire court et précis sur une question d'art ou d'histoire militaire, dont on leur donne le sujet.

Le classement des élèves, à leur entrée à l'École, est fait suivant l'ordre de mérite, résultant de l'examen qu'ils ont passé devant la commission d'état-major. Les trois élèves sortant de l'École Polytechnique sont classés en tête de la promotion. Les deux mois qui précèdent cet examen sont,

comme le peuvent faire supposer la variété et les exigences du programme, un temps de labeur et de veilles. C'est surtout pour les candidats récemment sortis de Saint-Cyr que l'épreuve est plus rude et plus pénible. Tandis que leurs camarades de promotion, tout entiers à la joie de porter l'épaulette et de revêtir un brillant uniforme, entrent dans le monde, où leur sourit un radieux avenir, les concurrents à l'École d'application passent les jours et les nuits à préparer leurs réponses, et à repasser les matières aussi nombreuses qu'abstraites de leur futur examen. Ceux qui échouent regagnent tristement le corps auquel ils appartiennent et vont s'y consoler de leur mésaventure ou se préparer à recommencer la lutte pour l'année suivante. Mais aussi quelle n'est point la joie de ceux qui, à la suite d'un brillant examen, s'entendent proclamer *sous-lieutenants élèves de l'Ecole d'application!*

Le temps d'épreuve et de travail n'est pas encore, il est vrai, complétement écoulé. Pendant deux années nouvelles, le roulement du tambour de l'École les arrachera au repos, chaque matin, à cinq ou six heures, suivant la saison, et les appellera à l'étude. Du moins ce n'est plus là comme à Saint-Cyr; la vie de l'élève d'état-major est la vie militaire telle qu'elle doit être comprise, vie de travail et de plaisirs dans laquelle, après une journée de douze heures d'études, le même roulement qui a précédé l'appel du matin annonce chaque soir qu'avec la cinquième heure a sonné celle de la liberté, des fêtes et des séductions du monde. A ce signal, tous les élèves de l'école d'état-major se précipitent dans leur chambre, s'habillent en bourgeois et se dispersent dans les différents quartiers de Paris où ils sont appelés par les devoirs de la société ou par les séductions de la capitale. Promenades, bals, concerts, théâtres, tout leur est permis depuis cinq jusqu'à onze heures du soir ; invités aux fêtes brillantes de la cour, des ministères et des ambassades; admis dans les salons les plus élégants de la capitale, ils s'y forment par le contact du monde aux manières de la bonne compagnie,

Ces relations sociales développent en eux une aptitude et une connaissance des hommes dont ils seront appelés un jour à faire preuve quand leurs fonctions d'aides-de-camp des princes, des ministres, des maréchaux de France, les feront admettre dans l'intimité et dans toutes les confidences de ces grands dignitaires de l'État, et les mettront en contact immédiat avec les diplomates et les savants.

A onze heures va sonner le couvre-feu de l'École; les élèves se hâtent de regagner le seuil de leur hôtel; ils se précipitent chez le portier où, suivant la consigne, est déposée la feuille d'émargement sur laquelle ils doivent en rentrant écrire leur nom d'une manière lisible; leur signature doit être invariable et entièrement conforme à celle qu'ils ont adoptée lors de leur admission. Malheur à ceux que l'ivresse du plaisir a rendus retardataires, ou qui, la main encore tremblante des émotions de la soirée, ont tracé leur nom d'une manière irrégulière; ils seront signalés dans le rapport du lendemain. C'est ainsi que l'élève d'état-major apprend à s'arracher avec courage à toutes séductions, lorsque le devoir, l'exactitude et l'utilité du service le réclament.

Les cours enseignés à l'École d'application forment le complément et le perfectionnement de ceux de Saint-Cyr; ils sont nombreux, variés, intéressants et d'une utilité directe. Les études et les travaux des élèves, réglés par des programmes détaillés, ont pour objet : 1° la théorie des manœuvres de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, et les règlements sur le service des troupes; 2° la législation et l'administration militaire; 3° l'art militaire, comprenant la tactique élémentaire, la grande tactique, la stratégie et des notions pour le service spécial du corps d'état-major; 4° l'astronomie, la géographie physique et la statistique; 5° la topographie, la géodésie et leurs applications sur le terrain; 6° la fortification passagère et permanente, l'attaque et la défense des places; 7° l'artillerie, restreinte à l'organisation du personnel, à la division du matériel, en artillerie de campagne, de siége, de place et de côte; aux portées et

aux effets des diverses bouches à feu, à la formation des batteries, des pièces et des différentes espèces d'équipages; à l'emploi de l'artillerie en campagne, dans les siéges et sur les côtes; à la construction des batteries et des ponts; à la tactique élémentaire, aux ordres de marche et de bataille; 8° la géométrie descriptive appliquée à l'architecture, aux ombres, à la perspective et aux machines; 9° le dessin, particulièrement celui du paysage; 10° la langue allemande; 11° l'équitation et les écoles pratiques du cavalier, de peloton et d'escadron; 12° l'escrime; 13° la natation et autres exercices gymnastiques.

Respirons un peu après cette longue énumération très scientifique et dont la lecture seule est capable de faire perdre la respiration. En entrant à l'École d'application, les élèves ont à leur charge les frais de livres et d'instruments, montant environ à cent quarante francs, et ceux d'uniforme, qu'on peut évaluer à huit cents francs. Ils touchaient autrefois un traitement annuel de quatorze cent cinquante francs; mais depuis le premier janvier 1845, cette pension, réellement insuffisante à cause de la cherté des vivres de la capitale, a été portée à dix-huit cents francs, par l'addition du tiers en sus que la ville de Paris leur paie, comme elle le faisait depuis l'empire aux autres corps de la garnison. Tous les élèves sont logés à l'École, et il leur est défendu d'avoir des chambres en ville. Mais ils se nourrissent à leurs frais et comme ils l'entendent. Ils ont une demi-heure le matin pour prendre chez eux le déjeuner frugal qu'ils se font apporter, ou pour se rendre au restaurant le plus voisin. Les élèves ne peuvent être servis que par des domestiques attachés à l'École, et dont les gages, fixés par le Conseil d'administration, sont payés par le trésorier au moyen d'une retenue mensuelle sur les appointements des élèves. Conformément aux règlements militaires sur la police des pavillons, chaque élève est responsable des meubles qui lui sont fournis, et des dégradations qui peuvent lui être imputées. La tenue se distingue en grande tenue et en tenue de travail.

La première ne diffère de celle du corps d'état-major que par l'absence des broderies et des aiguillettes ; la tenue de travail est la même que la grande, sauf l'épée et les épaulettes de moins ; dans les salles d'études, au manége et pour les levées hors de Paris, les élèves sont en tenue de travail. Pendant huit mois de l'année, du 1er novembre au 1er juillet, à l'exception des exercices d'équitation qui ont lieu, tantôt dans le manége public et tantôt au Champ-de-Mars, tous les cours se font dans l'intérieur de l'École. Les élèves y étudient le dessin et la théorie des diverses sciences qu'ils doivent posséder ; le cours d'art militaire a pour objet de leur faire connaître les principes sur lesquels repose la constitution militaire des États ; de les instruire sur les applications de la tactique aux différents accidents de terrain ; de leur expliquer le mécanisme des opérations de grande tactique et de leur donner quelques notions de stratégie pour les guider dans les travaux de grande reconnaissance. Ce cours est le centre où viennent converger presque toutes les autres branches de l'enseignement pour former le faisceau. La géographie, la topographie et la statistique, s'y rattachent en ce qui concerne les préparatifs de guerre et la conduite des opérations ; les fortifications forment des éléments qui ajoutent aux moyens de défense ; les manœuvres de toutes armes constituent la base du cours pour atteindre le but des opérations ; l'artillerie y participe par son effet dans la combinaison de ces manœuvres et par les ressources qu'elle présente en armes et en approvisionnements de guerre ; l'administration militaire, par son concours, à l'entretien des armées et à la régularisation des dépenses. Tous les principes adoptés, appuyés par de nombreux exemples tirés des guerres modernes, y sont développés dans vingt-cinq mémoires ou rapports rédigés par chaque élève, afin de l'exercer en outre à la rédaction.

Mais la théorie sans la pratique, c'est un corps sans vie ; on entrevoit seulement par l'étude tout ce que l'on sentira par l'application : aussi avec le trimestre de juillet commencent les travaux extérieurs et les opérations sur le terrain ; le

général commandant règle leur durée, leur nature, et désigne les officiers chargés de la surveillance et de la direction des élèves durant leur absence de l'École.

Un jour ils se rendent en corps au magasin de fourrages de Bercy : ils questionnent les employés, examinent la structure et la disposition des bâtiments, la qualité des foins, la manière dont est tenue la comptabilité. A leur retour à l'École, ils rédigent un rapport d'après les notes qu'ils ont prises, signalent les défauts qu'ils ont cru remarquer dans l'administration, et proposent des améliorations, s'il y a lieu ; une autre fois ils visitent un hôpital militaire, dans le dessein d'en étudier le personnel, le matériel et l'organisation ; dans une caserne, ils prennent connaissance du gros mobilier, de la police, de la conservation et de la garde des bâtiments, des modes d'occupation ou d'évacuation, des équipements, du chauffage, des lits militaires, des échanges, des réintégrations et de la comptabilité ; les arsenaux, les manutentions, les places de guerre deviennent aussi à leur tour le but des incursions des élèves.

Pour s'habituer à la pratique de la castramétation et de la fortification passagère, ils s'en vont dans la plaine de Grenelle tracer un camp, dresser des tentes, profiler avec des jalons des ouvrages de campagne ; puis ils descendent sur la berge de la Seine, jettent un pont de chevalets, en forment le tablier, et donnent ensuite la description de ces constructions militaires avec des dessins à l'appui ; le général leur ordonne-t-il de pousser une reconnaissance militaire dans telle ou telle direction ?... ils partent un carton sous le bras, et s'en vont étudier les accidents de terrain, les positions, la nature des localités, font un dessin et rédigent un rapport de tout ce qu'ils ont vu ; ces reconnaissances comprennent tous les éléments qui sont du domaine de la géographie physique ; les lignes de partage et les thalwegs y sont rigoureusement exprimées ; on y décrit en outre les phénomènes météorologiques et géognostiques propres aux contrées que l'on est chargé d'explorer.

La levée des plans est aussi une branche importante des études pratiques de nos jeunes gens; armés du graphomètre, de la boussole, de la chaîne de niveau à bulle d'air, ils se dirigent vers les monuments les plus élevés de la capitale, me-

surent Paris à vol d'oiseau, et exécutent la triangulation de ses principaux édifices; ils répètent de semblables travaux dans la campagne, à l'aide des monticules qui bordent les rives de la Seine; ensuite ils se dispersent, et vont étudier, sous le rapport topographique, statistique, géologique et militaire, les différentes villes que baigne le fleuve ou ses affluents. Ils se familiarisent ainsi avec l'application de la géodésie, de la topographie, dont ils ont étudié les principes dans les cours intérieurs. Cette dernière partie des travaux extérieurs est celle que les élèves cultivent le plus, non-seulement parce qu'elle offre plus de charmes et de distraction que les autres, mais aussi parce que de toutes elle est la plus utile à l'officier d'état-major.

Cependant, le premier octobre arrive; avec le trimestre de juillet finit la saison des plans et des excursions; les jeunes topographes regagnent l'École, et reprennent leurs travaux intérieurs avec plus de zèle et d'assiduité que jamais; pour les élèves de la deuxième division, il s'agit de passer dans la première en conservant, s'il est bon, le rang qu'ils ont obtenu par le classement d'admission, ou en en conquérant un meilleur dans le cas contraire. Pour les élèves de la première division, le résultat est bien plus important encore: leur avenir en dépend; ils vont voir s'ouvrir ou se fermer devant eux la porte du corps royal d'état-major. Les élèves qui n'ont pu satisfaire aux conditions de l'examen de sortie sont déclarés non-admissibles; ils reçoivent immédiatement la destination qui leur a été réservée dans les régiments de cavalerie et d'infanterie, mais sans droit aux premières vacances, ni à l'inscription immédiate sur les tableaux d'avancement des cadres de l'armée.

Le classement des élèves déclarés admissibles a lieu d'après la capacité et le mérite, et leur numéro de sortie fixe leur rang d'ancienneté. Ils sont appelés dans cet ordre à remplir les fonctions de lieutenant d'état-major à mesure que des vacances se présentent, et ils conservent en même temps le grade de sous-lieutenant qu'ils avaient à l'École. Sous le nom d'officiers détachés à la suite des troupes, ils exercent leurs fonctions concurremment avec les autres lieutenants et sous-lieutenants de l'armée. Ils se retrouvent ainsi avec leurs anciens frères d'armes ou camarades d'École militaire, dont ils s'étaient séparés pour entrer à l'École d'application d'état-major.

Ils sont au comble de leurs vœux, ils ont atteint leur but si ardemment cherché; le bonheur qu'ils ont rêvé va devenir enfin leur partage... Hélas! nous ne craignons pas de l'affirmer, tous regretteront ce temps d'épreuves, qui du moins avait un but, un terme assuré; alors absorbés par un travail ardu, les moments de distraction avaient pour eux une saveur infinie; guidés par le rayonnement de l'épaulette d'or

qui brillait à leurs yeux ; pour l'atteindre rien ne leur coûtait, et ils s'avançaient vers elle avec cet abandon confiant qui est le partage heureux de la jeunesse. Bientôt ils vont la trouver trop chèrement achetée, et pour eux le chapitre des désillusionnements va commencer. Malheur à ceux qui n'auront vu que le côté spéculatif de leur carrière, à ceux qui ne savent ambitionner que les avantages de la fortune... ils se sont fourvoyés. En effet, combien ces esprits *positifs* ne trouveront-ils pas de sujets amers de réflexions dans l'examen de leur passé ?... Après huit ans passés au collége, sur lesquels trois au moins auront été consacrés à la préparation de leur examen d'admission à Saint-Cyr ou à l'École Polytechnique ; après deux années d'un travail assidu dans l'une de ces deux Écoles, après deux ans consumés dans les études plus sérieuses encore de l'École d'état-major, après quatre années d'un noviciat non moins pénible, qu'ont-ils obtenu ?... S'il n'y a pas de vacances, rien ; dans le cas contraire, le grade de lieutenant d'état-major aux appointements de 1,800 fr., dont la première année suffit à peine à leur équipement, à l'acquisition d'un cheval, à son harnachement, etc. ; il est vrai qu'ils reçoivent 700 fr. de supplément pour l'entretien et la nourriture de leur cheval. L'avenir au moins fera-t-il compensation à la médiocrité d'un tel présent ?... Non : dans les conditions ordinaires de l'avancement, le sous-lieutenant deviendra avec le temps capitaine aux appointements de 2,000 fr., et une fois parvenu à ce grade, il est probable qu'il en restera là. Comme on le voit, le revers de la médaille est loin d'être flatteur ; mais quel élégant uniforme ! quelle tenue distinguée ! quelles fonctions choisies !... Oui, voilà ce qui les avait sans doute séduits, ces pauvres jeunes gens... Eh bien ! ils ont ce qu'ils désiraient, qu'ils se trouvent donc heureux et se gardent de se plaindre. Cependant, il faut le dire, une disproportion énorme existe entre les sacrifices que l'on a exigés d'eux et la compensation qu'on leur offre. Il semble que le corps d'état-major ait été destiné spécialement aux gens riches ; nous ne conseillerions

jamais cette carrière à un jeune homme qui ne serait pas dans ce cas.

Le service d'un officier d'état-major est certainement un des plus agréables, des plus capables de flatter l'amour-propre, d'occuper convenablement la vie sans l'absorber : Riche, l'avenir lui est assuré, et d'ailleurs la résignation de l'attente lui devient facile ; mais s'il est pauvre, quelle différence ! La patience est une vertu difficile au sein des privations, d'une attente inquiète dont on ignore l'issue... Cependant, pour cet officier maltraité de la fortune, le bonheur encore est possible, quand il peut se dire : « Mes ressources sont plus que modestes, il est vrai, mais elles suffisent à la tempérance de mes besoins, mais j'ai des occupations qui me sont douces parce qu'elles sont dans mes goûts ; la sphère dans laquelle je gravite m'est précieuse, parce que j'y trouve l'air qui m'était bon, parce que j'y rencontre les éléments qui m'étaient sympathiques ; je jouis d'une considération méritée, je rends à mon pays les services qui étaient dans mes facultés... Enfin, si mon avancement se fait attendre, je suis sûr au moins qu'il ne saurait me manquer... Après tout, que faut-il de plus à un homme d'ordre et de modération ?... »

L'ÉCOLE DES CHARTES.

Les événements politiques de 1789 avaient interrompu les grands travaux d'érudition qui forment une des plus belles gloires du dix-huitième siècle. Ouvriers et matériaux avaient été impitoyablement dispersés par la suppression des couvents. C'était en effet au sein des congrégations religieuses que des hommes patients et laborieux acquéraient, par de longs efforts et une application opiniâtre, la connaissance de nos manuscrits poudreux et se rendaient familières les écritures si diverses des *chartes* et des documents de tout genre que nous ont laissés nos ancêtres. Les moines, après avoir rassemblé et étudié dans le calme et le loisir de la retraite les matériaux échappés à la main destructive du temps, publiaient ces ouvrages volumineux dont l'exécution demande une longue suite d'années et un grand concours de coopérateurs. Une génération commençait l'œuvre et léguait sans regret à la génération suivante le soin et l'honneur de la terminer; car l'esprit de corps rendait solidaire pour tous la gloire aussi bien que le travail. Souvent même, ces religieux aussi modestes que savants oubliaient de signer de leur nom les œuvres auxquelles ils consacraient leur vie entière.

On voit, en lisant l'histoire de ces pieuses retraites, que les sciences méprisées partout ailleurs étaient venues y chercher un asile durant le moyen-âge, et que là seulement, pendant plusieurs siècles, on retrouva des savants en tout genre, des éditeurs habiles, des traducteurs éclairés, des compilateurs infatigables qui ont légué à la postérité une multitude d'écrits que l'antiquité semblait vouloir lui dérober; des historiens exacts qui ont fait revivre les faits, les lois et les usages du passé. C'est dans le fond des cloîtres que les chefs-d'œuvre de Virgile, de Cicéron et de Tite-Live, négligés pendant les temps de barbarie qui succédèrent à la civilisation romaine, ont été multipliés, annotés, commentés, collationnés sur les exemplaires les plus authentiques, acquis souvent à grands frais et ont ainsi échappé à une ruine certaine.

La studieuse congrégation des bénédictins de Saint-Maur brilla surtout dans le monde savant par les hommes et les ouvrages qu'elle a produits; *l'Art de vérifier les dates*, ouvrage immense de recherches, de patience, d'érudition; le vaste et curieux *Recueil des historiens de France*, *le Spicilège*, l'intéressant *Trésor des anecdotes*, *le Gallia Christiana*, œuvre monumentale, et *deux Traités* supérieurs de *diplomatique* sont dus à la plume des savants bénédictins. Parmi eux nous voyons briller *dom Mabillon*, *dom Martenne*, *dom d'Achery*, *dom Montfaucon*, *dom Caffiaux*, *dom Villevieille*, *dom Bouquet* et tant d'autres savants, en tel nombre que leur nomenclature accompagnée d'une ou de deux pages de détails sur la vie et les ouvrages de chacun d'eux, forme un très fort volume in-4o sous le titre d'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*. Leur érudition est devenue si proverbiale, que leur nom s'applique encore comme une épithète élogieuse à l'homme dont on veut caractériser le profond savoir, et l'on dit alors: *c'est un bénédictin*. Lorsque la tourmente révolutionnaire fut calmée, les études historiques reprirent une activité nouvelle; mais il n'existait plus de ces asiles studieux, républiques littéraires où, dans le sein d'une paix profonde, des phalanges de travailleurs, sans

cesse renaissantes, défiaient la mort même et se transmettaient comme héréditairement avec l'œuvre commencée les hautes traditions de critique et de goût qu'ils avaient apportées à son exécution.

Chargé de la continuation de quelques-unes des œuvres que la persécution avait suspendues, l'Institut s'empressa de recueillir dans son sein les débris des corps religieux et des anciennes académies. Mais quels que fussent leur dévouement et leur zèle, ils ne purent suppléer au défaut d'auxiliaires, et bientôt leurs travaux se ralentirent. Chaque année voyait s'éclaircir les rangs de ces architectes illustres, et disparaître même ceux qui avaient été assez heureux pour s'instruire sous leur direction.

On sentit alors tout le vide laissé derrière elle par la destruction de la congrégation religieuse et littéraire de Saint-Maur. Comment suppléer aux ressources puissantes d'un corps nombreux, uni par les liens de la piété, vivant d'une vie commune, et dont le renoncement aux choses de ce monde écartait toute idée d'envie et d'ambition? Comment leur substituer les efforts isolés de particuliers qu'on pouvait bien appeler à se réunir à certains intervalles, comme membres d'une Société savante, mais dont il était impossible de faire taire les passions et les intérêts opposés? Où trouver enfin pour l'avenir ces jeunes élèves qui, par un long et laborieux noviciat, se formaient à la connaissance des anciens titres de notre histoire, et devenaient plus tard les héritiers de la robe et du savoir de leurs maîtres.

Napoléon, qu'animait le sentiment des grandes choses en tout genre, conçut le projet, à défaut des congrégations religieuses dont le rétablissement eût été inopportun, de créer des *bénédictins séculiers* dans une sorte de nouveau Port-Royal civil.

C'est du camp d'Osterode, c'est lorsque le canon d'Eylau grondait encore, que le nouveau César, qui agitait sans cesse dans sa pensée sans les y confondre les préoccupations les plus diverses, dicta sa première dépêche relative à l'établisse-

ment d'une *Ecole impériale des Chartes*, à la date du 7 mars 1807. Sa lettre était une réponse au rapport que le baron de Gérando, secrétaire général du duc de Cadore, ministre de l'intérieur, avait rédigé dans le but de provoquer des mesures préparatoires pour l'organisation d'une institution de ce genre. Napoléon accueillait l'idée, mais il demandait de plus grands développements.

Le baron de Gérando se remit à l'œuvre; il fit un plan plus complet et plus vaste. L'École de diplomatique projetée devait être un grand établissement national, où des savants âgés seraient appelés à jouir d'une honorable aisance, réunie à tous les moyens d'étudier avec le calme et le loisir qu'elles exigent. A ce *sénat d'érudition* devait être jointe une espèce de noviciat, où des jeunes gens distingués par leurs études, et portés par un goût spécial vers les sciences historiques, seraient appelés, en qualité de pensionnaires de l'État, à se préparer sous la direction des anciens avec toute la sécurité et toute l'indépendance désirables.

Lorsque le travail fut terminé et soumis de nouveau à l'empereur, il était en campagne au fond de l'Allemagne, entre Friedland et Tilsitt; à son retour en France, le baron de Gérando, chargé, de 1808 à 1814, d'une suite de missions en Italie et en Espagne, ne se trouva point en mesure de provoquer une décision définitive. Les événements empêchèrent ainsi la réalisation de ce projet, qui fut malheureusement abandonné dans un temps où il aurait reçu une exécution grande, digne, et en rapport avec son importance.

Ce ne fut que douze ans après, vers la fin de 1820, que le baron de Gérando reprit l'exécution de son ancien plan, et proposa au comte Siméon, alors ministre de l'intérieur, de créer une *Ecole royale des Chartes*. Le ministre accueillit ce projet avec empressement, et chargea son auteur de le développer par écrit. Le travail du savant publiciste établissait un *Institut diplomatique*, qui, sur des bases moins larges que celui de 1806, était cependant encore digne de la France et des études qu'il était appelé à fonder.

Dès l'origine, une étrange fatalité avait semblé s'attacher aux destinées futures de l'École des Chartes. La proposition du baron de Gérando souleva des répugnances de tout genre. Plusieurs savants académiciens virent avec ombrage organiser cette pépinière, que d'autres, au contraire, excités par des sentiments étroits, convoitaient au profit de leurs parents et de leurs amis.

De son côté, la presse libérale s'effraya ou feignit de s'effrayer de la création d'un établissement dont elle méconnaissait le véritable but. Elle ne considéra l'*Ecole des Chartes* que comme un noviciat, où des jeunes gens se formeraient sur les traces des d'Hosier et des Chérin à la connaissance, à la critique des titres et des papiers de famille, à la rédaction des mémoires et des travaux généalogiques, en faveur de la noblesse, astreinte de nouveau à faire des preuves : chaque jour dans ses colonnes, la dîme, les exemptions d'impôts, les priviléges, et tous les us et coutumes de l'ancien régime, se dressaient menaçants.

Trompé par l'erreur générale, ou saisissant, peut-être avec empressement, un sujet qui offrait un si beau champ à sa muse satirique, Béranger composa sur les prétentions aristocratiques une chanson ayant pour titre : *l'Enfant de bonne maison*, ou *Mémoire adressé à MM. de l'Ecole des Chartes, créée par nouvelle ordonnance.* Cette spirituelle complainte n'eut pas autant de succès que le parti en espérait sans doute, et aujourd'hui on n'en connaît guère que ce refrain :

Seuls arbitres
Du sceau des titres,
Chartriers, rendez-moi l'honneur, etc.

Tant d'attaques, de malveillance et de passions jalouses, en s'attachant au projet d'organisation d'une École des Chartes, le fit avorter en partie. Le baron de Gérando voulait que des cours gratuits fussent ouverts aux archives du royaume et à la Bibliothèque Royale, pour toutes les branches des études diplomatiques, d'après un programme ré-

digé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Douze places d'élèves-pensionnaires, c'est-à-dire pensionnés par l'État, devaient être créées et mises au concours. Nul ne pouvait se présenter comme candidat s'il n'était licencié en droit, et s'il n'avait suivi pendant deux ans les cours gratuits de diplomatique.

Les élèves pensionnés, placés sous la direction de la commission formée pour les travaux littéraires dans le sein de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, devaient participer aux travaux historiques de cette Académie, et être appelés de préférence aux emplois dans les bibliothèques publiques, les archives des Musées, près des diverses collections littéraires de Paris et des départements. A mesure qu'ils étaient revêtus de fonctions non temporaires, un concours s'ouvrait pour que de nouveaux candidats les remplaçassent dans leur poste d'élèves-pensionnaires.

Au plan complet et sagement conçu du baron de Gérando, l'ordonnance royale du 22 février 1821, portant création d'une *Ecole des Chartes*, substitua des mesures insuffisantes et vicieuses. En voici la teneur :

« Louis, etc.

« Voulant ranimer un genre d'études indispensables à la gloire de la France, et fournir à notre Académie des Inscriptions et Belles-Lettres tous les moyens nécessaires pour l'avancement des travaux confiés à ses soins, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. Il y aura, à Paris, une *Ecole des Chartes*, dont les élèves recevront un traitement.

« Art. 2. Les élèves de l'École des Chartes ne pourront excéder le nombre de douze; ils seront nommés par notre ministre de l'intérieur parmi des jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, sur une liste double, qui sera présentée par notre Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

« Art. 3. On apprendra (*sic*) aux élèves de l'École des

Chartes à lire les divers manuscrits et à expliquer les dialectes français du moyen-âge.

« Art. 4. Les élèves seront dirigés dans cette étude par deux professeurs choisis par notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur, l'un au dépôt des manuscrits de notre Bibliothèque Royale de la rue de Richelieu, l'autre au dépôt des Archives de notre royaume.

« Art. 5. Les professeurs et les élèves de l'École des Chartes sont sous l'autorité du conservateur des manuscrits du moyen-âge de notre Bibliothèque Royale de la rue de Richelieu, et sous celle du garde-général des archives de notre royaume, chacun en ce qui les concerne spécialement et dans l'ordre de leurs attributions respectives.

« Art. 6. Notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

« Donné, etc. le 22 février 1821. *Signé* Louis, et plus bas, Siméon. »

Comme on le voit, les élèves-pensionnaires au lieu d'être choisis parmi des jeunes gens ayant suivi un cours de plusieurs années, et ayant donné des preuves de zèle et de capacité dans les examens et les concours d'admission, n'avaient d'autres titres que la faveur, et leur nomination était laissée au bon plaisir de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui présentait une liste de candidats, et à celui du ministre de l'intérieur qui choisissait dans cette liste.

L'ordonnance de 1821 était si incomplète qu'elle ne fixait même pas la durée de la pension et des cours, qui fut réglée par une autre ordonnance du 16 juillet 1825, et bornée à deux années. Elle présentait en outre l'inconvénient de n'avoir ouvert aucune carrière aux douze élèves-pensionnaires, et de ne leur fournir aucun moyen d'émulation. Il devait arriver en effet qu'après avoir employé deux années à de pénibles travaux, ces élèves seraient également embarrassés de tirer parti pour eux et pour l'État de la science qu'on leur aurait donné les moyens d'acquérir. C'était un

vice non moins notable dans l'organisation primitive de l'École des Chartes de l'avoir divisée en deux sections, l'une à la Bibliothèque Royale, l'autre aux Archives du royaume, absolument isolées et indépendantes, et ne s'entendant entre elles ni sur l'ordre et sur la marche des études, ni sur les progrès des élèves, dont rien ne constatait d'ailleurs régulièrement l'aptitude et l'assiduité.

On ne tarda pas à reconnaître tous les défauts d'une telle organisation. Après la fin du premier cours, l'Académie ayant présenté une nouvelle liste de candidats, le ministre lui répondit, le 9 janvier 1824, en lui demandant de faire connaître quelles améliorations il était possible d'introduire dans la nouvelle institution : c'était en réalité une fin de non-recevoir. Malgré l'empressement de l'Académie à satisfaire aux désirs du ministre en lui soumettant un nouveau projet, on s'abstint de nommer des élèves-pensionnaires, les deux professeurs de la Bibliothèque et des Archives furent chargés de continuer des cours où seraient admis des élèves, *auditeurs bénévoles*, et sans traitement. Le ministre ayant ainsi supprimé les encouragements attachés au titre d'élèves, les cours de l'École restèrent déserts, et l'institution eût été anéantie de fait, si les deux professeurs n'avaient continué de percevoir les émoluments affectés à leurs fonctions et d'annoncer chaque année le programme des leçons qu'il leur était impossible de faire faute d'auditeurs. Ce fut pourtant leur courageuse persévérance, éprouvée par cinq longues années de solitude qui sauva l'École des Chartes d'une mort complète.

Au mois d'août 1829, le comte de La Bourdonnaye, ministre de l'intérieur, conçut le projet de remettre en activité les cours de diplomatique et de paléographie, et d'apporter à l'institution elle-même toutes les modifications qu'elle demandait. Un rapport fut soumis au roi Charles X qui rendit le 11 novembre 1829 une ordonnance dont les principales dispositions sont encore en vigueur et forment la charte constitutive de l'École.

Les cours qui devaient s'y faire furent divisés en cours élémentaires et en cours de diplomatique et de paléographie française.

Le premier, dont la durée est d'un an, a pour objet d'apprendre à déchiffrer et à lire les chartes des diverses époques. Pour y être admis, il faut présenter un diplôme de bachelier ès-lettres et être âgé de plus de dix-huit ans et de moins de vingt-cinq. Ce cours, qui devait d'après l'ordonnance se faire aux Archives du royaume, a été dès l'origine transporté à la Bibliothèque Royale, où il a lieu dans une des salles du haut, près des combles, pour que les élèves sans doute soient plus voisins des parchemins enfumés et des manuscrits pou-

dreux. Les jeunes gens qui se destinent à le suivre doivent se faire inscrire dans la première quinzaine de janvier sur un registre spécial tenu par le professeur.

Du papier, de l'encre, des plumes, quelques titres originaux sur parchemin, quelques autres reproduits par la lithographie et un ou deux traités de diplomatique, forment tout

le cabinet scientifique de cette école de première année. Les leçons du professeur roulent d'abord sur la méthode de classer les archives et les bibliothèques ; sur la matière et les instruments qui ont servi à l'écriture chez les différents peuples de l'antiquité et du moyen-âge, enfin sur les diverses espèces d'écritures.

Sans prétendre usurper ici les fonctions du professeur, permettez-moi de vous initier à la première connaissance de ces sujets.

Le papyrus, le parchemin, les tablettes enduites de cire étaient presque exclusivement employées pour écrire chez les anciens ; le calamus, sorte de plume formée avec un roseau d'une espèce particulière, servaient à tracer sur ceux-ci des caractères avec de l'encre ; le *style* ou poinçon servait à graver sur celles-là. Le papier ne commença d'être en usage qu'à la fin du moyen-âge et ne prit une grande extension que postérieurement à l'invention de l'imprimerie.

Les plus anciens manuscrits connus ne remontent qu'au septième siècle ; c'est donc à partir de cette époque seulement que l'on étudie les diverses sortes d'écritures. On les divise : quant à la grandeur, en majuscule et en minuscule ; quant à la forme, en moulée et en cursive ; quant au caractère, en mérovingienne, carolingienne et capétienne. Cette dernière division, empruntée aux vicissitudes politiques de la France, est la plus usuelle en théorie comme la plus applicable dans la pratique, parce qu'il existe des différences bien tranchées entre les écritures de ces diverses époques. La plus facile à lire et celle par laquelle on doit en conséquence commencer à s'exercer à la paléographie, est l'écriture capétienne du dixième au quatorzième siècle. Plus on remonte vers l'antiquité, plus les lettres s'allongent, se lient entre elles et prennent des formes bizarres ; si l'on descend au contraire vers les temps modernes, on reconnaît que le métier de scribe, en prenant plus d'extension, perd comme art autant qu'il gagne comme profession, jusqu'à ce qu'enfin l'imprimerie porte un coup mortel aux copistes. Dès lors l'écriture, dont

l'emploi se borne aux lettres missives et aux actes, devient de plus en plus livrée aux caprices de chacun et reste souvent d'autant moins déchiffrable qu'elle n'a plus de règles certaines.

Le professeur du cours élémentaire s'assure par des interrogations que les élèves ont compris ses leçons; en les exerçant à la lecture des chartes manuscrites, il a soin de s'appuyer sur les abréviations dont la connaissance est le plus nécessaire pour bien déchiffrer les écritures anciennes, et leur fait surtout remarquer celles de ces abréviations dont l'interprétation a donné lieu à des controverses. Il leur fait exécuter des transcriptions dans lesquelles les élèves doivent écrire en toutes lettres les mots que les manuscrits ont exprimé par des abréviations et expliquer dans les notes qu'ils y joignent d'après quelles règles ou quelle autorité ils se sont décidés.

A la fin de ce cours, tous les élèves sont appelés à concourir devant la commission de l'École pour les places d'élèves-pensionnaires dont le nombre est fixé à six au moins, à huit au plus. Après un examen oral d'une composition écrite, la commission dresse une liste double de candidats par ordre de mérite et la soumet au ministre de l'instruction publique qui procède à la nomination des élèves-pensionnaires.

Le second cours, celui de diplomatique et de paléographie française, fait également à la Bibliothèque Royale, mais dans une des salles du premier étage du département des manuscrits, a pour but l'explication des divers dialectes du moyen-âge et l'initiation à la science critique des monuments écrits de cette époque, ainsi qu'à la manière d'en constater l'authenticité et d'en vérifier les dates.

Ce cours est spécialement consacré aux élèves-pensionnaires et dure deux ans; la première année le professeur fait surtout porter les exercices des élèves sur les chartes qui n'ont pas encore été publiées; il leur indique comme objet de travail des recherches, soit dans les grands recueils historiques connus sous le nom d'*Historiens de France*, d'*ordonnances des*

rois, etc.; soit dans les collections appelées *Traités* ou *Monuments de Diplomatique*, *Analectes*, *Spicilèges* ou autres semblables; soit enfin dans les historiens particuliers, afin de vérifier si les chartes manuscrites qu'ils ont traduites y ont été recueillies en totalité ou en partie; il les charge ensuite de collationner les originaux, dont il a donné l'explication, avec d'autres copies du même document qui peuvent exister dans les dépôts publics, et il leur en fait relever les variantes; enfin, il leur fait étudier les divers dialectes qui ont été en usage en France dans le moyen-âge, et il les exerce à des traductions dans lesquelles sont annotés les mots dont on ne trouve point l'explication dans les glossaires.

La seconde année, le professeur de diplomatique et de paléographie donne comme sujets de composition aux élèves, soit à domicile, soit sous ses yeux, la rédaction de petites dissertations sur le caractère, l'authenticité et l'objet des documents qu'il leur soumet et leur indique; sur les conséquences ou les inductions qu'on doit tirer de ces pièces relativement à l'éclaircissement de certains points de l'histoire, de la géographie, de l'industrie, de l'état social, et sur les divers idiomes du moyen-âge. La date, le lieu et la formule des actes sont souvent l'objet d'observations curieuses non moins qu'utiles.

Pendant la durée de leurs études, les élèves-pensionnaires touchent un traitement de 800 fr. par an. Ils devraient, d'après l'ordonnance du 11 novembre 1829, être appelés à prendre part aux travaux d'ordre et de classification qui se font habituellement au département des manuscrits de la Bibliothèque, ainsi qu'aux Archives du royaume, et sous ce rapport se voir soumis aux mêmes règles que les employés de ces établissements. Nous devons dire qu'il n'est pas à notre connaissance que leur concours ait jamais été réclamé en vertu de cette disposition, quoiqu'ils aient toujours continué à toucher leur pension de 800 fr.

Lorsque la seconde année du cours de diplomatique et de paléographie française est expirée, les élèves-pensionnaires

sont examinés de nouveau devant la commission de l'École; ceux qui sont reconnus dignes de cette distinction reçoivent du ministre de l'instruction publique un brevet d'*archiviste-paléographe;* ils ont droit à la moitié des emplois qui viennent à vaquer dans les bibliothèques particulières, les Archives du royaume et les divers dépôts littéraires.

Il semblerait, au premier aperçu, que l'École des Chartes ouvre à la jeunesse un avenir, sinon plus brillant, du moins plus avantageux sous beaucoup de rapports que les autres; un traitement de 800 fr. accordé pendant deux ans à des élèves pour compléter des études qui doivent, sauf le cas d'incapacité et de manque de zèle, leur garantir le brevet d'archiviste-paléographe et leur donner droit à la moitié des places vacantes dans les établissements de leur spécialité, certes voilà ce qu'on ne rencontrera ni à l'École de Médecine ni à l'École de Droit, d'où l'on ne sort, après de longues et dispendieuses années d'études, qu'avec un titre qui vous confère le droit de vous créer une position à vos risques et périls; les Écoles Navale, Polytechnique, de Saint-Cyr, d'Alfort, elles-mêmes, sont loin d'offrir un équivalent des avantages de l'École des Chartes, puisque dans ces établissements les élèves sont tenus aux frais des parents.

Que les jeunes gens cependant prennent garde de se laisser prendre à ces dehors trop séduisants!... Nous venons de leur montrer les fleurs et nous croirions manquer à notre conscience et à notre devoir si maintenant nous ne leur découvrions pas les épines. Celui qui, sans un vif penchant pour les sciences historiques, sans un goût décidé pour le travail qu'elles exigent, s'engagerait par des vues d'ambition dans la carrière de l'École des Chartes, celui-là, disons-nous, s'exposerait à de cruelles déceptions. En effet, après trois années d'études pénibles et opiniâtres, quelle perspective s'offre à l'élève-pensionnaire devenu archiviste-paléographe? une place dans les bibliothèques ou dans les archives publiques?.... Mais en général ce sont des fonctions mal rétribuées, et sans espoir d'avancement, faute de hiérarchie.

On l'appellera à diriger un de ces établissements au fond de quelque province, où il sera, il est vrai le premier, mais où, malgré l'avis de J. César, il regrettera d'être au premier rang, car il n'a pas même l'espoir d'une promotion. Il aura pour traitement douze, quinze ou dix-huit cents francs; c'est tout l'avenir qui se déroule devant lui; il mourra comme il aura vécu, bibliothécaire d'Agen ou de Carpentras. Cette position peut convenir à un vieillard qui veut finir ses jours dans la retraite au sein des livres; mais peut-elle être acceptée par un jeune homme d'intelligence et d'énergie?...

D'ailleurs, il est un vice plus criant encore. Je voudrais pouvoir vous le taire, ô mes jeunes lecteurs, et je le ferais, s'il ne s'agissait pas de vos plus chers intérêts sur lesquels j'ai pris, en commençant ce livre, l'engagement sacré de vous éclairer.

L'article de l'ordonnance de 1829 qui assure un avenir aux élèves de l'École des Chartes lorsqu'ils ont obtenu le titre et le brevet d'archiviste-paléographe, n'a été rapporté par aucune autre décision ultérieure. Il a été reconnu et invoqué à différentes époques, et la commission de l'École s'est toujours fait un devoir de réclamer son exécution. Mais malheureusement, par suite de l'organisation ou plutôt par suite du défaut d'organisation des choses, *il est impossible à l'administration de remplir ses promesses*. Dans les départements ce sont les municipalités et les conseils de préfecture qui votent les fonds alloués pour le traitement de leurs bibliothécaires et de leurs archivistes; la nomination des personnes appelées à ces emplois leur est donc naturellement subordonnée, puisqu'il leur suffirait de supprimer les fonds pour repousser le candidat nommé par le ministère. Aussi les places sont-elles en général données suivant les influences des conseillers municipaux, et cela se conçoit. Restent donc seulement les Archives du royaume, les cinq bibliothèques de Paris placées sous l'action immédiate du ministre de l'instruction publique; mais il faut encore en excepter la Bibliothèque Royale dont les employés sont, d'a-

près une loi exceptionnelle, c'est-à-dire aussi dangereuse que peu justifiable, choisis par l'assemblée générale des conservateurs de cet établissement. Le nombre des places qui, après tant d'éliminations, restent encore à la disposition du ministre, paraîtra bien restreint si l'on réfléchit à la masse des solliciteurs, à la foule des hommes de lettres, de journalistes, de vieux professeurs dont il faut récompenser les services ou encourager les efforts. Aussi les droits des archivistes-paléographes, équilibrés par d'autres droits plus étendus peut-être, emportent rarement la balance.

Cependant ces élèves, il faut le dire, ont entre les mains des éléments de succès dont plusieurs se sont utilement servis dans l'intérêt de leur avenir. On en a vus, par des talents vraiment distingués, se créer une position au milieu de tant d'intérêts opposés. On compte dans ce nombre un bibliothécaire de la ville, deux de l'Institut, trois employés des Archives du royaume, un conservateur et deux employés de la Bibliothèque Royale, les archivistes de Poitiers, Lyon, Colmar, Angers, Tours, Lille et Nevers. Les élèves-pensionnaires qui, par la restriction du nombre des places, étaient restés sans emploi, accoutumés à un travail ardu dans lequel l'intelligence est toujours en mouvement, se sont ouvert une route moins spéciale, mais non moins honorable, dans la magistrature, le barreau, la littérature, et même dans d'autres carrières, excepté dans l'armée, car de l'épée à la plume la distance à franchir est trop considérable.

Je croirais ne pas remplir complétement ma mission et laisser imparfait le tableau que j'ai essayé de tracer de l'École des Chartes, si je ne mettais sous les yeux de mes lecteurs les services qu'elle a rendus à la science dans la personne d'un assez grand nombre de ses anciens élèves. En première ligne je citerai MM. Eugène Burnouf et Guérard, aujourd'hui membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et qui ont su conquérir une place distinguée dans l'estime de l'Europe savante. Un autre, M. Capefigue, trois fois couronné par l'Académie, a rendu son

nom populaire comme historien de Philippe-Auguste, de la Ligue, etc.; c'est de leurs rangs que sont sortis MM. Burnouf, professeur de sanscrit au collége de France; Levaillant de Florival, savant professeur d'arménien de l'école des langues orientales; M. Floquet, greffier en chef de la Cour royale de Rouen, auteur de l'histoire du privilége de Saint-Romain et de l'histoire du sacre des rois de France; M. Borel d'Hauterive, digne émule des Chérin et des d'Hozier, connu depuis plusieurs années par ses grands travaux généalogiques et nobiliaires. Enfin, il est à observer que parmi les autres jeunes gens sortis de l'École des Chartes, et le nombre total ne s'en élève aujourd'hui qu'à cinquante, il n'en est pas un peut-être qui ne se soit fait un nom dans la littérature sérieuse ou frivole. Journal des savants, revues de Paris, feuilles politiques, recueils scientifiques et littéraires, partout on les a accueillis avec une bienveillance qu'ils ont su mériter.

Afin, de réunir leurs efforts et travailler par une coopération glorieuse à élever un monument durable par son utilité, les élèves-pensionnaires et leurs prédécesseurs, sous le patronage du ministère, se sont formés en société au mois d'avril 1859, et ont commencé, sous le titre de *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, un recueil périodique, spécialement destiné à leurs propres travaux. Le succès de cette publication, qui forme déjà trois volumes, dont les exemplaires, devenus rares, ont obtenu une valeur fort au-dessus du chiffre primitif de la souscription, atteste que le mérite de l'exécution n'a pas failli à leur zèle.

Tant de services réels rendus à la science ont conquis à l'École des Chartes l'estime des étrangers, et dans des circonstances importantes, les pays voisins ont eu maintes fois recours aux lumières de ses élèves. Le gouvernement anglais a choisi, il y a quelques années, un de nos *archivistes-paléographes*, pour la vérification des titres relatifs à une haute question politique et judiciaire. Il s'agissait d'un sieur Humphries, qui prenait la qualité de comte de Sterling, et se disait le représentant direct et l'héritier du premier fondateur

des établissements européens dans la Nouvelle-Écosse. Il réclamait du gouvernement de la Grande-Bretagne son titre de comte de Sterling, pair d'Écosse, et une somme de 400 millions en indemnité des immenses possessions que le roi Charles Ier avait concédées à celui dont il se prétendait descendre. On sait que les archives d'Écosse furent transportées à Londres sous Cromwell et que plus tard, lorsqu'on les transportait à Édimbourg, elles périrent avec le vaisseau auquel on les avait confiées. Le sieur Humphries, profitant de cette circonstance, produisait un grand nombre de pièces tendant à établir, par induction, l'authenticité de la concession primitive faite par Charles Ier au véritable comte de Sterling, et à prouver qu'il descendait de ce noble personnage. Le gouvernement anglais répondit d'abord à ces réclamations, suivant sa manière de procéder, en accusant la partie adverse de faux, et la fit traduire devant la cour d'Édimbourg; M. Teulet, archiviste-paléographe, fut appelé comme expert pour apprécier l'authenticité des pièces produites, et justifia pleinement, devant la haute cour d'Édimbourg, la parfaite opinion que nos voisins ont conçue des études paléographiques de l'École royale des Chartes.

A la belle part que cette institution peut réclamer dans le mouvement et les progrès des sciences historiques, elle pourra joindre des services plus immédiats peut-être encore. Il y a dans tous les départements des archives dans un état déplorable de désordre et d'incurie; ces dépôts contiennent des collections de pièces historiques, des titres anciens, des documents enfin d'une très grande importance. Leur bibliographie seule remplirait un volume; le jour où l'on voudra utiliser tous ces trésors, et il faudra bien que l'on finisse par y penser, ce sera aux élèves de l'École des Chartes (et là est son avenir) qu'appartiendra la tâche immense de classer les archives départementales. Ce sera parmi ses élèves qu'il faudra nécessairement recruter des collaborateurs pour ces grands travaux d'érudition qui ont fait au siècle dernier la gloire du pays, et dont la continuation nous est enfin promise.

Qui pourrait exercer au profit de l'histoire les droits d'une critique éclairée et solide, mieux que les élèves de l'École des Chartes, nourris des vraies traditions de la science, forts de la connaissance des faits puisés aux sources originales? Qui mieux que ces jeunes savants pourraient faire revivre les préceptes et les pratiques de l'érudition bénédictine, un peu trop oubliée de nos jours, et qu'il importerait tant de remettre en honneur?

Aussi, malgré la sévérité des études de paléographie et de diplomatique, malgré la perspective d'une carrière austère et sans essor brillant, on a toujours vu depuis 1830 se presser aux portes de l'École des Chartes un nombre chaque année croissant de jeunes candidats.

Quel parti suivre au milieu de tant d'éloges et d'objections?... Nous allons tâcher de vous l'indiquer avec impartialité. Êtes-vous plus ambitieux de savoir que de plaisirs, des joies saintes de la science que des joies profanes du monde, de gloire littéraire que de puissance? vous trouverez à l'École des Chartes amplement de quoi satisfaire vos belles inclinations. Si au contraire, à l'âge où il s'agit de s'orienter dans la vie, si un espoir d'avancement rapide à la fortune vous attirait à cette institution, gardez-vous d'y entrer... ce serait vous fourvoyer; il vous faudrait plus tard revenir sur vos pas, ou subir avec découragement une position où l'on ne trouve presque de satisfaction que pour les nobles appétits de l'intelligence.

Imp Bertauts

r. St Marc, 14

Ecole de St Cyr

L'ÉCOLE SPÉCIALE

MILITAIRE

DE SAINT-CYR.

A quelques lieues sud-ouest au-dessus de Paris, à une lieue environ de Versailles se présente un village, enterré pour ainsi dire au milieu des hauteurs qui le dominent; c'est Saint-Cyr au pied de la colline qui conduit aux étangs de Trappes, et sur laquelle se déroulent les sinuosités de la route qui mène de Paris à Rambouillet. Nous ne vous raconterons pas la chronique religieuse de sainte Julithe et le martyre de son très jeune fils Cyrus qui donna, dit-on, son nom au pays. Nous ne parlerons aussi que comme mention des couvents d'hommes et de femmes, qui, dans les premiers siècles de notre histoire, s'élevèrent successivement sur le même emplacement et s'en effacèrent si complétement qu'on n'en trouve plus de traces aujourd'hui que dans les anciens chroniqueurs des ordres religieux. Enjambant par-dessus huit ou dix siècles, nous arriverons tout d'abord à l'époque où

madame de Maintenon, fatiguée de la cour et se préparant une retraite, songea en même temps à illustrer les dernières années de son règne par une fondation digne d'elle; on comprend déjà qu'il s'agit du couvent des filles de Saint-Louis, asile destiné à cinq cents demoiselles nobles sans fortune, qui devaient y recevoir une éducation en harmonie avec leur naissance, et même, dans le cas où elles ne trouveraient pas un établissement convenable, y passer leur vie entière. Madame de Maintenon soumit son projet au roi qui l'approuva dès les premières paroles, et mit à sa disposition, sans fixer de limites à sa générosité, telle somme qu'elle jugerait nécessaire, tant pour la construction des bâtiments que pour les dépenses du personnel de la maison, de l'entretien des élèves et autres frais. Saint-Cyr n'était alors qu'un terrain inculte, couvert de marais et d'arbres rabougris. Aussitôt on creuse, on dessèche, on déblaie; sur les plans de Jules Hardouin Mansard s'élèvent douze corps de bâtiments séparés par cinq cours; le 1er mai 1686, un an jour pour jour, à partir du moment où les constructions avaient été commencées, le couvent fut inauguré; deux mille cinq cents hommes y avaient constamment travaillé pendant ce laps de temps; madame de Maintenon était pressée.

Aujourd'hui comme alors, avec leurs murs élevés et d'un gris noir, leur toiture en ardoises, leurs fenêtres grillagées, les bâtiments de Saint-Cyr ont un aspect sombre et sévère. Le soir, au moment où la lune se lève derrière les bois voisins, quand tout repose dans l'École, au voyageur qui la contemple elle apparaît encore comme un cloître silencieux et désert. Mais qu'il attende le lever du jour, et le spectacle va bien changer. Tout à coup les clameurs bruyantes de cinq cents ou six cents jeunes gens succèdent au silence de la nuit. Entendez-vous les commandements des chefs, le cliquetis des fusils dans les manœuvres, le bruit régulier des marches militaires, la détonation des armes à feu dans les feux de file ou de peloton que dominent encore les retentissements prolongés du canon, du mortier ou de l'obus dans les jeux

du polygone..... La métamorphose est complète; entrez plutôt, demandez la cour longue, la cour verte, la cour royale, celle de l'église ou celle des cuisines, on ne saura ce que vous voulez dire; si vous consultez les anciens du village, ceux qui vivaient sous la restauration, ils n'ont jamais connu que la cour de Bordeaux, celle de Madame, etc.; c'est que, suivant les révolutions qui se sont succédé en France, tout a changé de nom; aujourd'hui ces cours sont celles de Wagram, d'Orléans, de Nemours, etc.; une seule a conservé le souvenir de la fondatrice, juste hommage dont on ne devra jamais priver sa mémoire. Les jardins ont été transformés en champ-de-mars et en potagers; la petite forêt seule est restée intacte; ce charmant pavillon, que vous voyez là-bas, fut le témoin des graves entrevues de Louis XIV et de sa mystique amie; il est devenu la demeure du général. Voici la chapelle où résonnaient les religieux cantiques des jeunes filles soutenues par l'orgue majestueux; la nef est restée silencieuse, mais j'y reconnais encore deux tableaux estimés de Jouvenet. Ce fut dans cette vaste pièce dont l'entrée est à côté de celle de la chapelle, que Pierre-le-Grand rendit visite à la fondatrice de l'établissement, alitée depuis plusieurs jours; c'est là que, d'un mouvement spontané, il se leva pour écarter les rideaux des croisées, afin de mieux contempler les traits de la femme célèbre qui pendant quinze ans avait fait les destinées de la France: c'est enfin là qu'elle mourut. Plus loin dans la cour suivante fut représentée pour la première fois la tragédie d'Esther, délicieuse allégorie de Racine, devenu courtisan, et malgré tout, resté grand poëte, tant la muse l'avait comblé.

> Peut-être on t'a conté la fameuse disgrâce
> De l'altière Vasthi dont j'occupe la place...

Toute l'intention de la pièce était dans ces deux vers. C'était la consécration de la chute de Vasthi-Montespan et du triomphe d'Esther-Maintenon. On ne peut visiter ces vastes édifices sans qu'à chaque pas les souvenirs se dressent devant nous. Mais ce ne sont plus que des souvenirs. Dans les cor-

ridors où glissaient légères et diaphanes les filles de la marquise de Maintenon, résonne aujourd'hui la démarche pesante et régulière du Saint-Cyrien. Aux doux murmures des conversations chastes et pures, aux rondes naïves, ont succédé la chanson grivoise, les commandements sonores et les bruits de l'artillerie ; nous sommes bien dans une école militaire, oublions donc *le nid de colombes* de Louis XIV, pour nous occuper exclusivement de la belliqueuse pépinière que l'Empereur appelait *le nid de ses aiglons*.

Nous avons tous vu dans nos études l'importance que l'on attachait chez les peuples de l'antiquité, Persans, Grecs et Romains, à former de bonne heure la jeunesse à la vie militaire. Quintilien et Végèce nous apprennent que dès l'âge de douze ans, les jeunes Romains commençaient l'apprentissage du métier des armes. Parmi les peuples modernes, il n'existe peut-être pas une seule nation qui n'ait ses écoles militaires : on a compris partout l'impérieuse nécessité de plier, dès leur premières années, aux difficultés sans nombre, aux rigueurs de leur profession, les hommes qui doivent commander les soldats. Aussi la Russie, la Prusse, les États-Unis ont leurs écoles des cadets de l'armée ; l'Angleterre a son collége militaire de Sandhurst. L'utilité des écoles militaires est donc aujourd'hui démontrée.

Dans cette occasion, comme dans tant d'autres, la France a eu encore l'initiative. La première idée d'une école militaire appartient au brave de La Noue-bras-de-fer, ce chef redouté du parti protestant, qui écrivait vers 1587.

Le cardinal Mazarin la lui empruntant sans doute, voulut la mettre à exécution ; le collége auquel il donna son nom devait dans le principe être institué dans ce but ; l'Université contraria ce dessein, et à peine le cardinal avait-il cessé de vivre, que le collége passa complétement sous le joug universitaire. Cependant, quoique les intentions du fondateur eussent été complétement faussées, il en résulta un progrès véritable pour l'instruction publique. Dans son projet, Mazarin avait dû nécessairement mettre au premier rang dans les

études auxquelles devaient s'appliquer ses élèves celle des mathématiques jusqu'alors totalement négligées en France dans l'enseignement secondaire. Après sa mort, on en reconnut les avantages multipliés, et les chaires de mathématiques furent conservées au collége de Mazarin ; cette amélioration s'introduisit bientôt dans les établissements du même genre; et bien qu'accessoirement sans doute encore, les sciences exactes commencèrent dès cette époque à faire partie du système universitaire.

Ce progrès ne fut pas le seul résultat heureux que provoqua la tentative de Mazarin quoique échouée ; il est rare qu'un projet vraiment utile retombe dans l'oubli après avoir eu un commencement d'exécution ; il se présente toujours quelques hommes animés de l'amour du bien public, qui le relèvent et recommencent l'œuvre de leurs devanciers, jusqu'à ce qu'elle soit réalisée. Sous Louis XIV, Louvois reprit le dessein de Mazarin ; mais les jésuites s'opposèrent encore à son accomplissement, et le ministre dut y renoncer, non pas entièrement néanmoins, puisque la création des cadets gentilshommes fut la suite de cette mesure avortée; on sait que ces cadets gentilshommes étaient en quelque sorte des élèves que l'on répartissait par quatre, six, ou huit dans les compagnies, en leur fournissant les maîtres nécessaires à leur instruction. Ils faisaient le service comme les sous-officiers, et se préparaient à commander un jour en se livrant en même temps à la pratique et à la théorie de leur profession.

En 1724, Pâris-Duverney dressa le plan d'une vaste École militaire qui, si elle eût été exécutée, aurait fourni à l'armée des officiers de toutes armes, depuis la cavalerie jusqu'au génie; les élèves y eussent été divisés suivant leur destination, et placés sous des maîtres spéciaux. Cet établissement eût donc réuni en quelque sorte en lui seul les Écoles Polytechnique, du génie, de Saint-Cyr, de l'artillerie, de la cavalerie, etc. ; c'eût été certainement la plus belle institution des temps modernes ; déjà les plans étaient dressés, la plaine de Billancourt choisie pour leur emplacement, quand des

réflexions plus mûres firent renoncer à ce dessein ; ce fut sa grandeur même qui en empêcha l'exécution.

Cependant, tant d'efforts successifs tentés par des hommes éminemment capables avaient enfin éveillé l'attention du gouvernement. En 1750, un autre Duverney, frère du premier, fit revivre son projet, en restreignit considérablement les plans, et, suivant les encyclopédistes, les fit goûter à madame de Pompadour, qui les mit sous les yeux de Louis XV, et provoqua l'édit de 1751. « Sire, lui fait dire dans un langage ampoulé, un des écrivains que nous venons de nommer ; Sire, ce sera le berceau de la gloire placé à côté de l'hôtel des Invalides, qui en est la retraite et le tombeau. » Nous, qui nous défions autant des écrivains courtisans que des écrivains pamphlétaires, nous pensons qu'il est beaucoup plus logique, plus juste et plus simple en même temps, de faire honneur de cette belle conception à un grand ministre à qui la France a dû d'ailleurs tant d'autres établissements utiles, et nous regardons d'Argenson comme le véritable fondateur de l'École militaire. Malheureusement, l'esprit de l'époque, si pernicieux qu'il gâtait jusqu'au bien que l'on voulait faire, se fit sentir ici dans toute son influence. Les édifices furent établis avec un faste ruineux, qui, dès le principe, faillit les rendre inutiles. Les élèves jouirent de priviléges vraiment criants ; ils menèrent bientôt une vie de luxe et de plaisirs, qui faussa complétement le but de l'institution. L'École militaire devait recevoir cinq cents jeunes gens de huit à treize ans, fils ou petits-fils d'officiers morts aux armées ou de mort naturelle, mais ayant porté les armes, ou retirés avec pension ; ils devaient faire preuve de quatre générations de noblesse paternelle ; à dix-huit ou vingt ans, ils entraient dans un corps avec le grade d'officiers, et leurs années de service dataient de leur entrée à l'École[1] !... Enfin une ordonnance de 1751 créa, pour les

(1) Dans les rangs mêmes de l'aristocratie, les esprits justes blâmaient ce privilége excessif, et notre aïeul, le vicomte de Croix, qui avait été élevé

élèves de l'École, une décoration particulière qu'ils avaient le droit de porter toute leur vie ; c'était une distinction aristocratique s'il en fût jamais, elle signifiait : « Je compte au moins quatre degrés de noblesse. » Aussi les élèves en étaient-ils très fiers, et nous avons vu des vieillards octogénaires qui la portaient encore avec orgueil. On sait que la table de ces messieurs était servie avec un luxe inouï; cet amour du faste et de la mollesse se faisait remarquer ici jusque dans les moindres détails, à ce point que l'esprit austère du jeune Buonaparte en fut révolté ; il crut devoir adresser au commandant un projet de réforme dans lequel se révèle déjà cette intelligence ferme autant que vaste à laquelle il dut sa merveilleuse fortune, et peut-être ses revers... Ce document authentique n'est pas le moins curieux de la jeunesse de Napoléon.

Les dépenses de la nouvelle institution devinrent si exorbitantes qu'on ne sut bientôt plus comment y faire face. On perçut en sa faveur un impôt d'un denier sur chaque carte à jouer, et l'on sait s'il se faisait alors une grande consommation de cartes !... Ce produit fut bientôt encore insuffisant... En 1757, un arrêté concéda à l'École, pour trente années, le produit d'une loterie, qui fut appelée de l'École militaire ; enfin on lui accorda diverses franchises, immunités, dispenses de droits d'aides, etc., etc. Vers cette époque, un pensionnat militaire annexe fut créé à La Flèche ; on y recevait deux cent cinquante élèves, depuis l'âge de huit jusqu'à quatorze ans : l'École recrutait dans cette pépinière les jeunes gens qui montraient le plus de dispositions militaires.

Cet établissement était un gouffre où se perdaient les deniers de l'État et tant de faveurs excessives en reculèrent à peine la perte. En 1776, l'ordre fut donné de vendre l'hôtel. Les élèves, au nombre de six cents, furent répar-

à l'École militaire, ne pouvait s'empêcher d'avouer qu'une faveur aussi exclusive avait produit dans l'armée les plus fâcheux résultats.

(*Note de l'Auteur.*)

tis en divers colléges militaires, établis à Auxerre, Beaumont, Brienne, Dôle, Effiat, Pont-à-Mousson, Pont-le-Voy, Sorrèze, Tournon, Tyron et Vendôme ; une décision de la même année leur donna le titre d'Écoles militaires ; les élèves qui en sortaient devaient entrer comme cadets-gentilshommes dans les régiments.

L'hôtel ne fut pas vendu ; en 1777, un corps d'élèves et de cadets s'y rétablit ; les élèves des écoles militaires durent être annuellement appelés à Paris, après avoir subi un examen. En 1787, les mêmes désordres se reproduisent et amènent le même résultat qu'en 1776. Les élèves, au nombre de sept cents, sont de nouveau répartis dans les colléges provinciaux. En 1795, un décret de la Convention ordonne la vente de tous les biens de l'hôtel, des colléges ou prytanées, etc. Un autre décret du 9 septembre suivant supprime les écoles militaires ; une seule reste établie à Saint-Cyr ; mais elle n'eut qu'une existence éphémère. Car nous voyons, en l'an XI de la république, une *École spéciale militaire* s'établir à Fontainebleau, sans doute avec les débris de celle de Saint-Cyr ; celle-ci ne fut rendue à sa première destination qu'en 1808 sur un décret impérial qui y transportait une partie des élèves de Fontainebleau. Il y eut donc alors deux écoles militaires ; la première eut pour destination de donner des officiers à toutes les troupes de ligne ; la deuxième, des sous-officiers à la jeune garde ; cette dernière fut dissoute en 1815 à la rentrée des Bourbons.

On a fait aux Saint-Cyriens le reproche de ne s'être pas montrés à l'époque de l'invasion aussi valeureusement que les polytechniciens. Nous ignorons jusqu'à quel point est fondé un reproche si grave, si peu en harmonie avec les sentiments de la jeunesse française, et nous aimons à croire que les circonstances leur ont été défavorables ; mais en tout cas la conduite de leurs frères de Fontainebleau est si propre à les venger d'un tel soupçon, qu'il nous paraît impossible de ne pas entrer dans quelques détails à ce sujet.

L'École de Fontainebleau, commandée par un général ou

un colonel, se composait de cinq compagnies, sous le nom de bataillon d'instruction, quatre de tirailleurs et une de fusiliers ; chaque compagnie comptait deux cents hommes environ.

Dès la première nouvelle de l'approche des alliés, vers le commencement de février 1815, le bataillon d'instruction campe dans la forêt de Fontainebleau et y bivouaque pendant un mois environ, faisant de nombreuses escarmouches contre les tirailleurs de l'armée alliée. Vers la même époque, un détachement de l'École, dirigé sur Montereau, s'arrête à Nemours, menacé par un détachement de cavalerie ennemie ; les élèves établissent à la hâte une tête de pont, et reçoivent leurs agresseurs avec un feu croisé qui les oblige à se retirer ; mais ils tournent la ville et les défenseurs de Nemours sont faits prisonniers après une vaillante défense. Après la prise de Moret et de Montereau, le bataillon d'instruction rentre à l'École, non sans avoir de sérieux engagements avec les avant-postes de l'ennemi ; celui-ci, inquiété par le voisinage de ces jeunes braves, prend le parti de se porter en force sur Fontainebleau ; la résistance était impossible ; les chefs le sentirent ; leur devoir leur ordonnait de ne point compromettre inutilement l'existence du *bataillon d'instruction*, qui pouvait devenir une importante ressource au milieu de tant de désastres, et, malgré la résistance des élèves, qui brûlaient d'en venir à un engagement décisif, l'ordre est donné de se porter pendant la nuit sur Paris, et de camper à Courbevoie. Dans l'intervalle, l'Empereur reprend Montereau, et l'École vient de nouveau camper pendant huit jours dans la forêt, servant d'avant-poste à la vieille garde, et échangeant souvent des coups de fusil avec les Prussiens. Enfin, le gros de l'armée française formant un noyau de trente mille hommes environ, se réunit à Fontainebleau ; il s'agit de marcher sur la capitale ; les élèves conserveront leur rang, ils continueront de servir d'avant-garde à la vieille garde : leur enthousiasme est au comble, ils accueillent avec des cris de joie les proclamations qui les appellent à Paris. Sous le commandement du

général Friand ils partent, la nuit favorise leurs pas ; déjà ils ont gagné Essonne... Le jour bientôt va naître, mais la campagne est encore enveloppée dans les pénombres du crépuscule... Une troupe s'approche, ô bonheur! serait-ce l'ennemi?... la fortune les favoriserait-elle au point de leur permettre d'entrer à Paris, précédés par la renommée d'un fait d'armes glorieux?... « Silence dans les rangs!... Garde à vous!... Qui vive?... c'est l'Empereur qui s'avance escorté par un gros d'état-major... » « Vive l'Empereur! vive l'Empereur! à Paris!

Sire, à Paris! nous y mourrons pour vous défendre et pour donner à la France le temps de se lever en masse contre l'ennemi. Vive l'Empereur!... » Contre l'habitude, ces cris enthousiastes n'ont pas d'échos dans le cortége de Napoléon ; lui-même est triste et silencieux, une douleur profonde mais héroïque est peinte sur son visage... « Rentrez à l'École, jeunes gens, Paris a capitulé... » Se figure-t-on l'effet que de telles paroles durent produire sur ces esprits ardents, ivres de l'amour de la gloire et de l'amour de la patrie ; ils allaient

joyeusement verser leur sang pour défendre Paris, et Paris s'est rendu!... O honte! ô douleur! ô désespoir! mais du moins ils seront fidèles à leur empereur, même après sa chute... L'École se dissout et se disperse; c'est en vain que le duc de Berry lui ouvre les rangs de la garde royale... elle refuse de servir sous un gouvernement qui s'est appuyé sur les forces de l'étranger.

Pendant toute cette longue période, le bataillon d'instruction s'est montré sous le jour le plus favorable, endurant sans murmurer un pénible et long bivouac pendant les plus grands froids d'un rude hiver, et les marches et les contre-marches forcées; inquiétant sans cesse l'ennemi par de chaudes escarmouches, toujours prêt enfin à courir au combat, et manifestant dans toutes les occasions un empressement, un courage, un patriotisme dignes des plus grands éloges. Bien que l'École de Saint-Cyr n'ait peut-être pas eu l'occasion de prendre un rôle aussi brillant dans ces circonstances, nous la trouverons cependant non moins digne de l'estime publique, non moins utile au pays; mais pour être suffisamment appréciée, cette proposition exige quelques détails préliminaires.

Le général Bellavène, déjà commandant de l'École de Fontainebleau, fut appelé à commander celle de Saint-Cyr, lors de sa création en 1808. Bellavène était doué d'une taille athlétique, d'un visage noble et sévère, d'une voix imposante et sonore, d'un regard pénétrant; nul homme, ne rappelait mieux l'image d'un héros; les élèves regardaient avec admiration la jambe de bois qu'il avait *gagnée* à Rastadt; ils se rappelaient avec respect les preuves de courage qu'il avait données dans la campagne du Rhin, au passage de Kœhl, à Kinlzig; le commandant sévère tour à tour et bienveillant, parfait administrateur, vigilant et dévoué, était bien l'homme le plus propre à commander à une jeunesse fougueuse et irritable. Aussi ce seul mot : « *Voici le général...* » suffisait pour ramener l'ordre en un moment, et son nom était un talisman qui avait le pouvoir d'en-

chaîner les plus violentes tempêtes. Si l'on veut bien penser un instant au fanatisme guerrier que la république avait soufflé dans tous les cœurs, à l'habileté avec laquelle l'Empereur avait conservé et surexcité encore cette ardeur en enivrant tous les esprits des idées de gloire et de conquêtes, on concevra facilement ce que devait être, sous un chef comme Bellavène, une jeunesse bouillante, bercée au bruit des victoires répétées de son empereur ; élevée au milieu des récits des glorieuses prouesses de ses devanciers, brûlant du désir de suivre leurs traces, et rêvant au moins les épaulettes de colonel conquises au prix de son sang : aussi les élèves se livraient avec un zèle infatigable aux exercices pratiques de leur profession ; rien ne les rebutait ; ni les pénibles corvées du réfectoire et de la chambrée, ni le pain de munition, ni la dure nécessité de manger debout à la gamelle comme les soldats ; ils blanchissaient eux-mêmes leurs chemises, réparaient certaines parties de leur habillement, maniant tour à tour le balai, l'aiguille, le savon et le fusil ; c'était là surtout qu'ils excellaient : jamais on ne vit de troupes manœuvrer avec plus d'ensemble. Le fusil semblait faire partie intégrante des Saint-Cyriens, comme la griffe fait partie du lion ; ils le maniaient avec une prestesse, une légèreté, un ensemble et une force inimaginables ; six cents fusils se baissaient, se relevaient, montaient, descendaient, s'alignaient, faisaient feu comme si un seul bras les eût tous fait mouvoir. Ainsi, par exemple, dans les dix-huit mouvements de la charge à volonté, l'ordonnance défend aux soldats de s'attendre : les Saint-Cyriens ne s'attendaient pas ; mais la précision de leurs mouvements était telle, que par le fait l'ordonnance se trouvait éludée ; ils mettaient dans tous leurs exercices une coquetterie qui faisait plaisir à voir ; leur tenue était admirable, le fusil astiqué avec amour ; les armes luisantes, les buffleteries éblouissantes de blancheur ; les gradés, assez indulgents sur tout le reste, étaient, sur ce sujet, d'une excessive sévérité ; l'absence d'un bouton, une tache, une guêtre boutonnée avec négligence, étaient autant de délits qu'on punissait im-

pitoyablement. On ne saurait se faire une idée de la rigueur de ces punitions ; le coupable était astreint à conserver dans les exercices les positions les plus pénibles : la plus sévère était de quatre jours de peloton de punition ; c'est-à-dire quatre stations d'une heure à un peloton condamné à une immobilité automatique ; celui qui manquait à cette immobilité, se voyait soumis à la position de *en joue, au premier rang, genou en terre,* jusqu'à ce qu'il tombât épuisé sur la place. Les études théoriques étaient peut-être un peu négligées ; les jeunes gens mettaient leur gloire à devenir de bons troupiers ; ils avaient si réellement l'amour de leur métier, que le froid excessif de l'hiver de 1812 n'interrompit point les exercices du canon à l'École ; l'usage des gants étant interdit dans cet exercice comme dans celui du fusil, le sang jaillissait de leurs mains crevassées par le froid, et la culasse des canons, les crosses des fusils en portaient des traces répétées sans qu'ils se permissent le plus léger murmure. Ils méritaient bien vraiment le nom de *premier bataillon de France* et ne faisaient point mentir la légende du drapeau que l'Empereur leur avait donné : ILS APPRENNENT A VAINCRE.

Dans l'espace restreint de six ou sept ans, de 1808 à 1815, l'École de Saint-Cyr a fourni à l'armée plus de trois mille officiers braves autant qu'éclairés ; dans la seule année 1812, l'Empereur en tira huit cents ! Alors le Saint-Cyrien se voyait accueilli dans tous les lieux publics avec une bienveillance, nous dirions presque une déférence, dont le souvenir nous est encore pénible aujourd'hui en raison de la cause qui la faisait naître. Se présentait-il au Théâtre-Français lorsque la foule s'y pressait pour entendre Talma ou Mlle Mars, il n'avait pas besoin de faire queue... « C'est un jeune officier de Saint-Cyr qui part pour la grande-armée, » disait-on, et chacun de se ranger et de lui donner la première place... C'était une victime promise ; on lui faisait les honneurs du sacrifice. Lorsqu'il arrivait au régiment, son colonel reconnaissait son grade en lui donnant publiquement l'accolade comme les anciens cheva-

liers donnaient l'éperon aux novices avant un engagement sanglant. Hélas! cet honneur était souvent le seul dont ils jouissaient!... Il est à remarquer qu'un grand nombre d'entre ces jeunes gens périssait à leur première affaire; moissonnant depuis si longtemps à pleine faulx dans les batailles désastreuses de cette époque, la mort, blasée sur ses victimes, semblait choisir les plus jeunes comme plus dignes de ses coups. Parmi cette jeunesse d'élite, assez cependant ont fourni une brillante carrière pour que nous renoncions à vous en donner la liste.

Nous venons de vous montrer le beau côté de Saint-Cyr; faut-il maintenant vous en exposer le revers?... Comme nous ne le faisons qu'à regret, nous nous contenterons de vous en donner un aperçu rapide. Vous avez entendu sans doute parler des vexations qui attendaient le conscrit à son entrée à l'École; il était traité par les anciens avec une tyrannie voisine de la cruauté; c'était un *buson, un vilain recrue, un pékin....* Partout il lui fallait céder le pas à l'ancien; certains endroits lui étaient interdits, certains signes défendus; il ne devait pas porter son bonnet incliné sur l'oreille; il devait se garder surtout d'y mettre un gland ou de conserver l'aiguillette à sa boutonnière.... sans ces précautions, il s'exposait à de vrais dangers.... Là, ce n'était pas au courage, c'était au nombre qu'il lui fallait céder; la force la plus brutale le menaçait sans cesse, et malgré sa docilité, son humilité même, le recrue ne pouvait échapper à la brimade. S'il se révoltait, les anciens se précipitaient en masse avec fureur sur lui, il était soumis à *la presse* et n'en sortait le plus souvent qu'avec une ou deux côtes enfoncées, on l'assassinait sans scrupule; alors le Saint-Cyrien affectait un air brutal et grossier, une physionomie sombre et farouche; il usait et abusait de son pouvoir, et se vengeait de la soumission qui lui était imposée, en exerçant, quand il le pouvait sans danger, une odieuse tyrannie. Parmi les novices, tous n'étaient pas d'une humeur aussi pacifique; alors éclataient des querelles dangereuses qui amenaient souvent un cartel; ces germes de

discussion et de haine se reproduisaient encore en dehors de l'École, et dans les régiments, donnaient lieu aux plus graves inconvénients. Cependant, jusqu'en 1810, le général Bellavène avait su au moins réprimer sinon éteindre cette ardeur coupable de combats. Un seul mot de Napoléon rendit tous ses soins inutiles. « Se bat-on en duel ici ? » dit-il un jour dans une visite à Saint-Cyr.... « Je voudrais bien voir qu'on se battît à l'École ! » s'écria Bellavène en élevant la voix et jetant un regard sévère autour de lui. « Nous nous battions à l'ancienne École, » reprit l'Empereur... Cette parole imprudente alluma aussitôt dans tous les cœurs la fureur des duels. En vain le général sévit contre les rebelles, en vain il leur enleva jusqu'à leur épée, leurs couteaux et leurs baïonnettes, les malheureux se firent des armes avec leurs compas !.... on poussa la surveillance et la précaution jusqu'à leurs dernières limites, au point que, jusque sous la restauration, l'École militaire se vit privée de ses maîtres d'escrime!... rien n'y fit.... Et pour amortir l'effet d'un seul mot imprudent de l'Empereur, il a fallu de longues années et toute la sagesse du gouvernement sous lequel nous vivons.

De toutes les Écoles, celle qui nous occupe est la plus turbulente ; des révoltes y éclatent de temps en temps tout à coup sans raison, sans que rien ait annoncé l'orage, et se calment sans que rien en fasse connaître la cause. C'est probablement le reste de cette fougue aveuglément belliqueuse, qui est le caractère saillant de l'empire. A chaque émeute, des élèves sont renvoyés comme simples soldats dans les régiments, mais cet exemple de rigueur ne profite guère à ceux qui restent.

Saint-Cyr est donc encore une École malheureusement renommée pour la sauvagerie et la brutalité de ses mœurs, et les élèves n'y sont pas toujours disposés à faire aux visiteurs les honneurs de chez eux ; souvent cependant un mot heureux, une parole dite à propos, rompt la glace dans laquelle ils s'enveloppaient, et excite leur sympathie ; entre cent autres, en voici une preuve récente.

En 1834, après avoir, suivant son habitude, visité la plupart des Écoles royales dont il se montra toujours le protecteur éclairé, le duc d'Orléans arrive à Saint-Cyr. Les élèves sortant à peine d'une nouvelle révolte, étaient mal disposés, plus sombres et plus farouches que jamais. Ils étaient au réfectoire quand parut le prince royal, et cette circonstance contribua peut-être encore au froid accueil qu'il en reçut; point de mouvements, point de vivat sur son passage, l'École restait silencieuse. On connaît la bonté, l'affabilité du duc d'Orléans; il ne veut pas sortir sans s'être concilié les sympathies de ceux qu'il appelait ses camarades; il prend un verre, et l'élevant à tous les regards : « Messieurs, » dit-il après les avoir félicités sur la précision de leurs manœuvres et les beaux résultats de leurs exercices au polygone, « Messieurs, je porte un toast qui trouvera de l'écho parmi vous, j'en suis certain... *A la gloire de l'armée française!...* »

Sa voix fut aussitôt couverte par les acclamations mille fois répétées de *vive le duc d'Orléans !* En pouvait-il être autre-

ment?... Le prince royal agissait à coup sûr, car si l'École de Saint-Cyr présente souvent le flanc à la critique, personne au moins ne s'avisera jamais de nier qu'elle ne soit essentiellement *française*.

Maintenant le recrue n'a plus à craindre la brimade, par la précaution qu'on a prise de séparer les deux divisions. C'est une excellente mesure, et nous ne concevons pas l'opposition qu'elle a rencontrée dans quelques esprits. « La brimade, a-t-on dit, a pour résultat d'établir une égalité parfaite entre tous les élèves, car elle ne fait acception ni de rang ni de fortune, c'est un commencement d'apprentissage de la discipline militaire; » nous sommes loin de partager cette opinion : la brimade n'est, suivant nous, qu'un abus grossier, digne au plus d'un temps de barbarie. A l'École Polytechnique, ainsi qu'à l'École Navale, les anciens ont toujours fraternisé complaisamment avec les nouveaux, et nous ne voyons pas que cette conduite pleine de convenance et de raison ait jusqu'ici produit de mauvais résultats; nous ne serions même pas embarrassés pour prouver qu'elle en a produit d'excellents. Saint-Cyr n'offre donc plus aux familles l'épouvantail qui en éloignait autrefois tant de jeunes gens. De nos jours la théorie l'emporte sur la pratique, puisque l'École n'est pas destinée à fournir à l'armée des soldats, mais bien des officiers capables et savants, ce qui est tout autre chose : il faut sans doute qu'ils connaissent par expérience toutes les manœuvres ; mais elles ne doivent pas faire l'objet principal de leurs études ; qu'ils ne négligent pas les travaux du champ-de-mars, de la caserne, du polygone ; qu'ils apprennent sur le terrain à faire tout ce qui est nécessaire à la construction d'une batterie ; qu'ils s'adonnent à la pratique de ce qui constitue l'art de l'ingénieur, c'est bien, mais qu'ils étudient surtout *l'ordonnance sur les manœuvres ;* qu'ils s'appliquent à la *géographie*, à la *topographie ;* qu'ils possèdent parfaitement *le manuel de l'artillerie, le cours d'administration militaire*, celui *des mathématiques et des fortifications*, etc. ; les temps sont changés ; ce n'est

plus celui où l'on fêtait *sainte galette*[1]; le gouvernement veut aujourd'hui des officiers instruits; il pense avec raison que la science ne saurait nuire au courage; elle l'éclaire au contraire, le guide et sait en tirer les meilleurs résultats; les grades élevés de l'armée appartiennent désormais aux plus zélés et aux plus braves, à la condition qu'ils soient encore les plus instruits. Or, qui veut la fin, veut les moyens: aussi le système d'éducation adopté à l'École est-il le plus complet qui existe; et cependant chaque année il en sort des *fruits secs*. Nous tromperions-nous en attribuant ces fâcheux résultats aux traditions de l'empire, dont malgré tous les soins de l'administration, il existe encore trop de germes à Saint-Cyr?...

Aujourd'hui les conditions matérielles d'admission à l'École militaire sont les mêmes qu'à l'École Navale; l'examen d'admission roule à peu près sur les mêmes matières que celui de l'École Polytechnique, mais avec moins de développements. Le cours d'étude est de deux années, pendant lesquelles les élèves subissent plusieurs examens; le gouvernement dispose d'un certain nombre de bourses en faveur des fils des officiers dont les services ont mérité cet avantage; les soldats et sous-officiers ont le droit de concourir pour l'École de Saint-Cyr comme pour l'École Polytechnique jusqu'à vingt-cinq ans; ceux qui sont admis jouissent le plus ordinairement d'une bourse, ou du moins, il n'est pas rare qu'on leur en accorde.

Le régime disciplinaire de Saint-Cyr est d'une grande sévérité. A part leurs rares sorties et les visites qu'ils reçoivent au parloir, les jeunes gens n'y ont guère d'autres distractions que les promenades militaires, qu'ils font le sac sur le dos, à travers les campagnes et les bois voisins. Quand le roi ou les princes passent une revue, le bataillon prend sa place parmi les troupes, et les meilleurs sujets se voient habituellement

(1) Épaulettes du soldat du centre; celles de grenadier ne peuvent être acquises qu'avec du travail et de la conduite.

invités à la table du roi. Comme l'École Polytechnique, celle de Saint-Cyr prend un rang dans les cérémonies publiques où se montre l'armée. Ces occasions sont fort rares, et malgré qu'elle ne soit plus le *grand bahut spécial* de l'empire, et que la civilisation y ait largement pénétré, la vie n'y est pas fort gaie... Mais que sont deux années à l'âge heureux du *saint-cyrien?* elles s'écoulent promptement, et le moment de la délivrance arrive encore bien vite... l'épaulette vient enfin combler leurs vœux... L'épaulette! oh! comme alors chacun d'eux est heureux et fier! c'est le plus beau jour de leur vie! non pour tous cependant; les plus ambitieux ont encore de longues années d'épreuves à subir : ils entrent, comme nous l'avons vu, à l'École d'application de l'état-major, ou à celle de cavalerie; les autres, plus pressés de jouir, demandent leur emploi dans un régiment. Avec quel orgueil maternel la mère présente partout son fils *l'officier*, revêtu de son brillant uniforme! Quelle est vaine de lui donner le bras! Il parviendra rapidement, bien sûr, il est si beau, si savant, si courageux!... lui-même ne doute pas de son avenir... Avec quelle ardeur il se livre aux exigences de sa profession! quel goût il y déploie! Dans les premiers temps, ses chefs n'ont que des éloges à lui donner... Ces bonnes dispositions durent peu : au régiment comme ailleurs, comme partout où des hommes se trouvent réunis dans un but d'intérêt quelconque, il existe des jalousies; de là des médisances, des calomnies même quelquefois; des esprits insinuants prennent plaisir à couver votre premier mécontentement, à le faire germer; ils vous irritent par de mauvais conseils, de dangereuses flatteries, des témoignages perfides d'amitié. Bientôt l'enthousiasme fait place au dégoût, au découragement; les punitions ne tardent pas à venir augmenter encore ces fâcheuses dispositions; on crie à l'injustice, on se raidit, les chefs s'indisposent, la discipline vous fait rudement sentir son joug de fer, et votre avancement est indéfiniment retardé. Alors on regarde autour de soi, on réfléchit, quoiqu'un peu tard; on s'aperçoit

que le régiment n'est pas *une grande famille*, comme on se plaisait à le dire à l'École : *le bâton de maréchal que chaque élève porte dans sa giberne*, suivant le bon mot de Louis XVIII, ne paraît plus qu'une méchante raillerie ; et les années s'écoulent dans l'abattement et dans les méfiances. Trente ans arrivent, et l'on n'est encore que lieutenant de première classe ; à quarante ans on parvient au grade de capitaine ; les plus heureux se retirent avec les épaulettes de chef de bataillon ; les colonels sont des exceptions ; les généraux des phénomènes, et les maréchaux de France de la pure mythologie.

Dans la carrière militaire, celui-là seul peut être heureux qui possède une ambition restreinte, un caractère calme et patient, un fond d'insouciance naturelle, celui-là surtout qui sait se contenter de peu. Il faut aimer la vie de garnison, la régularité de son mouvement, l'aspect des armes, les exercices, les manœuvres, le bruit des détonations, le son de la trompette et du tambour, toute cette existence bruyante à la surface, calme et monotone au fond ; ne lier d'amitiés nulle part ; oublier, en partant de Metz, les relations qu'on a établies à Bordeaux ; se plaire autant au nord qu'au midi, se trouver bien partout et ne s'attacher nulle part. Heureusement les esprits de cette trempe, et ce ne sont pas les moins aimables, sont plus communs qu'on ne se l'imaginerait d'abord, c'est ce qui explique l'encombrement toujours croissant dans les grades de l'armée et la nécessité où s'est vu le gouvernement d'y soumettre l'avancement à des lois régulières.

Eleve de l'Ecole forestiere

L'ÉCOLE ROYALE FORESTIÈRE.

(NANCY.)

La conservation des forêts a été chez toutes les nations l'objet de l'attention des gouvernements; ces belles et imposantes masses de végétaux furent regardées dans les premiers âges du monde comme le plus riche présent que le Créateur ait fait à l'homme, comme une source inépuisable propre à satisfaire ses premiers besoins. Les arts, l'industrie, l'agriculture ayant par la suite multiplié ses ressources, les arbres perdirent de leur importance à ses yeux, l'histoire des peuples de l'antiquité, la nôtre surtout, nous montre la destruction des forêts toujours croissante, et les causes qui la déterminent toujours plus fortes que toutes les oi s qu'on lui oppose. La spéculation, odieusement égoïste dans son impatience, s'arme incessamment de la hache pour frapper les bois; déjà ils ont disparu d'un grand nombre de contrées. Bientôt, si l'on n'y prend garde, notre sol sera nu et rasé comme si le feu du ciel y avait passé, et quel avenir désolant ne prépare pas à notre postérité l'imprévoyance incompréhensible ou l'aveugle cupidité de ses pères! En effet,

de quelle importance n'est pas pour un pays l'aménagement des forêts, ce premier vêtement de la terre! Elles concourent à l'harmonie des lois de la nature, elles exercent sur l'atmosphère la plus heureuse influence, elles attirent et divisent les orages et les distribuent en pluies bienfaisantes; elles alimentent les sources et les rivières qui vont porter la fécondité dans les champs du laboureur; elles aspirent par leurs feuilles les miasmes de la terre, et rendent à l'air sa fraîcheur et sa pureté; elles couvrent et décorent la cime des montagnes, soutiennent et affermissent le sol sur les pentes rapides des coteaux qu'elles enrichissent encore de leurs débris; elles tempèrent la violence des vents glacés du nord, atténuent l'effet de l'air brûlant du midi. Ce sont elles qui fournissent les produits à presque tous les arts, à l'agriculture pour ses ustensiles, aux usines pour leurs constructions et leurs alimentations. Ce sont elles qui entretiennent le feu de nos forges; nous leur devons des habitations saines et commodes; enfin c'est dans leur sein que l'on va puiser les matériaux nécessaires aux constructions navales, ces puissants moyens de transport et d'échange entre toutes les nations; elles font la force d'un État, et leur influence semble chaque jour prendre une plus grande part dans la destinée des peuples.

Comme nous l'avons dit en commençant, les gouvernements, dès leur origine, ont apprécié l'importance d'une législation forestière, et pour ne parler que de notre propre histoire, nous en trouvons des traces dans les premiers âges de la monarchie.

Lorsque les Francs firent la conquête de la Gaule, ils trouvèrent le territoire presque entièrement couvert de vastes forêts dont leurs premiers rois sentirent tout le prix; mais l'attention qu'ils portèrent à leur conservation a eu, selon les différents âges, une tendance, des principes et des objets différents. Ils ont eu d'abord en vue la conservation de la chasse; à des époques moins reculées, l'économie a dû dicter leurs règlements relatifs aux bois et forêts; nos souverains,

en effet, possédaient sur toute la surface du pays des domaines particuliers appelés *villæ regiæ* ou *forestæ dominicum;* nous avons du règne de Charlemagne et de celui de Louis-le-Débonnaire plusieurs capitulaires qui contiennent des détails particuliers des aménagements qu'ils voulaient qu'on observât dans leurs métairies; leur prévoyance allait jusqu'à désigner les genres de fleurs, de légumes, d'arbres fruitiers et les espèces de bestiaux qu'ils voulaient qu'on y entretînt. Ils y recommandaient particulièrement la conservation de leurs *forestæ*, mot générique qui comprenait alors leurs *étangs* et leurs *bois*. Ce n'était pas, comme nous l'avons dit, pour le bois lui-même que les premiers rois s'occupaient des forêts; la science n'était pas alors assez avancée, les besoins de la civilisation trop restreints pour qu'on en comprît la valeur; et l'on voit même dans plusieurs capitulaires de Charlemagne que ce prince ordonne à ses *juges* (administrateurs des *villæ regiæ*) de faire défricher, s'il y avait lieu, une certaine partie de ces bois.

Les juges dont nous venons de parler n'étaient pas les seuls administrateurs, ils avaient sous eux certains officiers nommés *forestarii* chargés de la surveillance des forêts, puis des espèces de lieutenants nommés *vicarii*, enfin des *balivi* en sous-ordre. Peu à peu à mesure qu'on a avancé dans la formation d'une juridiction particulière aux eaux et forêts, les *baillifs* et les juges ont été éloignés: néanmoins, le premier établissement d'économie gouvernementale, qui prit le nom d'administration et en eut la forme, c'est-à-dire la création de la charge d'un grand-maître général, *réformateur* des eaux et forêts pour toute la surface du royaume, ne remonte guère qu'à 1560 environ.

L'exécution des ordres dans l'intérieur des provinces était et a été pendant longtemps renvoyée à des officiers sous le nom de *maîtres* qui étaient pour ainsi dire eux-mêmes *réformateurs*, mais toujours sous la dépendance du grand-maître général.

Sauf quelques modifications, les choses durèrent ainsi

jusqu'au moment où Colbert entreprit de rétablir l'ordre dans l'administration des eaux et forêts. Par la célèbre ordonnance de 1669, il rassembla dans une même pensée toutes les mesures répressives que la législation d'alors pouvait fournir, toutes les prescriptions conservatrices nécessitées par les désordres qui s'étaient introduits dans les forêts. Malgré les erreurs que l'état de la science rendait inévitables à cette époque, cette ordonnance restera comme le point de départ de toute administration destinée à marcher dans cette voie, et pour le grand génie qui l'a conçue, elle sera un titre éternel à la reconnaissance du pays.

Les lois sous lesquelles nous vivons aujourd'hui ont abrogé toutes les prescriptions de l'ordonnance de 1669 qui avaient rapport à la juridiction contentieuse qu'elles ont attribuée aux tribunaux ordinaires, et sous plusieurs points elles ont modifié l'administration; mais nous n'entreprendrons point de donner une analyse de toutes les lois qui, depuis la révolution, ont été rendues dans cette partie de l'administration publique, la plus tourmentée par l'inconstance de la législation, le tiraillement des circonstances et la diversité des vues politiques. Nous ferons seulement observer qu'à mesure que les bois devenaient plus rares, on cherchait dans des répressions un frein aux désordres dont ils étaient l'objet, et que les mesures pour empêcher le déboisement devinrent de plus en plus sévères.

L'histoire du règne forestier depuis 1790 jusqu'à nos jours est l'histoire même de la situation politique de la France pendant cette époque de destruction et de réorganisation : elle nous présente d'abord le renversement de l'ordre et des institutions établies pour le maintenir; puis la création de nouvelles institutions destinées à remplacer les anciennes, mais qui, par la difficulté de les mettre en activité et de leur imprimer une force suffisante, laissèrent les forêts en proie à toutes les avidités; bientôt après, ce n'est plus l'impuissance seule de ces lois nouvelles qui cause la dévastation de ces propriétés; cette dévastation est en quelque sorte

organisée par le pouvoir lui-même. L'excès du mal appelle enfin le remède; un régime réparateur est organisé et produit de bons effets; mais de nouvelles calamités viennent arrêter encore la restauration forestière. Les forêts sont livrées au pillage; la nécessité des circonstances commande ensuite des aliénations à jamais regrettables; on sent moins l'utilité d'une administration conservatrice, aussi la suppression en est ordonnée, et cet état de choses dure jusqu'à l'instant où les réclamations universelles amènent le rétablissement d'un régime dont la sanction du temps et les utiles résultats avaient démontré la supériorité.

Toutefois l'administration forestière n'en avait pas encore fini avec ses vicissitudes. Elle cessa en 1817 d'être un centre spécial d'administration pour être annexée à celle de l'enregistrement et des domaines, elle subit ce régime jusqu'à l'année 1820, époque à laquelle elle fut reconstituée; on comprend combien l'administration nouvelle dut alors rencontrer de difficultés pour procéder à son organisation; néanmoins les améliorations s'introduisirent peu à peu dans le régime administratif, et bientôt la création de l'*Ecole royale Forestière* vint lui donner une importance qui s'accroît chaque jour davantage. Avant de vous parler de cette École, il est nécessaire de compléter ce que nous avons dit sur la partie historique de l'administration forestière, par quelques indications sur son état actuel.

Reconstituée, comme nous l'avons vu, en administration spéciale, elle dépend cependant du ministre des finances; elle a dans ses attributions la surveillance des forêts, l'exécution du Code forestier, des lois sur la pêche fluviale et des règlements sur la chasse. Un directeur général et quatre sous-directeurs forment le conseil d'administration; trente-deux arrondissements forestiers sont administrés chacun par un conservateur, et ce conservateur a sous ses ordres des inspecteurs, sous-inspecteurs, gardes généraux, gardes à cheval, gardes à pied, arpenteurs et gardes-pêches

qui composent ensemble le personnel des agents forestiers.

Arrivons maintenant à l'École Forestière; instituée par ordonnance royale du 26 mars 1824, elle a été organisée par celle du 1er décembre de la même année, suivie du règlement ministériel du 31 janvier 1825. Cette ordonnance, reproduite par l'ordonnance réglementaire du Code forestier, indiquait la ville de Nancy pour siége de l'École et déterminait les bases de son enseignement: l'histoire naturelle dans ses rapports avec les forêts, les mathématiques appliquées à la mesure des solides et à la levée des plans, la législation et la jurisprudence tant administrative que judiciaire; l'économie forestière en ce qui concerne spécialement la culture, l'aménagement et l'exploitation des forêts, enfin l'éducation des arbres propres aux constructions navales; telles étaient les matières sur lesquelles devaient rouler les leçons des professeurs. L'étude du dessin, de l'allemand, de l'histoire naturelle et de l'équitation venaient ensuite comme accessoires; trois professeurs étaient chargés des concours principaux et le nombre des élèves à admettre fixé à vingt-quatre.

Cette organisation a subi depuis quelques modifications; le cours d'économie forestière confié au directeur a été séparé de celui de législation et de jurisprudence pour lequel une chaire spéciale a été instituée; un cours de dessin a été substitué au cours de construction forestière, enfin deux inspecteurs des études ont été créés. Une mesure plus importante encore a été prise par ordonnance du 26 mars 1839: c'est le casernement des élèves, effectué en 1840.

L'École a eu pour premier directeur M. Lorentz, que son instruction et son expérience mettaient à la tête des praticiens forestiers de la France. En 1830, M. Lorentz, élevé aux fonctions d'administrateur des forêts, fut remplacé par M. de Salmon, digne, sous tous les rapports, de la mission qui lui était confiée. Enfin, en 1838, M. Perade, pour lequel l'emploi de sous-directeur, aujourd'hui supprimé, avait été créé, remplaça M. de Salmon, et c'est sous sa paternelle et habile

direction que vous vous trouverez si votre goût, vos capacités ou des considérations particulières vous portent à embrasser la carrière forestière.

Cette carrière n'est pas une de celles vers laquelle des idées de gloire et de réputation attirent une jeunesse ardente et enthousiaste ; mais elle peut offrir à celui qui dirige vers elle ses études une position honorable, sinon brillante ; enfin, et cette réflexion n'est pas une des moins propres à décider un homme de cœur, celui qui la suit a du moins la conscience d'employer utilement sa vie et de rendre des services immédiats à son pays. Si l'avenir de nos forêts put, en effet, effrayer le ministre de Louis XIV, il doit encore aujourd'hui préoccuper vivement tous les hommes qui s'intéressent à la prospérité de la France. Depuis le XVIIe siècle on s'est occupé sérieusement de l'économie des bois, des esprits graves et sérieux y ont porté la lumière, la question s'est éclairée et son importance n'a fait que grandir : d'un autre côté, les besoins généraux de la consommation se sont accrus avec la population et développés avec l'industrie ; les progrès de l'exploitation de la houille et de l'emploi du fer n'ont pas réduit la cherté croissante des produits forestiers ; nos richesses minérales, malgré leur rapide accroissement, n'offrent et ne peuvent offrir que des ressources bornées ; ces forêts souterraines et mortes n'ont pas, comme celles qui verdissent au soleil, la faculté de se reproduire, et lors même que le chauffage serait le seul besoin auquel le bois dût satisfaire, le pays le plus richement doté de mines de houille ne pourrait, sans imprévoyance, négliger l'entretien des forêts.

Un long usage et la pratique peuvent, avec les années, vous donner les connaissances spéciales, mais ce n'est qu'à l'École de Nancy que vous pourrez les acquérir promptement, que vous pourrez surtout leur donner cette suite et cette élévation de vue qui constituent véritablement l'homme capable, et sont les conditions indispensables de tout succès. Et cela est si vrai que si, aujourd'hui, un grand nombre des employés distingués de l'administration qui nous occupe ne sortent

pas de l'École Forestière, ils ne sont parvenus, en général, aux fonctions qu'ils remplissent qu'avec de longues années de service, c'est-à-dire lorsque l'expérience est venue suppléer, chez eux, aux connaissances théoriques qu'ils n'avaient point en commençant. L'institution de l'École remonte à une époque encore récente, et pourtant déjà les positions élevées se peuplent de ses élèves; bientôt elles ne seront plus occupées que par eux et chaque année s'accroît le nombre des concurrents qui se présentent aux examens exigés pour y être admis.

Ces examens, auxquels il est procédé dans l'arrondissement forestier dans lequel le domicile de la famille de l'aspirant est établie, ou dans celui où ils ont achevé leur première instruction, portent sur les sciences mathématiques et physiques. L'arithmétique complète, avec l'exposition du système métrique, la géométrie élémentaire, comprenant les propriétés des triangles sphériques, mais à l'exclusion de tout le reste du septième livre; la trigonométrie rectiligne; les éléments d'algèbre, jusqu'au binôme de Newton inclusivement; les éléments de géométrie descriptive limités au point, à la ligne et au plan; des éléments de statique, y compris les machines simples; les éléments de physique, traitant des propriétés générales des corps; la théorie du mouvement uniforme et du mouvement uniforme varié; la pesanteur, l'hydrostatique; la propriété des gaz; les densités, le thermomètre; la théorie des vapeurs, le calorique rayonnant spécifique et latent; l'électricité de la pile de Volta; les éléments de chimie, savoir : la nomenclature et l'étude des corps simples non métalliques, de la soude, de la chaux, de l'alumine, de la magnésie, de la baryte et de la strontiane; les acides du soufre, de l'azote, du chlore, l'acide carbonique et l'acide fluorique, ainsi que les propriétés générales qu'on leur a reconnues et les diverses applications de ces propriétés.

On insiste surtout sur l'usage des tables trigonométriques, et l'on exige des candidats les principales épures de géométrie descriptive signées de leurs professeurs; de plus, ils font par écrit une composition sur une question de mathémati-

que, et une autre sur une question de physique ou de chimie; ils traduisent un morceau de l'un des auteurs latins, poëtes ou prosateurs que l'on explique en rhétorique; ils font une narration française dont l'administration donne le sujet et il y est ajouté quelques exercices grammaticaux; ils exécutent l'exquisse d'une académie en partie ombrée et sont tenus de présenter deux épures de topographie et deux d'architecture dûment certifiées; ils doivent posséder les premiers éléments de la langue allemande, et faire un thème portant principalement sur les verbes irréguliers et les règles de construction.

Voilà certes un programme qui ne laisse pas que d'exiger des connaissances variées; vous posséderiez cependant au suprême degré toutes ces matières, qu'il vous faudrait encore renoncer à la carrière forestière si vous ne vous trouviez pas dans les conditions de fortune sans lesquelles vous ne pourriez y être admis; tout aspirant doit, avant d'être accepté au concours, donner la preuve qu'il possède un revenu annuel de 1,500 fr. au moins, destinés à faire face aux dépenses nécessitées par le séjour à l'École, ou à défaut une obligation par laquelle ses parents s'engagent à lui fournir une pension de pareille somme pendant la durée de ses études, et une pension de 600 fr. depuis le moment où il sortira de l'École jusqu'au moment où il sera employé comme garde général en activité; il doit, en outre, en formant sa demande d'admission au concours, à l'administration des forêts avant le 10 juin de chaque année au plus tard, y faire parvenir en même temps son acte de naissance, constatant qu'il aura dix-neuf ans accomplis et n'en aura pas encore vingt-deux le 1er novembre suivant; un certificat dûment légalisé d'un docteur en médecine, attestant qu'il est de bonne constitution, qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite-vérole, et qu'il n'a aucun vice de conformation ni infirmité qui le rende impropre au service forestier; de plus, le diplôme de bachelier ès-lettres, ou un certificat constatant qu'il a fait ses études classiques jusqu'à la rhétorique inclusivement, à la

charge par lui de produire le diplôme à l'administration des forêts le 15 octobre au plus tard.

L'ordonnance du 1er août 1827 avait fixé à douze le chiffre des admissions, mais celle du 5 mai 1834 a attribué au ministre des finances le droit d'en déterminer chaque année le nombre, selon les besoins du service; il est en conséquence impossible de rien dire de précis à cet égard, nous ferons seulement observer que jusqu'ici rarement ce nombre a dépassé quinze. Vous aurez donc, en raison du peu de places vacantes, une lutte assez difficile à soutenir, mais je ne doute pas que vous ne vous en tiriez avec honneur, et qu'au 10 novembre suivant vous n'ayez remplacé le costume civil par l'uniforme vert-dragon, au collet brodé, le pantalon de même couleur, au galon d'argent, le couteau de chasse et son baudrier en cuir verni, le chapeau français avec sa ganse et sa cocarde, et que vous n'ayez sur vos boutons de métal argenté les deux rameaux de chêne unis en guirlande, et portant pour exergue ces mots : *Ecole royale Forestière.*

Mais il est temps que je vous fasse faire connaissance avec les localités que vous êtes destiné à habiter pendant deux ans, et même pendant trois, si quelque circonstance grave vous force à doubler une année. C'est rue Girardet, à Nancy, que se trouve l'École ; l'apparence en est convenable, quoique rien ne la distingue des propriétés privées. On y entre par une grande porte donnant accès dans une cour où se trouvent deux corps de bâtiments ; l'un est destiné aux cours et aux salles d'étude, l'autre au casernement des élèves. Comme nous vous l'avons dit plus haut, ce casernement date seulement de 1840, auparavant les élèves demeuraient en ville ; aussi, pour leur rendre moins sensible ce changement d'organisation, les règlements leur laissent-ils une liberté assez étendue, si on la compare à celle dont *on ne jouit pas* aux autres Écoles, comme celles Polytechnique, Saint-Cyr ou de Marine; ainsi les élèves, à l'exception de ceux dont les parents demeurent à Nancy, prennent leurs repas en commun chez un restaurateur, avec lequel ils traitent eux-mêmes, en

soumettant toutefois ce traité au directeur de l'École; ils sont abonnés au spectacle, ils peuvent obtenir des congés sur demande motivée; et sauf la fréquentation des cafés, et la permission d'avoir en ville un logement, chose qui leur est formellement interdite, ils mènent à peu près la vie d'un officier en garnison. A l'intérieur rien ne leur rappelle non plus les bancs de l'École; ils sont servis à leurs frais par des domestiques au choix du directeur; excepté aux heures des cours, jusqu'à dix heures du soir, ils peuvent recevoir leurs amis et leurs parents; enfin c'est seulement à onze heures qu'ils sont tenus de se retirer dans leur chambre, qu'ils habitent seuls ou deux ensemble, selon le nombre total des élèves, et eu égard à leur rang de promotion.

Les cours ont lieu dans un corps des bâtiments extérieurs; les élèves y sont classés en deux divisions : la première est formée de ceux qui ont satisfait aux examens du cours de première année, et de ceux qui, après deux années d'études, dont une en première division, ont obtenu l'autorisation de doubler leurs cours; la deuxième division se compose des élèves nouvellement survenus et de ceux qui, ayant déjà passé une année à l'École, sont admis à recommencer leurs études; là, on leur enseigne *l'économie forestière*, renfermant la culture et l'arrangement des bois; *la législation et la jurisprudence forestière, et de la pêche fluviale, la physique et les mathématiques appliquées, notamment à la dureté des bois, la météorologie, la mécanique, la stéréométrie et la topographie : les constructions et le dessin* en ce qui concerne la connaissance et l'emploi des matériaux, les devis et les épures, l'établissement et l'entretien des maisons des gardes, des scieries, des routes forestières, des instruments ou appareils d'exploitation, de transport et de fagottage des bois; *la chimie et l'histoire naturelle appliquées* et spécialement l'analyse des terres, la fabrication des divers produits des forêts; la *géognosie, la minéralogie* et *la botanique forestière*, la connaissance des quadrupèdes, des oiseaux, des insectes utiles ou nuisibles, et l'étude des poissons. Enfin, *la*

langue allemande, dont le secours facilite singulièrement l'étude des ouvrages forestiers écrits dans cette langue; l'Allemagne en effet nous a précédés dans cette carrière; c'est chez elle que les hommes distingués qui ont créé cette science en France, ont été puiser les éléments de leurs utiles et précieux travaux; des leçons d'équitation qui ont lieu dans un manége de la ville, désigné par le directeur, sont aussi obligatoires pour les élèves.

Dans le même corps de bâtiment se trouve le cabinet d'histoire naturelle, où vous pourrez embrasser d'un coup d'œil tout ce qui concerne la géologie, la mammologie, l'ornithologie, l'herpétologie, l'ichthyologie, et l'entomologie; c'est là surtout que vous pourrez admirer la plus curieuse collection qui existe d'échantillons de bois indigènes ou exotiques.

La bibliothèque suit immédiatement le cabinet d'histoire naturelle; là, Buffon et Duhamel, qui firent de si nombreuses expériences sur la nature des bois, s'offrent d'abord à vous; Varenne, de Freille et Perthuis viennent ensuite; M. Baudrillard, à son tour, vous fournit ses savants commentaires; vous pourrez encore y consulter *le cours élémentaire de la culture des bois* créé à l'École par M. Lorentz, son premier directeur; le *Traité d'aménagement* de M. Salmon, qui lui a succédé; la législation forestière dans tout son ensemble; enfin les *Annales forestières*, recueil précieux publié par d'anciens élèves réunis à des professeurs de l'École, et qui promet de devenir par la suite la collection la plus utile que puisse rencontrer celui qui veut faire une étude approfondie de toutes les questions difficiles qui ont trait aux forêts.

Les détails qui précèdent suffisent pour démontrer l'habileté et la prudence qui président à l'enseignement professé à l'École forestière; cependant ce n'était là encore que de la théorie, il fallait familiariser les élèves avec les connaissances pratiques; l'administration a mis à leur disposition, dans la dépendance de l'École, un terrain d'environ un hectare pour les pépinières et cultures forestières nécessaires à leur instruction; là, ils sont à même de se faire chaque jour une idée

de la sylviculture par l'inspection des différentes natures d'arbres dont la réunion est aussi complète qu'on peut l'espérer dans un espace relativement très restreint; ce n'est pas tout : deux mois de l'année sont consacrés à des travaux extérieurs qui ont pour but la démonstration et l'application sur le terrain des principes qui leur ont été enseignés : le défrichement, le reboisement, l'estimation des bois, l'accroissement des arbres, leur mesurage, les plantations, les aménagements, l'alternance des essences, la fourniture des bois de marine, le cubage des bois d'œuvre; les plaies des arbres leur sont de nouveau démontrées par des exemples qui viennent fixer dans leur mémoire et rendre palpable à leur intelligence ce que l'enseignement théorique aurait pu laisser d'incomplet.

Enfin, tous les ans, sous la conduite du directeur, les élèves font un voyage à pied soit en France, soit en Allemagne; tantôt, ils explorent la forêt des Ardennes si poétiquement exploitée

dans nos premiers romans de chevalerie, mais qui aujour-

d'lui a perdu tous ses enchantements factices pour ne conserver que ceux que la nature lui a départis, encore suffisants pour offrir des séductions aux esprits poétiques et rêveurs comme aux intelligences sérieuses et observatrices; tantôt c'est la royale forêt de Fontainebleau, où l'on croit à chaque instant entendre retentir au loin l'halali des piqueurs du grand roi, les aboiements des meutes impatientes, et à travers les magnifiques éclaircies de la forêt, voir passer comme une vision l'habit rouge des veneurs. Grandeurs évanouies, honneurs déchus, qui la font moins joyeuse et moins fière, mais non moins belle avec ses sites agrestes et sauvages, ses chênes séculaires et ses contrastes saisissants d'une végétation luxuriante à côté de déserts arides et de sites désolés. Une autre fois ils étudieront la forêt de Retz, plus communément appelée de Villers-Cot-Retz, à cause de la jolie petite ville qui a été construite dans son sein par les ducs de Valois dont elle n'a pas encore perdu le souvenir; cette forêt se ressent de l'approche de la capitale, et, moins agreste que les autres, elle présente de plus à l'observation les plus belles futaies et les mieux entretenues; ou bien encore la Forêt-Noire que depuis longtemps ont cessé d'exploiter les farouches brigands classiques dont on a bercé notre enfance, mais qui n'a pas cessé de mériter son surnom. En effet, ce sont toujours ces fourrés presque impénétrables et ces arbres résineux à l'aspect triste et lugubre qui font qu'en hiver surtout, au milieu du vaste silence qui l'environne de toutes parts, le voyageur attardé ne s'avance que sous une impression fâcheuse; mais ces grands bois offrent des variétés de terrains et des phénomènes de végétation comme on n'en rencontre nulle part, et cet avantage suffit à nos jeunes voyageurs.

Involontairement, en pensant aux plaisirs qui sont alors leur partage, on se rappelle les beaux vers du chantre des Géorgiques :

Oh! qui me gelidis, in vallibus hœmi
Sistat.....

et le :

Jucundaque vireta

de la description des Champs-Élysées, au septième livre de l'Énéide. Oui, c'est une belle chose que cette vie d'études, insouciante de toutes les odieuses préoccupations de la vie, au sein de paisibles et ombrageuses solitudes, au milieu de camarades que l'on aime, sous l'œil paternel d'un maître respecté, dont la science acquise est comme un livre profond et inépuisable qu'il suffit d'interroger pour résoudre tous les doutes et toutes les difficultés, où sans lui se perdrait l'observation. Aussi, avec quelle impatience on attend à l'École ces deux mois de bonheur! mais cette impatience trouve encore des motifs de consolation dans la variété des études à l'intérieur, dans les distractions de la ville, et les deux années de cours s'écoulent souvent avec trop de rapidité au gré de plus d'un élève de l'École Forestière... C'est qu'alors commencent les arides préoccupations de l'avenir.....

Le jury s'assemble, il est composé du directeur général de l'administration forestière, des directeurs de l'École, des professeurs et d'un inspecteur des études : on procède à un concours général des élèves, après quoi ils sont classés définitivement. On détermine ceux qui sont aptes à passer dans la première division ou à entrer en application : cet examen est de la plus haute importance pour les élèves; de son issue dépend presque entièrement leur avenir. En effet, le premier élève de la division sortante jouit immédiatement du traitement de garde général en activité, et les trois qui le suivent ont l'avantage de choisir parmi les situations désignées par l'administration, celle dans laquelle ils doivent passer leur année d'application ; cette année d'application ne vaut à chacun d'eux qu'un traitement de 1,000 fr. De là, l'élève de l'École Forestière est envoyé dans les cantonnements comme garde général de troisième classe, aux appointements de 1,600 fr. Là, commence sérieusement sa carrière; son avancement dépend en grande partie des vacances qui se présentent, mais surtout du zèle qu'il apporte à son service et de la capacité qu'il déploie. Nous ne pouvons donc que mettre sous les yeux de nos lecteurs le tableau de l'ordre

hiérarchique de l'administration forestière, avec le chiffre du traitement affecté à chaque grade, en faisant observer que plus le chiffre s'élève et plus aussi le nombre des places est limité, plus conséquemment les chances d'avancement diminuent :

Garderies de 2e classe.	1,800 fr.
— 1re classe.	2,000
Sous-inspecteurs de 2e classe.	2,200
— 1re classe.	3,000
Inspecteurs de 3e classe.	3,500
— 2e classe.	4,000
— 1re classe.	4,500
Conservateur de 3e classe.	6,000
— 2e classe.	8,000
— 1re classe.	9,000

La place de conservateur à laquelle du reste tous les anciens élèves de Nancy n'arrivent pas, est le plus souvent le point d'arrêt de la carrière forestière; il n'est pas impossible, nous le savons, de parvenir aux fonctions de sous-directeur ou de directeur général; mais la règle de conduite que nous nous sommes tracée dans le cours de cet ouvrage, nous fait un devoir de ne pas inspirer aux jeunes gens à qui nous nous adressons des espérances que l'avenir viendrait probablement démentir; la place de conservateur est d'ailleurs assez élevée pour servir de point de mire à ceux qui savent se contenter d'une position honorable et honorée, qui leur donne une grande influence dans le pays qu'ils habitent, et leur permet de vivre dans une aisance à laquelle n'arrive pas toujours le jeune homme que des idées ambitieuses attirent vers une carrière plus brillante quelquefois, mais aussi le plus souvent féconde en déceptions... Nous ne saurions trop le répéter, les chances de toutes les carrières administratives ou militaires s'équilibrent assez rigoureusement : pour décider son choix, un jeune homme ne doit donc consulter que son goût, ses capacités, ses dispositions; les considérations d'appui et

de protection, bien que n'étant pas sans valeur, ne doivent être consultées qu'accessoirement. Ignore-t-on, en effet, combien elles sont illusoires? les protecteurs promettent beaucoup et tiennent peu; enfin les influences aujourd'hui se détruisent si vite! Qui peut s'assurer plus d'un jour de puissance?... Embrasser, sans consulter ses penchants et ses capacités, une carrière sur la foi des promesses d'un protecteur, c'est donc en réalité s'exposer aux plus fâcheux désappointements, sans compensation aucune de satisfaction morale.

L'ÉCOLE DE MÉDECINE

DE PARIS.

Dans tous les temps et chez tous les peuples, l'art de guérir a été mis au premier rang; des honneurs extraordinaires ont été rendus aux hommes qui y excellaient; les historiens et les poëtes ont consacré leurs noms et les ont entourés d'une auréole de gloire qu'une longue suite de siècles n'a pu ternir : Homère a divinisé Esculape; Machaon et Podalire, ses disciples et ses fils, reçurent aussi les honneurs divins; Hippocrate a vu la Grèce entière lui payer le tribut d'une enthousiaste admiration. Chez certains peuples, la première condition mise à la royauté était la connaissance de la médecine : *Ne me choisissez pas pour votre roi,* dit un des grands prophètes du peuple de Dieu; *car je ne suis pas médecin* (Isaïe, chap. III, vers. 7). Les philosophes se livraient avec ardeur à cette étude, et nul n'était réputé savant, s'il n'en possédait au moins les principales notions. Les rois, les princes, les grands se firent longtemps un mérite et un devoir de se faire initier dans cette science, qui augmentait

puissamment leurs moyens d'influence sur l'esprit des peuples. Ce fut sans doute pour ce motif que les prêtres ambitieux du paganisme la concentrèrent dans l'enceinte des temples comme ils y avaient emprisonné toutes les autres ; les hiérophantes égyptiens la cultivaient aussi parfaitement que le permettait la civilisation d'alors ; il suffit de lire les œuvres tragiques d'Eschyle et d'Euripide pour se convaincre que les pontifes grecs la pratiquaient ; elle entrait dans les attributions des flamines romains ; enfin, nous savons qu'elle faisait partie de l'enseignement professé dans les colléges druidiques ; si donc on recherche dans l'antiquité l'origine de l'art de guérir, c'est dans les temples qu'on la trouvera.

Après la révolution universelle opérée dans le monde par Jésus-Christ, le dévouement et la charité firent ce que précédemment l'ambition avait fait. Conséquemment, chez nous, c'est aussi dans les églises et dans les monastères qu'il faut chercher le berceau de la médecine. Ces asiles étaient le refuge d'une civilisation prête à s'éteindre ; des hommes modestes et doux, loin des passions brutales qui agitaient le monde, se livraient à des travaux intellectuels, compulsaient, traduisaient les savants de l'antiquité, étudiaient la nature et s'efforçaient de répandre sur leurs frères souffrants les trésors acquis par leurs pénibles veilles. Plusieurs parvinrent aux honneurs les plus élevés de l'Église ; les papes Gerbert, Sylvestre II, Jean XXI, auparavant Pierre d'Espagne ; les évêques Guillaume d'Aurillac, Nicolas Fervcham, P. Bèchebien étaient médecins ; si, plus tard, l'incompatibilité des devoirs sacerdotaux et des fonctions médicales nuisit aux progrès de l'art, il n'est pas contestable que d'abord les moines et les prêtres ne lui aient rendu les services les plus réels.

En reprenant les choses à une époque moins obscure, quelques historiens ont voulu faire remonter l'origine de la Faculté de médecine à l'École Palatine, fondée par Charlemagne. Sans repousser absolument cette opinion, nous ne pouvons l'accepter entièrement ; la médecine entrait bien dans les études du *Quadrivium ;* le *Trivium* ne compre-

nant que l'écriture, la grammaire latine, l'arithmétique et le plain-chant; mais les études du *Quadrivium* n'étaient point assez spéciales pour qu'on y puisse voir l'origine d'une Faculté de médecine; d'ailleurs, les invasions des Normands sous les faibles successeurs de Charlemagne détruisirent bientôt complétement ces institutions; la science dut chercher de nouveau un asile dans les cloîtres. Vers le commencement de la troisième race, nous retrouvons l'étude de la médecine florissante dans plusieurs écoles monastiques devenues célèbres, et notamment dans celles de Paris. Les savants venaient de toutes les provinces professer dans cette ville, sans autre recommandation que leur talent ou celle d'un chef d'école épiscopale ou abbatiale. De cette indépendance illimitée naquirent bientôt des abus qui compromirent l'art renaissant; pour obvier à ce danger, et conserver à leur noble profession les garanties qui, seules, pouvaient en assurer la suprématie, les maîtres formèrent une association qui prit le nom d'*étude de Paris*. En 1181, le pape Alexandre III, usant de son droit de contrôle sur toutes les écoles du monde catholique, donna commission au cardinal de Saint-Chrysogone, aux archevêques de Rouen et de Reims de dresser des règlements pour l'étude de Paris. Alors le droit d'enseigner dut s'acquérir par des permissions ou *licences*, d'abord gratuites, mais soumises à certaines conditions. Vers le même temps, l'étude de Paris prit le nom d'*Université*, parce qu'elle réunissait l'ensemble des connaissances de ce temps. Au lieu de se diviser par branches d'études distinctes, elle se partageait en quatre classes ou nations qui prenaient leur nom des différents peuples qui composaient chacune d'elles. C'était la nation de France, de Picardie, de Normandie et d'Angleterre, qui fut plus tard celle d'Allemagne. Remarquons, en passant, quelle influence la France possédait déjà à cette époque sur la civilisation de l'Europe; cette influence sera d'autant mieux sentie si l'on se rappelle que la géographie politique n'était point celle d'aujourd'hui, et que la Picardie, la Normandie et l'Allemagne formaient de vérita-

bles états d'une grande importance territoriale; presque toute l'Europe venait donc en réalité puiser ses lumières en France et à Paris.

A la fin du douzième siècle, en l'an 1270 environ, les lumières avaient fait des progrès sensibles; les connaissances s'étaient assez agrandies pour que chaque science dût devenir l'objet d'une étude toute spéciale; ce fut alors que l'Université se partagea en plusieurs *Facultés;* celle de médecine se constitua aussitôt, et ce fut Pierre de Limoges, doyen à cette époque, qui prit l'initiative de cette mesure. C'est donc à tort que quelques historiens ont représenté Henri IV comme le fondateur de la Faculté de médecine, il n'en fut que le restaurateur et le protecteur éclairé; c'est beaucoup déjà, et certainement assez pour lui mériter la reconnaissance de la postérité.

Cette distinction des diverses Facultés était un progrès; mais il devait demeurer incomplet pour toutes, et pour celle de médecine surtout, tant qu'elle n'aurait pas d'école. Cet avantage lui manqua longtemps encore; jusqu'en 1505, les maîtres enseignèrent chez eux; c'était aussi dans leur maison que se passaient les actes. Les grandes réunions des régents se tenaient dans l'église des Mathurins ou dans celle de Notre-Dame; les leçons publiques se faisaient dans des salles basses et humides situées dans le voisinage de la place Maubert, rue du Fouare, qui prit son nom *du fouare* ou paille commune, qui s'y trouvait en abondance, les escholâtres s'asseyant sur cette paille pour écouter les maîtres, ainsi que nous l'avons vu à l'occasion de l'École de Droit: la Faculté des arts était établie dans le même lieu. La générosité de Jacques Desparts, en 1454, mit fin à cette pénurie; cet homme illustre, un des plus éclairés de son siècle, était chanoine de l'église de Paris et médecin de Charles VII. Il émit le premier la proposition de construire des *Ecoles spéciales* pour la Faculté de médecine; les guerres avec les Anglais interdirent d'abord l'exécution de ce projet, et plus tard le défaut d'argent empêcha d'y songer. A sa mort,

le célèbre praticien fit don à la Faculté de 500 écus d'or (5,450 livres environ), somme considérable pour l'époque, où la livre valait 7 francs 50 centimes en la comparant aux monnaies de notre époque, et infiniment plus, si l'on tient compte de la rareté de l'argent après les désastres d'une guerre ruineuse; à ce don, Desparts ajouta celui de ses meubles et de ses manuscrits : ceux-ci se composaient de la traduction et des commentaires d'Avicennes. C'était un présent précieux pour la Faculté dont la bibliothèque ne renfermait que huit ou neuf ouvrages, parmi lesquels brillait au premier rang le *Totum continens Rhasis*, en deux petits volumes, que l'on considérait comme un trésor d'un prix inestimable; pour preuve, je ne citerai que les circonstances de l'emprunt qui fut fait de ce livre par Louis XI. A cette demande, la Faculté se trouble, s'émeut et se réunit; plusieurs assemblées sont tenues à ce sujet au bénitier de Notre-Dame; on délibère sans pouvoir arrêter aucune résolution; on se méfiait de la probité royale, on la suspectait à bon titre; enfin on se résout à prêter au roi le fameux *Totum continens Rhasis*, mais sous la caution d'un riche marchand nommé Malingre, qui souscrivit un engagement de cent écus d'or, et déposa en outre douze mares de vaisselle d'argent. Le legs de Desparts devait donc faire un sensible plaisir à la Faculté. Suivant les intentions du fondateur, on acheta d'un bourgeois nommé Guillaume Chanteloup, rue de la Boucherie, le terrain d'une ancienne maison qui fut réuni à celui d'une autre non moins vieille acquise par les régents des chartreux, en 1360, moyennant 10 livres de rente, que l'Université promit de payer aux dits religieux. Les constructions furent commencées en 1477. La Faculté reconnaissante décréta à Jacques Desparts, de son vivant même, un *obiit* vigile et messe à chaque anniversaire de sa mort, qui arriva en 1457. Les exemples d'une semblable générosité ne sont pas rares parmi les membres de la Faculté, et celui-ci ne sera pas le dernier que nous aurons à signaler.

La fondation de l'École, en consacrant l'importance de

la Faculté, la revêtit d'une considération nouvelle; elle se constitua alors définitivement, eut ses statuts, ses règlements et ses priviléges. Pour achever de donner une idée aussi complète que possible de son organisation et de l'esprit qui y avait présidé, nous allons rapporter succinctement ce qu'offrent de plus saillant les mœurs et les coutumes qui lui étaient propres.

Au lieu de se composer comme aujourd'hui des seuls professeurs, la Faculté était représentée par l'universalité des docteurs divisés en deux ordres, celui des jeunes, c'est-à-dire de ceux qui comptaient moins de dix années depuis leur réception, et celui des anciens qui en comptaient plus de dix; ce mode d'organisation avait le grand avantage d'ajouter à la dignité de chaque docteur, en resserrant les liens qui l'unissaient au corps tout entier, et d'augmenter l'importance de celui-ci par le nombre de membres distingués qui s'y rattachaient; en outre, se rencontrant régulièrement dans les assemblées solennelles de la Faculté, les docteurs apprenaient à s'apprécier mutuellement; ils fraternisaient et contractaient les uns vis-à-vis des autres l'obligation des égards et de la réserve; c'était comme une grande famille, une république indépendante formée au sein même du despotisme. Les docteurs, à tour de rôle, étaient appelés à professer et à prendre part aux actes publics et aux examens des élèves; les professeurs étaient élus pour deux ans; le doyen lui-même ne présidait que pendant ce laps de temps. *Decanus ipse biennii eligatur*, dit l'article 51 des statuts, tome IX des *Commentaires*, page 410 et suivantes. Le jour où ses fonctions cessaient, il déposait solennellement, sur le bureau de l'assemblée, ses chausses écarlates, sa robe, sa toque et les clefs du sceau de l'Académie et de la Faculté. Celle-ci élisait de suite cinq électeurs et leur faisait prêter serment, après quoi ces cinq électeurs procédaient à la nomination du doyen. L'usage du serment était fréquent dans les solennités de la Faculté; les docteurs, les bacheliers juraient à leur réception. Avant d'entrer en fonctions, les professeurs juraient aussi en ces termes: « Nous promettons et jurons

solennellement de faire nos cours en robe longue à grandes manches (*in capâ rotundâ*), le rabat au cou et la chausse d'écarlate à l'épaule, et de faire nos leçons sans interruptions, de les faire nous-mêmes, pendant une heure au moins, tous les jours de l'année qui ne seront pas jours de fête, soit pour l'Académie, soit pour la ville de Paris. » Au nombre des fêtes particulières à la Faculté, on doit citer celle du Landit, qui se tenait à Saint-Denis ; d'abord ce ne fut qu'une démarche des régents qui s'y transportaient pour faire l'acquisition des parchemins nécessaires à l'administration, avant que l'imprimerie eût vulgarisé le papier. Bientôt toute l'Université, divisée en ses Facultés, chacune d'elles bannière en tête, s'y transporta avec son doyen, ses professeurs, ses docteurs, ses maîtres, ses bacheliers, ses bacheliers formés, ses aspirants au baccalauréat et ses élèves, car telle était alors la hiérarchie universitaire. Après la fête du Landit, on doit rappeler celle de Saint-Luc. Pour avoir pratiqué la médecine durant sa vie, ce saint fut choisi pour patron de la Faculté. Tous les ans on célébrait en son honneur avec grande pompe un office divin dans l'église des Mathurins, ensuite dans le petit bâtiment que la Faculté avait fait construire à côté de la porte de ses nouvelles écoles en 1495, ce bâtiment ayant été érigé en chapelle l'an 1514. La plupart des docteurs remplissant habituellement aux Mathurins ou à Notre-Dame l'office de chantre, chantaient nécessairement la messe de Saint-Luc; les docteurs licenciés et bacheliers étaient tenus d'y assister sous peine d'une amende de deux pièces d'or, et leur présence était également obligatoire à la messe qui se disait tous les samedis en l'honneur de la Vierge.

Aucun médecin, eût-il été favorisé du roi, n'eût pu professer à Paris, sans être de la Faculté ou sans s'y faire recevoir. La sévérité des règlements était excessive à cet égard, puisqu'ils pouvaient contraindre un praticien consommé et d'un talent éprouvé ailleurs, à se remettre en quelque sorte sur les bancs de l'école pendant plusieurs années. Un concile

tenu à Béziers en 1242 excommuniait les chrétiens qui auraient recours à des médecins juifs, et encourageait comme une œuvre de piété la dénonciation contre les personnes qui pratiquaient sans être revêtues des titres nécessaires, *adversus illicitè practicantes.*

Nous avons parlé plus haut des docteurs, nous ne décrirons pas les cérémonies de leur réception, Molière ne les a que trop fidèlement représentées ; nous remarquerons seulement que l'institution du doctorat paraît remonter très loin, puisque, vers la fin du onzième siècle, le pape Innocent III nous apprend qu'avant son élévation au trône pontifical (1198), il avait passé plusieurs années à l'étude de Paris, *gymnasio parisiensi*, où il avait acquis le grade de docteur.

Le grade de bachelier, dans le sens du moins où nous le prenons aujourd'hui, est loin de remonter à une époque si éloignée. D'abord la réception des candidats fut absolument gratuite; ils n'étaient tenus qu'à des démarches de convenance envers les examinateurs auxquels ils rendaient visite en grande cérémonie. Dans le quatorzième siècle ces visites commencèrent à être moins désintéressées, et les candidats admis offrirent à leurs examinateurs des épices, des muscades, du gingembre, de la cannelle, du poivre, denrées que leur rareté rendait alors précieuses ; bientôt cet usage dégénéra ; on offrit des bourses pleines ; alors pour obvier aux désordres qui devenaient la suite nécessaire de cette vénalité, des conditions pécuniaires furent légalement imposées aux candidats, avant même leur réception. L'usage de la thèse remonte plus loin que l'invention de l'imprimerie ; elle était transcrite sur parchemin, copiée à plusieurs exemplaires destinés au doyen, à la Faculté, aux examinateurs. Pour être admis aux examens de bachelier, il fallait justifier de vingt-cinq ans d'âge au moins, de quatre années d'étude à Paris et de huit ailleurs. Enfin, et pour terminer l'exquisse que nous venons de tracer des usages de l'ancienne Faculté, nous devons ajouter que jusque vers le milieu du seizième siècle, les vacances avaient

heu du quatorzième jour des calendes de juillet aux ides de septembre, laps de temps qui correspondait assez exactement à l'époque comprise entre le 28 juin et le 15 septembre.

Sous le rapport scientifique, relativement surtout aux progrès de l'enseignement de l'art médical en France, l'historique de la Faculté nous paraît digne d'intérêt.

Jamais aucun art ne vit dès son origine ses progrès entravés par plus d'obstacles insurmontables que la médecine en France. Les préjugés les plus ridicules, les systèmes les plus erronés, les préventions les plus fausses l'entourèrent chez nous pendant des siècles.

On a vu que les prêtres et les moines furent les premiers à le pratiquer et lui firent prendre des développements qui ne pouvaient presque provenir que d'eux dans les temps barbares dont nous avons déjà parlé. En effet, appelés par la piété au lit des malades pour leur administrer les consolations de la religion, ils durent bientôt s'affliger de la privation des soins matériels auxquels ils les voyaient exposés. Du désir de soulager le corps après avoir consolé l'âme, naquit certainement chez eux l'amour d'une science si propre à adoucir les douleurs de leurs frères. Dans leurs excursions à travers les campagnes, ils étudièrent la nature des plantes, reconnurent leurs diverses actions sur certaines maladies; ils signalèrent les symptômes et la marche la plus habituelle de celles-ci; enfin, puisant dans les anciens auteurs qu'ils traduisaient, ils formulèrent les premiers préceptes de l'art et en formèrent un recueil. Jusqu'ici qui doute qu'il y ait eu un progrès dû à leurs travaux? Mais ce recueil n'était fondé que sur des observations incomplètes; n'ayant aucune idée d'anatomie, ils ne pouvaient arriver à l'appréciation des lésions organiques, et leur médication se trouvait presque constamment bornée à l'emploi des simples, puisqu'ils ne possédaient pas même les notions les plus élémentaires de chimie et de physique. Le premier défaut que nous avons signalé était sans remèdes, l'anatomie ayant été repoussée jusqu'au quinzième siècle par les préjugés religieux les plus

irritables ; de là, il arriva deux choses : d'abord, le respect pour les anciens, pour leurs préceptes et leurs formules, dégénéra bientôt en un culte outré ; on s'éloigna de plus en plus de la méthode expérimentale ; si les faits étaient contraires au dire des maîtres, c'étaient les faits qui avaient tort ; et la science ne consista plus qu'à lire, à apprendre et à répéter. En second lieu et conséquemment, la thérapeutique ne demanda plus de secours qu'aux moyens diététiques ; le progrès se borna dès lors à la recherche de nouvelles combinaisons pharmaceutiques ; celles-ci prirent une marche vraiment effrayante; on vit paraître une multitude innombrable d'électuaires, de drogues, d'élixirs, formés d'un si grand nombre d'éléments qu'on aurait peine à le croire aujourd'hui; conséquemment encore toute innovation de principe fut sévèrement proscrite ; la médecine put être comparée à un clavier des plus compliqués, où chaque touche appelle nécessairement un son ; les maladies furent dressées en liste avec leurs symptômes ; à côté de chaque maladie se trouvait le remède avec ses variations infinies comme combinaisons : l'affection une fois reconnue, le reste allait tout seul. Dans la discussion, on prouvait en phrases sonores, avec force périodes ronflantes et citations aristotéliques, comme quoi tel docteur célèbre avait défini telle ou telle affection et la thérapeutique qu'il y avait appliquée ; puis tout était dit, le malade guérissait ou ne guérissait pas : dans le premier cas, force restait nécessairement à la science ; dans le second, on déclarait que c'était de la faute du patient, il y avait mis de la mauvaise volonté ; le docteur, attaqué sur son terrain, se renfermait dans le dogme comme dans une citadelle, et de là se défendait à coups de tirades et de citations pédantesques ; luttant de paroles au lieu de raisons, et ne quittant la partie qu'après avoir épuisé l'arsenal de sa doctrine, et fatigué, ennuyé, assommé son adversaire à force de bruit, d'emportement et d'opiniâtreté. En lisant Molière on crie à la charge, à la caricature ; hélas ! ce grand peintre de mœurs n'a pas même rendu toute la vérité.

L'invention de l'imprimerie toutefois donna une nouvelle impulsion à la médecine, et l'on put croire un moment qu'elle allait rentrer dans la route de l'analyse et de l'expérimentation. L'époque comprise entre le commencement du quinzième siècle et la fin du seizième fut marquée par l'apparition de médecins distingués; des théories nouvelles tentèrent de se faire jour, et l'enseignement subit des modifications assez notables pour faire croire à des progrès désormais assurés.

Quelques mots placés ici, relativement à ce qu'était la science avant ces premières tentatives, feront mieux comprendre ce que nous avons avancé déjà, et ce qui nous reste encore à dire. Avant le quinzième siècle, la Faculté ne comptait que deux professeurs de médecine : l'un d'eux enseignait publiquement à l'école à sept heures du matin en hiver et à six heures en été, et traitait des choses naturelles et non naturelles, *res naturales et non naturales*, c'est-à-dire l'anatomie, l'hygiène, la physiologie, etc.; l'autre faisait son cours dans l'après-midi, et traitait des maladies proprement dites, *res præter naturam*. Ce ne fut que longtemps après qu'on arrêta qu'un chirurgien-barbier assisterait le professeur de première année, et le devoir de celui-ci était alors de ne pas permettre au premier de divaguer : *non sinat divagari*, disent les statuts, c'est-à-dire qu'il ne devait point dépasser la démonstration dont le médecin avait fait auparavant la description. Ainsi, il lui était interdit d'aborder la discussion des opérations que pouvaient nécessiter certains cas, et du traitement qui devait en être la suite; il y avait tout à la fois dans cette mesure une prévention fâcheuse contre la chirurgie, et une jalousie cachée, mais active, qui s'appliquait par tous les moyens à en empêcher les progrès. En traitant plus loin de l'école de chirurgie, nous reviendrons sur ce fait.

En 1452, le cardinal d'Estouteville, envoyé par le Saint-Siége dans le but de réorganiser les Facultés de théologie, de droit et de médecine, créa une chaire d'hygiène, et or-

donna qu'à l'avenir une thèse serait soutenue sur cette matière par les bacheliers à leur examen ; de cette circonstance, elle fut appelée Cardinale, *thesis Cardinalitia.*

En 1576, il fut créé un archidiacre des écoles ; ses fonctions correspondaient à peu près à celles de l'aide d'anatomie d'aujourd'hui.

En 1654, la Faculté, malgré qu'elle en eut, se vit contrainte de créer une chaire de chirurgie ; ce fut Charpentier qui l'occupa le premier et s'acquitta avec honneur de ses fonctions ; il faut placer, vers la même époque, l'institution d'une chaire de botanique.

En 1644, les consultations des pauvres auxquelles les médecins des hôpitaux se virent contraints devinrent pour les étudiants une sorte de clinique qui eût dû contribuer à sortir l'art de l'ornière dans laquelle il était tombé, si quelque chose en eût été capable. Les bacheliers étaient obligés d'assister aux visites des médecins de l'Hôtel-Dieu, suivant alternativement pendant trois mois le service de chacun d'eux, et écrivant sous la dictée les ordonnances formulées par les docteurs.

En 1696, on institua un professeur de pharmacie ; il enseignait simplement le nom, la composition et la préparation des médicaments ; quant à leur effet, à l'opportunité de leur administration, aux symptômes qu'ils pouvaient produire, il n'en était pas question ; nous avons dit que les maladies étaient comme classées par numéros d'ordre qui correspondaient à d'autres numéros de la pharmacopée d'alors. Quand on possédait le nom, les caractères les plus généraux des uns et des autres, on avait atteint le *nec plus ultrà* de la science, c'était les colonnes d'Hercule. Il entrait aussi, dans les attributions du professeur de pharmacie, de visiter les officines des apothicaires, d'examiner leurs compositions et d'interroger leurs élèves ; on sait le discrédit et le ridicule qui s'attachaient alors à la condition d'apothicaire. C'est qu'en effet les médecins réduisaient le rôle de ceux-ci à un travail purement mécanique qu'ils exécutaient en aveugles ; la chaire de

pharmacie ayant été établie seulement dans l'intention de venir en aide aux études médicales, et non dans celle de former des pharmaciens pratiques. Ainsi donc, et pour nous résumer, à la fin du dix-septième siècle la Faculté possédait :

Deux chaires de médecine proprement dite,
Une chaire d'hygiène,
Une chaire de chirurgie,
Une chaire de botanique,
Une chaire de pharmacie,
Et une sorte de clinique dans le service des médecins de l'Hôtel-Dieu.

Il avait fallu plus de sept cents ans pour accomplir ce lent progrès, et encore nous avons remarqué comment les fâcheuses tendances de la Faculté qui se transmettaient presque obligatoirement par tradition de génération en génération, sous les formes du serment, avaient annulé ces progrès forcés et en avaient paralysé les effets. Les preuves de l'esprit qui animait la Faculté se retrouvent dans les moindres faits. Écoutons parler Hemereus, sa citation est toute une révélation qui confirme ce que nous avons avancé. On sait que jusque vers l'année 1452, les médecins étaient obligés au célibat. Cet usage provenait sans doute de ce que les premiers qui avaient pratiqué cet art étaient voués au sacerdoce, ou au moins engagés par des vœux monastiques. Vers l'époque dont nous parlons, le cardinal d'Estouteville abolit le célibat des médecins, il interdit l'exercice de la médecine aux prêtres et aux religieux. Ces deux règlements eurent peu d'effet, les médecins continuèrent à embrasser le célibat et les prêtres à pratiquer la médecine; tant les abus, consacrés par un long usage, résistent à tous les efforts du progrès! Mais s'ils n'obéirent pas ponctuellement aux règlements du cardinal d'Estouteville, les prêtres n'osèrent pas non plus les enfeindre ouvertement ; ils tournèrent la difficulté, et, s'imaginant sans doute que ces mesures étaient dictées par un simple sentiment des convenances, ils prirent le parti

de donner des consultations sans sortir de chez eux. Cet usage devint général au point que, quand le célèbre Lemire se détermina à visiter ses malades à leur lit, la Faculté s'en émut comme d'une dangereuse innovation. Cependant l'exemple de ce praticien fut suivi, et les médecins se divisèrent en deux classes ; les premiers furent appelés *physiciens*, et les seconds *mires* du nom de leur maître. Hemereus blâme la conduite des mires et encourage celle des physiciens : « Un de ceux-ci, dit-il, maître Tacquet, docteur-régent de la Faculté de Paris,

avait trois crocs : en l'un étaient enfilées les ordonnances des recettes *de succo rosarum* et *de diacarthami ;* au deuxième les ordonnances pour les saignées, et au troisième pour les clystères. Or, quand par une petite fenêtre qu'il y avait à la salle où il se tenait habituellement, il avait jugé ce qu'il fallait au malade, il tirait de l'un des crocs la recette pour la saignée ou pour la médecine ; ainsi ils gagnaient leur vie honorablement, tandis que maintenant ils veulent aller voir des malades, et pour un carolus qu'ils avaient, ils ont un

quart d'écu. » Ceci est dit sérieusement : avez-vous rien rencontré de plus plaisant dans Molière ou dans Lesage?...

Le même esprit de routine et d'étroite jalousie se retrouve partout. Sous Louis XIII des médecins qui préconisaient les remèdes chimiques s'établissent en société et prennent le nom de Chambre royale. Aussitôt la Faculté s'irrite, crie à la profanation, au charlatanisme, au sacrilége, et par le crédit de Fagon, premier médecin du roi, obtient une ordonnance royale qui dissout la Chambre royale.

L'apparition de toute médication nouvelle était d'avance condamnée par le seul fait qu'elle était nouvelle.

Louis XIV commandant en personne dans Calais menacé par les Anglais, tombe gravement malade. Un médecin d'Abbeville et Guénaut proposent le vin émétique; Seguin, premier médecin de la reine, Esprit et Antoine d'Aquin, ce malheureux docteur que Molière a si plaisamment choisi pour but de ses traits malins, jettent les hauts cris et s'y opposent de toutes leurs forces; cependant le vin émétique est administré, et le roi est sauvé. Mais Guénaut est traité de paracelstiste, la plus sanglante épithète que la Faculté pût alors décocher à ses ennemis. Ce ne fut que longtemps après cet événement, et à la suite de succès répétés, que le vin émétique fut admis par la Faculté.

Le roi de Portugal est attaqué d'une paralysie du côté gauche, Brissot le fait saigner du même côté; la Faculté le blâme amèrement. Un préjugé étrange et reçu jusque-là sans caution, faisait regarder comme mortelle la saignée pratiquée du côté affecté; cependant le roi de Portugal se relève. Dans le même temps, Amédée III, duc de Savoie, meurt pour n'avoir pas été saigné du côté malade; la Faculté persiste néanmoins dans son dire. Comme pour le vin émétique, la saignée du côté affecté n'est admise à la fin que par force majeure, et en quelque sorte en dépit de la Faculté.

Nous multiplierions les exemples à l'infini, si nous ne craignions de fatiguer le lecteur.

Mais la Faculté ne se rendait pas ridicule seulement par sa jalousie, la morgue de ses discussions, l'affectation de ses cérémonies, et sa pédanterie routinière; elle s'attirait aussi le discrédit par la puérilité des questions qu'elle adressait à ses bacheliers dans leurs thèses : *An per incantationes fit curatio?* disait-elle un jour, et une autrefois (nous citons presque au hasard), *an qui mel et butyrum comedit sciat reprobare malum et eligere bonum* (1670). Il y avait là de quoi lui faire perdre à jamais la confiance du public, et rien ne pouvait égaler le ridicule de semblables questions que la gravité pédantesque avec laquelle elles étaient discutées. La médecine devint un texte inépuisable de sarcasmes et de railleries; les poëtes comiques et satiriques s'en emparèrent avec succès et la foule applaudit avec entraînement à la vérité de leurs tableaux.

Ainsi des signes menaçants de décadence se révélaient de toutes parts, et l'avenir de l'art médical en France semblait entièrement compromis, quand le salut lui vint d'où l'on devait si peu l'attendre, de cette chirurgie toujours en butte aux mépris des médecins.

Nous nous trouvons ici forcés de suspendre la marche historique des faits pour remonter de nouveau à l'origine de la médecine en France; désordre inévitable dans un sujet aussi complexe que celui que nous traitons aujourd'hui.

Abhorret a sanguine ecclesia, disent les premiers canons de l'Église; en vertu de cette sentence bien mal comprise, comme on comprenait tout dans ces temps de barbarie et de ténèbres, les premiers religieux qui s'occupèrent de médecine s'éloignèrent avec horreur de toute opération qui pouvait faire répandre le sang. Ils n'eurent pas en vue d'autre objet que l'obéissance qu'ils devaient aux lois de l'Église; mais leurs successeurs ne furent ni si modestes ni si désintéressés; ils sentirent qu'ils compromettaient leur influence en laissant grandir et se perfectionner à côté d'eux un art si voisin de celui qu'ils pratiquaient qu'il semblait n'en être que la conséquence forcée; dès lors la chirurgie fut

proscrite. Mais comme on ne put la détruire entièrement, à cause de son utilité générale, on la décria du moins, on la ravala, on essaya d'en faire un état tout manuel, qui n'exigeait ni étude ni science; bien plus, on s'en rendit maître, on la garrotta, on lui imposa des limites infranchissables, enfin, on prit toutes les mesures nécessaires pour prévenir une rivalité qu'on savait bien devoir être redoutable; et ces moyens ne réussirent que trop longtemps.

Nous avons déjà vu que la Faculté, obligée de se faire aider par un chirurgien, lui imposait des conditions injurieuses, et traitait de divagation les appréciations et les aperçus scientifiques auxquels il devait être nécessairement entraîné pour peu qu'il eût le sentiment de son art : « *chirurgiæ professor*, disent les mêmes statuts que nous avons déjà cités, *chirurgica tantum doceat*, » et de peur qu'on ne se méprenne, chose presque inévitable, sur la valeur qu'elle attachait au mot *chirurgica*, la Faculté se hâte d'ajouter aussitôt : « *Id est quæ ad operationem manuum pertinent.* » Voilà donc tout ce qu'elle voulut voir dans la chirurgie pendant des siècles, un art purement manuel!... Et voulez-vous savoir comment, conséquente avec elle-même, elle définissait l'anatomie; écoutez-la encore s'exprimer avec le même mépris jaloux : « Manuum exercitatio ad humani corporis cognitionem, *anatomica est administratio...* » Les maladies chirurgicales se divisaient, toujours suivant elle, en cinq genres : c'étaient la blessure, l'ulcère, la fracture, la luxation et les tumeurs contre nature, maladies qui réclamaient pour remèdes : les bandages, les lacs; les instruments (*ferramenta*) et les ventouses! Et cependant les thèses que vous savez allaient leur train; on discourait pendant des heures entières en latin barbare et ridicule... et l'on disputait à perdre haleine sur l'alcalinité des humeurs et l'effervescence des esprits...

Oui, la Faculté de médecine nourrissait une jalousie profonde contre la chirurgie, car non-seulement elle n'aidait en rien aux développements de cette science, mais elle s'y opposait avec énergie, et les combattait par tous les moyens en son

pouvoir; abus d'influence, sarcasmes, railleries, mesures tyranniques, elle n'épargna rien pour l'étouffer. Elle recevait pourtant à ses leçons des élèves chirurgiens qui lui payaient *une redevance de deux sous parisis, l'an*. Mais ne vous laissez pas éblouir par cette feinte générosité, c'était une politique habile par laquelle elle assurait son pouvoir. En effet, à leur réception elle leur faisait jurer de ne point dépasser les bornes qu'elle imposait à l'exercice de leur profession, et n'en faisait que des chirurgiens barbiers. En voulez-vous la preuve?... En 1551, sous le decanat de Jean Duhamel, la corporation des chirurgiens-barbiers s'engagea à payer tous les ans, le jour du *renouvellement de leur serment*, la somme de deux écus d'or à la Faculté! Pour apprécier cette mesure, il faut savoir que, sous le règne de saint Louis, par les soins et l'influence de Jean Pitart, chirurgien du roi, les chirurgiens avaient formé une corporation académique ayant ses statuts et ses règlements comme la Faculté : plus tard, ils prirent le nom de *chirurgiens lettrés* ou *de robe longue*, pour se distinguer des *barbiers*. Ceux-ci se trouvèrent offensés de cette supériorité que les nouveaux venus s'arrogeaient sur eux! De là des semences d'hostilité entre les deux corporations chirurgicales; la Faculté prit soin de les faire germer; elle attisa le feu de la discorde, se déclara contre les premiers, dont elle craignait la rivalité, appuya les autres qui ne lui inspiraient aucune appréhension, leur ouvrit ses écoles et choisit parmi eux l'aide du professeur de médecine. Dès lors commença une guerre acharnée entre les chirurgiens lettrés et les barbiers, soutenus par la Faculté; pendant près d'un siècle et demi, on ne voit que pamphlets pour et contre, que diatribes, sarcasmes, railleries, médisances et calomnies; cette querelle fit couler des flots d'encre, et la Faculté n'y joua pas toujours le plus beau rôle; enfin elle l'emporta momentanément par un dernier acte de cette politique machiavélique qu'elle paraît avoir adoptée dès l'origine : elle feignit de s'intéresser aux deux parties, les plaignit mutuellement, intervint comme conciliatrice entre elles

dans le procès ruineux qu'elles soutinrent l'une contre l'autre en 1657 environ ; elle les détermina à cesser leurs querelles en se réunissant, et l'acte de cette réunion fut confirmé par arrêt du Parlement, en date du 7 février 1660. Par cette réunion, sans que leurs adversaires s'y élevassent, les chirurgiens de robe longue furent abaissés dans l'opinion publique ; à la grande joie des médecins et suivant leurs prévisions, ils perdirent leur influence et la considération dont ils jouissaient, et la corporation déclinant de jour en jour, tendit à une complète destruction ; la Faculté triomphait !...

Son triomphe fut de courte durée ; un homme de talent et de cœur conçut la pensée de relever la chirurgie et de la remettre dans une voie de progrès dont il lui fût désormais impossible de sortir. Maréchal s'unit à Lapeyronie. En 1724, par leur influence et leurs soins, cinq chaires de démonstration de chirurgie s'élèvent sous la protection du pouvoir royal ; le zèle et l'émulation renaissent tout à coup, l'art prend sous leur direction une marche scientifique et pratique ; le 18 septembre 1731, un arrêté décréta la fondation de *l'Académie royale de Chirurgie.* La Faculté essaie encore l'arme de la raillerie, du sarcasme et du ridicule, mais elle s'émousse contre un adversaire qui ne lui prêtait point de prise. Le dévouement et le talent des professeurs et des fondateurs assure à jamais l'avenir de la nouvelle institution. Lapeyronie, sur ses propres deniers, fonde un prix annuel d'une médaille de 500 fr. En 1748, appréciant toute l'importance de l'Académie de chirurgie, entrevoyant peut-être que la régénération de l'art médical en France viendrait de là, le conseil du roi confirme son établissement et arrête qu'il sera construit des édifices dignes d'elle. En 1774, Louis XVI pose la première pierre de ce monument sur l'emplacement de l'ancien collége de Bourgogne ; ce fut lui encore qui affecta au collége de chirurgie un hôpital spécial, appelé depuis *hôpital de clinique* ou *de perfectionnement ;* dans sa description des Écoles de chirurgie, ouvrage in-folio, accompagné de planches précieuses, qui ne fut tiré

qu'à cent exemplaires, et devenu par conséquent presque introuvable aujourd'hui, Gondoin, l'architecte des Écoles de chirurgie, nous apprend qu'à l'hôpital spécial on ne traitait que les maladies qui offraient des caractères extraordinaires; le même auteur nous apprend que l'École pratique, où les élèves qui avaient remporté des prix s'exerçaient à disséquer et répétaient sur le cadavre les opérations auxquelles ils avaient assisté, est due au zèle de M. de La Martinière, premier chirurgien du roi, qui suivit en cela le noble exemple de Jean Despart, de Jean Duhamel et de Maréchal; pour augmenter encore l'utilité de l'École, il y ajouta deux chaires nouvelles à ses frais. Les Écoles de chirurgie furent ouvertes en 1776, et le 31 août de la même année, la première thèse y fut soutenue; le sujet qui y était traité confirma au public la haute idée qu'il avait conçue de l'Académie nouvelle; on s'émut de la dignité, de la marche rationnelle qui y présidait, et dès lors on prévit qu'une révolution en médecine était imminente.

En effet, pendant que sa rivale s'élevait de jour en jour en force et en puissance, la Faculté déclinait sensiblement; des circonstances matérielles mêmes semblaient annoncer que son temps était fini; elle fut obligée d'abandonner les vieux bâtiments où se tenaient ses écoles, et de les transporter rue Saint-Jean-de-Beauvais dans l'ancien local des Écoles de Droit : à la même époque (1775 et 1776), de dangereuses épidémies ayant affligé plusieurs provinces de la France, on sentit la nécessité d'établir un centre de lumières, une sorte de comité de prévoyance ou de surveillance, pour prévenir autant que possible le retour de ces calamités ou du moins pour y remédier, et *la Société de Médecine* fut fondée. Lassone, premier médecin du roi, et Vicq d'Azyr en furent l'un l'inspecteur directeur général, l'autre le commissaire général. Cette institution eut la plus active influence sur les destinées de l'art médical; son premier effet fut d'achever la ruine de l'ancienne Faculté, qui succomba dans un procès acharné qu'elle intenta à l'Académie de

chirurgie, et dès lors cessa d'exister autrement que de nom.

En 1792, la Société de Médecine fut la première à provoquer une réforme générale de la médecine en France. En 1793, elle fut abolie en même temps que tous les corps savants, enseignants et académiques, en même temps que toutes les écoles étaient simultanément fermées.

La même nécessité qui provoqua la création d'une École des travaux publics, et d'une École Normale, obligea la Convention à s'occuper de l'enseignement de la médecine en France. Six cents médecins avaient péri dans la même année aux armées. L'illustre Fourcroy, que nous avons déjà vu tant de fois apparaître dans ce livre et qui s'y montrera encore comme le génie de l'ordre, Fourcroy signala le danger et le remède; le savant Thouret l'appuya de tout son zèle et de toutes ses lumières.

On ne pouvait laisser les troupes sans médecins; la Convention, par la loi du 14 frimaire an III (4 décembre 1794), établit trois *Ecoles de santé;* l'une à Paris, l'autre à Montpellier, la troisième à Strasbourg[1]; celle de Paris fut placée dans le local de la ci-devant Académie de chirurgie, à laquelle on

(1) Ces trois Facultés sont restées les mêmes jusqu'à ce jour; de plus, par ordonnance du 13 octobre 1840, ont été érigées en Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie les Écoles secondaires dont les villes où elles sont établies ont pourvu à toutes les dépenses, soit du personnel, soit du matériel, et complété l'enseignement, conformément aux dispositions de ladite ordonnance.

Les objets de l'enseignement y comprennent:

1° La chimie et la pharmacie;
2° L'histoire naturelle et la matière médicale;
3° L'anatomie et la physiologie;
4° La clinique interne et la pathologie interne;
5° La clinique externe et la pathologie externe;
6° Les accouchements et les maladies des femmes et des enfants.

En tout, six professeurs titulaires et deux adjoints.

Aujourd'hui vingt villes en France possèdent des Écoles de Médecine régulièrement organisées d'après l'ordonnance, ce sont: Amiens, Angers, Arras, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Limoges,

réunit le couvent des Cordeliers. Le 29 frimaire de la même année, Thouret, nommé directeur, y convoqua la première réunion. Les élèves admis y reçurent un traitement égal à celui des élèves de l'École des travaux publics, et prirent le nom *d'elèves de la patrie;* la Convention voulut ainsi acquérir le droit d'exiger des élèves des travaux assez assidus pour former en moins d'un an des chirurgiens aides-majors pour ses armées. L'enseignement de la médecine fut donné sur une vaste échelle ; on nomma au concours douze professeurs et douze adjoints, un directeur, un aide conservateur, des prosecteurs, un préparateur en chef des travaux anatomiques qui prit le titre de chef des travaux anatomiques, fonctions importantes qu'ont tour à tour remplies avec honneur et gloire Fragonard, Duméril, Dupuytren, Béclard, et aujourd'hui M. Breschet.

Il y eut donc à l'École de Médecine douze chaires, savoir :

1° D'anatomie et de physiologie ;
2° De chimie et de pharmacie ;
3° De physique et d'hygiène ;
4° De pathologie externe ;
5° D'histoire naturelle médicale ;
6° De pathologie interne;
7° De médecine opératoire ;
8° De clinique externe ;
9° De clinique interne ;
10° De clinique de perfectionnement ;
11° D'accouchements ;
12° De médecine légale et d'histoire de la médecine.

Les cours étaient faits par des hommes dont la science s'honorera toujours ; c'étaient Chaussier, Doublet, Corvisart, Baudelocque, etc... Le 22 mars 1796, malgré la résistance

Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse et Tours.

Les élèves de ces Écoles peuvent faire compter pour toute leur valeur, dans une des trois Facultés de Médecine, les huit inscriptions prises pendant deux années.

opiniâtre de plusieurs membres de la Convention, la *Société de médecine* rouvrit ses séances et continua de rendre les plus grands services à la science et au pays à la fois. La médecine et la chirurgie furent définitivement réunies pour ne plus former qu'une seule science, qui constitua l'*art de guérir*. C'est à cette même époque que Corvisart et Cabanis, renouvelant les nobles exemples des beaux temps de la Faculté, abandonnèrent tous deux leurs appointements à l'École, dans le but d'y fonder des prix d'encouragement; le vénérable Monthyon les imita bientôt. En 1797, les écoles de santé reprirent le nom plus logique d'*Ecole de Médecine*. Enfin, par la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803), la somme totale des frais supportés par chaque aspirant dut être répartie de manière à ne pas dépasser 1,000 fr.; ce chiffre se divisait ainsi :

1re année.	Quatre inscriptions, à 25 fr. . .	100	500
2e année.	— à 30 fr. . .	120	
3e année.	— à 35 fr. . .	140	
4e année.	— à 35 fr. . .	140	
Droits au 1er examen.		60	500
— 2e examen.		70	
— 3e examen..		70	
— 4e examen..		80	
— 5e examen.		100	
Droits pour la thèse.		120	
	TOTAL.	1,000	

Les officiers de santé furent dispensés d'études dans les écoles; ils ne furent astreints qu'à subir trois examens : l'un, d'anatomie, l'autre, sur les éléments de médecine et de chirurgie, et le troisième, sur les éléments de pharmacie; les frais de ces trois examens ne durent pas dépasser 200 fr.

En 1805, une nouvelle amélioration eut lieu dans l'École de Médecine, Cuvier y fit établir une école de modelage en cire.

Dans l'année 1808, qui vit s'effectuer la réorganisation

générale de l'Université, l'École passa sous le régime universitaire et reprit son ancien nom de Faculté. Les hommes qui en étaient la tête approuvèrent-ils alors ce changement? Il est permis d'en douter... Mais alors l'influence de Napoléon était telle que personne n'eût osé manifester de mécontentement; bien plus, nous voyons, en 1815, la Faculté de Médecine suivre l'exemple de l'École Polytechnique, et offrir trois chevaux tout harnachés à l'Empereur : c'était un présent qui n'était pas sans prix après nos revers de 1812. Toutefois cette démonstration pouvait bien n'être dictée que par un sentiment de patriotisme, et la fermeté avec laquelle l'année suivante la Faculté lutta contre le despotisme de l'Empereur nous porterait à voir dans ses actes précédents plus de prudence que d'adulation. En 1814, Napoléon, ayant besoin de compléter son contingent de canonniers, fit donner l'ordre, au doyen de la Faculté, de dresser une liste sur laquelle il désignerait à son choix les élèves qui devraient partir. Le doyen se refusa noblement à cet acte odieux d'arbitraire, la volonté de l'Empereur resta, pour cette fois, sans effet.

Le typhus de 1814 fournit à la Faculté l'occasion de déployer son patriotisme civil, et elle ne manqua pas à l'appel qui lui fut fait.

Dans les désastres de 1815, les artilleurs de l'école firent parvenir à la Chambre des députés une adresse dans laquelle ils se mettaient à sa disposition; demandant comme une faveur de verser leur sang pour le pays, comme ils avaient, l'année précédente, risqué leur vie pour sauver leurs concitoyens du typhus.

La fièvre jaune qui éclata, en 1821, à Barcelone, fournit encore à nos médecins l'occasion de déployer une vertu nouvelle, le zèle de l'humanité; le généreux Mazet paya son dévouement de sa vie.

Le 14 janvier 1821, une loi établit une Académie de médecine, sans toutefois abolir l'ancienne société dont presque tous les membres furent absorbés dans le sein de la nouvelle.

Le 18 novembre de l'année suivante, l'École fut supprimée par une ordonnance royale, et les élèves que l'on reconnut comme n'ayant pris aucune part aux troubles qui avaient occasionné cette mesure, furent autorisés à prendre leurs inscriptions à Strasbourg et à Montpellier. Il fut même mis en question si l'on ne priverait pas à toujours Paris de son École de Médecine; heureusement une telle mesure était inexécutable, et l'École fut réouverte le 10 mars 1823; l'enseignement y prit même un nouveau développement, et l'École jouit de seize cours représentés par autant de chaires.

La révolution de 1830 rendit à l'École son ancien titre; on sait la part glorieuse qu'y prirent les élèves; le 6 août suivant, le lieutenant général se plut à reconnaître les services qu'ils avaient rendus à la cause de la liberté, en mettant à leur disposition quatre décorations de la Légion-d'Honneur; les légionnaires furent choisis par élection; l'École de Droit jouit d'une pareille faveur; plus scrupuleuse ou plus fière, l'École Polytechnique la refusa : elle eut raison, et nous osons l'en louer hautement. Partagez-nous les étendards que nous avons trempés dans le sang des ennemis étrangers, nous en porterons fièrement les lambeaux à notre boutonnière; mais, quand le sang de nos frères en fera seul la pourpre, nous la voilerons sous des crêpes funèbres, nous l'ensevelirons dans l'oubli du passé, et les appelant à la réconciliation nous nous garderons bien d'étaler orgueilleusement à leurs yeux les signes irritants de notre triomphe et de leur défaite.

En 1832, la clinique de l'École fut construite sur la place même où celle-ci est située, moyennant la cession de terrains, rue Racine, qui appartenaient à la Faculté depuis des temps fort reculés; cette amélioration est due aux soins de son doyen, le vénérable et savant Orfila.

Le gouvernement actuel n'a point négligé l'École de Médecine de Paris, et nous lui devons de nombreuses améliorations. Aujourd'hui l'enseignement se compose de dix-huit cours, savoir : 1° *anatomie;* 2° *anatomie pathologique;* 3° *physiologie;* 4° *chimie médicale;* 5° *physique médi-*

cale ; 6° *pharmacie*[1] *chimie organique ;* 7° *hygiène ;* 8° *histoire naturelle médicale ;* 9° *opérations* et *appareils ;* 10° *pathologie chirurgicale ;* 11° *pathologie médicale ;* 12° *pathologie générale* et *thérapeutique ;* 13° *thérapeutique* et *matière médicale ;* 14° *médecine légale ;* 15° *accouchements ; maladies des femmes en couches et des enfants nouveau-nés ;* 16° les *cliniques médicales ;* 17° les *cliniques chirurgicales ;* 18° la *clinique d'accouchement.*

Les cliniques chirurgicales sont au nombre de quatre, savoir : à l'Hôtel-Dieu, à l'hôpital de la Faculté, à la Charité, à la Pitié. Les cliniques médicales sont également au nombre de quatre, dont deux à la Charité, et deux à l'Hôtel-Dieu.

La clinique d'accouchements est à l'hôpital de la Faculté, et, comme les autres, les démonstrations y ont lieu de sept à dix heures du matin. Toujours animée du zèle de pré-

(1) Nul ne peut aujourd'hui exercer la pharmacie, s'il ne produit des certificats constatant qu'il a étudié pendant huit années dans des pharmacies régulièrement établies, ou s'il n'a fait trois ans de stage et trois ans de cours dans une École. Il doit verser en outre une somme de 1,200 fr. entre les mains du secrétaire-agent-comptable, et produire en même temps son acte de naissance, prouvant qu'il a au moins vingt-cinq ans.

A dater du 1er janvier 1844, le diplôme de bachelier ès-lettres sera exigé des candidats.

L'École de pharmacie de Paris se compose d'un directeur et de dix professeurs, dont quatre adjoints, et d'un secrétaire-agent-comptable. Les cours qui s'y font comprennent : 1° la chimie appliquée à la pharmacie ; 2° la pharmacie pratique ; 3° l'histoire naturelle des drogues simples ; 4° la botanique ; 5° la physique ; 6° la toxicologie.

Le registre d'inscriptions est ouvert le 1er novembre et fermé le 15 du même mois ; les cours commencent en novembre et finissent en août. Le prix de l'inscription annuelle est de 36 fr., et la maîtrise ne se délivre qu'après quatre examens, dont un de pratique consistant en neuf opérations chimiques et pharmaceutiques.

Depuis 1830, il a été créé une École pratique où les élèves admis à la suite d'un concours sont exercés aux manipulations chimiques et pharmaceutiques.

A la fin de chaque année scolaire un concours a lieu pour des prix spéciaux.

Les herborisations se font le jeudi dans le jardin de l'École, où ces plantes sont classées d'après la méthode de M. Guiart.

Les étudiants sont également admis avec des cartes au Jardin du Roi.

senter aux élèves tous les moyens de se perfectionner dans leur art, la Faculté de médecine les a mis à même de compléter leurs études par plusieurs autres institutions importantes : tels sont notamment l'*école de dissection*, l'*école pratique*, le *laboratoire* où les élèves vont s'exercer aux manipulations chimiques et le *jardin botanique*. Comme nous aurons lieu de nous en occuper plus spécialement dans la visite que nous ferons tout à l'heure à l'École de Médecine, nous ne traiterons ici que de l'école pratique dont le nom seul dit assez l'intention. Elle est composée de cent cinquante élèves, reçus au concours, qui se divisent en trois sections de cinquante élèves chacune : section des élèves de première année, section des élèves de deuxième année, section des élèves de troisième année. Pour passer d'une section dans l'autre, ils doivent subir un examen de capacité à la fin de l'année scolaire. Au mois d'août, un concours s'ouvre pour les prix de l'école pratique ; il y en a sept, savoir :

Un premier grand prix se composant de la dispense des frais universitaires, ci.	500 fr.
D'une médaille d'or.	300
Des livres pour la valeur de.	100
	900
Un deuxième premier prix se composant de la dispense des frais universitaires.	315 fr.
D'une médaille d'argent et de livres d'une valeur de.	200
	515
Trois seconds prix se composant chacun de la dispense de droit de sceau.	100 fr.
D'une médaille d'argent et de livres pour. .	150
	250

L'auteur du meilleur mémoire sur la maladie qui a dominé dans l'année précédente reçoit une médaille d'or de la valeur de 400 fr. Prix fondé par M. Monthyon.

L'élève qui a le mieux traité une question de clinique, que désigne chaque année la Faculté, reçoit une médaille d'or de la valeur de 400 fr. Prix fondé par Corvisart.

Les encouragements ne manquent donc pas aux étudiants en médecine.

Après avoir vu naître la science médicale en France, en avoir suivi les progrès manifestés par la création de la Faculté, par celle de ses écoles, nous avons marqué son point d'arrêt signalé par de criants abus de pouvoir, par des actes d'arbitraire, de ridicules formalités et de jalouses méfiances. Son décroissement et sa chute nous ont été rendus patents par la création de l'Académie de chirurgie et celle des écoles qui en furent la suite; enfin par la fondation de la Société de médecine: nous l'avons montrée renaissante de ses ruines, jeune et régénérée, pleine de sève, d'ardeur et d'avenir; nous avons indiqué la marche nouvelle et toute rationnelle qui a été imprimée à l'enseignement depuis la Révolution de 93 jusqu'à nos jours. Il ne nous reste donc plus qu'à initier nos lecteurs à la vie de l'étudiant en médecine, depuis le jour où il prend sa première inscription jusqu'à celui où il lève fièrement la tête tout glorieux du titre qu'il vient de conquérir.

Le voici qui arrive de son département; d'habitude, si notre jeune homme est pauvre d'argent, il est riche de courage, de résolution et d'activité. Il a dix-neuf ou vingt ans, l'âge heureux des illusions qui font soutenir presque avec indifférence les plus rudes épreuves. Dans la première quinzaine de novembre, il descend tout joyeux de l'impériale de la diligence Laffitte et Gaillard, et porteur de la somme destinée à payer ses premières inscriptions, *de son acte de naissance, du consentement de son père, d'un certificat de bonne vie et mœurs, enfin du diplôme de bachelier,* il court au bureau de l'École, y prend sa première inscription, et en sort tout rayonnant, étonné qu'on ne lui donne pas déjà partout sur son passage le nom glorieux de *carabin* auquel il aspire. Dans les premiers jours, il parcourt la capitale dans

tous les sens, et ce n'est qu'après qu'il la connaît mieux qu'un Parisien qu'il se met à suivre les cours et à étudier l'*histoire naturelle*, la *physique* et la *chimie médicale*, *matières de son premier examen*. Il le subit triomphalement, il devrait être heureux, il le serait, s'il ne venait pas de recevoir une lettre de son père qui l'avertit que dorénavant il ne pourra plus lui servir qu'une pension de 400 fr. L'étudiant ne s'irrite pas, ne se désole pas, non vraiment, c'est un garçon de sens et de résolution, il prend la plume et fait des chiffres : « Voyons, se dit-il :

Quinze inscriptions à 50 fr. égalent.	750 fr.
La seizième est de.	55
Cinq examens à 30 fr. font.	150
Une thèse à 65 fr., ci.	65
Le droit de sceau du diplôme.	400
Total.	1,400

Je ne parle pas de mon examen de bachelier ès-sciences qu'il me faut passer nécessairement ; les 60 fr. de frais qu'il occasionne étant déduits par la Faculté sur mon cinquième, sixième et septième examen à raison de 20 fr. par chacun d'eux :

J'ai déjà pris quatre inscriptions, soit. . .	200 fr.
Et passé un examen, ci.	50
Total.	250

C'est donc 870 fr. qu'il me reste à débourser, c'est-à-dire environ 250 fr. pendant la deuxième et la troisième année, et 410 fr. pour la dernière année ; évidemment mes 400 fr. ne me suffiront pas pour vivre, pour payer mes examens et les frais de location de livres. Oh ! d'abord rayons cet article ; la bibliothèque de l'École me fournira à peu près ceux qui me seront nécessaires, des camarades complaisants me prêteront les autres. L'école de dissection suffira jusqu'à nouvel ordre à mes études anatomiques. Enfin, je trouverai

à déjeuner chez Flicoteaux, Cuvigny ou Katcombe, pour 12 ou 14 sous, à dîner pour 16 ou 18, ce qui fait par jour 1 fr. 60 cent., soit par mois. . . . 40 fr. 50 c.

Ajoutons 2 s. par jour pour les petits pains que je mangerai en courant, soit par mois. .	5	
Loyer de ma chambre.	16	
Total.	59	50

Cinquante-neuf francs cinquante centimes!... et là-dedans ne sont compris ni ma blanchisseuse, ni mon bottier, ni mon tailleur, ni mon chapelier; il n'y aura pas à se permettre le plus léger extra... Pas une demi-tasse, pas un cigarre, pas un omnibus!... Les gants et le théâtre deviendront absolument pour moi de la mythologie, ce qu'il y a de plus fabuleux!... et lors même que je pousserais le stoïcisme jusqu'à son point le plus culminant... Les deux cents francs qui me restent sur la pension que me fait ma famille ne suffiraient pas à mes plus stricts besoins; il s'agit décidément de changer mon fusil d'épaule et de trouver le moyen de gagner de quoi vivre, tout en continuant mes études médicales, problème difficile presque autant que ceux d'Archimède et d'Euclide!

Après avoir ainsi raisonné son affaire, notre pauvre étudiant se met en route; il se propose aux nouveaux débarqués pour leur faire les répétitions des cours de première année... en même temps il concourt pour les hôpitaux... S'il arrive au grade d'externe il est sauvé; il se compose insensiblement une petite clientèle dans les portiers et les ouvriers du quartier latin; il médicamente, fait des saignées, des pansements, etc. Mais s'il parvient au titre d'interne, le roi n'est plus son maître!... Revêtu du tablier blanc, signe respecté de sa puissance, il devient pour les autres élèves un objet d'envie; il est le premier au lit du malade, il fait exécuter dans les salles les ordres du médecin, dans les cas d'urgence il en donne lui-même; il gagne de l'aplomb, parle avec une certaine autorité à ceux qui étaient jadis ses cama-

l'ades; enfin il a pris une position qu'il peut aisément, avec un peu de savoir-faire, rendre lucrative sans sortir des moyens les plus permis; il change dès lors sa manière de vivre, se permet le déjeuner à dix-huit sous et le dîner à trente-deux!... Le soir il ne se refuse pas au café Procope une partie de dominos dont la demi-tasse est l'enjeu; quelquefois il pousse le sardanapalisme jusqu'à y ajouter le pousse-café; enfin, dans les grands jours, on le rencontre au parterre de l'Odéon ou à celui du Palais-Royal. Les plus studieux remportent un des prix dont nous avons parlé précédemment, et s'ouvrent ainsi une carrière plus large; mais à défaut de ce glorieux avantage, l'interne se trouve momentanément satisfait de son sort, son temps d'épreuves s'écoule avec tranquillité; il passe chaque année d'un hôpital dans l'autre, de la Pitié à la Charité, et de celui-ci à l'Hôtel-Dieu; écoutant tous les systèmes, discutant toutes les opinions, observant toutes les méthodes, de manière à n'employer un jour que celles qu'il aura reconnu les meilleures, et se formant ainsi un jugement aussi sûr que profond.

Mais si la fortune refuse cette faveur à l'étudiant, le titre de docteur lui coûte autrement de sacrifices. Ce n'est qu'avec peine qu'il parvient à sa *douzième inscription;* alors il passe son *deuxième examen* et fait ses preuves en *anatomie* et en *physiologie;* s'il est reçu, ses ressources s'augmentent. Il trouve plus aisément des élèves et se fait payer plus cher; par son conseil, ces jeunes gens se réunissent afin d'acheter un *sujet,* sur lequel notre étudiant de troisième année leur fait des démonstrations anatomiques; profitant de cette occasion que ses moyens ne lui eussent jamais permise pour compléter ses études. De la douzième inscription à la seizième, il prépare son *troisième examen;* il s'agit de répondre sur la pathologie interne et externe, ce n'est pas une petite chose!... Aussi ses instants sont comptés, et le plaisir vient quand il peut, c'est-à-dire fort rarement. Dans cette période de sa vie, l'étudiant se lève avec le jour; de six heures du matin en hiver, de sept heures en été jusqu'à dix, il suit la

clinique, passant des opérations à l'examen des organes cachés, de l'étude des maladies internes à celle des maladies externes, de la chirurgie à la médecine; la matinée s'écoule pour lui avec une effrayante rapidité... Le voilà qui court en cassant une flûte de deux sous à l'amphithéâtre... A deux heures en hiver, vous le retrouvez au cours de pathologie médicale de M. Piorry... A trois heures, à celui de pathologie de M. Gerdy; en été, il suivra ceux de Marjolin et de Duméril : dans les intervalles, on le voit à la bibliothèque, au musée Dupuytren, etc.; le soir, s'il se sent par trop fatigué de sa journée, il prélèvera quelques sous sur celle du lendemain, et par la protection d'un chef de claque, il se faufilera au parterre de l'Opéra pour y applaudir la reine de Chypre et la Péri, Barroilhet ou la Carlotta Grisi.

Dans le courant de la dernière année d'étude de son fils, le père de l'étudiant vient habituellement le visiter à Paris; or, on ne vient pas à Paris sans un billet de 500 fr. dans sa poche. Notre jeune homme ne l'ignore pas et se promet d'en avoir sa part, avec raison, car le bon père l'entend bien ainsi; il ne veut pas que son fils après avoir, pendant quatre ou cinq ans habité la capitale, la quitte sans avoir une idée des plaisirs que l'on peut y goûter. Ils verront donc ensemble les Français et l'Opéra, ils dîneront une fois ou deux aux *Frères Provençaux*, déjeuneront au *Rocher de Cancale* ou chez *Hardy;* ils fréquenteront les concerts, les cafés, les promenades publiques, et ce sera le père qui en fera les honneurs à son fils; mais celui-ci ne veut pas rester en arrière, et il lui fera aussi à sa manière les honneurs de son domaine; en chemin faisant il lui apprend que le *jardin botanique* situé dans la partie Est du Luxembourg est dû récemment à l'intelligente et active administration du doyen actuel de la Faculté : « C'est là, lui dit-il que nous étudions la *gloscologie*, la *toxonomie*, la *physique végétale*, la *phytographie appliquée aux plantes officinales et vénéneuses;* nous y trouvons aussi les plantes qui croissent naturellement dans les environs de Paris, ou celles qui y ont été natura-

lisées ; nos leçons ont lieu dans le grand amphithéâtre. Elles sont complétées par des conférences qui se passent dans un des pavillons du jardin ; enfin, nous avons encore les excursions botaniques dans lesquelles nous nous aventurons quelquefois jusqu'à Fontainebleau. »

Le père respire la fraîcheur embaumée du Luxembourg, il en admire les charmantes perspectives, écoute son fils avec une demi-attention, et ne le plaint point du tout de ses travaux. Du jardin botanique ils reviennent à l'École, et après en avoir admiré la façade d'une belle architecture d'ordre

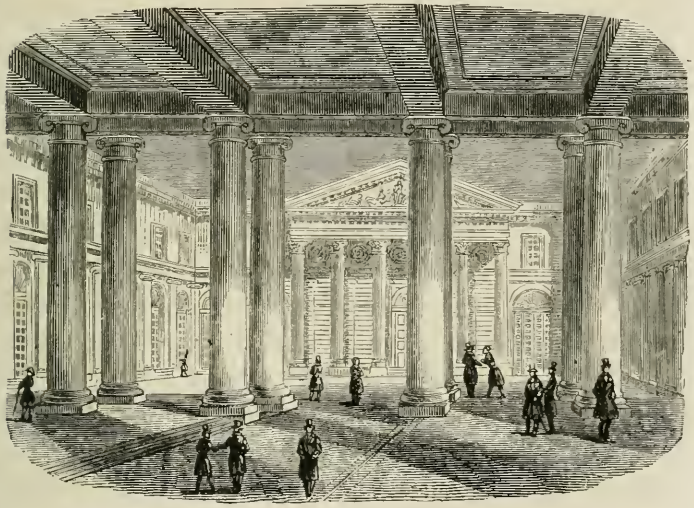

ionique, ils montent tous deux à la bibliothèque, vaste salle, fraîche en été, bien chauffée en hiver ; partout des tables à pupitres, des banquettes confortablement rembourrées, vraiment!... et trente mille volumes en toutes langues, depuis le grec et l'arabe jusqu'au russe; médecine, chirurgie, accouchements, physique, chimie, etc., tous les ouvrages remarquables, imprimés ou manuscrits, composés depuis 2,000 ans sur toutes les sciences qui se rattachent directement ou indirectement à la médecine, sont là réunis ; le père de notre étudiant regretterait volontiers de n'être plus dans l'âge de prendre une car-

rière, il choisirait certainement celle de médecine. Mais la scène change : le voici dans la première salle du muséum de la Faculté ; il ouvre des yeux étonnés, une exclamation sourde sort de sa bouche ; je crois même qu'il a légèrement pâli. Il a hâte de sortir de cet endroit, où rien ne flatte ses yeux. C'est en vain que son fils épuise son éloquence admirative à lui faire remarquer l'art qui a présidé à cette collection curieuse de momies, de squelettes et d'os de tout âge et de toute taille, de fœtus monstrueux, de pièces d'anatomie comparée, etc. ; le pauvre homme détourne en vain les yeux, il ne fait que changer de supplice : il rencontre ici un écorché de grandeur naturelle, hideux de ressemblance ; là, des préparations de muscles, de viscères, du système nerveux ; des injections horribles d'exactitude des artères, des veines, des vaisseaux lymphatiques... Le jeune homme s'aperçoit enfin de la gêne qu'il impose à son père, et le conduit en riant à la seconde salle, celle du Musée des instruments chirurgicaux, qu'il appelle dans son style du crû *la grande trousse de la Faculté;* il se plaît à le faire frémir, en lui disant les noms et les usages de tous ces instruments d'un aspect vraiment terrible, ciseaux de toutes formes, couteaux, scalpels, bistouris, etc. ; il fait sonner à ses oreilles frémissantes les mots d'amputation, de trépan, de taille, de lithotritie, etc., et lui montre tout ce qu'a inventé l'art des Samson, des Blanc, des Charier, des Chevalier, etc., depuis la lancette jusqu'aux forceps ; il ne lui fera même pas grâce des bandages ; et le malheureux père aurait encore pour vingt minutes de torture, s'il ne passait de lui-même dans la troisième salle. Ici le spectacle change encore : c'est une magnifique collection de pièces en cire, dues aux habiles travaux des Pinson, des Laumonier, des Cloquet et des Dupont, etc. Ces pièces représentent les altérations pathologiques que l'art a pu saisir, et un certain nombre de préparations anatomiques ; on trouve encore dans cette salle les têtes en plâtre d'un grand nombre de criminels exécutés dans le ressort des cours royales de Paris et de Versailles ; « cette tête est celle d'Avril :

remarquez comme les protubérances de l'audace et du crime y sont développées... » Le jeune homme va sans doute se livrer à une longue dissertation phrénologique, mais son père s'enfuit dans la quatrième salle; là, il s'arrête et respire; rien n'affecte désagréablement ses regards : ce sont des échantillons du plus beau choix au nombre de plus de sept cents de toutes les substances médicamenteuses qui sont susceptibles d'être employées dans le traitement des maladies. Notre étudiant profiterait certainement encore de cette occasion pour faire montre de sa science. Mais il veut avoir terminé sa visite en un jour, et il passe au cabinet de physique, se contentant de faire observer à son père que ce cabinet est un des plus riches et des mieux entretenus de l'Europe. « Où vas-tu me conduire maintenant? Songe que j'ai assez de la vue de toutes ces horreurs... — Mais, mon père, sans ce que vous appelez des *horreurs* il n'y aurait pas de médecine possible, et les maladies décimeraient le genre humain. — Je ne prétends pas le contraire, j'en conclus seulement que pour se résoudre à vivre au milieu de ces *merveilles scientifiques*, comme tu les appelles, il faut posséder un grand amour de la science, et avoir au plus haut degré la vocation : pour moi, je ne m'y sens aucunement disposé. — Tout à l'heure cependant, vous ne vous exprimiez pas ainsi au jardin botanique. — Il est vrai ; c'est qu'alors de tes études je n'avais vu que les roses, soit dit sans jeu de mots... où me conduis-tu maintenant?... — Ne craignez rien : nous allons jeter un coup d'œil à l'amphithéâtre ; justement, c'est l'heure où M. Piorry fait son cours de pathologie médicale; vous pourrez l'écouter quelques instants, il vous intéressera, j'en suis sûr. — Je ne me soucie pas plus de ta pathologie médicale que de tout le reste; toutefois, puisque nous y voilà, jetons un coup d'œil à l'amphithéâtre, je le veux bien, et finissons-en. — Saluez d'abord Hippocrate, le père de la médecine ; voyez plus bas au-dessous du buste d'Ambroise Paré cette grande leçon : *Je le pensay, Dieu le guarit.* — Noble pensée, en effet, et que

vous ne devriez jamais oublier, messieurs les jeunes docteurs! — Admirez au-dessus de la chaire cette belle grisaille en manière de bas-relief, et lisez encore ces inscriptions : *Ils étanchent le sang consacré à la défense de la patrie... La bienfaisance du souverain hâte leurs progrès et récompense leur zèle... ils tiennent des dieux les principes qu'ils nous ont transmis...* — Ces inscriptions sont d'une sublime simplicité. — Lisez cette autre au-dessus de l'horloge :

AD CÆDES HOMINUM PRISCA AMPHITHEATRA PATEBANT
UT LONGUM DISCANT VIVERE NOSTRA PATENT.

« Allons voilà qui me réconcilie tout-à-fait avec tes études. — Je le crois bien!... Passons actuellement au laboratoire de chimie, c'est là que s'analysent les matières et les humeurs morbifiques que les professeurs recueillent, soit dans les cliniques, soit autrement. C'est là aussi que les cours royales envoient analyser les pièces et les matières en cas de suspicion d'empoisonnement. Je ne vous conduirai pas au nouveau laboratoire construit récemment, encore sous l'initiative de M. Orfila, ce sont toujours des fourneaux, des creusets, des cornues, etc. Comme ici, à cette exception près que l'échelle en est plus vaste, deux cents élèves peuvent s'y exercer aux manipulations chimiques. Que dites-vous de ce laboratoire? — Hum! on n'y respire pas le musc! » Le jeune homme sourit discrètement se rappelant peut-être la fameuse définition de l'adjudant Rostan à l'École Polytechnique : « La physique est une boule de cuivre suspendue au plafond ; la chimie est tout ce qui pue. » « Allons, mon père, je vous ferai grâce de la chambre du conseil, où vous trouveriez peu de chose digne de votre intérêt, et je vais vous conduire au musée Dupuytren. — Encore un musée comme celui dont nous sortons, n'est-ce pas? — Non, celui-ci est autre chose. M. Dupuytren avait par son testament laissé à la Faculté de médecine 200,000 fr. pour la fondation d'une chaire d'anatomie-pathologique. Saisissant cette circonstance, M. Orfila sollicita, et obtint du conseil royal de l'in-

struction publique l'établissement d'un *muséum spécial d'anatomie pathologique;* il fut décrété le 2 juillet 1835, et, pour honorer la mémoire de l'illustre fondateur de la nouvelle chaire, cet établissement, qui n'en était pour ainsi dire que la conséquence, en a porté le nom. Il est situé dans l'ancien bâtiment des Cordeliers dont l'entrée principale donne sur la cour de l'école pratique. On y trouve réunis les principaux exemples des altérations que peuvent éprouver nos organes dans l'état morbide, les exemples d'anomalie dans la conformation primitive que l'on nomme communément monstruosités, et que les savants appelaient jadis fort improprement *lusus naturæ*. Aujourd'hui l'on sait que nos maladies dépendent d'*altérations matérielles* dans la contexture de nos organes; il devenait donc indispensable de réunir dans un même lieu les exemples de ces nombreuses altérations organiques. Dupuytren, par la fondation d'une chaire d'anatomie pathologique, a rendu un véritable service à l'art médical. « Je suis bien loin de le nier; mais tout en payant à sa mémoire le tribut d'admiration qui lui est dû, je ne me crois pas obligé à visiter ton muséum, et tu m'en dispenseras. — Vous ne refuserez pas au moins de visiter les amphithéâtres?—Non, certes, celui que j'ai déjà vu m'a mis en goût; je te suis. »Le malin jeune homme n'a garde de désabuser son père en lui faisant faire la différence qui existe entre l'amphithéâtre qu'il vient de voir et ceux qu'il va visiter. La porte du muséum Dupuytren donnant dans la cour de l'école pratique, on y arrive en un instant: un homme au teint pâle et livide, aux traits hébétés, à l'œil éteint et stupide, vient au-devant d'eux; c'est un des gardiens, un de ces *valets de la mort* qui, à force de vivre avec elle, et d'elle, ont pris quelque chose de son expression. La porte s'ouvre, le malencontreux visiteur jette un cri d'horreur et d'effroi; il vient d'apercevoir, rangés sur des tables de pierre, trente ou quarante cadavres!... Le fils, craignant enfin d'avoir abusé de la complaisance de son père, l'entraîne avec rapidité. « Comment peux-tu seulement consentir à en-

trer dans cet horrible lieu? — Mon père, l'anatomie est la base de toute médecine; sans elle, il n'y a pas d'art véritable, il n'y a que du charlatanisme. Dans les premiers temps, je dois vous l'avouer, souvent j'ai senti le dégoût et l'horreur m'arrêter au moment de franchir cette porte; mais je lisais cette inscription, que vous pouvez voir encore, charbonnée sur le mur par la main d'un de nos camarades: *Hîc mors vitam tueri docet*, et je sentais toutes mes répugnances céder devant la conscience du bien que j'étais appelé à faire. Ce n'est peut-être qu'en médecine qu'il est rigoureusement vrai de dire que la fin justifie les moyens. — En faveur des généreux sentiments qui t'animent, je te pardonne ton espièglerie. Hâte-toi donc de passer ces derniers examens, car tu me sembles réunir toutes les conditions qui doivent constituer le bon médecin. »

Son père reparti pour son département, l'étudiant, ranimé par sa présence, reprend avec une nouvelle énergie le cours de ses laborieuses occupations; il passe son troisième examen, puis le quatrième; il faut répondre sur l'*hygiène*, la *médecine légale*, la *matière médicale*, la *thérapeutique* et la *pharmacie;* il se tire avec honneur du cinquième (*clinique interne et accouchements*): il écrit une thèse remarquable, et le voilà docteur enfin!... C'est un grand jour, une fête solennelle, une époque à jamais mémorable dans son existence!... Que de beaux rêves il fait, que de châteaux en Espagne! il voit tout à travers un prisme poétique, la gloire et la fortune l'attendent! Pauvre garçon! O triste réalité ne souffle pas encore sur ses illusions, il vient d'être reçu docteur!... Dès ce moment commence pour lui une nouvelle série d'épreuves; il n'avait à lutter jusqu'ici que contre les difficultés de la science, il va avoir à lutter contre des intérêts toujours armés, contre les préjugés, l'injustice et l'ignorance d'autrui; il n'avait à combattre que la pauvreté, il pouvait l'avouer sans honte et sans danger, il va l'avoir longtemps encore pour adversaire; mais il faudra dissimuler ses attaques, souffrir avec un visage riant, afficher une aisance

menteuse ; un médecin pauvre peut-il avoir du talent !... Nous allons pendant quelques années assister à ses efforts, et compter les pas qu'il fera dans sa carrière jusqu'au moment où il marquera lui-même son point d'arrêt, jusqu'à l'instant où sa position, bien ou mal, sera faite. Ce sera la leçon de l'avenir que j'ai promise à mes lecteurs.

S'il se sent doué d'une intelligence supérieure, notre jeune docteur suivra patiemment, laborieusement sa carrière ; loin d'être pressé de se faire une position aisée, de *gagner beaucoup d'argent,* il dédaignera de courir après la fortune, et, sûr de la puissance qu'il a en lui-même, il contraindra l'inconstante déesse à venir au-devant de lui. Dans ce cas, nous le verrons constamment méditer son art, étudier et commenter les auteurs qui l'ont traité avec le plus de supériorité, et joignant la profondeur de ses observations à celle de ses illustres devanciers, il préparera, dans le silence du cabinet, un ouvrage qui fera époque ; à tous les concours il reparaîtra armé d'une nouvelle énergie, jusqu'au moment où il aura enfin conquis sa place parmi les professeurs de la Faculté ; il arrivera certainement ensuite à la position de médecin ou de chirurgien en chef d'un hôpital de premier ordre ; le roi ou les princes le choisiront pour leur médecin, et l'Académie de Médecine lui ouvrira sa porte.

Plus modeste ou moins fort, il n'osera pas se présenter au concours ; cependant il consignera ses observations dans les feuilles, les journaux et toutes les publications de médecine, et fera ainsi connaître honorablement son nom ; il briguera la faveur d'être nommé médecin honoraire d'une des nombreuses sociétés religieuses ou philanthropiques dont nos grandes cités abondent, médecin du dispensaire, de la maternité, des enfants malades, etc. ; on sait que ces emplois ne se donnent qu'à des hommes reconnus capables par des juges compétents ; c'est un titre à la confiance publique si difficile à acquérir dans toutes les professions, mais surtout en médecine ; il jouira bientôt d'une belle clientèle, et finira médecin en chef d'un hôpital ou d'un hospice secondaire ; il

se sera placé au second rang parmi les hommes d'élite.

S'il se sent moins de ressort dans l'esprit encore, il s'attachera à quelques sociétés savantes, et sera nécessairement membre de la société anatomique, de la société de médecine, de la société de médecine pratique, de la société médico-pratique, etc.; il fera au moins un cours particulier, soit d'anatomie, soit de physiologie ou de pathologie; de trente-cinq à quarante ans il sera nommé médecin d'un ministère, d'un théâtre royal, d'une école royale, d'un collége, etc.; la clientèle ne lui manquera pas non plus, et il passera sa vieillesse dans une belle aisance.

Dans les positions que nous venons de citer, les docteurs ne font partie de l'*association des médecins* et ne mettent à la caisse que par devoir, et pour le plus grand avantage des autres co-sociétaires. Dans les rangs suivants, les médecins commencent à penser à eux en se faisant inscrire comme membres de l'association; ils prévoient les éventualités de leur position.

Dans le quatrième ordre, nous voyons se grouper les médecins, pour ainsi dire, de genre, les *spécialités;* ceux-là dirigent des maisons de santé, de grands établissements sanitaires, maisons d'aliénés, etc.; eaux minérales, bains, etc.; beaucoup se font une jolie position pécuniaire.

Le cinquième ordre, que nous ne plaçons avant ceux qui suivent que sous le rapport pécuniaire, renferme les *grandes spécialités charlatanesques;* celles qui annoncent à grands renforts de grosse caisse et de piston, de brochures répandues à milliers, d'annonces, etc.; qu'ils guérissent radicalement, par un moyen aussi rationnel que sûr, les phthisies pulmonaires, les humeurs froides, les scrofules, etc.; ceux-là *donnent* des consultations gratuites, mais ils *vendent* des pilules, des pommades, des potions, des robs, etc. Nous rangerons encore dans cet ordre les médecins homéopathes, hydropathes, magnétiseurs, etc., ceux-là gagnent encore beaucoup d'argent; le nombre des sots est si considérable partout!...

Au sixième rang, nous placerons les médecins des morts, vérificateurs de décès; gens qui font rarement plus d'une visite à chacun de leurs clients.

En septième lieu, viennent les *officiers de santé*, infiniment plus dignes d'estime que les docteurs du numéro six, mais beaucoup moins riches; la plupart de ceux-là vivent et meurent dans les régiments en qualité d'*officiers chirurgiens-majors*[1] : ce sont, en général, des hommes d'une grande expérience, d'une pratique consommée, dignes d'estime, excellents à consulter dans les cas d'opérations chirurgicales; mais souvent le chirurgien-major s'ennuie de la vie de garnison, il sent le besoin d'une vie plus régulière, plus casanière, il veut se faire un intérieur. Alors il se fixe en province, cumule la médecine et la pharmacie, s'acquiert une certaine réputation qui s'étend dans un rayon de trois ou quatre lieues; ses

(1) Tous les ans, dans les trois Facultés et dans un certain nombre d'Écoles préparatoires, sont ouverts des concours pour l'admission de chirurgiens élèves dans les hôpitaux militaires de Strasbourg, de Metz et de Lille, et pour l'hôpital de perfectionnement de Paris.

La durée du cours complet auquel sont soumis les chirurgiens élèves est de trois années, dont deux se passent dans les hôpitaux d'instruction, et la troisième, à l'hôpital de perfectionnement. La deuxième année, les élèves reçoivent une indemnité de 400 fr., et la troisième, de 600. Leur entretien, dépenses de livres, nourriture, etc., restent à la charge des parents.

Les grades de chirurgiens-sous-aides se donnent à la suite d'un concours entre les élèves de troisième année.

Le traitement des chirurgiens-sous-aides est fixé à 1,590 fr. hors de Paris; 2,160 à Paris; 2,025 sur le pied de guerre, non compris les prestations en nature qui leur sont allouées dans cette position, et la gratification de 400 fr. qu'ils reçoivent à leur entrée en campagne.

Après deux années de service dans leur grade, ils peuvent être promus à celui d'aide-major.

Par suite de l'ordonnance du 16 mai 1841, les chirurgiens élèves et les chirurgiens-sous-aides obtiennent la concession gratuite des inscriptions nécessaires pour parvenir au grade de docteur ou à la maîtrise en pharmacie, sous la condition de se vouer pendant quinze ans au service de santé militaire. (*Pour plus amples renseignements, voir le programme que le ministère de la guerre publie tous les ans, et qui s'y délivre gratuitement au bureau des hôpitaux.*)

talents le rendent un homme vraiment utile dans le canton qu'il a choisi ; il est aimé, considéré et vit heureux.

Nous classerons dans le huitième ordre le médecin amateur ; celui-ci riche, ou du moins à l'aise, ne vise point à l'argent ; il se fait un cercle de clients distingués auxquels il n'apporte sa note que quand on l'exige, encore se fait-il prier. Mais il soigne Alexandre Dumas ou Victor Hugo, et chaque fois qu'il se présente chez eux, il a soin de prolonger sa visite de manière à faire presque comprendre que c'est lui qui est l'obligé ; il est le médecin des migraines et des maux de nerfs, voit souvent Madame la marquise F..... ou madame la comtesse B.....; il est de tous les bals et de toutes les soirées... c'est un homme aimable, vêtu avec la dernière élégance, de mœurs distinguées et qui ne sent point du tout son docteur. Il gagne peu d'argent ou plutôt n'en gagne point, mais il ne changerait pas son sort contre celui du grand et vénérable Fouquier, de l'austère Andral, ou du profond Jobert. Que voulez-vous, chacun prend son bonheur où il le trouve, et il y a des goûts si bizarres!...

Enfin, au neuvième et dernier échelon, nous mettrons le *médecin incompris*. Celui-ci a tous les talents ; vous ne pouvez citer devant lui un nom illustre qu'il ne cherche aussitôt à en obscurcir la gloire ; il est envieux et présomptueux tout à la fois, ignorant et pédant ; ne vous avisez pas de dire devant lui : « J'ai un grand mal de tête ; » il vous arrêtera tout court pour vous apprendre d'un ton rogue et d'un air gourmé que l'on doit dire je souffre d'une *céphalalgie ;* il vous fera, sur votre maladie, un long discours bourré de grands mots scientifiques, où vous ne comprendrez rien ; s'il ne vous guérit pas (c'est le cas le plus ordinaire), il vous apprendra au moins qu'il a sauvé une jeune personne affectée d'une maladie des plus graves, que Chomel avait abandonnée ; malgré son talent et sa science, le peu de clientèle qu'il avait en commençant, au lieu de s'accroître, l'abandonne peu à peu ; il n'entend pas pour cela baisser ses prix ; s'il saigne une pauvre domestique, il lui prendra 5 fr. ou refusera de la sai-

gner, déclarant, avec un fol orgueil, qu'il ne veut pas déroger. Cependant sa famille est dans la gène, sa femme manque du nécessaire, et ses proches sont obligés de se charger de ses enfants. Alors il s'en va criant partout qu'il n'a pas de chance, que le monde est injuste, ignorant, ingrat! Comme il n'a plus de clients, il se lève de neuf à dix heures, déjeune sobrement, je vous jure; puis s'en va battre le pavé de Paris, qu'il parcourt chaque jour dans sa longueur; il espère qu'un de ces accidents trop fréquents dans une grande ville, un homme blessé par un autre, un enfant renversé par un cabriolet, un maçon qui tombe de son échafaudage, lui donneront occasion de dresser un procès-verbal, et de gagner ainsi les six francs que la loi lui accorde; il est à la piste des accidents; il vit de procès-verbaux; à cette ressource insuffisante, il est bientôt obligé d'en joindre une autre, il se fait brocanteur; on le rencontre dans toutes les ventes, à l'hôtel Bullion, à l'hôtel des commissaires-priseurs; il achète et revend, fait un petit trafic honteux et misérable pour un homme de sa condition; il est marchand de bric-à-brac sous le voile de l'anonyme, il le croit du moins, mais c'est le secret de Polichinelle, tout Paris en est instruit; si son fils lui demande un état, il lui conseille de se faire marchand de bric-à-brac au coin de l'hôtel Bullion, la blouse et la hotte sur le dos, et là-dessus il épuise toutes les ressources de sa faconde pour lui faire goûter les délices de ce glorieux état. Mais le jeune homme, élevé par sa famille, a des sentiments plus généreux, il a reçu une bonne éducation, il voudrait entrer à l'École Polytechnique... Ah! bien oui!... mille francs par an sans le trousseau ni les divers!... A l'École de Saint-Cyr? ah! bien oui!... sept cents francs par an!... A l'École Normale?... ah! bien oui!... quatre cent quatre-vingts francs par an!... où les prendrait-il?... — Mais alors, dit le pauvre enfant, poussé dans ses derniers retranchements, je vais prendre mes premières inscriptions à l'École de Médecine! — Tu veux être médecin, grand Dieu!... Mais vois ce que ton père y gagne, que je te serve d'exemple!... S'il le pouvait sans inconve-

nance, le jeune homme lui répondrait avec raison : « Tu es misérable, il est vrai... mais c'est que tu n'as rien fait de ce qu'il fallait pour arriver à une autre position, ou plutôt, Tu as fait tout ce qu'il fallait pour manquer ta carrière. » Mais si le respect l'empêche de dire ce qu'il pense, au moins peut-il penser ce qu'il ne dit pas. Le père, le croyant convaincu, reprend avec un ton de plus en plus rogue : « La médecine est perdue aujourd'hui; calcule plutôt : il y a moins de dix malades par médecin à Paris... Comment veux-tu que l'on y fasse ses affaires?... » Le pauvre hère n'ajoute pas qu'il y a un tiers de docteurs comme lui qui ne comptent dans la concurrence que pour mémoire.

Cependant le jeune homme qui eût pu devenir un sujet distingué, se voyant absolument privé de l'appui sur lequel il devait le plus légitimement compter, le pauvre jeune homme se fait inscrire sur les contrôles de l'armée comme enrôlé volontaire.

Ce n'est pas un portrait de fantaisie que nous venons de tracer, jeunes gens, hélas! non; c'est une copie fidèle d'après nature, le modèle posait devant nous... Informez-vous plutôt du docteur Jules, Messidor L..., et vous verrez que, loin d'avoir chargé le tableau, nous l'avons singulièrement décoloré.

Si jamais vous deviez devenir un vendeur de pommades, de sirops, de robs, etc., si jamais vous deviez être un médecin incompris; jetez vos livres aux flammes; lacérez vos inscriptions si vous en avez déjà de prises; devenez tisserand, horloger, épicier, tout ce que vous voudrez; enfin,

Soyez plutôt maçon si c'est votre talent;

car, je vous le dis, il n'y a pas d'ouvrier ou de manœuvre, de quelque profession qu'il soit, si minime soit-elle, qu'on ne puisse mettre au-dessus d'un médecin charlatan ou d'un médecin sans talent et sans activité.

L'ÉCOLE D'APPLICATION

DES MINES.

L'exploitation des mines est une des branches les plus importantes de l'économie politique, une de celles qui doivent principalement attirer l'attention des gouvernements. Les minéraux forment aujourd'hui la principale richesse des peuples; le commerce et l'industrie leur doivent leur splendeur; l'or et l'argent, le cuivre et le fer plus précieux encore, le zinc, le plomb, l'étain, le platine, le manganèse, les silex, les gypses, les calcaires dans leurs différents états, entrent dans toutes les combinaisons du luxe et des besoins de la vie; aujourd'hui, après les découvertes et les applications si nombreuses du gaz et de la vapeur, les mines de houille intéressent surtout la prospérité nationale. Or, le nombre des gîtes minéraux est fort restreint, ils sont promptement épuisables, d'une découverte hasardeuse, d'une conservation difficile; il est donc de toute nécessité de préposer à leur exploitation des hommes sûrs, d'une prévoyance et d'une sagesse qui ne se démentent jamais, d'une expérience et d'une science consommées. La plus légère imprudence de la part de celui qui dirige de tels travaux peut à la fois compromettre l'existence de plusieurs centaines d'individus, et priver l'État d'un trésor dont la perte demeure irréparable. Si nous exa-

minons l'art qui nous occupe sous le point de vue des progrès que lui doit la science en général, nous acquerrons une conviction plus profonde de son importance et de l'heureuse influence qu'il a prise sur la civilisation contemporaine. Comme la navigation, à qui nous devons des découvertes précieuses en astronomie, en mécanique, sur la vertu du pôle aimanté, comme la guerre qui a fait faire un pas immense aux sciences exactes, l'exploitation des mines a reculé les bornes des sciences qui lui servent de guides et de moyens. C'est dans les entrailles de la terre où nous ont conduits les travaux souterrains qu'ont pris naissance la minéralogie et la géologie; nous y avons observé les différentes lois de la chaleur dans la masse du globe; nous y avons puisé la connaissance si importante de la constitution et de la nature qui lui sont propres; les mines nous ont fourni la plus complète révélation de la marche et de la constitution de l'univers; la minéralogie enfin a prodigué des procédés jusque-là inconnus et des perfectionnements à presque tous les arts; la médecine elle-même lui a emprunté de nouveaux et puissants moyens de guérison.

L'art de l'exploitation des mines, si important par ses conséquences médiates et immédiates, est un des plus beaux titres de gloire de la civilisation moderne à laquelle il appartient tout entier; c'est à peine en effet si l'on en trouve des traces chez les anciens : Aristote, qui s'en est occupé le premier, avec quelque suite, ne nous a transmis que des éléments incomplets, désordonnés et souvent remplis d'erreurs. Théophraste, son disciple, chercha inutilement à relier ces parties hétérogènes dans un plan mieux ordonné; Pline, qui longtemps après adopta son système en le revêtant des charmes de la forme, ne sut pas lui donner la force et la certitude qui proviennent d'un examen attentif; il accepta des traditions vulgaires, superstitieuses, erronées, et en grossit les travaux de ses devanciers : plus tard encore le grec Zozime et l'arabe Geber ne cherchèrent dans cette science que la transfusion des métaux en or. Ils furent tous

deux les créateurs de l'alchimie, système absurde et impossible, fantaisie éclose d'une imagination ardente, à laquelle l'amour de l'or ne tarda pas à donner un corps. C'est pourtant à son absurdité, même à son impossibilité, que la chimie dut ses plus belles découvertes. Se transmettant comme en héritages leurs procédés et leurs vaines espérances, les souffleurs s'acharnèrent devant leurs fourneaux et leurs cornues; manipulèrent dans des combinaisons infinies les minéraux, trouvant sans cesse ce qu'ils ne cherchaient pas, tandis que ce qu'ils cherchaient leur échappait toujours. Combien consumèrent leurs jours et leurs nuits dans ces travaux arides, et virent s'y fondre leur fortune et quelquefois celle de leurs crédules admirateurs!... mais non, ils ne se sont pas trompés, leur espoir enfin s'est réalisé, et si Zozime et Geber reparaissaient aujourd'hui parmi nous, ils s'écrieraient d'admiration en contemplant les inappréciables trésors sortis de leur erreur! tant est providentielle et inexplicable la marche de la civilisation!... Vers le onzième siècle de notre ère, Avicenne appliquant à l'étude des minéraux l'instrument si puissant du scepticisme, lui fit faire un pas immense. Albert-le-Grand soutint ce mouvement, et agrandissant la route tracée, mérita que l'admiration de ses contemporains lui attribuât des pouvoirs surnaturels, hommage grossier, sans doute, et superstitieux, mais authentique de la puissance féconde, quoique fort naturelle, qui le distinguait des autres hommes; l'alchimiste Isaac introduisit des procédés méthodiques dans l'analyse des métaux. En 1546, George Agricola, dépouillant la minéralogie d'une partie de ses prestiges prétendus, lui donna une nouvelle impulsion. Vers la même époque, le savant, l'infatigable, le présomptueux Paracelse, en cherchant de nouvelles applications des minéraux qu'il introduisit dans la pratique médicale, est conduit à la connaissance du zinc. Les ingénieux travaux du courageux et persévérant Bernard de Palissy donnent un intérêt encore inconnu à cette science, en en transportant l'application aux usages les plus journaliers de la vie. En 1664, Becher renouvelle le système

de Théophraste, mais en même temps il se livre à des recherches savantes sur l'action du feu sur les minéraux. A cette même époque le goût des collections commence à naître; les riches s'en font un motif de vanité, les désœuvrés une ombre d'occupation, mais le goût de la minéralogie s'étend et se popularise, et les moyens d'étude et de comparaison s'accroissent. En 1673, Boyle découvre les propriétés électriques de quelques minéraux, l'intérêt public s'alimente de cette découverte; en 1725, Brandt le réveille avec succès par la découverte de l'arsenic et du cobalt; Vood découvre le platine; la science adopte déjà des formes plus rationnelles; la confusion qui pouvait résulter d'un si grand nombre de matériaux jusqu'alors plutôt entassés que rassemblés, fait sentir la nécessité d'une classification qui serve désormais de base aux études; Bromel, Cramer, Henckel, Woltersdorf proposent chacun la leur; Wallercey, offrant le premier exemple de la méthode éclectique, de ces différentes classifications en forme une mixte, qui est acceptée jusqu'au moment où la remplace celle de Cronstedt, basée sur des observations plus profondes et plus rigoureuses.

Jusqu'ici la France n'a pris qu'une part minime à ce grand mouvement qui se passe presque entièrement dans le Nord; elle va enfin apparaître avec un éclat digne d'elle. Vers 1747, la minéralogie devient chez nous un sujet profond d'études; des esprits éminents s'y dirigent avec un zèle et une persévérance qui nous font regagner le temps perdu. Valmont de Bomare résume en lui seul toutes les acquisitions précédentes, se les assimile glorieusement, les analyse, les remanie, les étend, et se fait un nom désormais impérissable. Buffon, par les charmes délicieux de son style, donne à cette étude la grâce qui lui manquait peut-être jusque-là; en 1772 apparaît Sage, dont nous aurons occasion de nous occuper de nouveau, lorsqu'il s'agira de la création de l'École des Mines; il pose les préceptes de la docimasie ou de l'art d'essayer les minerais; Romé de l'Isle, son digne disciple et son ami, entrevoit les lois de la cristallographie; en 1784,

Daubenton s'occupe de la minéralogie avec le plus grand succès ; en 1801, Dolomieu cherche à lui donner des bases fixes pour déterminer les espèces ; vers la même époque, Haüy, élève de Daubenton, accroît la gloire de son maître par la sienne propre, en proposant une nouvelle classification basée sur l'application des formes cristallines à la détermination de l'espèce minéralogique, et il en détermine les lois. En 1807, Brochant de Villiers, inspecteur de l'École des Mines, publie un traité élémentaire de minéralogie, qui est encore aujourd'hui l'un des plus fréquemment consultés ; la reconnaissance et la justice nous imposent ici le devoir de réparer l'oubli volontaire des commentateurs, en rappelant au public le nom du comte de Bournon, notre parent, et le protecteur de notre jeunesse ; c'est lui qui a créé le premier cabinet de minéralogie vraiment digne de ce nom, qui ait existé en France ; ce cabinet, acheté par Louis XVIII ou qui plutôt lui fut offert en présent, si notre mémoire ne nous abuse, a été sans doute la base de celui qui existe aujourd'hui : on doit à ce savant modeste et laborieux des observations nombreuses et intéressantes sur la cristallographie dont on s'est souvent emparé, sans en indiquer la source. Enfin les travaux des Brongniart et des Beudant semblent devoir arrêter désormais les tentatives des classificateurs.

Au milieu de ces efforts progressifs, l'École des Mines fut loin d'être sans action ; cette réflexion nous ramène naturellement à notre sujet, dont nous ne sommes sortis un moment que pour y rentrer avec plus de succès, en facilitant au lecteur les appréciations auxquelles donnera lieu nécessairement ce qui va suivre.

On était donc bien loin, vers la fin du dix-septième siècle, des temps où les travaux des mines, considérés comme avilissants, étaient laissés en partage aux esclaves, et bien loin surtout des temps de superstitions plus rapprochées de nous cependant, suivant les années, mais non selon la philosophie, où madame de Beausoleil, pour avoir voulu doter son pays d'une source de trésors incalculables, se voyait en butte

à des persécutions fanatiques, et finissait misérablement une existence qui eût pu être si profitable à la société. On riait, en 1780, de la baguette de coudrier dont la vertu divinatrice devait découvrir les minerais ; on en riait, et ses crédules partisans pouvaient la préconiser sans avoir à craindre le bûcher ou l'exil ; le ridicule seul les frappait. On encourageait, au contraire, ceux qui s'occupaient de l'exploitation des mines, le gouvernement leur prodiguait les récompenses et les honneurs, et comprenait assez les difficultés d'un tel art pour accueillir avec empressement le projet que Sage lui communiqua d'une École des Mines. Déjà d'ailleurs l'Allemagne possédait plusieurs institutions du même genre dont elle retirait de grands avantages ; le conseil du roi, en décrétant la fondation de l'établissement dont il s'agit ici par un arrêt[1] en date du 19 mars 1783, ne fit que suivre une route déjà tracée, et dans laquelle il n'y avait pas à craindre de s'égarer.

En 1790, l'École fut supprimée de fait à la création de l'agence des mines.

En 1795, une loi de la Convention la réorganisa.

En 1802, par un décret consulaire, elle fut transférée à Pesey en Savoie.

En 1816, une ordonnance royale la rappela à Paris, et modifia sa constitution qui n'a subi que de légères modifications en 1830.

Son historique doit donc se diviser en quatre périodes :

La 1re de 1783 à 1790.
La 2e de 1795 à 1802.
La 3e de 1802 à 1816.
La 4e de 1816 à 1830.

Nous allons examiner rapidement quelles furent pendant chacune de ces quatre périodes l'enseignement professé à

(1) Ce même arrêt posa les bases du corps des mines, les ingénieurs devant nécessairement à l'avenir être pris parmi les élèves de l'École.

l'École, les modifications introduites dans son organisation, et enfin le mouvement des élèves.

PREMIÈRE PÉRIODE. — De 1785 à 1790.

La direction de l'École est confiée à Sage. On nomme un garde et un sous-garde de collections. Les candidats sont reçus après avoir fait preuve de connaissances suffisantes en géométrie, en dessin et en langue allemande. Les leçons n'ont lieu que pendant l'hiver. Durant la belle saison, les élèves accompagnent les inspecteurs dans leurs tournées ou résident sur les exploitations des mines. Les cours professés par des membres du corps des mines, sont :

La chimie, la minéralogie et la docimasie.
La mécanique, l'exploitation et la métallurgie.
Le dessin et le tracé des plans.
Les mathématiques.
La physique.
Les langues étrangères.

Un professeur de pratique est nommé aux mines de Poullaones.

MOUVEMENT DES ÉLÈVES.

Années.	Elèves entrés.	Elèves nommés ingénieurs.
1784	8	»
1785	»	8
1786	21 dont 9 surnuméraires.	»
1787	»	10
TOTAUX.. . .	29	18

De 1787 à 1790, il n'y a pas d'élèves nommés ; en 1790, l'École est supprimée de fait à la création de l'agence des mines. A la même époque, on crée quarante places d'élèves dont l'admission a lieu par suite d'examens publics. Une loi de 1795 les réduit à vingt par l'effet d'un concours. Sur ces

vingt élèves plusieurs sont admis à suivre les cours de l'École Polytechnique.

DEUXIÈME PÉRIODE. — De 1795 à 1802.

Une loi du 22 octobre 1795 sur les écoles de service public transforme l'École des Mines, qui avait été jusque-là pour ainsi dire élémentaire, en école d'application. Les élèves au nombre de vingt doivent être choisis parmi ceux de l'École Polytechnique que leurs connaissances en mathématiques rendent aptes à recevoir un enseignement plus élevé. Les cours toujours professés par des membres du corps des mines sont bornés à ceux :

De mécanique et d'application.
De docimasie et de minéralogie.
De minéralurgie et de géologie.

La même loi dispose que dorénavant les élèves externes, destinés à devenir des chefs d'établissements, pourront être admis à suivre les cours de l'École ; cette dernière mesure eut une prompte influence sur les diverses exploitations qui prirent presque aussitôt une marche scientifique.

MOUVEMENT DES ÉLÈVES.

Années.	Elèves entrés.	Elèves nommés ingénieurs.	Elèves externes.
1795	40 réduits à 20	»	7
1796	»	»	»
1797	»	14	»
1798	3	2	»
1799	2	2	»
1800	10 en 2 promot.	1	»
1801	4	2	»
TOTAUX. . .	39	21	7

Le chiffre des élèves nommés ingénieurs est faible encore, mais présente cependant une augmentation considérable. Si on le compare à celui de la première période qui embrasse le même nombre d'années, l'École prend de l'extension, et le

moment où elle rendra de très grands services n'est pas éloigné.

TROISIÈME PÉRIODE. — De 1795 à 1816.

Un arrêté consulaire, en date du 12 février 1802, transporte l'École de Paris à Pesey en Savoie, où l'état possédait alors une mine de plomb. Le laboratoire de chimie, la partie la plus importante de la collection de minéralogie et la bibliothèque sont conservés à Paris près de l'administration des Mines. Le même arrêté crée une seconde école d'application à Geislautern, dans l'ancien département de la Sarre. Nous le citons pour mémoire seulement, puisqu'il paraît qu'il n'y fut envoyé d'élèves en très petit nombre que dans les années 1814 et 1815, et beaucoup plus en effet dans le but d'aider à l'exploitation que d'y achever leurs études.

Ce déplacement fait dans une intention d'économie mal entendue n'eut que de fâcheux résultats. Les écoles pratiques, en effet, ne doivent être que le complément des écoles d'application, et les élèves ne peuvent être employés à des travaux d'utilité directe qu'après en avoir acquis les connaissances théoriques.

L'arrêté de 1802 ne changea en rien l'organisation de l'École.

MOUVEMENT DES ÉLÈVES.

Années.	Élèves entrés.	Élèves nommés ingénieurs.	Élèves externes.
1802	2	8	
1803	2	4	L'École ne reçut
1804	»	3	pas d'élèves externes
1805	4	1	durant cette période;
1806	4	»	ce fut le premier
1807	4	»	effet de sa translation à Pesey.
1808	7	»	
1809	2	»	
1810	4	»	
1811	7	»	
A reporter. .	56	16	

Années.	Élèves entrés.	Élèves nommés ingénieurs.	Élèves externes.
Report. . . .	36	16	
1812	2	»	
1813	3	2	
1814	»	4	
1815	»	3	
TOTAUX. . .	41	25	

Le chiffre des élèves nommés ingénieurs continue à s'élever ; cependant beaucoup d'élèves se retirent encore sans emploi, par suite de la condition fâcheuse où se trouve placée l'institution. Dans la période suivante, nous verrons l'École, organisée d'une manière plus convenable, donner presque autant d'ingénieurs qu'elle reçoit d'élèves.

QUATRIÈME PÉRIODE. — De 1816 à 1830.

A la suite des événements de 1814 et de 1815 qui privèrent la France des établissements de Pesey et de Geislautern, l'École des Mines est rétablie à Paris en vertu d'une ordonnance royale du 5 septembre 1816. L'administration en est confiée à un ingénieur en chef avec le titre d'inspecteur des études ; il est en outre chargé de la conservation des collections et de la bibliothèque ; il a sous lui un garde des collections. La même ordonnance établit un conseil de l'École composé des inspecteurs généraux du corps des mines et des professeurs ; ce conseil s'occupe des perfectionnements à introduire dans l'enseignement, et jouit de l'initiative des mesures à prendre dans ce but ; les collections de minéralogie, de statistique minérale des départements et la bibliothèque qui étaient restées près de l'administration des mines sont réunies à l'École ; pour tout le reste, son organisation étant restée la même aujourd'hui qu'alors, nous en rejeterons les détails plus loin, et nous terminerons l'esquisse de cette quatrième période par un tableau du mouvement des élèves :

Années.	ÉLÈVES INGÉNIEURS.		ÉLÈVES EXTERNES.		ÉLÈVES ÉTRANGERS.		ÉLÈVES AUTORISÉS A SUIVRE LES COURS.	
	Entrée.	Nominat.	Entrée.	Admission	Entrée.	Sortie.	Entrée.	Sortie.
1816	»	2	2	»	»	»	»	»
1817	3	2	7	»	2	»	3	2
1818	3	»	3	»	3	»	3	3
1819	3	»	»	2	3	2	7	4
1820	3	2	»	7	»	»	2	4
1821	3	3	8	»	1	3	3	2
1822	3	2	7	3	»	2	3	2
1823	4	5	7	5	1	1	6	5
1824	5	»	2	3	1	1	8	8
1825	4	2	6	»	10	8	9	»
1826	4	2	6	5	5	4	27	18
1827	4	4	6	2	9	6	37	28
1828	5	6	7	6	7	10	36	28
1829	5	5	4	6	2	2	25	40
1830	7	4	5	4	3	2	5	17
	56	39	70	43	47	41	174	161

Trois observations résultent des tableaux précédents :

1° Le nombre des élèves externes étrangers et des élèves admis à suivre les cours s'est augmenté dans une proportion des plus satisfaisantes, depuis le rétablissement de l'École à Paris.

2° La direction des études est si supérieure à celle qui l'a précédée, qu'elle ne laisse plus de chances défavorables aux élèves; on n'en voit plus se retirer sans emploi.

3° De tous les élèves les externes sont ceux à qui l'École profite le moins, puisque c'est dans leur nombre que nous trouvons la plus grande disproportion entre ceux qui y entrent et ceux qui en sortent, sans avoir obtenu le certificat de capacité qu'ils y étaient venus chercher.

En résumé, de 1816 à 1830, l'École des Mines a donc produit quatre-vingt-onze ingénieurs destinés à conduire des exploitations particulières et cent soixante-et-un ingénieurs étrangers qui ont été reporter dans leur pays les connaissances qu'ils avaient puisées chez nous.

Enfin, de 1783 à 1830, malgré les circonstances les plus fâcheuses, elle a donné à l'État cent quatre ingénieurs, dont quarante pendant la dernière période seulement.

Tous ces hommes, sortis de l'École, ont été des savants distingués, et ont rendu au pays d'éminents services; tous cependant n'ont pas joui d'une égale renommée; la carrière des mines est une de celles qui, en exigeant un grand mérite, conduisent d'autant moins à la célébrité, que le nombre des personnes capables d'en comprendre la portée est fort restreint; peu de bruit et beaucoup de besogne, telle pourrait être la légende des ingénieurs des mines. Quelques-uns cependant ont forcé l'attention du public par des travaux d'une importance générale, par des productions d'un intérêt vraiment saisissant. Qui ne connaît les ouvrages si remarquables de Brochant de Villiers, élève d'abord, puis directeur de l'École; les travaux de la carte géologique de la France pour la confection de laquelle MM. Dufrénoy, aujourd'hui inspecteur de l'École, et Elie de Beaumont, son collaborateur, toujours à pied, se livrèrent à des explorations qui embrassent plus de 20,000 lieues de développement, rapportant à l'École, à l'appui de leurs œuvres, une collection de plus de 30,000 échantillons qui représentent des coupes prises de distance en distance, dotant ainsi leur pays d'un monument scientifique que l'on pourra toujours consulter avantageusement. N'oublions pas les notions géologiques de M. Coquebert de Montbret. Les diverses académies ont admis dans leur sein un grand nombre de ces savants modestes dont la France s'honore, et l'École revendique comme des titres de gloire les noms des Brochant de Villiers, Cordier, Brongniart, Dufrénoy, Berthier, de Bonnard, Élie de Beaumont, Regnault, Beudant, Puissant, de Billy, Gras, et beaucoup d'autres encore qu'il serait trop long de citer.

Aujourd'hui l'École est placée dans la dépendance du ministère des travaux publics ainsi que l'administration des ponts et chaussées, dont elle était autrefois un embranche-

ment. Elle reçoit, ainsi que nous avons vu, des élèves de quatre espèces :

1° Les élèves ingénieurs pris chaque année dans les six premiers de l'École Polytechnique, selon le numéro d'ordre de l'examen de sortie, ce qui ne veut pas dire que les six premiers seulement peuvent être admis ; puisque les chefs de la promotion ayant l'avantage de choisir la carrière dans laquelle ils veulent entrer, il s'ensuit qu'il peut arriver, par exemple, que les douze en tête ayant adopté par goût ou par des considérations particulières l'état-major, les ponts et chaussées, le génie maritime ou l'artillerie, le treizième et le quatorzième choisissent les mines. Ce cas est du reste fort rare ; la carrière dont il s'agit ici étant l'une des plus recherchées tant à cause des travaux qui la constituent qu'en raison de l'avenir avantageux qu'elle offre aux élèves, comme nous le verrons plus tard.

2° L'École admet des élèves externes que l'administration recommande à leur sortie aux diverses exploitations, leur procurant ainsi des places avantageuses, sans toutefois en contracter l'engagement.

3° Des élèves étrangers, c'est-à-dire recommandés par les ambassadeurs des cours étrangères.

4° Des élèves autorisés à suivre les cours ; ce sont habituellement des jeunes gens qui se livrent par goût aux études scientifiques, ou qui ont à peu près l'assurance d'un emploi dans une exploitation particulière, ou même souvent des fils de propriétaires de mines et usines qui viennent apprendre à l'École à gérer avantageusement leur propre bien.

L'admission des élèves externes est soumise aux mêmes formalités que dans les autres établissements du même genre; ils doivent avoir dix-huit ans au moins, vingt-cinq ans au plus, produire un certificat de bonne vie et mœurs, etc.; enfin ils subissent un examen préliminaire sur les matières suivantes :

1° L'arithmétique et le nouveau système métrique.

2° L'algèbre jusqu'à la résolution des équations des deux premiers

degrés, et la démonstration de la formule du binôme de Newton.

3° La théorie des proportions et des progressions; celle des logarithmes, et l'usage de leurs tables.

4° La géométrie élémentaire; la trigonométrie et l'usage des tables de sinus.

5° La discussion des lignes représentées par les équations du premier et du second degré à deux inconnues; les propriétés principales des sections coniques.

6° Les éléments de statique.

7° Les éléments d'hydrostatique.

8° Les connaissances élémentaires de chimie et de physique, comprenant les propriétés générales et particulières des corps; la classification des substances et leur nomenclature; enfin ils doivent copier une tête d'après un modèle à plat.

Les candidats des départements sont examinés par les inspecteurs divisionnaires ou par tout autre membre du corps des mines, désigné par le ministre des travaux publics sur la proposition du conseil de l'École. Ils doivent à leur entrée dans l'établissement indiquer l'espèce de mine ou d'usine à laquelle ils se destinent, afin que leurs études puissent être particulièrement dirigées vers la partie qu'ils auront préférée.

Les élèves ingénieurs reçoivent seuls un traitement qui s'élève à 800 fr. la première année, à 900 la deuxième et la troisième; c'est bien peu certainement, en comparaison du traitement que perçoivent leurs condisciples à l'état-major, à l'artillerie, etc.; mais patience! les mieux traités d'abord ne tarderont pas à envier le sort de leurs anciens condisciples. Ceux-ci ne sont point logés à l'École; ils ont leur chambre en ville et vivent comme ils l'entendent; pas trop fastueusement sans doute, la sévérité de leurs études et la modicité de leur revenu s'y opposent; l'ordonnance leur donne l'uniforme du corps des Mines, moins les broderies, mais ils ne le portent que dans les grandes occasions où le corps doit paraître solennellement; plusieurs se dispensent même de ces frais qui ne profiteraient presque qu'à leur vanité.

Les cours commencent le 15 novembre et finissent le 15 avril de l'année suivante; ils sont tous obligatoires pour tous

les élèves, ingénieurs, externes ou étrangers ; leur présence est constatée par des registres d'entrée et de sortie.

Par l'étendue de l'examen des candidats aux places d'externes, vous avez pu prendre une idée de la nature des études auxquelles, pendant trois ans, sont soumis les élèves ; vous en avez dû concevoir, à juste titre, une haute idée.

Elles comprennent d'abord...

Mais avant d'aborder le programme de l'enseignement, entrons dans quelques considérations rapides et générales sur quelques-uns des systèmes divers d'exploitation auxquels les mines donnent lieu, ce sera le moyen de mieux saisir la portée des études qu'elles exigent. Tantôt les mines s'exploitent à ciel découvert, comme dans la mine de zinc d'Aix-la-Chapelle, qui entretient les usines de la Belgique ; celle-ci ressemble à un grand amphithéâtre de près d'un quart de lieue de circonférence, dans l'arène duquel on descend par une suite de vastes gradins à une grande profondeur. Ici il a fallu d'abord reconnaître que la matière minérale était disposée par couches verticales comme si elle eût rempli des fissures produites dans la croûte terrestre dans un jour de travail volcanique ; l'ingénieur a dû pressentir l'étendue de ces couches, les points où elles commencent et ceux où elles finissent ; opérer, par des déblaiements simultanés sur tous les points, de manière à ne pas rendre le travail presque impraticable pour les autres parties en se portant sur une seule.

Tantôt, quand la matière minérale se trouve placée entre des rochers assez solides, comme dans quelques endroits du Harz, elles s'enlèvent au fur et à mesure sur toute l'étendue du minerai, de manière que bientôt la mine présente une vallée étroite et resserrée entre deux murs de rochers escarpés. Ici, pour désagréger la roche, il a fallu employer tour à tour le feu, la poudre, le pic, etc.

D'autres fois, le minerai s'offre disposé par couches horizontales qui pénètrent dans le sein de la terre à une

immense profondeur ; telles sont en général les houillères : dans ce cas, on ouvre à la surface du sol un puits qui doit descendre jusque sur le gîte du minerai à une profondeur de 15 à 1800 pieds. Les mines d'Anzin, de Rives de Gier, etc.,

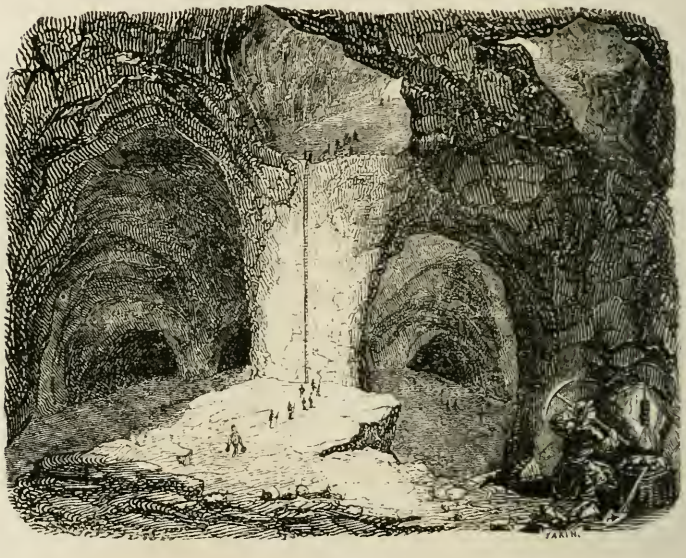

présentent cette particularité. Ne comprend-on pas qu'il faut soutenir avec un soin extrême, et en demandant à l'art toutes ses ressources, les parois de ce puits, qui, sans cela, s'écrouleraient sur les ouvriers, et les enterreraient tout vivants ?

D'autres fois, au contraire, ainsi que cela se voit dans quelques pays de montagnes, le minerai vient affleurer le sol sur la pente des vallées ; alors il suffit d'ouvrir une galerie où l'on s'enfonce en creusant devant soi. Ces galeries servent parfois à l'écoulement des eaux. Il y en a qui, transformées en canaux de navigation souterraine, portent des bateaux de transport ; des ingénieurs plus hardis ont osé construire

sur ces rivières artificielles des planchers solides où sont établis des chemins de fer, qui conduisent rapidement au dehors les matières d'exploitation. Dans d'autres circonstances, les minerais se rencontrent en amas, de configuration et d'étendues très variées; ils se perdent dans le sein de la terre en ramifications presque insaisissables, ou bien forment des agglomérations de plusieurs milliers de pieds d'épaisseur en forme de culots que l'on aurait fondus d'avance dans de vastes moules. C'est ainsi que se présentent ordinairement les minerais de cuivre, de fer, de sel gemme, d'anthracite, de soufre, etc. Ici les difficultés naissent en foule : il faut creuser tantôt des puits verticaux, à quelque distance au-dessus du filon, de manière à recouper le minerai directement à la profondeur nécessaire. Alors, comme dans les mines de fer de Persberg, en Suède, le fond du puits supérieur donne naissance à de nouveaux puits, ainsi qu'à de nouvelles galeries, et le même effet se reproduit encore dans un troisième étage. On conçoit quelles difficultés présente le cuvelage et l'étançonnement de ces puits et de ces galeries, et combien l'art du constructeur est indispensable à celui qui en dirige l'exécution. L'un de ces puits traverse 2,000 pieds de terrain d'alluvion qu'une force de trois ou quatre cents chevaux suffit à peine à tenir à sec. Des connaissances hydrauliques sont donc nécessaires à l'ingénieur; des notions étendues de mécanique ne lui sont pas moins utiles pour prévenir les différents accidents qui peuvent survenir d'un instant à l'autre, ou pour y remédier avec promptitude; car ces opérations sont fort dangereuses, et si un piston, par exemple, vient à manquer dans l'une des machines à vapeur que l'on y emploie, les eaux montent rapidement et engloutissent les ouvriers, s'ils ne savent pas se diriger au milieu du puits.

La mine d'Andreasberg offre des difficultés d'une autre nature : les filons étant par couches horizontales, mais légèrement inclinés toutefois, le puits en suit les diverses in-

flexions, et produit ainsi une suite de puits tortueux qui se succèdent à une très grande profondeur.

Tels sont quelques-uns des cas les plus remarquables que présente l'exploitation des mines, et chacun d'eux demande l'application de connaissances toutes spéciales. Mais il est d'autres qualités générales, indispensables à tous les ingénieurs. Tous doivent pouvoir arriver, par des moyens techniques, à la connaissance des masses minérales et de leurs allures; à s'assurer, par des travaux de recherches, de la richesse et de la disposition du terrain : ils doivent obvier au défaut d'air auquel les travailleurs sont si souvent exposés; prévenir les explosions des mouffettes et les autres accidents si communs dans les mines; combiner les charrois et les déblaiements en perdant le moins de temps et d'espace possible; enfin, diriger les travaux avec cette sagesse habile et prévoyante qui n'abandonne que peu de matière exploitable et ménage des ressources pour le moment où le gîte vient à s'appauvrir. La découverte de Humphry Davy, si admirable dans ses résultats et dans sa simplicité, prouve, entre mille autres exemples, de quelle importance il est à l'ingénieur des mines de connaître les lois de la physique. L'emploi des poulies, des mouffles, des cabestans, etc., auquel il est obligé continuellement, exige qu'il possède la mécanique.

Le rapide aperçu qui précède nous a dû faire pressentir la nature des cours qui ont lieu à l'École; ils embrassent : *la mécanique et l'exploitation des mines; la docimasie et les travaux du laboratoire; la métallurgie; la minéralogie et la géologie; le dessin graphique et le dessin des plans superficiels et souterrains :* enfin, tant à cause des voyages scientifiques auxquels ils peuvent être obligés, que pour lire avec plus d'avantage les auteurs spéciaux qui ont écrit dans ces deux langues, les élèves apprennent l'*anglais* et l'*allemand*.

Les leçons ont lieu du 15 novembre au 15 avril. Les élèves de première année consacrent l'intervalle des cours à des levées de plans et à des travaux de laboratoire; ces travaux

donnent lieu à des procès-verbaux qui sont consignés sur un registre *ad hoc*. Depuis 1816, ces registres en contiennent de deux à trois mille, relatifs à l'essai ou à l'analyse de quatre à cinq mille substances minérales naturelles ou provenant des ateliers minéralurgiques, et plus de mille procès-verbaux ayant pour objet le perfectionnement des procédés métallurgiques. Les élèves ingénieurs de deuxième et de troisième année font, pendant la belle saison, des voyages scientifiques dans lesquels ils visitent des établissements minéralurgiques. Dans ce cas, leur traitement leur est soldé sur le pied de 1,800 fr. Les moyens d'instruction de l'École sont fort étendus certainement, cependant ne serait-il pas à désirer que le gouvernement les complétât par la création des écoles pratiques prescrites par l'article 1er de l'ordonnance de 1816, qu'on paraît aujourd'hui avoir complétement oubliée?...

Les externes participent à tous les travaux des élèves ingénieurs.

L'intérieur de l'établissement doit rappeler, dans toutes ses divisions, les études qui s'y pratiquent. Grâce aux soins éclairés et persévérants de son inspecteur actuel des études, à qui elle ne doit pas moins de reconnaissance sur tant d'autres objets, l'École possède, dans sa spécialité, les galeries les plus complètes peut-être de l'Europe. Celles du Jardin du roi, plus brillantes aux yeux de l'amateur, présentent infiniment moins d'intérêt au savant : l'arrangement singulier qu'on y a adopté en empêche l'effet, et le visiteur n'y peut examiner qu'un nombre restreint d'échantillons, les autres étant précieusement renfermés dans des cases à tiroirs en bois plein. Ici, ce sont de vastes salons parfaitement entretenus, où des armoires à vitres contiennent, dans un ordre méthodique, des collections complètes d'espèces minérales, des suites de roches, de terrains, de fossiles, etc. La présence de l'École à Paris a permis au zèle de MM. les professeurs de porter le nombre des échantillons à un chiffre qu'on ne devait pas espérer de voir se réaliser aussi promptement.

La collection de minéralogie en comprend.		7,400
—	de roches.	800
—	statistique de la France.	25,000
—	géologique de la France.	54,000
—	de terrain.	5,000
—	de géologie générale.	26,000
—	de fossiles.	12,000
—	de produits métallurgiques.	6,000
—	de produits chimiques.	3,000
	EN TOUT.	139,200

La collection géologique de la France est rangée de manière à concorder avec la carte géologique dont nous avons parlé plus haut. L'établissement possède, en outre, sept ou huit cents modèles de machines et une série de cinq ou six cents dessins et plans qui se rapportent à l'exploitation des mines et au traitement des métaux.

La bibliothèque, composée d'ouvrages spéciaux et généraux, est aussi complète que le permet le local, puisqu'on s'est vu forcé de prendre comme succursales de petites pièces voisines qui n'ont rien moins que l'apparence d'une bibliothèque.

A ce propos, nous nous rappelons qu'il avait été question de réunir l'École des Ponts et Chaussées à celle des Mines, dans le vaste bâtiment récemment construit sur le quai d'Orsay. L'exécution de ce projet eût amené de grands avantages, et pour ces écoles trop resserrées dans le local qu'elles occupent, surtout celle des ponts et chaussées, et pour le public qui eût ainsi trouvé réuni dans un seul emplacement les magnifiques galeries de ces deux établissements : c'eût été leur donner en même temps une plus haute importance, et tous deux en sont dignes. Lorsque nous avons visité l'École des Mines, on y construisait un nouveau corps de logis, ce qui donne lieu de supposer qu'on a renoncé à la transporter sur un autre emplacement. Dans son état actuel, elle forme un des plus beaux établissements de la France, un de ceux qui offrent le plus de ressources à la science.

Tous les ans, les élèves ingénieurs et externes subissent

des examens dans lesquels l'état de leurs connaissances sur chacune des branches de leurs études, est représenté par des points qui doivent atteindre un certain chiffre nommé *medium*. Les élèves externes qui ont atteint tous leurs mediums reçoivent un diplôme ou certificat constatant leur capacité.

Les élèves ingénieurs sont envoyés sur des exploitations où ils demeurent encore un an ou deux sous la surveillance immédiate d'un inspecteur, avec le titre d'aspirant ingénieur aux appointements de 1,800 fr. Ils acquièrent alors le titre d'ingénieur de deuxième classe, et sont aptes à parcourir tous les grades du corps, dont voici l'échelle hiérarchique avec le traitement de chaque emploi :

Élèves ingénieurs de 2e classe.	800
— de 1re classe.	900
Ingénieurs aspirants.	1,800
Ingénieurs de 2e classe.	2,400
— de 1re classe.	3,400
Ingénieurs en chef de 2e classe.	3,600
— de 1re classe.	4,000
Inspecteur en chef.	6,000
Inspecteurs généraux adjoints.	8,000
Inspecteurs généraux de 2e classe.	9,000
Inspecteurs généraux de 1re classe.	12,000

Le chiffre du traitement s'élève rapidement et s'accroît encore des travaux que divers établissements particuliers viennent réclamer des ingénieurs. D'ailleurs l'École n'admettant que le nombre d'élèves nécessaires au recrutement du corps, il s'ensuit que chacun d'eux est certain de son avancement, et peut établir à ce sujet des calculs de probabilités très approximatives. C'est d'ailleurs une position tranquille et sûre à l'abri des fluctuations politiques, une condition considérée; les ingénieurs des mines comme ceux des ponts et chaussées sont bien vus et recherchés partout ; leur existence se passe au sein des travaux les plus intellectuels et d'un intérêt sans cesse renouvelé. N'avais-je pas raison de vous dire que

l'École des Mines est une des plus enviées des polytechniciens? Cette carrière présente sans doute ses désagréments : la solitude, l'éloignement des centres populeux, la monotonie des aspects, le contact avec des individus grossiers ; mais quelle profession n'offre pas son mauvais côté?... Celle-ci en présente moins que les autres, et s'il y a des revers, ils sont bien compensés ; somme toute, si un fils, ou un frère nous demandait conseil sur le choix d'une des carrières qu'ouvre l'École Polytechnique, nous lui répondrions, autant du moins que ses goûts ne lui inspireraient pas de trop fortes répugnances à remplir nos vœux : « Tâchez de vous faire admettre à l'*Ecole des Mines* ou à celle des *Ponts et Chaussées*. »

L'ÉCOLE NORMALE.

La Convention s'était imposée la mission de régénérer la France ; elle procéda par la destruction de ce qui existait, avec l'intention de tout reconstruire sur des bases plus solides et plus larges... Mais si grande que fût sa puissance, elle s'en exagéra quelquefois l'étendue, et l'expérience nous a appris (leçon retentissante et profonde) que s'il suffit d'un décret ou d'une loi pour abattre et désorganiser, il faut d'autres moyens pour réédifier. Sans sortir du sujet que nous traitons, nous trouverons la preuve de ce qui précède dans les vicissitudes que subirent pendant de longues années toutes les Écoles, et notamment celles de médecine, de droit, des mines, des ponts et chaussées et de marine. Sans examiner ici la conduite du pouvoir, sans nous demander si ses décisions ne furent pas souvent dictées par d'impérieuses nécessités, nous nous bornerons à déplorer la précipitation qui signala tous ses actes, et notamment celle qui présida à la suppression des grandes Écoles, suppression d'autant plus imprudente qu'elle fut simultanée ; mais en déplorant ces excès de l'enthousiasme patriotique, rendons à la Convention cette justice qu'elle ne marqua pas son règne

seulement par son action destructive ; elle sut aussi réorganiser, bien plus elle créa, et ses œuvres portèrent toutes le cachet d'une véritable utilité publique. C'est ainsi que s'élevèrent les Écoles Polytechnique, du Conservatoire de musique et celle qui nous occupe en ce moment.

Sous l'ancien régime, le clergé était en possession d'élever la jeunesse. La proscription le jeta bientôt dans l'exil, et de même que l'émigration enlevait à la France ses officiers de marine, elle se vit aussi privée de ses savants professeurs. Au lieu de considérer ce nouveau vide comme un malheur, le gouvernement y vit l'occasion de donner à l'enseignement en France des proportions plus élevées et plus complètes ; il conçut la noble pensée d'un établissement où sous les hommes les plus savants du pays, une foule de citoyens d'élite viendraient se former à l'enseignement des diverses sciences, et l'*Ecole Normale* fut décrétée en date du 9 brumaire an III.

Cette institution s'ouvrit sous les auspices les plus favorables : tout lui présageait un avenir aussi durable que brillant. Ses professeurs étaient ces mêmes hommes qui portèrent dans les sciences le flambeau de l'analyse, et leur donnèrent la marche rationnelle et nécessairement progressive, qui nous conduit chaque jour encore à de nouvelles découvertes. Lagrange et Laplace y démontraient les mathématiques ; Haüy, la physique ; Monge, le père de l'École Polytechnique, y enseignait la géométrie descriptive ; Daubenton, l'histoire naturelle ; Berthollet, la chimie ; Mentelle, la géographie ; Volney, l'histoire ; Bernardin de Saint-Pierre, Sicard et La Harpe y avaient aussi leur place ; enfin Garat y professait l'*analyse de l'entendement*, selon le nom qu'alors on donnait à la philosophie.

L'histoire des peuples n'offre rien de comparable à l'institution qui nous occupe, et le siècle de Périclès nous l'eût enviée. L'intention qui présida à sa fondation sera un sujet d'éternel honneur pour ses fondateurs. Après chaque leçon *improvisée* par le professeur, s'ouvrait une conférence ; les élèves avaient le droit d'y élever des objections, d'y proposer

des doutes ou d'émettre des observations sur les matières qui venaient d'être traitées ; ils s'exerçaient ainsi eux-mêmes à la parole improvisée ; des sténographes habiles suivaient toutes les séances de l'École, et par ce moyen les leçons des professeurs reparaissaient reproduites à l'infini dans un journal spécial; cette feuille circulait dans une multitude de mains, parcourait la province, multipliant ainsi partout les bienfaits de l'École, et centuplant ses heureux résultats.

Le premier cours des Écoles Normales eut lieu à l'amphithéâtre du Jardin des Plantes, le 1er pluviôse an III. La Convention y était représentée par Lakanal et Deleyre, délégués par elle à ce sujet. Tout fut simple et digne dans cette solennité : par une omission volontaire, tout à l'honneur de l'assemblée fameuse qui gouvernait alors la France, il n'y eut point de discours d'ouverture, on se contenta de donner lecture à l'assemblée du décret portant création des Écoles Normales. N'était-ce pas suffisant en effet?... On connaît l'énergique concision du style de la Convention, que plus tard Napoléon imita avec tant de succès. Quand elle avait formulé une pensée, elle ne laissait plus rien à désirer, tout était dit. Cette séance produisit sur les quinze cents auditeurs qui y assistaient une impression vive et profonde ; en pouvait-il être autrement? Il s'agissait des destinées futures de la France, puisque les travaux et les découvertes d'une génération ne peuvent avoir de résultat qu'autant que la génération suivante les comprend et les accepte ; or, l'École Normale devait être un foyer salutaire de traditions, destiné en même temps à les conserver, à les accroître, et surtout à les répandre.

Les législateurs de la révolution n'avaient pas le temps d'attendre ; ils improvisaient leurs administrations et leurs savants comme leurs armées. Alors les Écoles n'avaient d'autre but que celui de l'utilité publique isolée de toute ambition personnelle ; on se dévouait à la patrie ; d'ailleurs, telle était la pénurie générale à cette époque, que toutes les Écoles fussent restées désertes, si elles n'avaient été ouvertes qu'aux élèves payants ; la Convention vit le danger et l'évita ; elle fit pour ses

Écoles Normales, ce qu'elle avait fait pour celles de Santé et pour l'École Polytechnique; les élèves reçurent, des districts qui les envoyaient, un traitement de 1,200 fr. Cette somme est à peu près celle *que l'on exige* aujourd'hui dans toutes les Écoles; elle fut pourtant insuffisante par suite de la disette qui survint; les élèves qui n'avaient pas d'autres ressources vécurent dans une pauvreté voisine de l'indigence; ils persistèrent cependant, l'amour de la science, l'enthousiasme patriotique leur firent surmonter toutes les difficultés. Combien elles devaient être intéressantes ces leçons?... Quels attraits elles exerçaient sur l'esprit des auditeurs, pour leur faire oublier les plus cruelles privations?... mais doit-on s'en étonner?... ils avaient au milieu d'eux, sur les mêmes bancs, des hommes de la plus haute intelligence; c'était Fourier l'auteur de la préface du grand ouvrage sur l'Égypte, Lacépède, dont le nom devait avoir un jour tant d'éclat; Bougainville, déjà illustre par la découverte d'Otaïti, île aujourd'hui française; et le mystique Saint-Martin, redoutable champion du spiritualisme qui luttait avec le professeur Garat, et confondait son matérialisme par des arguments restés encore aujourd'hui sans réponse; c'est à ces titres divers que la collection des numéros du journal qui reproduisait les cours de l'École Normale est devenue aujourd'hui l'une des plus précieuses encyclopédies des connaissances humaines.

L'enthousiasme, l'activité sont deux mobiles puissants avec lesquels on fait de grandes choses; il est cependant des circonstances où ils ne sauraient suffire. Tous les élèves étaient pleins d'ardeur et de dévouement, mais pour la plupart, les leçons des professeurs avaient une portée trop haute; ces pauvres jeunes gens manquaient des connaissances premières; aussi, les résultats furent incomplets, et si peu satisfaisants que, sur le rapport de M. Daunou, l'École Normale vit dans l'année qui suivit sa fondation se refermer ses portes pour ne plus les rouvrir que longtemps après.

L'Empereur, en réorganisant cette institution, évita les inconvénients qui l'avaient rendue inutile la première fois.

Les candidats n'y furent reçus que sous la condition de posséder les connaissances premières sans lesquelles ils ne pouvaient suivre fructueusement les cours : les progrès des élèves furent soumis à une surveillance plus sévère ; enfin on leur assura une position à leur sortie. Avec de tels éléments, l'École Normale de l'empire acquérait de la stabilité et de la force ; aussi dura-t-elle de 1810 à 1822, époque où elle a eu l'honneur d'être frappée la première par les inquiètes susceptibilités de la restauration ; le détail des services qu'a rendus cette institution nous entraînerait beaucoup plus loin que ne le comporte le cadre de ce livre. Qu'il nous suffise de savoir qu'elle a changé la face de trois grands enseignements ; celui de la langue grecque, celui de l'histoire, et celui de la philosophie.

La réouverture de l'École Normale fut une des premières conséquences de la révolution de juillet ; par une ordonnance du 6 août 1830, deux jours avant son avénement au trône, le roi, encore lieutenant général du royaume, en ordonna la restauration ; les bases de son organisation nouvelle furent les mêmes que sous l'empire, à l'exception de quelques améliorations dues principalement à M. Cousin, un des élèves les plus illustres de l'ancienne École, et que l'ordonnance constitutive éleva à la dignité de directeur : les plans qu'il proposa bientôt au conseil royal de l'instruction publique furent approuvés par celui-ci dans sa séance du 7 octobre suivant.

Aujourd'hui, cet établissement est placé sous l'autorité immédiate du conseil royal de l'instruction publique ; il est destiné, comme sous l'empire, à former des professeurs pour tous les colléges. Les élèves reçus au concours sont admis à bourse entière ou à demi-bourse ; la bourse entière revient de droit à ceux qui ont mérité les premiers numéros dans l'ordre de la promotion. Les autres paient une pension annuelle de 485 fr., et tous sont exempts de la conscription, à la condition toutefois de se livrer pendant dix ans à l'instruction publique.

L'École Normale est donc une des plus généreuses institutions de notre âge. Là, point de ces frais énormes, de ces dépenses ruineuses qui effraient à juste titre les familles, et interdisent la carrière à une multitude d'intelligences d'élite; celles-ci sont admises sans aucuns frais; pour elles tout est gratuit; ces jeunes gens ont pour maîtres les hommes les plus éminents de l'époque; les moyens d'instruction les plus directs sont mis à leur disposition; sans inquiétude dans le présent, ils peuvent compter avec calme sur l'avenir; ceux que la nature a doués d'une capacité inférieure ne paient qu'une pension si minime qu'elle ne pourrait suffire nulle part à la plus chétive existence, et en outre ils jouissent des mêmes avantages que les premiers. Les générations qui nous suivent, éclairées par les lumières des professeurs sortis de cette institution, rendues sages et fortes par leurs préceptes, élèveront sans doute un jour des statues à ses fondateurs, et ce sera justice; pour être moins brillant que ceux d'un général ou d'un ministre, le service qu'ils ont rendu au pays n'en méritera pas moins sa reconnaissance; car suivant que dans un état l'instruction publique est bien ou mal dirigée, les peuples tombent ou s'élèvent.

Les conditions préalables pour se présenter aux examens sont les mêmes que pour tous les autres établissements du même genre. Ce sont l'exhibition de l'acte de naissance constatant qu'au 1er janvier de l'année dans laquelle se présente le candidat, il était âgé de dix-sept ans au moins, ou de vingt-trois ans au plus; un certificat de vaccine; s'il est majeur, l'engagement de se vouer pour dix ans à l'instruction publique; en cas de minorité, une déclaration de son père ou de son tuteur dûment légalisée, et l'autorisation de contracter cet engagement; un certificat de moralité délivré par le chef de l'établissement auquel il a appartenu; enfin, un certificat d'études constatant qu'il a fait ou terminé son cours d'études classiques, et son cours de mathématiques spéciales et de physique, s'il se destine à l'enseignement des sciences.

Chaque année, avant le 1er août, une décision du conseil

royal de l'instruction publique fixe le nombre des élèves à admettre selon les besoins de l'Université, et cette décision est confiée aux recteurs qui en donnent avis aux candidats. On procède alors au concours d'admission.

Ce concours se compose de deux séries d'épreuves; les unes portent sur la totalité des candidats autorisés à concourir et déterminent au préalable l'admissibilité ou la non admissibilité de chacun d'eux ; les autres ont lieu entre les candidats jugés admissibles pour décider leur admission définitive.

Les épreuves d'admissibilité sont subies dans les académies où les inscriptions ont eu lieu ; elles commencent le 5 août et sont terminées habituellement le 10 du même mois ; ces épreuves consistent *en compositions écrites* qui sont faites chacune le même jour, durant le même espace de temps, sur le même sujet, dans toutes les académies. Il y a de plus des interrogations et des explications orales, dont le recteur dresse procès-verbal. Les compositions écrites, pour la section des lettres, sont généralement : *une dissertation philosophique en français, un discours latin, un discours français, une version latine, un thème grec,* et *une pièce de vers latins.* Quant aux *interrogations* et *explications,* elles portent sur le *texte des auteurs* étudiés dans les classes, et sur les *notions ordinaires de philosophie, de rhétorique et d'histoire.*

Pour la section des sciences, les compositions écrites, avec *la dissertation de philosophie* et *la version latine imposées aux candidats des lettres,* sont : *une solution d'une ou de plusieurs questions de mathématiques,* et *les interrogations orales* ont pour objet *les matières de l'enseignement des cours de mathématiques et de physique de seconde année* dans les colléges royaux, y compris certaines matières qui, bien que faisant partie de ces cours, n'ont pas été jusqu'ici rigoureusement exigées, savoir : *les éléments de géométrie descriptive relatifs à la ligne droite et au plan, les éléments de statique et les éléments de chimie.*

L'admission définitive exige de nouvelles épreuves, que le

grand nombre des concurrents rend chanceuses, et dans lesquelles les candidats ont à lutter contre l'élite de toutes les académies de France.

Si vous avez franchi avec succès ces premiers obstacles, montez en diligence, Monsieur, et surtout ayez soin, avant le 15 octobre, d'arriver à Paris armé de toutes pièces, c'est-à-dire *muni du diplôme de bachelier ès-lettres et ès-sciences*, selon la section d'études à laquelle vous vous destinez, *l'engagement* dont nous vous avons déjà parlé *de vous vouer pour dix ans à l'enseignement;* enfin, *l'acte* par lequel votre père, mère ou tuteur *s'engage de payer* la demi-bourse, dans *le cas* où vous ne seriez point admis à la bourse entière, et de *restituer à l'Etat* le prix de la pension ou demi-pension dont vous aurez joui si, *par votre faute*, vous vous trouviez un jour dans l'impossibilité de vous acquitter par vos services des dépenses contractées en votre faveur.

Ces conditions remplies, les dernières épreuves commencent : elles consistent en examens oraux sur les diverses parties de l'enseignement littéraire ou scientifique dont nous avons parlé à propos des examens d'admissibilité; en outre, les candidats admissibles pour la section des sciences exécutent, dans une salle commune, sous la surveillance d'un des membres de la commission d'examen, *une épure* sur une des questions de géométrie descriptive, et *une tête au trait* sous la surveillance d'un maître de dessin de l'École Normale.

Suivant les relevés des dernières années, la moyenne proportionnelle des besoins de l'Université est environ de dix-huit élèves, dont huit à bourse entière et dix à demi-bourse.

Enfin, le grand jour est arrivé, chaque département, parmi les jeunes gens de votre âge se destinant à l'instruction publique, a choisi ses plus dignes champions pour les envoyer à Paris. Ce n'est plus seulement ici de l'application ni même de la science qu'il faut déployer, mais de la présence d'esprit et de la facilité d'élocution. Vous n'êtes déjà plus élève, vous aspirez à devenir professeur, exercez-vous

donc à posséder les qualités essentielles au professorat. Loin de vous toute puérile timidité; elle ne convient plus ni à votre âge ni à la noble ambition qui doit vous animer; sans vous donner l'aplomb d'un homme éprouvé, la conscience des travaux auxquels vous vous êtes livré précédemment doit communiquer à votre maintien ainsi qu'à votre parole

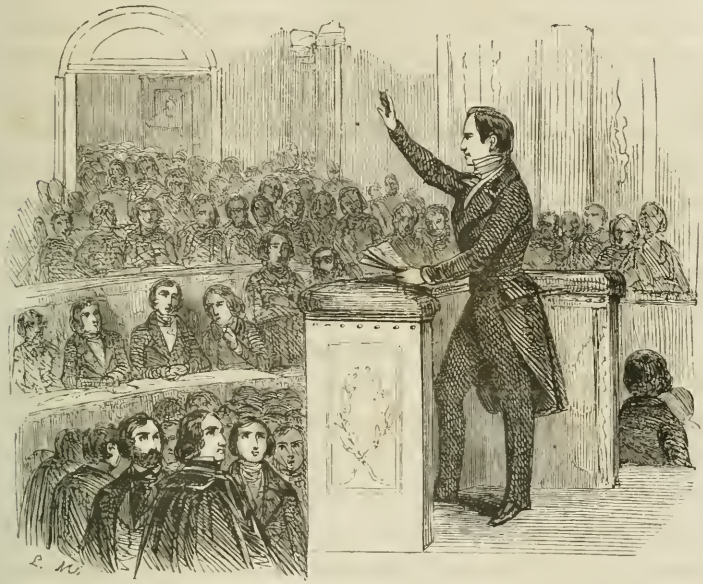

un calme et une aisance pleins de dignité dans leur modestie même. Le succès vient de couronner vos efforts; vous voilà sorti vainqueur de la lutte; votre avenir est assuré; vous avez l'honneur de faire partie de cette École à laquelle nous devons tant d'hommes illustres, dont la réputation va désormais rejaillir jusqu'à vous; car, prononcer le nom de l'École Normale, c'est rappeler l'impulsion toute nouvelle donnée aux études historiques par MM. Lacretelle, Guizot et Villemain, c'est dire les glorieux travaux qui, sous Burnouf, Mabline et Boissonnade, ont constitué chez nous l'enseignement de la langue grecque; c'est remonter aux origines de la philosophie moderne, dont les Royer Collard, et son brillant succes-

seur, Cousin, ont été les plus éloquents interprètes ; c'est former enfin un groupe compacte de noms dont la gloire, devenue depuis longtemps populaire, s'augmente encore de l'éclat plus récent qu'y ont ajouté les Geoffroy, les Thierry, les Pouillet et tant d'autres que nous ne pouvons nommer.

Les lieux que vous allez habiter pendant trois ans sont loin de prêter à une description poétique, et la vérité m'oblige à vous dire simplement qu'après avoir été sous la république au Jardin des Plantes, puis dans les bâtiments du collége du Plessis, enfin, rue des Postes, lors de son organisation sous l'empire, l'École Normale est revenue encore une fois, depuis 1830, dans les bâtiments dégradés de ce collége du Plessis, qu'elle doit occuper jusqu'à l'achèvement du local qu'on va lui bâtir rue d'Ulm, derrière le Panthéon. Les bâtiments actuels, situés rue Saint-Jacques, ne sont en vérité, ou du moins ne paraissent être qu'une dépendance du collége Louis-le-Grand ; c'est une cour longue et étroite, plantée d'arbres ; deux corps de bâtiments, l'un au fond, l'autre à droite, des salles d'étude, des classes, des dortoirs, enfin un véritable collége avec son régime intérieur. Certainement il peut paraître pénible à un jeune homme de vingt à vingt-deux ans d'être réduit à une ou deux sorties par semaine, de se voir tenu à rentrer à dix heures, de ne pouvoir se permettre que rarement la distraction du spectacle, de se trouver enfin au milieu des délices de la capitale comme Tantale au sein de l'onde qui fuit ses lèvres altérées ; mais c'est peut-être à la sévérité du régime de l'École qu'on en doit les heureux résultats. C'est ici le lieu de le dire, et nous ne voulons pas le dissimuler ; la jeunesse des Écoles jouit à Paris d'une liberté qui livre les esprits faibles ou pervers, en proie à des désordres souvent irréparables dans leurs suites, et dont le moindre des dangers est de donner en résultat des études d'une affligeante médiocrité. Qui ne sait l'immense différence qui distingue les études des écoles internes de celles des écoles libres ? Les premières ne produisent que des élèves distingués ; combien les secondes donnent-elles d'incapacités ?... Aux Écoles Polytechnique, de

Saint-Cyr, Normale, les études se poursuivent avec une persévérance et une assiduité telles, qu'il en sort rarement des hommes médiocres. Comparez-les maintenant avec l'École de Médecine et celle de Droit? dans celles-ci les deux tiers des élèves consument trois fois plus de temps qu'il ne serait nécessaire à des travaux dont ils ne sortent que par la lassitude ou la pitié des examinateurs; plus d'un tiers des élèves abandonnent honteusement leurs études inachevées; combien rencontre-t-on de tristes exemples de familles ruinées et même déshonorées par l'inconduite d'un de leurs membres!... N'établit-on pas déjà une différence signalée entre l'élève interne des hôpitaux et le simple étudiant en médecine?... Enfin l'École Forestière a-t-elle produit quelques bons résultats avant l'ordonnance qui en a soumis les élèves au casernement? Disons-le, quelque pénible que soit pour un jeune homme de vingt ans une véritable claustration au fond d'un collége, c'est le seul moyen de fortifier les intelligences et les mœurs de ceux à qui doit appartenir un jour la mission si importante de former les générations qui s'avancent; d'ailleurs la résignation est-elle donc si pénible quand on a devant les yeux la perspective d'une telle récompense? L'isolement est-il une souffrance pour celui qui se livre avec passion à ses études? Doit-on supposer seulement qu'il s'en aperçoive?

Les élèves de l'École Normale ne suivent pas tous la même ligne dans leurs exercices; la première année du cours a pour objet de sonder les aptitudes spéciales, de les éveiller au besoin; conséquemment de fortes études communes à tous les élèves leur sont imposées. Les cours de deuxième année se subdivisent davantage au profit des spécialités qui se sont signalées; mais les élèves ne sont véritablement classés et sérieusement préparés, chacun suivant sa vocation, que la troisième année. La première n'est donc en réalité qu'une longue épreuve; les élèves qui la terminent, sans avoir révélé de dispositions pour aucune spécialité, sont rendus à d'autres professions; l'École ne conserve ainsi que des sujets

d'élite qu'elle peut présenter avec confiance aux luttes de l'agrégation.

Ce mot nous oblige d'entrer dans quelques explications indispensables.

En fondant l'École Normale, le gouvernement n'a pas eu l'intention rétrograde de lui confier le monopole de l'instruction publique; non: l'Université entend trop bien les intérêts de sa gloire et les nôtres pour circonscrire ainsi son action. Elle admet dans son sein tous les citoyens qui par leurs lumières et leur conduite méritent cet honneur; par la création d'une pépinière spéciale de professeurs elle n'a eu en vue que d'assurer l'avenir de l'enseignement en France en le mettant à l'abri des influences dangereuses des soi-disant révolutions littéraires ou scientifiques; l'Université ouvre pour tous les citoyens ses concours d'agrégation; les sujets qu'elle présente n'y jouissent d'aucun privilége, ils n'ont d'avantage sur les autres que la supériorité très probable de leur mérite. Cependant, on voit chaque année des jeunes gens, nourris dans la solitude d'études consciencieuses et sévères, leur disputer avantageusement la palme, c'est un motif d'émulation de plus pour les élèves de l'École; comment pourraient-ils sans honte, eux qui ont joui des plus précieux enseignements, se voir préférer des candidats qui n'ont trouvé de ressources, pour la plupart du temps, que dans leur persévérance et dans leur force de volonté.

Il existe six ordres d'agrégation : 1° l'*agrégation de philosophie* pour laquelle vous devrez représenter le diplôme de licencié ès-lettres et celui de bachelier ès-sciences; 2° celle des *sciences mathématiques*, qui exige au préalable le grade de licencié ès-*sciences mathématiques* et ès-*sciences physiques*; 3° celle des *sciences physiques* et *naturelles*, pour laquelle vous êtes tenu d'exhiber votre diplôme de licencié ès-*sciences mathématiques* et ès-*sciences physiques*, et en outre celui de bachelier ès-*sciences physiques*; 4° celle des classes supérieures des lettres, où l'on n'entre qu'avec le grade de *licencié ès-lettres*; 5° celle de l'*histoire* et de la *géographie*, qui impose

les mêmes obligations que l'ordre précédent; 6° enfin, l'*agrégation de grammaire*, la moins rétribuée de toutes, où il suffit du diplôme de *bachelier ès-lettres*.

Pendant votre séjour à l'École, et suivant la section que vous avez choisie, vous avez dû vous procurer ces différents diplômes. Il ne vous reste plus qu'à subir les épreuves exigées pour le titre que vous ambitionnez; elles sont de trois sortes : 1° une ou plusieurs compositions écrites, 2° une argumentation orale avec un de vos concurrents; 3° une leçon publique sur une des matières du concours.

Vous n'êtes déjà plus élève, comme vous le voyez, quoique vous ne soyez pas encore professeur. Cette leçon publique est de la plus haute importance, elle doit donner une idée de vos moyens oratoires, de votre méthode d'enseignement, et surtout de la clarté et de la précision que vous mettrez un jour dans vos conférences avec vos élèves. C'est ici qu'il faut vous observer avec la plus scrupuleuse attention; la moindre inexactitude, la moindre hésitation, une expression hasardée sera relevée, soyez-en sûr, avec une sévérité d'autant plus grande que vous aurez pour adversaires des hommes intéressés à vous écarter du concours, puisqu'ils sont eux-mêmes vos concurrents; mais les habitudes de l'École Normale vous ont déjà depuis longtemps aguerri à toutes les difficultés de détail; puisque vous avez su vous y maintenir, vous saurez vous tirer avec honneur du concours, et vous ne sortirez de la Sorbonne qu'avec le titre d'agrégé, le seul qui puisse vous conduire à une position supérieure et sûre dans l'Université; avec lui tous les emplois vous sont ouverts. C'est parmi les premiers candidats, sortis triomphants du concours, que l'on choisit les maîtres des conférences à cette même École Normale dont ils deviennent à leur tour les soutiens.

Cet emploi équivaut à celui de professeur de premier ordre dans les colléges royaux; les candidats inférieurs en mérite passent professeurs provisoires dans les colléges royaux des départements. Après quelques années d'épreuves, ils reçoi-

vent leur nomination définitive; de ce moment, leur situation ne peut plus que s'améliorer; elle est inamovible, c'est-à-dire révocable seulement par le conseil royal de l'instruction publique, et cela pour des faits d'une gravité telle qu'on n'en cite pas d'exemple dans l'Université; dans ce cas encore, les professeurs destitués peuvent en appeler au conseil d'état. Après avoir traité la question de position, de considération et d'honneur en quelque sorte, il n'est sans doute pas déplacé d'aborder l'examen des intérêts matériels, ou, pour parler autrement, le traitement affecté à chaque emploi spécial des professeurs de l'Université : les professeurs de philosophie, de rhétorique, de physique ou de chimie perçoivent habituellement un traitement fixe de 3,000 fr. dans les colléges de première classe, tels que Bordeaux, Lyon, Marseille, Rouen, etc.; de 2,000 fr. dans un collége de deuxième ordre : comme Amiens, Angers, Douay, Montpellier, etc.; de 1,800 dans un collége de troisième ordre : comme Angoulême, Moulins, etc.; un professeur de seconde, de troisième et d'histoire, touche, selon l'ordre du collége où il est nommé, de 1,600 à 2,500 fr.; enfin, un professeur de quatrième, de cinquieme et de sixième ou de mathématiques élémentaires, de 1,400 à 2,000 fr.; de plus, leur revenu s'accroît de leur part dans l'*éventuel* et dans le *boni* qui s'élèvent rarement à moins de la moitié du traitement.

Les colléges de Paris offrent de plus grands avantages aux professeurs; mais les places y sont tellement recherchées que viser à ce but serait s'exposer à des déceptions presque certaines. Quelques-uns cependant y arrivent au moyen d'un détour qui n'est pas sans quelque péril. Chaque agrégé non occupé reçoit à titre de disponibilité la somme médiocre de 500 fr. par an; cette raison porte certains professeurs à briguer la disponibilité comme d'autres briguent l'activité. Ceux-là se fixent à Paris, où désormais ils exploitent les suppléances; ils sont envoyés tantôt dans un collége, tantôt dans un autre pour remplacer un professeur malade ou ab-

sent. A ces services intermittents sont attachés des indemnités qui, jointes à leur 500 fr., leur permettent de vivre assez honorablement jusqu'à ce qu'une circonstance heureuse ou un mérite transcendant les fasse parvenir à leur but. Il advient aussi que certains colléges de Paris ayant deux divisions à cause du grand nombre de leurs élèves, la première est confiée à un professeur titulaire, et la deuxième à un agrégé divisionnaire qui voit alors s'accroître ses 500 fr. de sa part de l'éventuel qui s'élève souvent à plus de 1,000 fr. Après cinq ans d'exercice, il touche sa part du boni qui ne peut excéder 600 fr. Son titre et sa position le font rechercher, en outre, pour des leçons particulières et des répétitions; et enfin, après cinq ans d'exercice comme professeur suppléant, quand même la place ne deviendrait pas vacante, il jouit des mêmes appointements et des mêmes droits à l'*éventuel* et au *boni* que le professeur titulaire.

Professeur à Paris, proviseur d'un collége, ou recteur d'une académie de province, telle est à peu près l'échelle hiérarchique qui se présente à l'ambition des officiers universitaires; nous devons même le dire hautement, tous n'arrivent pas au premier échelon ascendant; mais qu'importe?... ils ont tous une position honorable et honorée; du moins ils sont à l'abri du besoin, une retraite suffisante leur est assurée, l'État les prend sous sa protection, et jamais il n'abandonne ceux qui se sont voués à la noble mais difficile mission de former des citoyens. Parmi les agrégés, quelques-uns, il est vrai, plus capables, plus ambitieux ou plus heureux, dépassent ces colonnes d'Hercule, qui arrêtent les autres dans leur marche; les uns parviennent à une chaire au collége de France, et la renommée répète chaque jour leur nom à la foule attentive; d'autres finissent professeurs à la *Faculté des lettres* de la Sorbonne, et se font un joli revenu rien qu'avec leurs droits de présence aux examens. D'autres enfin montent au faîte des honneurs et deviennent députés, ministres, pairs de France, etc. Nous pourrions citer plus d'un grand personnage pour qui l'École Normale a été un marche-

pied d'où il s'est élevé jusqu'aux plus hautes dignités ; mais ce sont de ces exceptions si rares qu'on ne les cite qu'à cause de leur rareté même. Croyez-moi, jeunes gens pour qui j'écris ce livre, ne visez pas si haut, le bonheur n'est pas toujours le compagnon de la puissance... Acceptez franchement la carrière telle qu'elle vous est ouverte, livrez-vous avec conscience à l'art si pénible et si noble à la fois de révéler l'homme dans l'enfant : vous n'arriverez sans doute pas aux charges supérieures, aux dangereux honneurs de gouverner la France; mais vous lui aurez formé des hommes distingués, des citoyens utiles ; mais aux familles vous aurez donné de bons pères, aux pères des fils qui seront leur honneur et leur gloire. Vous aurez fait le bien sans qu'une seule voix s'élève pour vous le contester ; quel homme d'état oserait s'en promettre autant ?

L'ÉCOLE ROYALE

DE CAVALERIE.

(A SAUMUR.)

Dès le moment que l'homme eut dompté le cheval et reconnu ses instincts belliqueux, il dut songer à s'en faire un auxiliaire puissant dans les batailles, et lui fit partager ses périls; cependant on ne vit longtemps dans son usage qu'un moyen plus rapide de se porter d'un point à un autre; les peuples primitifs, les Parthes, les Thessaliens, les Numides de Micipsa, combattaient comme le font encore aujourd'hui les Bédouins d'Abd-el-Kader, c'est-à-dire en se précipitant au plus grand galop de leurs coursiers sur l'ennemi, à qui ils envoyaient une grêle de flèches et tournant bride aussitôt. Jusque-là donc en réalité on n'avait utilisé que la vitesse du cheval, on apprit bientôt à utiliser sa force. Les Perses seuls dans les temps anciens avaient su en tirer ce parti. Leur cavalerie jouit longtemps d'une réputation méritée; ce serait une erreur cependant de la comparer à la nôtre, puisque chez eux chaque cavalier marchait entouré de deux et trois écuyers, à peu près comme nos chevaliers au moyen-

âge ; conséquemment point de manœuvre, aucun ensemble dans les charges ; chaque combattant se tirait d'affaire comme il l'entendait, et la gloire était toute personnelle. Les Grecs, habitant un pays montagneux, concentrèrent toutes leurs forces dans les piétons ; ils eurent la première infanterie du monde ; leurs auteurs ne nous parlent qu'accessoirement de leurs troupes à cheval. Les Romains apprirent d'Annibal l'art de tourner rapidement les bataillons avec leur cavalerie, de les attaquer sur les flancs, de la porter tour à tour sur les côtés de leurs troupes qui demandaient à être soutenues. Mais on ne les voit point s'en servir pour charger ou pour couper l'armée ennemie. L'institution de la chevalerie au moyen-âge de notre ère fut certainement l'origine de l'arme qui nous occupe, telle que nous la comprenons aujourd'hui. Nos comtes et barons féodaux marchaient au combat chacun sous sa bannière, escortés à peu près comme les nobles persans, et combattaient individuellement en quelque sorte. D'abord les adversaires fondaient les uns sur les autres, cherchant à se frapper réciproquement de leur lance. Les piétons prirent bientôt une part plus active dans les batailles ; la création des archers et des arbalétriers qui frappaient de loin dans les rangs des chevaliers auxquels ils faisaient un grand tort, obligèrent ceux-ci à se porter sur des ennemis aussi dangereux. Alors la masse d'armes, l'épée à deux mains, et tous les instruments propres à combattre de près, furent substitués à la lance ; les chevaliers se précipitèrent sur les fantassins qu'ils écrasaient sous la masse pesante de leurs puissants chevaux bardés de fer comme leurs maîtres. C'était véritablement une charge de cavalerie, mais opérée sans cet ensemble qui décide du succès, sans précision, sans tactique. Une fois au milieu de l'ennemi, on frappait d'estoc et de taille, à droite et à gauche, sans que votre voisin s'inquiétât de vous, pas plus que vous ne vous inquiétiez de lui. Il arrivait de là que si l'ennemi résistait à leur première impétuosité, les gens d'armes, moins nombreux que le *populaire*, se voyaient entourés ; il fallait se rendre ou périr misé-

rablement : pas de signaux de ralliement, pas de retraite possible. L'invention de la poudre produisit une révolution complète dans toutes les armes : la cavalerie voltigea de nouveau sur les ailes de l'armée, décida de la bataille en poursuivant les fuyards, et en complétant la victoire par la déroute ; en même temps suivant l'exemple des chevaliers, elle continua à charger dans l'occasion ; seulement on sentit la nécessité de le faire avec plus d'ensemble et d'unité. Alors vinrent les chevau-légers, les dragons, les hussards, etc. L'école du cavalier et celle de l'escadron ne datent guère que du règne de Louis XIV. Nos luttes avec la Hollande et l'Allemagne, beaucoup plus avancées que nous alors sous ce rapport, nous conduisirent à des améliorations successives ; nos guerres avec la Prusse achevèrent de démontrer la nécessité de soumettre la cavalerie à une organisation nouvelle, et la création de plusieurs Écoles d'équitation fut la suite naturelle de ce progrès.

Le 21 août 1764, le duc de Choiseul fit signer au roi une ordonnance portant création de *quatre écoles d'équitation*, placées sous la direction d'un officier général, dans chacune des villes de Metz, Douai, Angers, Besançon ; Paris devait avoir une École centrale, où l'on eût envoyé les meilleurs sujets des autres établissements ; c'eût été une pépinière destinée à donner des officiers supérieurs à toute l'armée. Ce projet reçut son exécution ; mais soit que ces nouvelles institutions eussent été mal dirigées, soit que des raisons d'économie forcée aient nui à leur développement, elles n'eurent pas le succès qu'on en avait espéré, et, vers l'année 1767, elles avaient presque cessé d'exister de fait.

Toutefois, ce projet avait éveillé l'attention des hommes d'état ; on étudia les causes qui avaient dû s'opposer aux heureux résultats de l'ordonnance de 1764, on y introduisit des améliorations, et en 1774 parut une nouvelle ordonnance qui établissait à Saumur une École d'équitation avec les débris des quatre autres. Chaque colonel pouvait y envoyer quatre officiers et quatre sous-officiers. Ce second

projet, moins vaste que le premier, était en réalité plus praticable, et il eût sans doute porté de meilleurs fruits sans les embarras financiers dans lesquels le pays se trouva plongé quelques années plus tard. En 1790, les fonds mis pour cet objet à la disposition du ministre de la guerre, lui sont tout à coup supprimés, et ce nouvel établissement retombe au néant.

Le 27 septembre 1796, la Convention, inquiète de l'avenir de notre cavalerie, publie une loi qui établit trois Écoles, non plus *d'équitation*, mais de *cavalerie;* la première à Versailles, la deuxième à Lunéville, la troisième à Angers; des fonds montant à la somme de 148,587 fr. leur sont alloués. En 1809, l'École seule de Versailles subsistait tant bien que mal, les deux autres ayant eu le sort de celles qui les avaient précédées.

En 1809, un décret impérial supprime l'École de cavalerie de Versailles, et la transporte à Saint-Germain. Les élèves sortant de l'École militaire y sont seuls admis. Les événements de 1814 amènent un nouveau changement; une ordonnance, datée du 30 juillet, porte que l'École sera de nouveau établie à Saumur, et détermine en même temps que les officiers et sous-officiers des corps y seront admis comme en 1771. Elle fut placée dans le beau bâtiment qui servait autrefois de caserne aux carabiniers. Déjà de bons résultats donnaient tout à espérer de cette institution, quand un mouvement politique où les élèves prirent part en provoqua la dissolution en 1822.

Une nouvelle ordonnance réorganisa de nouveau l'École à Versailles en 1825; elle fut casernée dans les bâtiments des *Ecuries d'Artois*, et n'eut plus alors pour destination que de fournir des officiers à l'armée. Les élèves de Saint-Cyr qui se destinaient à la cavalerie y furent seuls admis; il fallait, pour y entrer, avoir passé deux ans dans cette École et avoir été nommé sous-lieutenant de cavalerie; les élèves y devaient acquérir les *connaissances théoriques et pratiques des exercices et manœuvres des troupes à cheval;* ils y sui-

vaient *un cours élémentaire d'hippiatrique, clinique et pratique*, au moins *quant à la maréchalerie*; on leur expliquait les *principes de l'équitation*; on les formait *au ton du commandement; ils s'exerçaient à l'escrime, au tir des armes à feu, aux différentes espèces de voltiges, à la natation*, etc. Enfin, les professeurs de Saint-Cyr leur faisaient continuer à Versailles les *cours d'administration, d'art et d'histoire militaire, d'allemand et de dessin*.

Cette organisation était suffisante dans le but restreint qu'on lui avait donné; mais elle manquait d'avenir en ce qu'elle ne répondait qu'à un seul des nombreux besoins du service et au moins important peut-être. On s'aperçut promptement de ce vice capital; on vit que la cavalerie n'avait de puissance que par l'uniformité de l'instruction. Or, cette instruction, ce sont les sous-officiers qui la donnent aux soldats; il est donc en réalité plus urgent et plus difficile de former de bons sous-officiers que de bons officiers. Ces considérations déterminèrent, en 1824, le gouvernement à rétablir *l'Ecole à Saumur* avec des bases plus larges; elle reçut le titre d'*École royale de cavalerie*, et eut pour but d'instruire les élèves de Saint-Cyr qui se destinaient au service des troupes à cheval, mais surtout aussi de créer pour celles-ci une pépinière de sous-officiers instructeurs. Il est peu d'institutions qui aient subi d'aussi nombreuses vicissitudes que celle qui nous occupe en ce moment; la mutation de 1824 est la dernière cependant, et l'École de cavalerie est restée depuis ce temps à Saumur, où elle est encore aujourd'hui.

Avant d'initier le lecteur à la constitution et à la discipline de l'École, il est bon, ce me semble, de lui en faire visiter rapidement les alentours et l'intérieur.

Entourée de campagnes délicieuses, assise entre les deux rives verdoyantes de la Loire et de la Thouet, Saumur est une charmante petite ville, fraîche et coquette, et qui serait la plus paisible de France, sans la bruyante jeunesse qui l'anime incessamment. L'École occupe les bâtiments construits, en 1768, par le corps de carabiniers qui vint, en 1765, tenir

garnison à Saumur ; ce fut le premier régiment que posséda notre petite ville; elle en était bien fière alors... elle tarda peu à perdre de son engouement. Ces édifices magnifiques se composent d'un immense corps de logis qui fait face à la Loire, et de deux ailes non moins vastes.

Le terrain de manœuvres nommé le *Chardonnet* occupe le milieu de ces bâtiments ; derrière l'École s'étendent les prairies du haras ; le personnel militaire comprend un maréchal-aide-de-camp-commandant, un colonel, un lieutenant-colonel, trois chefs d'escadron, un major, huit capitaines instructeurs, trois capitaines majors, un capitaine écuyer militaire, deux lieutenants et un sous-lieutenant sous-écuyer militaires ; un officier d'habillement, un porte-étendard, un chirurgien-major et un aide-chirurgien.

Le personnel civil compte : un professeur d'art militaire et un professeur adjoint; trois écuyers de 1re, 2e et 3e classe, un professeur de maréchalerie, deux commis d'administration, un aide-chirurgien pour le service de l'infirmerie, un pharmacien, un adjudant et un sous-adjudant d'administration.

Les élèves sont divisés en trois classes : la première, réunit les *élèves-officiers* sortis de Saint-Cyr ; la deuxième, les *élèves-sous-officiers* appelés aussi *élèves-instructeurs*, venus des régiments ; le troisième, les *élèves-maréchaux-ferrants* et les *élèves-trompettes*.

L'aile droite des bâtiments est occupée par les élèves-officiers. Ils jouissent chacun d'une petite chambre meublée avec un luxe tout réglementaire, savoir : d'un lit de fer, de trois chaises, d'une petite table et d'une commode ; tous les soirs à onze heures, un appel a lieu pour s'assurer qu'ils sont tous rentrés : de fréquents contre-appels les mettent, en outre, dans l'impossibilité de fausser la consigne.

L'aile gauche est occupée par les cavaliers-élèves-instructeurs : un immense corridor divise les trois étages dont chacun est occupé par un escadron. Le 1er escadron contient une division de grosse cavalerie et une division de dragons ;

soixante-deux cavaliers de première classe et quatre-vingt-deux de deuxième. Le 2e escadron est composé comme le 1er, de deux divisions, l'une de cavalerie légère, armée de mousquetons, l'autre, armée de lances. Le 3e escadron réunit un même nombre de sous-officiers; le reste se compose de soixante-douze élèves-maréchaux-ferrants et de soixante-douze élèves-trompettes.

L'artillerie et le train sont également représentés à Saumur par un certain nombre de lieutenants et sous-lieutenants de chacune de ces armes. Ils demeurent deux ans à l'École avec le titre de *lieutenants d'instruction.*

Les étages supérieurs du grand bâtiment du milieu sont habités par le commandant, le colonel et le reste du personnel; le rez-de-chaussée renferme, dans sa partie de droite, la sellerie, les forges et les écuries du manége, les plus belles peut-être de France après celles des haras du Pin : elles contiennent environ deux cents chevaux entiers d'une beauté remarquable; ils sont l'objet d'une surveillance minutieuse, et l'on a poussé la précaution jusqu'à ne pas les ferrer des pieds de derrière, afin de rendre moins dangereuses les atteintes qu'ils pourraient se porter. Ils sont dressés avec une habileté qu'on ne rencontrerait peut-être nulle part ailleurs. A l'exception d'une vingtaine de chevaux vieillis, mais qui n'ont pas encore perdu toutes les qualités qui les distinguaient dans leur jeunesse, et qu'on appelle *chevaux d'armes*, les écuries du manége ne contiennent que des chevaux dits *de carrière*, aux formes sveltes et nerveuses comme la race anglaise ou normande dont ils descendent; leurs allures vives et allongées les rendent propres à sauter les fossés et les barrières, et, en général, aux exercices de haute école : les autres sont destinés au service des officiers dont les montures, par cause de maladie ou d'accidents, sont momentanément hors de service. L'examen des localités se termine d'ordinaire par l'inspection du manége, vaste parallélogramme de dimensions peu communes : la hardiesse de sa charpente étonne l'œil et fait naître l'admiration.

Au visiteur qui s'y présente pour la première fois sans s'en être fait d'abord une idée approximative, l'École offre un spectacle d'un bruit et d'un mouvement vraiment étourdissant; là, ce sont des élèves qui s'exercent à l'école du cavalier; les autres se livrent aux corvées du réfectoire et de la chambrée (les élèves n'étant exempts que des gardes d'écuries et des corvées de cour); les autres pratiquent les hautes écoles d'équitation; ceux-ci font l'école du peloton sous le commandement d'un d'entre eux : car les cavaliers et les officiers se succèdent alternativement dans le commandement. Plus loin les forges, animées par les soufflets, brillent comme des fournaises, et les enclumes gémissent sous le bruit répété des marteaux; d'un autre côté retentissent les notes aiguës de soixante trompettes qui, exécutant tous séparément, forment un concert d'une incroyable discordance; partout s'élève la voix des chefs sur tous les tons du commandement; si vous joignez à tout cela les chansons militaires, vigoureusement entonnées, les interpellations joyeuses ou bourrues, irritées ou bouffonnes d'une foule de voix qui se croisent, se mêlent, se heurtent, s'élèvent tout à coup toutes ensemble ou retombent par moments dans un profond silence, les piétinements et les hennissements de trois ou quatre cents chevaux, vous aurez un tableau complet.

Les mœurs sont aussi diverses à l'École de Saumur que les conditions de ceux qui l'habitent.

En première ligne apparaissent les *officiers d'instruction*, graves et studieux, pensant sérieusement à leur avancement, et se livrant à l'étude et à la pratique de leur profession avec un zèle et une persévérance qui ne se démentent jamais. Généralement plus polis, mieux élevés, plus mûrs, ils évitent le contact des autres et cherchent d'honnêtes distractions dans la société de la ville où ils sont volontiers reçus.

Les élèves-officiers, sortant de Saint-Cyr, ont une soif inextinguible de liberté. Jeunes, fougueux, insouciants, intraitables, avides de plaisir, ils semblent en général n'avoir d'autre but que sa recherche. Le bourgeois est encore pour

eux un *pékin* comme sous l'Empire. Ils sont crânes et tapageurs, laissent traîner leurs sabres, raisonnent avec leurs chefs, et passent trois mois sur douze aux arrêts. Ils travaillent par force, par saccades, par colère quelquefois, et n'était le régime disciplinaire auquel ils sont soumis, ils sortiraient de l'École aussi peu avancés qu'en y entrant. Plus riches que les cavaliers instructeurs, plus instruits surtout, ils ne les fréquentent guère et vivent tout au dehors.

Les cavaliers-élèves-instructeurs représentent les mœurs du soldat pauvre qui se crée des distractions peu dispendieuses. Ce sont toujours les charges de la chambrée, les grosses plaisanteries du corps de garde, les malices que l'on fait au *conscrit jobard*, au *bon enfant*. Ici, les caricatures de Charlet et de Raffet deviennent des vérités. Le cavalier se fait un honneur d'avoir le *chic houzard* dans toute sa crudité; il est volontiers insolent et essentiellement querelleur, il semble ainsi se relever à ses propres yeux et se donner de l'importance.

L'élève-maréchal, plus calme, avec des habitudes moins excentriques, participe de la nature flegmatique et résignée de l'ouvrier, et de celle plus passive encore du simple soldat. Il réfléchit au parti qu'il pourra tirer, quand il sortira de l'armée, des connaissances pratiques qu'il aura acquises à l'École. Il craint les réprimandes des chefs et ne se fait mettre que rarement aux arrêts.

L'élève-trompette est ce que vous pouvez supposer, un gamin de Paris en uniforme de cavalier; c'est la bête noire du paisible bourgeois de Saumur, qu'il taquine sans cesse avec toutes les malices classiques de son emploi. Il est aussi en guerre ouverte et traditionnelle avec le sous-officier auquel il s'évertue à faire toutes sortes de niches; les punitions n'ont pas de prise sur lui.

Mais tous, officiers d'instruction, élèves-officiers, élèves-instructeurs, élèves-maréchaux-ferrants et élèves-trompettes, se font remarquer par une tenue irréprochable; tous sont excellents cavaliers, même le trompette que sa taille exiguë

n'empêche pas de manier dextrement son cheval une fois qu'on l'a hissé sur la selle; tous se livrent avec ardeur aux travaux du manége, et la science des Bohan, des comtes d'Aure et des Mottin de La Balme n'a pas dégénéré à Saumur. Les élèves excellent aussi dans la voltige, et nous en avons vu qui, armés de pied en cap et le sabre à la main, exécutaient des mouvements d'une adresse inimaginable.

La direction de l'École a soin d'entretenir cette ardeur de toutes les manières, et notamment par un carrousel public que les élèves donnent chaque année à la ville en présence de l'inspecteur général. L'assemblée forme un coup d'œil très varié, les autorités de la ville y sont réunies, les dames y assistent en grande toilette, et les jeux sont accompagnés d'une musique harmonieuse même dans ses allures belliqueuses. Les officiers qui paraissent dans les quadrilles, quoique en tenue de manége, portent tous les uniformes des régiments dont ils font partie. Le hussard léger, coquet et gracieux, avec sa pelisse flottante et chamarrée d'or, se mêle

au lourd cuirassier dont l'armure reflète en longs éclats les rayons du soleil; puis apparaissent les carabiniers géants,

> Les dragons chevelus . . . . . .
> Et les rouges lanciers fourmillant dans les piques
> Comme des fleurs de pourpre en l'épaisseur des blés.

un mestre-de-camp et ses aides commandent les quadrilles, et président au carrousel dont toutes les figures sont exécutées dans les règles par les cavaliers. A chaque figure, les fanfares résonnent, les spectateurs applaudissent, et nos chevaliers, animés par la lutte et par la présence des dames, déploient toute leur adresse et toute leur grâce. Les serpentines, les spirales et les sarabandes succèdent rapidement aux airs de manége. Les quadrilles courent tour à tour la tête et la bague, et terminent les exercices par le maniement du dard sur la tête de Méduse. Ces carrousels sont véritablement un jour de fête pour les spectateurs et les élèves. Des prix sont nécessairement décernés aux jeunes vainqueurs; mais ils se gardent bien de les emporter, ils sont trop heureux et trop fiers d'user du droit qu'ils ont ce jour-là de les déposer aux pieds des belles spectatrices qui ont bien voulu orner de leur présence leur fête militaire et lui donner du prix.

Après les examens qui suivent cette petite solennité, les élèves se dispersent et se rendent chacun dans leurs régiments respectifs. Ce jour-là, leur stoïcisme ou leur insouciance subit un choc assez rude. Il faut dire adieu à des compagnons, à des camarades avec lesquels on a partagé les exercices de Saint-Cyr et ceux de Saumur, avec quelques-uns même les jeux du collége. Pour se séparer froidement d'amis avec lesquels on a vécu intimement pendant quatre ans ou plus, il faudrait être de bronze. Se reverra-t-on jamais?... On s'écrira du moins, on s'engage à s'avertir réciproquement de l'avancement qu'on aura obtenu... Enfin, on se donne des poignées de main répétées, on s'embrasse; je

crois même, en vérité, que plusieurs ont retenu à grande peine une larme prête à tomber... Fi donc! n'est-on pas des hommes aujourd'hui?... Allons *qu'on s'embrasse une dernière fois et que cela finisse!...*

L'avancement dans la cavalerie est soumis à des chances moins favorables encore que dans toute autre arme : 1° parce que la concurrence y est plus grande; 2° la hiérarchie plus bornée; 3° l'effectif moins nombreux. Toutefois la différence est peu sensible, et nous ne pouvons que répéter ici ce que nous avons dit à propos de Saint-Cyr. Nous terminerons par un conseil de quelque utilité sans doute pour les jeunes gens qui se laissent séduire par le plaisir *de monter à cheval;* ils ne savent pas que *toujours du plaisir n'est plus du plaisir,* que les choses les plus agréables en elles-mêmes, quand elles passent dans les conditions habituelles de la vie, cessent non-seulement d'être un agrément, mais deviennent bientôt une cause incessante d'ennuis et de dégoûts : ils croient le cavalier dispensé des marches fatigantes auxquelles le piéton est assujetti, et en cela ils ont grand tort; il est beaucoup plus pénible, en réalité, de faire une longue route à cheval qu'à pied. Et puis, quand le fantassin, après une journée pénible, arrive à sa destination, il n'a plus à penser qu'à lui, il soupe et se couche; le cavalier, au contraire, doit songer aux besoins de son cheval; il faut le panser, le rafraîchir, s'assurer qu'il ne manque de rien : enfin peut-on songer, sans effroi, aux inconvénients auxquels se trouve exposé un cavalier démonté au milieu d'un engagement; embarrassé par son lourd équipement, inhabile à la marche, faute d'habitude; ne sachant pas combattre à pied, ses armes d'ailleurs lui donnant un désavantage évident dans cette circonstance, que devient-il?... Si tous les jeunes gens, qui choisissent la cavalerie, avaient fait ces réflexions avant de prendre un parti décisif, il n'est pas douteux que beaucoup n'eussent choisi autrement.

Imp Bertauds

Ecole d'Alfort

L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE.

(ALFORT.)

« Soigner des chevaux, saigner un bœuf ou une vache, poser un séton à un mouton, médicamenter un chien ou un âne, belle profession en vérité à proposer à un jeune homme qui a consacré sept ou huit ans de sa vie dans les études du collége! Médecin des animaux! pourquoi pas aussi bien maréchal-ferrant?... » Un instant, s'il vous plaît, jeunes gens, ne déversez pas ainsi votre mépris sur une profession que vous ne connaissez pas. Oui, nous vous proposons de devenir *médecin des animaux*, et nous croyons ainsi vous ouvrir une carrière essentiellement libérale, scientifique, et lucrative, si cette dernière considération a quelque pouvoir sur votre esprit... L'art vétérinaire!... mais sachez-le bien, c'est un de ceux qui importent le plus à la prospérité publique... il touche de près à toutes les questions d'économie publique, il intéresse souverainement le bien-être de la société; êtes-vous donc tellement inexpérimentés que vous ignoriez qu'il n'y a pas de grande culture possible sans les

animaux domestiques?... Vos études du collége sont-elles déjà si loin de vous, que vous ayez oublié les pages admirables que Buffon leur a consacrées?... Relisez-les donc, et apprenez qu'après l'homme, l'objet le plus digne des soins et des études de l'homme, ce sont les êtres qui le nourrissent de leur chair, le vêtent de leur laine, le chaussent de leur cuir, cultivent les champs, les engraissent de leurs détritus, les animaux, enfin, qu'il a soumis à son empire, dont souvent il a su se faire des serviteurs dévoués, des amis quelquefois, des auxiliaires puissants toujours. Bien plus que les arts enfants du luxe et du besoin de plaisirs qui tourmentent les sociétés civilisées, ils importent aux richesses d'un État ou plutôt, avec l'agriculture à laquelle leur conservation et leur multiplication se lient si étroitement, ils sont la première richesse d'une nation, celle qui peut seule véritablement la rendre forte et indépendante; les épizooties qui régnèrent dans notre pays pendant le siècle dernier ont détruit, en moins de quarante années, plus de dix millions de bêtes à cornes... Perte immense, qui peut s'évaluer à plus de deux cents millions de francs, si l'on considère que dans le nombre des victimes se trouvaient au moins une moitié de femelles qui auraient servi efficacement à la multiplication de l'espèce; perte bien plus considérable encore, si l'on tient compte de la stagnation qu'elle a produite dans le mouvement de l'industrie; de l'obligation où elle nous a mis de recourir à l'étranger; enfin de la hausse qu'elle a produite dans toutes les parties qui tiennent à cette branche principale de l'industrie!... Si des considérations moins étendues et plus rapprochées de nous, peuvent vous faire mieux comprendre de quel prix ces animaux peuvent être pour les malheureux paysans... entrez avec moi dans cette chaumière, examinez la désolation qui se peint sur tous ces visages consternés, dans tous ces regards abattus... Quoi donc! un des membres de la famille est-il malade?... un des enfants s'est-il gravement blessé?... Non; il lui est arrivé un malheur bien autrement à craindre... Le seul cheval qui

servait à l'exploitation de leur pauvre domaine est sérieusement malade, il garde l'écurie ; sur trois vaches qui faisaient une partie capitale de leur revenu, deux ont refusé la nourriture depuis plusieurs jours ; elles ne donnent plus de lait... on craint une épidémie dans la petite ferme ; une épidémie, c'est-à-dire la ruine, la misère, la désolation... Le vétérinaire arrive... on suit ses moindres gestes avec une inquiète attention, on cherche à deviner sa pensée sur sa physionomie ; qu'il guérisse rapidement ces pauvres bêtes, il aura rendu la fortune et la joie à toute une famille malheureuse... Oseriez-vous encore vous permettre des paroles de mépris et de dégoût envers un art si utile, si nécessaire?... Le paysan s'inquiète plus de voir sa vache ou son cheval malade, que de voir un de ses enfants au lit... ce qui ne veut pas dire qu'il n'aime pas ses enfants et qu'il soit insensible à leurs souffrances, au danger de les perdre... Non : mais tant que son cheval travaille avec lui, tant que sa vache lui fournit son produit accoutumé... il gagne de l'argent, il suffit au besoin de sa famille ; enfin la vie même d'un de ses enfants n'implique pas la perte des autres ou celle de sa femme, mais la perte de ses animaux domestiques peut quelquefois entraîner avec elle celle de toute sa famille... Vous imagineriez-vous enfin que l'art vétérinaire soit une de ces professions qui n'exigent que de la pratique unie à un peu d'intelligence?... ce serait tomber dans une autre erreur. L'homme sent ordinairement venir la maladie, il en indique le siége et souvent la cause au médecin, et rend ainsi l'œuvre de celui-ci plus facile. L'animal, au contraire, ne refuse de se livrer au travail que quand son état morbide est déjà assez avancé pour qu'il y succombe, la cure devient donc par là même plus difficile et plus longue... De plus, le vétérinaire est toujours dans l'obligation de deviner la nature de l'affection, le temps probable depuis lequel l'animal en est atteint, les progrès qu'elle a pu faire, et les désordres organiques qui ont pu en être la suite. Chez l'homme, l'application des remèdes est toujours facile, le patient s'y prête

avec la docilité de la souffrance, avec la résignation de la raison. L'animal se révolte, supporte impatiemment les conditions de guérison qu'on lui impose, et les rendrait par cela même presque impraticables, si l'adresse et la force ne venaient au secours du vétérinaire. Ne comprend-on pas combien de connaissances lui sont indispensables pour remplir dignement sa mission? L'anatomie, la physiologie, la thérapeutique, la botanique, etc., et conséquemment la chimie, la physique, etc. C'est pour faciliter les études auxquelles doivent se livrer les hommes qui se destinent à cette profession, que le gouvernement a fondé les Écoles Vétérinaires, une des créations les plus importantes du siècle dernier, une de celles qui témoignent davantage de la supériorité incontestable de notre civilisation sur celle des anciens.

En effet, si nous consultons leur histoire, nous voyons que chez eux le traitement des animaux malades était abandonné aux plus anciens des bergers; *veteribus pastoribus*, d'où est venu le nom même de l'art. Que dans les premiers âges, les jeunes pasteurs ou les propriétaires s'adressassent à l'expérience des anciens, cela se conçoit: mais bientôt ces pauvres gens se glorifièrent de leurs connaissances; consultés comme des oracles par un vulgaire grossier, ils en conçurent de l'orgueil, ils voulurent accroître leur influence et l'attribuèrent à des pouvoirs surnaturels; la crédulité, la peur, l'amour du merveilleux exagérèrent encore leur puissance; on accepta aveuglément leurs artifices et leurs prétentions; ils pouvaient à leur gré, disait-on, jeter des sorts sur les bergeries ou les faire prospérer; il est certain du moins qu'ils avaient recours au charlatanisme le plus effronté, aux pratiques les plus bizarres, et comme les sorciers de nos temps, il suffisait que le hasard les servît une fois sur cent, pour asseoir à toujours leur renommée chez des esprits étroitement prévenus, qui ne remarquaient que les succès sans jamais voir les revers: tels sont les hommes quand l'ignorance les tient sous son voile. Les auteurs grecs et romains sont pleins de ces croyances superstitieuses. Aristote, qui le premier s'est

un peu occupé des maladies des animaux, ne nous a laissé à cet égard que des aperçus vagues et incomplets, le plus souvent remplis d'erreurs dont on ne peut s'expliquer l'admission dans un aussi grand esprit. Entre autres avis, il nous donne celui de ne jamais laisser fumer une lampe éteinte dans l'écurie d'une jument pleine, « car la fumée de cette lampe peut la faire avorter. » Pline, le naturaliste, qui a traité ce sujet avec plus de suite cependant que son devancier, nous apprend gravement qu'un cheval est forcé de suivre malgré lui, et par la seule force de l'attraction magnétique sans doute, les traces d'un loup mort; si ce loup est vivant, c'est autre chose, et dans le cas où le cavalier le contraindrait à en suivre les traces, les jambes du cheval seraient frappées de paralysie. Enfin, pour prévenir la rage chez le chien, il suffit de lui arracher un petit ver qu'il a sous la langue, et de l'obliger à l'avaler, en lui faisant faire en même temps trois tours devant le feu. Ne semble-t-il pas entendre les contes des vieux bergers de la Calabre, et Pline a-t-il fait autre chose que de nous transmettre leurs naïves traditions? l'ouvrage spécial de Végèce, *Vegetii Renati ars veterinaria* n'est encore qu'une compilation informe où les erreurs fourmillent, mais au milieu desquelles se rencontrent des observations justes et intéressantes, et d'heureuses vues de pratique. Columelle offre les mêmes taches sans présenter les mêmes avantages. Pour trouver un auteur qui ait traité cette matière avec quelque attention, il faut franchir plus de vingt siècles et arriver dans les temps modernes à Soleyssel, qui fut, quoique de loin encore, le précurseur de Bourgelat. Comme tous les génies créateurs, celui-ci, dès le début, atteignit presque les limites de l'art qu'il révélait au monde; s'il n'en développa point toutes les conséquences, il les pressentit du moins toutes et ne laissa plus à ses successeurs que le soin de perfectionner ce qu'il avait établi. Bourgelat était un simple écuyer de Lyon lorsqu'il publia ses éléments d'hippiatrique vers l'année 1763; cet ouvrage fit une sensation profonde dans l'Europe savante;

frappé des vues lumineuses que l'auteur y développait, et pressentant les résultats que toute l'économie rurale pouvait retirer de leur application, le ministre Bertin obtint du conseil de Louis XV, en date du 5 août 1761, un arrêté qui autorisait Bourgelat à établir dans la ville de Lyon une École dont l'objet spécial devait être le traitement des maladies des animaux domestiques. Cette institution obtint promptement des succès ; des épizooties dangereuses ayant éclaté à quelque temps de sa fondation dans plusieurs provinces de la France, les élèves s'y transportèrent, et par des talents réels, soutenus d'un zèle infatigable, ils parvinrent à réprimer le mal et en détruisirent bientôt jusqu'aux traces. Les journaux retentirent de leurs succès, les gouvernements étrangers, prompts à s'emparer d'une source aussi féconde de bienfaits, fondèrent à leur tour des Écoles sur le modèle de celle de Lyon : de pareils titres à la reconnaissance publique appelaient la munificence du roi ; l'établissement dirigé par Bourgelat reçut le titre d'*Ecole royale Vétérinaire* avec les avantages qui y sont attachés : le fondateur fut nommé directeur des Écoles analogues *établies ou à établir* dans toute l'étendue du royaume. C'est à ce titre que Bourgelat dirigea celle qui ne tarda pas à s'établir à Alfort près de Paris ; les auteurs qui lui en ont attribué la fondation ont donc commis une erreur ; on a fait à Bourgelat plusieurs reproches : le premier et le plus grave, s'il était vrai, serait d'avoir nui aux développements de la science qu'il avait fondée en la retenant dans les limites qu'il avait données d'abord ; c'était, dit-on, la suite d'un orgueil et d'une jalousie intraitables. On l'accuse aussi d'avoir imposé une discipline draconienne à ses élèves ; loin de voir dans cette dernière assertion un sujet de blâme, nous y verrions plutôt un motif d'éloges ; les autres reproches ne nous paraissent pas mieux fondés ; n'est-il pas concevable que le créateur d'une science si étendue ait craint que des mains profanes, en la touchant avec la hardiesse de l'ignorance ou de la présomption, ne lui enlevassent l'avenir qu'il voulait lui réserver ?... Quoi qu'il en soit, son

nom est resté en vénération à tous les savants et l'art vétérinaire n'a fait, pour ainsi dire, que suivre encore les errements qu'il lui avait tracés, tant ils étaient parfaits.

En 1766, Chabert et Bredin, tous deux anciens élèves de cet illustre maître, fondèrent à Alfort une École vétérinaire, plus particulièrement destinée aux études hippiatriques.

La troisième École vétérinaire, par les soins et l'influence de M. de Villèle, fut ouverte en 1828, à Toulouse, sous prétexte d'une École spéciale des maladies des races bovines et ovines.

Ces trois Écoles existent encore aujourd'hui : toutes trois sont placées sous l'action du ministre de l'agriculture et du commerce, et sont régies par les mêmes règlements. Pour donner au lecteur une idée suffisante des deux autres, il suffira donc d'examiner l'une des trois, et nous choisissons celle d'Alfort, tant à cause de sa renommée et de sa supériorité très réelle sur les deux autres que comme celle qui a le plus d'avenir, ou plutôt comme la seule peut-être qui en ait véritablement, par sa proximité de la capitale et par le privilége qu'on lui a accordé de fournir des vétérinaires à la cavalerie.

Dans le principe, Alfort fut une École purement hippiatrique ; elle eut pour objet de former des hommes capables de se rendre utiles aux armées. Les colonels des régiments furent autorisés à y envoyer un élève par escadron. En 1795, elle eut le sort des autres Écoles, mais, comme celles-ci, elle ne tarda pas à renaître ; une loi, en date du 1er germinal an III, portant création de deux Écoles rurales vétérinaires, la réorganisa, et l'enseignement y fut partagé entre six professeurs spéciaux. Il embrassa des cours *d'anatomie comparée, d'histoire naturelle, de chimie, de botanique, de pharmacie et de thérapeutique.* A cette époque, nous voyons briller parmi ses professeurs des hommes à jamais illustres, Daubenton, Vicq d'Azyr, Fourcroy, Gilbert, Girard et Dupuy, qui fut nommé en 1828 directeur de l'École de Toulouse.

Par suite d'un décret impérial du 5 janvier 1813, l'École Vétérinaire d'Alfort, toujours dirigée par Chabert, reçut une nouvelle organisation, par laquelle l'enseignement y fut divisé en deux parties distinctes : l'une, dite *cours de médecine vétérinaire*, astreignait les élèves à deux années d'études sous trois professeurs, Dulong pour la chimie, Victor Ivart pour l'agriculture, et pour la zoologie le célèbre entomologiste Olivier, remplacé postérieurement par Latreille, non moins illustre. L'autre partie, qu'on appelait *cours de maréchallerie vétérinaire*, comportait le même nombre de parties également sous trois professeurs, mais alors Chabert fut chargé du cours de maréchallerie, Vernier de celui des maladies, et Godine jeune du cours d'éducation et d'histoire naturelle extérieure des animaux.

Nous ne devons pas omettre ici le courage dont firent preuve, en 1814, les élèves de l'École d'Alfort, qui, ainsi que ceux de l'École Polytechnique, ne craignirent pas de se mesurer avec les troupes de l'armée coalisée.

En 1825, une ordonnance du 1er septembre, concernant l'organisation des Écoles royales vétérinaires, vint de nouveau modifier l'ordre établi, en constituant une inspection générale de ces Écoles et en réduisant de sept à cinq le nombre des chaires fondées pour Alfort par le décret impérial précité. Tel est le régime sous lequel cet établissement subsiste encore aujourd'hui, à cette exception près que la durée des études y est de quatre années, après lesquelles les jeunes gens, reconnus par le jury en état d'exercer la médecine vétérinaire des animaux domestiques, reçoivent un diplôme dont la rétribution est fixée à cent francs ; cependant, il peut arriver qu'un élève soit obligé d'étudier plus de quatre ans avant de terminer ses études et de recevoir le diplôme de vétérinaire ; c'est ce qui a lieu pour ceux que le jury chargé des examens à la fin de chaque année scolaire ne trouve pas assez avancés pour les faire passer dans une classe supérieure.

La somme due pour le diplôme doit être versée par les

élèves, avant leur examen devant le jury, entre les mains du régisseur de l'École; elle est restituée à ceux de ces élèves qui n'obtiennent pas le titre dont il s'agit.

Par suite des démarches de son directeur actuel, M. Eugène Renault, dont les talents et le zèle ne sont point au-dessous de ceux de ses prédécesseurs, l'examen d'admission s'est élevé; il comprend aujourd'hui : 1° *l'orthographe et l'analyse raisonnée*; 2° *les notions élémentaires de l'arithmétique, l'exposition du système décimal, les proportions arithmétiques et géométriques*; 3° *les notions élémentaires de géométrie, comprenant l'étude des lignes et celle des surfaces planes*; 4° *la géographie élémentaire, comprenant la géographie générale de l'Europe et particulièrement de la France*; 5° enfin le candidat *doit être en état de forger un fer en deux chaudes.*

Toute demande en admission dans les Écoles vétérinaires doit être adressée au ministre de l'agriculture et du commerce; elle doit contenir : 1° l'acte de naissance du candidat, constatant qu'il a plus de dix-sept ans et moins de vingt-cinq; 2° un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire du lieu de sa résidence; 3° un certificat prouvant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite-vérole; 4° une obligation sur papier timbré, souscrite par sa famille, pour le paiement de la pension pendant tout le temps de son séjour à l'École, à raison de 360 fr. par an; 5° les jeunes gens de vingt ans et au-dessus prouvent qu'ils ont satisfait à la loi sur le recrutement.

Les candidats admis à subir l'examen préparatoire d'admission doivent être rendus à l'École le 10 octobre à l'effet de justifier de l'autorisation qu'ils ont obtenue; le directeur leur donne connaissance du jour et de l'heure de cet examen.

Les Écoles vétérinaires comptent toutes un nombre plus ou moins considérable de bourses; chaque département en possédant une à la nomination du préfet sous l'approbation du ministre de l'agriculture et du commerce, à la nomination directe duquel on en laisse trente-quatre autres,

en tout cent vingt pour les trois Écoles; toutes sont divisées par demi-bourse, et la faveur entière ne peut s'obtenir qu'après un séjour plus ou moins long à l'École soutenu par des témoignages authentiques de zèle et de bonne conduite.

L'École Vétérinaire d'Alfort est la seule à laquelle le ministre de la guerre nomme et entretienne des *élèves-militaires;* ils sont au nombre de quarante et dispensés de tous frais : pension, trousseau, livres, instruments, entretien, tout est à la charge de ce ministre; ces faveurs s'accordent de préférence 1° aux fils de vétérinaires militaires; 2° aux fils de sous-officiers de cavalerie; 3° aux enfants de troupe admis dans les régiments de cavalerie.

Tous les autres ont à leur charge :

1° La pension, soit 560 fr.	
Le raccommodage, cirage, blanchissage, papier, plumes, etc., évalués à 120 fr.	
Soit pour cinq ans, moyenne du séjour des élèves à l'École.	2,400
Ce qui joint au trousseau évalué par l'administration à.	560
Égale la somme de..	2,960
Enfin, à supposer qu'un jeune homme dépense pour ses plaisirs seulement 2 fr. par semaine, nous aurons par an 96 fr.	
Les fêtes et autres jours de congé peuvent aisément faire monter cette somme à 120 fr., soit pour cinq ans.	600
Plus le droit du diplôme.	100
Le titre de médecin vétérinaire reviendra donc au minimum, somme toute, à..	3,660

C'est bien peu comparativement aux frais qu'occasionne le brevet de docteur en médecine ou en droit; mais c'est beaucoup si l'on songe qu'il aura coûté, en outre, cinq années de travail et d'application soutenue. Cependant, qu'aura obtenu le jeune homme en échange de ces sacrifices?... un titre?... nous en savons déjà la valeur, généralement parlant... Mais l'élève sortant de l'École Vétérinaire aura-t-il vraiment un

titre?... Non : puisqu'il est permis au premier individu venu d'exercer la médecine vétérinaire... « C'est, dira-t-on, un moyen d'attirer plus particulièrement la confiance... » Soit, nous n'en doutons pas, mais pourquoi faire payer alors un diplôme qui ne confère, en réalité, aucun droit?... Donnez-le gratuitement ou rendez-le sérieux en défendant, sous des peines sévères, à tous ceux qui ne le posséderont pas, de pratiquer la médecine des animaux domestiques. En agissant ainsi, vous aurez fait du même coup deux choses excellentes : la première, en mettant les propriétaires d'animaux à l'abri des graves dangers du charlatanisme ; la seconde, en vous montrant conséquents avec vous-mêmes. Mais en dépit de cause, on invoque le respect dû à la propriété ; les animaux domestiques sont, dit-on, la chose de leurs propriétaires, conséquemment ils ont le droit d'en disposer comme ils l'entendent ; en raisonnant par l'absurde, que diriez-vous si tous les éleveurs et tous les propriétaires de bestiaux s'entendaient aujourd'hui pour tuer simultanément leurs animaux?... Vous croiriez certainement de votre devoir de vous y opposer ; vous invoqueriez les droits imprescriptibles de la société, vous en appelleriez à l'application des lois sur l'utilité publique?... que ferez-vous de plus en interdisant la médecine vétérinaire à ceux qui ne la pratiqueront pas avec les titres suffisants? Si j'ai le droit de disposer, comme je l'entends, de mon cheval ou de mon bœuf, à bien plus forte raison ai-je celui de disposer de ma personne, et cependant vos lois, très logiques et très prévoyantes en ce point, ont prononcé des peines contre ceux qui pratiquent illégalement la médecine humaine; qu'on s'entende donc une fois et qu'il soit bien convenu que *liberté* ne signifie pas *licence;* les propriétaires auront le droit de choisir parmi les vétérinaires légalement autorisés; en cela ne feront-ils pas acte de libre arbitre, et doivent-ils ou peuvent-ils raisonnablement demander davantage.

Si nous voulions nous appuyer sur un exemple qui devrait faire autorité, nous vous dirions qu'en Angleterre, où l'on sait aussi bien que chez nous la valeur des mots de *propriété* et de

liberté, les lois punissent cependant d'une amende de 12 fr. au moins, de 15 fr. au plus, et de trois mois de prison tout individu propriétaire ou non qui, soit involontairement, soit de propos délibéré, fait éprouver des mauvais traitements à un cheval, un bœuf, un chien ou tout autre animal utile à l'homme; ceci est un peu plus fort, il me semble!... C'est qu'en Angleterre on sait que si les animaux domestiques sont une propriété individuelle, ils sont aussi une richesse nationale, et que sous ce rapport le gouvernement se rendrait coupable en restant étranger à leur conservation; et vous ne vous croiriez pas, vous, le droit de sévir contre les mains inhabiles qui causent chaque jour de si notables préjudices à la société!...

Mais le lecteur, qui n'aspire encore peut-être qu'au titre de vétérinaire, ne prête pas à cette observation une attention bien soutenue; s'inquiétant d'intérêts plus rapprochés de lui, il désire sans doute prendre connaissance des lieux où il passera quatre ou cinq années de sa jeunesse; il s'enquiert, avec impatience, de la nature des occupations et des études qui l'y attendent? nous allons essayer de satisfaire sa légitime curiosité

Alfort est un petit hameau situé sur la rive gauche de la Marne, à deux lieues environ de Paris, en face de Charenton, département de la Seine; ce lieu a pris, dit-on, son nom d'un ancien château de Harfort ou de Hassefort, qui y fut construit dans des temps reculés. C'est dans cette maison de plaisance, située entre deux grandes routes, et qui a vue à la fois sur la Marne et sur la Seine, qu'a été établie l'École Vétérinaire. L'aspect en est bizarre quoique assez pittoresque; l'œil s'arrête avec étonnement sur une foule de bâtiments de dimensions irrégulières, construits à toutes les époques depuis la fondation de l'École, et tous dans des vues différentes; mais si peu satisfaisante que soit la vue extérieure de l'établissement, la visite intérieure que nous en ferons tout à l'heure nous laissera probablement beaucoup plus encore à désirer. Afin de mettre quelque méthode dans no-

tre exploration, prenons d'abord une idée de l'ensemble.

En arrivant par la route de Maisons-Alfort, on a à sa gauche une grille bornée de chaque côté par deux petits pavillons, dont celui de droite sert de logement au portier. Une grande allée, qui passe entre deux parterres assez agréables dans la saison des fleurs, conduit à l'ancien château dans lequel sont placés la demeure du directeur et les bureaux de l'administration. Le château proprement dit nous servira de point de séparation. Nous examinerons d'abord les bâtiments qui sont à sa droite pour revenir ensuite à ceux qui sont à sa gauche.

Après le portier se présente un laboratoire de chimie avec ses fourneaux et tous ses instruments ; des bancs, placés en amphithéâtre, peuvent recevoir cent élèves environ ; vient ensuite une pharmacie complète avec son laboratoire. Derrière les bâtiments, en passant par une petite cour borgne, on arrive à ce que l'on nous a dit être l'*amphithéâtre de dissection ;* nous y avons bien respiré l'odeur de la chose, nous y avons vu aussi des tables couvertes en tôle vernie, avec leur quatre supports en fer évidemment destinés à tenir *le sujet* dans la position voulue; on nous a bien montré de côté et d'autres de petits trous plus semblables à des caves qu'à des cabinets de préparation ; mais quant à l'amphithéâtre de dissection, nous l'avons en vain cherché, et c'est en pensant combien il serait urgent d'en construire pour un tel établissement que nous avons passé dans la salle des démonstrations. Celle-ci réalise assez bien l'idée que nous nous étions faite de la première École Vétérinaire de France. C'est une vaste enceinte dont les gradins peuvent contenir plus de deux cents élèves. Le professeur a pour chaire une large et longue estrade, où il peut démontrer à l'aise sur les pièces ostéologiques dont il est entouré. Les forges auxquelles on arrive par un immense hangar, où opèrent les élèves, et qui, malgré l'eau que fournit en abondance à tout l'établissement la machine hydraulique de Perrier, conserve aussi de très fortes et peu suaves émanations, les forges, disons-nous, malgré leurs

soufflets à double vent nouvellement inventés, nous ont paru peu dignes de l'établissement. Douze élèves seulement peuvent y travailler, et je doute qu'en été ils le puissent sans étouffer. Là se trouvent des espèces d'étaux destinés à recevoir les paturons des chevaux, séparés du reste de la jambe et sur lesquels les élèves apprennent les éléments pratiques de la maréchallerie.

L'amphithéâtre de clinique, dû récemment au zèle de M. Renault, serait convenable s'il pouvait contenir plus d'élèves. C'est là que le professeur de clinique opère devant eux sur l'animal malade en leur faisant en même temps la démonstration. A droite et à gauche de l'amphithéâtre de clinique sont situées les écuries de clinique qui renferment les chevaux malades; nous avons cru remarquer que ces endroits manquaient d'air et d'espace. Dans les appartements au premier au-dessus des écuries de droite est placée l'infirmerie, sans doute par impossibilité de la mettre ailleurs ; car il est évident que le bruit des chevaux et leurs exhalaisons ne doivent que fort peu contribuer à la convalescence des élèves malades. Au-dessus des écuries-cliniques de gauche est situé le cabinet d'anatomie comparée et de zoologie, un des plus beaux certainement que l'on puisse voir, et où l'art de disséquer et d'injecter est porté au dernier degré de perfection. Ce cabinet renferme des pièces précieuses, des squelettes d'animaux qui font plaisir à voir tant ils sont blancs et polis, on dirait de l'ivoire ; toutes les races de chevaux, de chiens, de moutons, etc., s'y présentent avec leurs divers caractères bien signalés; enfin, l'amateur de merveilles y peut admirer des monstruosités inouïes, des veaux à huit pieds, etc... C'est fort joli assurément, mais nous qui ne sommes pas assez savant, nous l'avouons en toute humilité, pour apprécier dignement ces chefs-d'œuvre, nous demanderons pardon au lecteur de ne pas le tenir plus longtemps dans ces appartements, et nous nous enfuirons vers le réfectoire où nous appelle un parfum culinaire qui nous semblerait fort appétissant en tout autre moment ; mais, hélas ! nous en avons au

moins pour huit jours à rêver cheval, et les beefteacks de Hardy même nous paraîtront équivoques pendant toute une semaine : ceci ne nous empêchera pourtant pas de conseiller l'École d'Alfort à ceux de nos jeunes amis pour qui la vétérinaire aurait quelques attraits, car nous n'ignorons pas le pouvoir de l'habitude. Un mois après leur premier coup de scalpel, nos carabins du quartier latin éprouvent-ils le moindre dégoût? et pourtant!... Disséquer pour disséquer, nous préférerions encore opérer sur des animaux:.. on s'y retrouve toujours un peu moins, et c'est quelque chose, suivant nous.

Ce grand bâtiment carré, si peu en harmonie avec ceux qui l'entourent, c'est le casernement des élèves, ou plutôt, pour parler plus logiquement, puisqu'ils ont cessé de porter l'uniforme militaire qu'ils s'étaient attribué de leur plein droit après la révolution de 1830, ce sont leurs *chambres* et leurs *dortoirs*, ce qui n'est pas du tout plus humiliant; le rez-de-chaussée contient, d'un côté, des salles d'études, de l'autre, le réfectoire où l'on mange infiniment mieux que ne pourrait le faire supposer la modicité de la pension à peine suffisante pour nourrir un enfant à Paris; enfin les cuisines, qui sont ce que vous pouvez supposer que doit être le lieu où se prépare la nourriture de trois cents personnes; néanmoins nous n'y avons pas trouvé le pendant de la marmite des Invalides.

Je vous ai supprimé une multitude de coins, de trous et de cabinets noirs dans lesquels se perd la mémoire, et nous voici revenus à notre point de départ, c'est-à-dire en face de l'ancien château, ou des bâtiments de l'administration, si vous l'aimez mieux. A gauche s'élève un corps de logis contenant au premier des salles d'études; au rez-de-chaussée des serres où l'on retire des plantes précieuses, et au deuxième étage la bibliothèque, ou du moins la chambre presque abandonnée, que dans leur orgueil les employés décorent de ce nom pompeux; nous y avons cherché en vain, ainsi que dans tout l'établissement, le buste de Bourgelat. Suivant Dulaure, ce buste en marbre blanc,

ouvrage estimé du sculpteur Boizot, avait été inauguré solennellement à l'École, en 1782 : il l'y a vu encore sous la Restauration. A-t-on exilé le grand homme de son empire?... Nous aimons le culte des souvenirs, et nous ne saurions trop nous étonner de l'oubli dans lequel toutes nos Écoles laissent leurs fondateurs ; la sentence fastueuse inscrite au front du Panthéon ne sera-t-elle jamais qu'un mensonge?... pourquoi les bustes de Bourgelat, de Chabert et de Bredin, ne sont-ils pas exposés à Alfort à la vénération des élèves? Pourquoi Sage et Valmont de Bomare ne figurent-ils pas à l'École des Mines? pourquoi l'image de Lamblardie et de Prony n'orne-t-elle pas l'amphithéâtre des cours à celle des Ponts et Chaussées?... pourquoi?... C'est que l'homme est ingrat, oublieux et jaloux; c'est qu'il faut se rendre utile à ses concitoyens par devoir, par amour, et non par l'espoir d'une reconnaissance toujours tardive, souvent nulle. Les Grecs condamnaient leurs grands hommes à l'ostracisme durant leur vie, et les immortalisaient après leur mort. Plus égoïstes, et non moins ingrats, nous agissons autrement : pendant leur vie, nous profitons avidement de leurs talents, et nous les ostracisons après leur mort.

Le bâtiment suivant qui représente un parallélogramme régulier, c'est la chapelle. Le directeur actuel a maintenu dans l'établissement l'obligation de la messe du dimanche pour tous les élèves. L'École d'Alfort, nous gémissons de le dire, est la seule où nous ayons retrouvé des traces de religion : Honneur à M. Renault !

Enfin, le dernier corps de logis qui longe la route est habité par les professeurs ; il est d'origine plus moderne et d'une meilleure exécution que tous les autres.

Vous croyez peut-être actuellement connaître tout l'établissement, vous vous trompez. Il nous reste encore à visiter dans une étendue de trente-deux arpents, enclos de murs, le jardin botanique, rangé par M. Dupuy d'après les familles naturelles de Jussieu. L'écurie des chevaux farcineux et morveux, les écuries d'exploitation, où nous n'avons point

retrouvé ces belles vaches laitières de race anglaise que l'École renfermait autrefois ; mais par une compensation dont ne se plaignent sans doute pas les élèves, nous avons rencontré par là une porcherie très populeuse ; de plus quelques pauvres mérinos ont attiré nos regards. Nous nous sommes aussi informé sans succès de ces beaux moutons de race anglaise que les anciens auteurs nous disent avoir admirés jadis à Alfort. Aujourd'hui la bergerie, trop petite et mal aérée, contient environ deux cent cinquante moutons fort ordinaires, dont aucun ne nous a rien paru mériter au-delà de l'intérêt tendrement culinaire que les élèves peuvent leur porter.

Le chenil, avec ses cinquante hôtes communs et laids, ne répond guère non plus à son objet ; et sans un jeune loup que nous avons pris d'abord pour un jeune et beau chien, tant il est doux et caressant, nous n'aurions pas même visité ce chenil beaucoup trop vanté.

En résumé, l'École d'Alfort ne présente pas l'ensemble que mérite son importance et les services qu'elle est appelée à rendre. Son directeur actuel a fait tout ce qui était en son pouvoir pour lui donner le lustre et la force propres à assurer son avenir. La discipline de la maison est parfaite, l'administration ne laisse rien à désirer ; mais il ne dépend pas d'elle de faire abattre ces vilaines petites baraques, vrais nids à rats, dont je vous ai parlé plus haut, pour la remplacer par des constructions convenables. Pour cela, il faut des fonds ; et ce n'est pas sur les 360 fr. que l'École reçoit de ses pensionnaires qu'elle peut faire des économies. N'est-il pas honteux que la première École Vétérinaire de France, la seule bientôt peut-être, car les autres ne sauraient subsister longtemps encore ; n'est-il pas honteux pour nous qu'un pareil établissement soit négligé à ce point, que son directeur se voie dans l'obligation de remuer toutes les puissances de notre pays pour obtenir, quoi?... une aile nouvelle à son École qui ne peut s'en passer!... Hâtons-nous de le dire toutefois... cette pénurie va probablement cesser... Le jour

de notre deuxième ou troisième visite à l'École d'Alfort, nous avons eu l'honneur de nous y rencontrer avec M. le ministre des travaux publics qui s'y était transporté dans le but de s'assurer par lui-même des améliorations qu'on lui demande. S'il ne tient qu'à M. Teste, l'École sera bientôt pourvue des amphithéâtres de dissection et des cabinets de préparation dont l'absence nuit si évidemment à l'avancement des élèves en compromettant leur santé. Nous ne sortirons pas de l'École sans promener nos lecteurs dans ce joli parc, bien planté et distribué agréablement, qui entoure les bâtiments; c'est là que les élèves prennent leur récréation.

Alfort n'a rien conservé du passé; on y chercherait en vain quelque souvenir de ses premiers temps; cette triste réflexion m'inspira presque l'envie de charbonner sur les murs ces beaux vers, si bien appropriés à un tel établissement, qui ornaient autrefois la porte du cabinet d'anatomie comparée, et que nous n'avons retrouvés nulle part :

Di patrii, purgamus agros, purgamus agrestes,
Vos, mala de nostris pellite limitibus.

Quoique paternel, le régime de la maison est assez sévère; les élèves ne peuvent y avoir d'autres congés que les dimanches et les jours de fête. Les études y sont sérieusement suivies, et pendant quatre ou cinq ans, il faut de toute nécessité s'appliquer à la *botanique*, à la *pharmacie*, à la *thérapeutique;* suivre avec zèle l'*amphithéâtre de chimie*, celui de *clinique*, celui de *démonstrations*, et fréquenter assidûment les *écuries cliniques;* les *cours de physique*, de *zoologie*, d'*histoire naturelle* et de *matière médicale* exigent aussi des élèves un empressement soutenu jusqu'au moment où le diplôme de vétérinaire viendra couronner leurs persévérants efforts.

Alors l'avenir se présente au jeune praticien sous un nouvel aspect; s'il est boursier, il retournera, ainsi qu'il le doit, exercer dans son département et s'y formera une petite clien-

tèle suffisante pour vivre honorablement et se préparer une vieillesse tranquille.

Élève-militaire, il entrera à la suite d'un régiment de cavalerie avec le grade de sous-aide vétérinaire, aux appointements de 1,800 fr. avant 1845, les appointements de cet emploi n'était que de 1,500 fr.; ce grade, qui ne correspondait qu'à celui de caporal, a été élevé à celui de maréchal-des-logis-chef, par l'active entremise de M. Renault, qui a ainsi compensé de suite l'exigence du nouveau programme d'admission, par l'obtention d'une faveur inutilement demandée jusque-là, et qui s'appliquera désormais à tous les élèves-militaires qui sortiront d'Alfort. Cette faveur ne s'arrêtera pas là; un jour viendra sans doute où, comme en Angleterre, en Allemagne, en Suède, etc., les vétérinaires seront aptes à parcourir tous les grades des officiers subalternes.

Élève libre, il se placera sous un praticien distingué pour acquérir l'expérience pratique qui lui manquera encore à sa sortie de l'École; ensuite, il s'établira, et nous osons promettre à son zèle, à ses talents, à sa bonne conduite, un avenir fructueux; la carrière qu'il aura adoptée étant une des moins encombrées, une de celles dans lesquelles il est rare qu'on ne fasse pas plus ou moins *ses affaires* comme on dit. S'il est ambitieux, un plus vaste horizon s'ouvre devant lui; la science vétérinaire est neuve encore, c'est une mine féconde que l'on peut avantageusement creuser; qu'il se donne pour mission de l'agrandir, de la développer, qu'il devienne une des lumières de l'art, l'Académie des Sciences pourra s'ouvrir devant lui; il parviendra du moins à une chaire dans une École Vétérinaire; peut-être réalisera-t-il le projet, renouvelé plus tard par le docteur Fourcault, que, en 1790, Vicq d'Azyr soumettait à la Convention, de la réunion des Écoles Vétérinaires aux Écoles de santé; qui pourrait prévoir si de cette réunion, en effet, ne jailliraient pas des lumières propres à jeter un jour tout nouveau sur tant de parties de la médecine générale restées jusqu'à présent obscures?...

« Tous les vétérinaires ne peuvent pas se fixer dans les villes, diront sans doute des esprits chagrins; et quelle vie misérable attend ceux qui se fixeront en province ou à la campagne?... Que de préjugés, d'erreurs, de superstitions, d'animosités n'aura-t-il pas à combattre? Chaque village n'a-t-il pas son devin et son rebouteur respectés?... Va-t-il se compromettre auprès d'eux et courir le risque de se voir suspecter de n'être qu'un autre charlatan? » — A quoi donc servirait la science, si ce n'était à combattre les préjugés et les erreurs?... A quoi donc servirait l'éducation, si ce n'est à vaincre dignement d'indignes animosités?... A quoi donc servirait le talent, si ce n'est à manifester, par la comparaison, le charlatanisme imposteur, si ce n'est à le dominer bientôt de toute la hauteur d'une supériorité incontestable?... Comme le curé, le juge de paix et le médecin de campagne, le vétérinaire de campagne ne sera peut-être pas riche, quoique vivant dans l'aisance, mais il aura puissamment contribué au bien-être du paysan, il aura rendu les habitants de son endroit moins superstitieux et moins crédules, il aura fait modestement beaucoup de bien dans le cours de son existence, pourquoi donc cette condition ne ferait-elle pas envie à un homme de cœur?...

Ambitieux de réputation, de fortune et d'honneurs, si vous êtes véritablement des hommes puissants par la pensée, l'art vétérinaire vous attend; soyez hardiment novateurs, tracez des routes plus larges à une science qui étouffe et meurt dans la sphère où on la tient emprisonnée; allez, Dieu seul sait où vous vous arrêterez!...

Mais vous, hommes modestes et sages, qui cherchez avant tout les satisfactions morales, vous, cœurs généreux, qui voulez le bien pour le bien; devenez vétérinaires de campagne, et placez votre influence bienfaisante à côté de celle du curé et du médecin de campagne.

L'ÉCOLE D'APPLICATION

DES

PONTS ET CHAUSSÉES.

Il était presque impossible de choisir deux mots qui exprimassent avec plus de précision et de netteté les attributions des ingénieurs chargés de cet embranchement des travaux publics, c'est-à-dire de l'entretien et de l'exécution des grandes voies de communications par eau et par terre, *des ponts et des chaussées*. L'organisation d'un tel corps est le caractère le plus significatif d'une civilisation très avancée. En effet, la nécessité de veiller à l'entretien des communications de toute nature, à leur création surtout, ne peut provenir que du besoin de relations entre les habitants des diverses contrées, et ce besoin lui-même est le résultat de l'extension du commerce et de l'industrie ; telle est sans doute la première cause qui a présidé à la création des grandes routes et des premiers ponts ; mais bientôt on a reconnu que la facilité des rapprochements servait puissam-

ment les intérêts des peuples et des individus, dès lors on a dû s'attacher à ouvrir des routes nouvelles, à détruire les barrières que la nature opposait aux relations, à utiliser les moyens qu'elle pouvait offrir; et la science de l'ingénieur n'a été que la suite de ce besoin. Plus tard, à mesure que la civilisation se développait, cette science se développa avec elle; il fallut dessécher des marais, creuser des canaux, approfondir le lit des fleuves, régulariser leurs cours, protéger les propriétaires riverains contre les inondations, utiliser les sources perdues des montagnes, créer avec elles des lacs ou des rivières artificielles, arrêter les torrents, imposer des digues à la mer, élever des aquedues, signaler la nuit les écueils avec des phares et des fanaux, jeter hardiment des ponts sur des fleuves qui paraissaient n'en devoir jamais souffrir, creuser des ports, les protéger par des môles immenses, enfin exécuter, sur de longues distances, ces chemins étroits, ces *rails-ways* que nous parcourons aujourd'hui en quelques minutes par la puissance merveilleuse de la vapeur. Dans l'origine, les propriétaires étaient soumis à certaines obligations concernant les chemins ou rivières qui longeaient leurs propriétés; ils s'acquittaient toujours imparfaitement de ces soins, sans ensemble et sans résultat; quand les besoins du commerce ou de la politique, en s'agrandissant, eurent démontré l'insuffisance de ces ressources et l'urgence d'en créer de plus réelles, les gouvernements durent retenir dans leurs attributions l'exécution et l'entretien des grandes voies de communication, et imposer en conséquence les citoyens.

Aucun peuple dans l'antiquité n'a poussé sous ce rapport l'art plus loin que les Romains : les ponts, les aquedues, les canaux, les routes dont ils ont sillonné le monde ont résisté pendant plus de 2000 ans à l'action destructive du temps, et à celle bien plus destructive, hélas! des révolutions politiques. Aujourd'hui encore ces chefs-d'œuvre font notre admiration et l'objet de nos études. L'invasion des hordes du Nord, et la chute de l'empire romain replongèrent le

monde dans la barbarie, repos providentiel des peuples, pendant lequel s'élaborait insensiblement une civilisation supérieure à toutes celles qui l'avaient précédée dans l'histoire de l'humanité, et par son point de départ et par son développement : avant cette période il ne faut plus chercher dans notre pays aucune trace de puissance organisatrice ou conservatrice dans nos voies de communication. Le pays se partage entre mille petits despotes, des barrières s'élèvent d'une propriété à l'autre, des forteresses se dressent à la tête des ponts; part outce sont des péages et d'odieuses extorsions imposées aux malheureux voyageurs ; on ose à peine tenter un voyage de dix lieues ; plus de commerce, plus de relations, plus d'industrie, nous sommes en pleine barbarie jusqu'au moment où apparaît Charlemagne, cet esprit organisateur, s'il en fût jamais, ce génie qui devança son siècle de plusieurs siècles ; Charlemagne étend sa main puissante sur son vaste empire, il désigne du doigt les routes qu'il veut qu'on trace, les canaux qu'il veut faire ouvrir (A), de la pointe de son épée il enlève les barrières des petits tyrans qui désolaient son empire, rase leurs forteresses, commande partout l'obéissance à défaut du dévouement, organise une administration prévoyante et conservatrice, lègue à ses successeurs le devoir facile de suivre l'impulsion donnée ; mais ils n'en eurent ni la force ni les moyens; sous eux, la guerre dévaste de nouveau le pays ; arts, commerce, sciences tout languit, tout dépérit, tout meurt.

Pour retrouver de nouvelles traces de civilisation il faut remonter jusqu'au moyen-âge ; *les frères pontifes*, ainsi nommés de leurs attributions, s'organisent en compagnie, et commencent à établir sur les rivières des ponts ou au moins

(A) Près de *Graben*, dont le nom en allemand signifie *fossé*, on voit encore les restes d'un canal de jonction entre le Rhin et le Danube par le Reidnitz et l'Athmul, commencé sous Charlemagne; les travaux furent poussés assez loin, mais des difficultés d'exécution qui ne seraient rien aujourd'hui, s'étant élevées, on abandonna ce projet, un des plus beaux, sans contredit, qu'ait jamais conçu l'esprit humain.

des bacs aux endroits les plus fréquentés; leur exemple trouve de nombreux imitateurs, l'art acquiert quelques certitudes; on pose des règles, on établit des principes. Le progrès commence à s'opérer : l'attention du gouvernement s'éveille de nouveau; on nomme des juges ordinaires et des commissaires généraux à qui on attribue la police des chemins. Faute de connaissances spéciales, de bases fixes, de centres de ralliement, ces fonctionnaires n'obtiennent que peu ou point de résultats satisfaisants. Henri IV trouve en Sully le génie de l'ordre personnifié; il le devine, et applique avec le plus grand succès ses prodigieuses qualités. Sully, déjà surintendant des finances, grand-maître de l'artillerie, etc., devient encore *grand-voyer*. Avec son activité ordinaire, il organise tout autour de lui : on voit poindre en germe le corps royal des ponts et chaussées, et la présence du plus *grand-voyer* que nous ayons eu est marquée par la construction du canal de Briare, le premier exécuté en France!... L'impulsion donnée par Sully ne se soutient pas; après lui la charge de *grand-voyer* est supprimée, et le service confié aux trésoriers de France, puis à des commissaires aux conseils, dont le premier fut Béringhen, premier écuyer de France; la confusion nous menace de nouveau.

Il appartenait à Louis XIV de perfectionner l'œuvre de son aïeul, ou du moins d'en reproduire les effets. Par un édit de 1669, il cherche à rétablir l'ordre dans la police des routes et de la navigation. En 1670, il ordonne aux propriétaires de réparer et d'entretenir les chemins qui bordent leurs propriétés; on doit certainement voir ici l'origine de la corvée; on sait que ce fut sous son règne que Riquet exécuta le canal du Midi, conception qui faillit d'abord le faire passer pour fou!...

Louis XV réunit l'administration des Ponts et Chaussées au département des finances, et la confia à Trudaine père, qui la conserva jusqu'à sa mort; cet acte de Louis XV eut, ainsi que la suite le prouvera, les conséquences les plus heureuses pour la France et pour l'art. Un des effets les plus

salutaires de la nomination de Trudaine fut la suppression provisoire de la corvée, remplacée définitivement par la prestation en nature, en vertu d'une déclaration du 27 juin 1787; c'est encore à lui que nous devons la fondation de l'École des Ponts et Chaussées, comme nous le verrons tout à l'heure; mais, avant d'aborder l'historique de l'École, il est indispensable d'entrer dans quelques préliminaires concernant l'organisation et le personnel du corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées, antérieurement à la création de l'École.

Les ingénieurs des Ponts et Chaussées ne formèrent un corps qu'en 1720 en vertu d'un arrêt du conseil du 16 avril de la même année; il se composa d'un inspecteur général, d'un architecte premier ingénieur, de trois inspecteurs et de vingt-un ingénieurs, placés sous les ordres immédiats de l'intendant des finances et sous l'autorité générale du contrôleur.

En 1744, sur la proposition de Daniel Trudaine, on décide « qu'il sera procédé à la levée des plans et cartes de toutes les routes, grands chemins, chemins de communications du royaume et à la formation de recueils divisés par généralités et provinces de ces cartes et plans ainsi que des documents y relatifs; » ce travail exigeait un grand nombre de géographes, de dessinateurs et d'agents inférieurs; sous peine de désordre et de confusion, il fallait soumettre ces employés à des règles communes, relier dans une seule pensée tous ces travaux séparés, et les faire coordonner entre eux, il fallait surtout placer à la tête de ce mouvement un homme capable de le diriger. Ces considérations décidèrent la création d'*un bureau des dessinateurs* et d'*un dépôt général des cartes et plans;* tous deux furent institués par un arrêt du 14 février 1747. Plusieurs auteurs ont donné cette date comme celle de la fondation de l'École, à tort suivant nous; on peut bien considérer cette mesure comme en ayant été la cause déterminante, mais voilà tout. Perronet, alors ingénieur des Ponts et Chaussées de la généralité d'Alençon, fut appelé à Paris, « à l'effet, dit l'arrêt

précité, d'avoir, sous les ordres du contrôleur général des finances, et sous celui de l'intendant chargé du détail des Ponts et Chaussées, la conduite et l'inspection des géographes et dessinateurs chargés des plans et cartes des routes et grands chemins du royaume, et de tous ceux qui seront commis et préposés audit ouvrage; de régir tout ce qui concerne la levée desdits plans et cartes, et *d'instruire lesdits dessinateurs des sciences et pratiques nécessaires pour parvenir à remplir avec capacité les différents emplois desdits Ponts et Chaussées.* »

Malgré l'intention, assez explicite, qui perce dans ces dernières expressions, il est impossible de voir, dans ce personnel du bureau des dessinateurs, autre chose que des employés plus ou moins capables, mais traités et salariés comme tels. Ils ne reçurent le titre d'élèves que le 11 décembre 1747, dans une instruction de M. de Machault... Le nom d'élève semble impliquer l'idée d'une École, et cependant le bureau des dessinateurs ne prit ce dernier titre que longtemps ensuite. Voulait-on ménager les économistes d'alors?... Craignait-on d'effaroucher leur zèle en créant officiellement une École? A-t-on cherché à déguiser la chose sous le mot? Toutes ces causes peuvent avoir existé, et l'on ne peut analyser l'esprit de l'instruction de M. de Machault sans en demeurer convaincu; en effet, au milieu de beaucoup d'autres moyens d'exciter, chez les élèves, l'émulation et l'amour du travail, et de *former de bons ingénieurs*, il arrête qu'à l'avenir ces employés seront divisés en trois classes; que « il sera donné des *gratifications extraordinaires* aux trois employés les plus forts de chaque classe, *moyennant que ceux-ci devront suivre les cours des professeurs de mathématiques et d'architecture* indiqués par le sieur Perronet, *et prendre des cahiers de ces cours pour les lire et les expliquer à ceux de leur classe;* couper du trait et faire des modèles tant en plâtre qu'en bois; » et aussitôt pour conserver en apparence au moins le titre d'employés à ces jeunes gens, M. de

Machault se hâte d'ajouter : « Lesdites explications et études devront se faire principalement le soir, depuis six heures jusqu'à huit en été, et depuis la nuit jusqu'à pareille heure en hiver. » Nous remarquerons en passant tous les caractères de l'enseignement mutuel très bien dessinés dans cette instruction ; c'était pour la première fois qu'on en faisait l'essai, la méthode de Peztalozzi n'ayant paru qu'en 1755.

En 1755, les élèves les moins capables du bureau des dessinateurs prennent le nom de surnuméraires ; l'influence secrète, mais continue de Perronet se fait sans cesse sentir, il suit pas à pas la route qu'il s'est tracée ; il veut arriver à fonder décidément *une Ecole des Ponts et Chaussées;* aussi, pour habituer le public et les économistes surtout à cette idée, tantôt il appelle la réunion de ses élèves le bureau des dessinateurs, et tantôt *l'Ecole des Ponts et Chaussées;* ces deux noms employés tour à tour passent dans le langage usuel, et l'École se trouve constituée de fait. Ce ne fut pourtant qu'en 1775, dans l'instruction de M. Turgot, en date du 19 février, que ce titre se voit *officiellement employé pour la première fois.* Cette instruction organisait définitivement le bureau en École, toujours sous la direction de Perronet, dont le zèle modeste et l'autorité n'avaient pas cessé depuis sa nomination de préparer les développements de l'institution qu'il méditait, et d'en presser les progrès ; l'instruction de M. Turgot n'était en réalité que la consécration des actes de Perronet : nous y retrouvons en germes très développés presque tous les détails de son organisation actuelle, et malgré les révolutions qui ont passé sur elle, les bases qu'il lui avait posées étaient assez solides pour n'avoir, pour ainsi dire, pas varié.

L'École se composait de soixante élèves et de dix surnuméraires. Les élèves étaient divisés en trois classes ; les plus savants instruisaient les autres ; ces jeunes professeurs étaient seuls rétribués, ainsi que vingt élèves portant l'uniforme ; les autres n'étaient point appointés, mais ils recevaient des

gratifications en proportion du nombre de dessins à l'échelle qu'ils avaient copiés ; ils étaient autorisés à suivre en dehors de l'École des cours d'architecture et de dessin ; quatre bourses seulement étaient instituées en faveur des plus capables ; ils faisaient un séjour de huit et dix ans à l'École, et n'en sortaient avec le titre d'ingénieurs qu'après avoir concouru pour tous les prix : or, pour se faire une idée de leurs talents, il est bon de savoir qu'il y avait un prix d'écriture courante, et un autre d'écriture moulée ; il est presque impossible de fixer le point où s'arrêtait l'enseignement ; ce que l'on sait, c'est qu'il descendait jusqu'aux éléments de géométrie. Pendant l'été les élèves étaient envoyés sur des travaux de nature variée, afin d'étendre davantage le cercle de leurs connaissances, et des gratifications spéciales étaient accordées aux sujets les plus distingués, pour faire des voyages à l'étranger.

Il est impossible de ne pas reconnaître ici tous les détails d'un plan d'école sérieusement organisée ; dès ce moment, la France put espérer de voir les travaux publics conçus et exécutés sous la direction d'ingénieurs capables. Jusque-là on les choisissait dans les généralités parmi les hommes dont les talents avaient été éprouvés, parmi ceux qui s'étaient distingués par des travaux d'architecture ou dans la pratique des constructions ; mais comme la science ne faisait que de naître, ces hommes se posaient des principes à eux, se faisaient des systèmes qui leur étaient propres ; la plupart ayant vécu isolés, sans études théoriques, quelquefois sans connaissances élémentaires, prenaient pour guides la routine et l'imitation ; de là un défaut absolu d'uniformité dans les méthodes du travail, tant pour la composition et la rédaction des projets, que pour leur exécution. L'École des Ponts et Chaussées remédia à tous ces inconvénients ; ce fut une pépinière d'ingénieurs distingués, d'autant plus utiles qu'ils possédaient tous les mêmes principes et les mêmes méthodes.

En 1780, une instruction de Necker diminua de moitié le nombre des élèves appointés.

Jusqu'à cette époque, l'École ne fournissait des ingénieurs qu'aux pays d'élection et aux généralités ; en conséquence, les pays d'État, tels que la Bretagne et le Languedoc, à l'imitation de Paris, s'étaient donné des Écoles des Ponts et Chaussées. Un décret de l'Assemblée nationale, en date du 9 janvier 1791, les détruisit de fait, en créant à Paris une École gratuite du même genre, où tous les candidats des départements étaient reçus à la suite de concours. Il y avait encore alors une telle impossibilité de se procurer des professeurs sérieux pour les cours d'application des sciences aux constructions publiques, les principes ne faisant que de se formuler et appartenant en propre à un petit nombre d'hommes qui les avaient créés, que l'Assemblée nationale dut conserver l'ancienne méthode d'enseignement mutuel. Tous ces élèves, au nombre de soixante, furent partagés en trois classes, et tous rétribués.

Un décret de 1792, en date du 9 juin, admit à la suite des élèves de Paris ceux des anciennes Écoles des provinces. En 1793, l'École des Ponts et Chaussées fut entraînée dans la désorganisation générale par un décret qui les mit à la disposition du ministre de la guerre ; les trente-quatre élèves les plus distingués, parmi lesquels se trouvaient nécessairement les élèves-professeurs, passèrent dans l'arme du génie ; et par défaut de professeurs encore plus que d'élèves, l'École fut détruite de fait.

Rien sans doute n'était plus éloigné des habitudes scientifiques de cette jeunesse que la vie des camps ; elle s'y fit pourtant remarquer : par leurs mœurs et leurs talents, ces ingénieurs militaires improvisés étaient nécessairement à la tête des troupes. Bonaparte aimait à les employer comme aides-de-camp. Il lui arriva plus d'une fois d'interrompre l'un d'entre eux au milieu des opérations de tranchées commencées pour lui dicter un ordre ou une proclamation, qu'on écrivait sous le feu même de l'ennemi, un amas de

fascines servant de pupitre à l'écrivain. Dans quelque condition qu'on la choisisse, la jeunesse française sera toujours la même, toujours éminemment propre à la guerre.

En 1794, l'état déplorable où étaient réduites les Écoles de services publics inspira à Lamblardie, qui avait succédé à Perronet sur la proposition même de celui-ci, l'idée d'une grande École préparatoire, capable de fournir par la suite des hommes distingués à toutes les applications des sciences aux services publics; Lamblardie communiqua cette pensée à Monge, qui la fit appuyer par Carnot devant la Convention; celle-ci ne vit point ou ne voulut pas voir l'intention du fondateur, et elle institua *l'Ecole centrale des travaux publics*, qui ne pouvait avoir et n'eut aucun résultat. En 1795, par décret du 15 fructidor an III (1er septembre 1795), il fallut en revenir au plan de Lamblardie, l'École centrale des travaux publics devint ce qu'elle eût dû être d'abord, une institution préparatoire qui prit le nom d'École Polytechnique; un second décret du 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795), rétablit les Écoles de services publics, et conséquemment celle des Ponts et Chaussées : celle-ci dut recevoir tous les ans trente-six élèves sortant de l'École Polytechnique, qui y conservèrent le traitement qui leur

était affecté sous ce titre, et l'enseignement y prit de remarquables développements. Cependant, par une contradiction inexplicable et malgré les réclamations du génie et celles des Ponts et Chaussées, on conserva à la Polytechnique les cours élémentaires de construction et de fortifications; Lamblardie ne se rebuta pas, il proposa des modifications à cet état de choses, et soumit un projet nouveau au gouvernement; ses efforts, bien que n'étant pas entièrement couronnés de succès, obtinrent cependant une amélioration sensible; on vit pour la première fois à l'École des Ponts et Chaussées deux professeurs choisis en dehors des élèves; le premier enseigna l'application de la mécanique à la science de l'ingénieur; le second démontra les principes de conception et d'exécution des constructions publiques; d'autres améliorations auraient été dues sans doute au zèle et à l'autorité de Lamblardie, si la mort ne l'eut arraché prématurément aux espérances de ses élèves et aux regrets du corps tout entier. En 1799, M. de Chesy le remplaça à l'École; mais il y resta trop peu de temps pour que sa présence pût lui profiter.

La même année, M. de Prony lui succéda, et l'enseignement, sous son influence, prit une marche décidément progressive; une nouvelle ère commença pour l'établissement qu'il était appelé à diriger : il dressa un plan complet d'instruction et le fit goûter à l'Empereur qui lui donna une adhésion authentique pour l'an VII. L'École eut trois professeurs pris en dehors des élèves. Le premier enseigna la mécanique appliquée. Le second, la stéréométrie appliquée aux arts du dessin, à la coupe des pierres et à la charpente. Le troisième, la construction et les arts qui s'y rattachent : l'enseignement s'améliora donc incontestablement dans cette période, mais la discipline et le régime de l'institution restèrent les mêmes et appelèrent toujours de grandes améliorations. Les élèves, au nombre de soixante, continuèrent à être divisés en trois classes; ils furent astreints à porter l'uniforme, et renfermés dans une caserne d'où ils ne sortaient que pour se rendre

au cours. Comme le décret impérial du 17 fructidor an XII portant règlement et organisation du corps des Ponts et Chaussées est encore aujourd'hui invoqué par l'administration, et, sauf quelques modifications sans importance, lui sert encore de base, nous n'en parlerons pas spécialement, on en aura une idée suffisante par ce qui suivra. Toutefois, hâtons-nous de le dire, l'enseignement a continué de progresser à l'École des Ponts et Chaussées, et c'est depuis l'empire que nos ingénieurs ont exécuté les travaux les plus vastes et les plus surprenants : la canalisation du bassin de la Loire a été achevée ; le canal du Centre, cette ligne de communications si importante qui répand sur tout le reste de la France les produits et les denrées de ses provinces centrales, a été perfectionné ; on y a ajouté des embranchements nouveaux qui joignent sur plusieurs points la Loire à l'Yonne, et conséquemment à la Seine ; au Rhin, par le canal du Doubs, à l'Allier et au Cher par les deux branches du canal latéral ; vous connaissez trop bien le projet du réseau des chemins de fer qui doit s'étendre sur toute la France, pour qu'il soit utile de vous en parler ; vous n'ignorez pas non plus les services que les ingénieurs des Ponts et Chaussées nous ont rendus par leurs travaux : nos routes sont les plus belles de l'Europe ; celles de nos provinces qui n'en possédaient pas, il y a quelques années encore, en possèdent aujourd'hui ; les autres ont été agrandies, nivelées, raffermies ; tous les points un peu importants de la France ont été mis en communication : par les canaux, les routes royales, les ponts, l'abord de nos ports de commerce rendu plus commode, les chemins vicinaux, les chemins de fer, tout a pris chez nous une face nouvelle ; les campagnes jadis comme enfouies par la difficulté des transports, portent aujourd'hui leurs denrées aux grandes villes les plus prochaines ; des villes manufacturières qui languissaient pour les mêmes causes, se sont vues tout à coup revenir au mouvement et à la vie ; les citoyens, sans être plus riches peut-être, ont au moins, plus qu'à aucune autre époque, le confortable de la vie ; les habitations se sont embellies à peu de frais, et aujourd'hui, avec quatre

ou cinq mille francs, on vit dans une aisance qui eût coûté dix fois plus à nos ancêtres, il n'y a pas un siècle. Les mœurs améliorées, les préjugés détruits, les préventions les plus fâcheuses effacées, les moyens d'instruction devenus plus faciles, les campagnes vivifiées, le commerce étendu, l'industrie ranimée, tels sont déjà, et tels seront encore bien davantage dans quelques années, les résultats des travaux des ingénieurs des Ponts et Chaussées. Mais ici ce ne sont que les cas les plus ordinaires des services qu'ils nous rendent; quelquefois des travaux spéciaux conçus et exécutés par un seul homme viennent enrichir toute une contrée par des valeurs positives, et leur acquérir des trésors incalculables; cette réflexion ramène à mon souvenir le nom de deux hommes qui, parmi beaucoup d'autres sans doute, se sont particulièrement distingués dans des circonstances bien diverses par leur nature, mais semblables par les obstacles qu'elles présentaient et les conséquences avantageuses qu'elles produisirent. Je veux parler de M. Rupp, l'ingénieux créateur de la chute d'Alpnach, et de M. de Fontaine, ex-inspecteur de notre École, qui, bien plus réellement que Louis XIV, dompta la colère du Rhin.

Dans son cours, ce fleuve forme la frontière orientale de l'Alsace, l'une des provinces les plus fertiles de la France. Grossi tout à coup par la fonte des neiges de la Suisse, qu'il traverse presque en entier, par les nombreux affluents qui s'y jettent, le Rhin n'a de lit formé qu'accidentellement, et présente, au contraire, presque partout l'aspect d'un immense torrent dont le lit est entrecoupé de grèves encore stériles, d'îles et d'îlots boisés; il roule avec une inégalité constante, et menace sans cesse de submerger en partie, ou du moins de ravager sur plusieurs points le pays qu'il baigne, si celui-ci n'était protégé contre ses redoutables débordements. En outre, la partie comprise entre Bâle et Neubourg forme le Thalweg, ou ligne de partage indiquant la limite qui sépare la France du grand-duché de Bade. C'est précisément cette partie qui est la plus exposée, c'est également à cet endroit

que le fleuve est le plus semé d'îles et d'îlots; parmi les divers bras que forme le Rhin en roulant entre tous ces obstacles, il en est toujours un plus considérable que les autres, c'est celui-là qu'on choisit pour former le Thalweg; on comprend donc que les travaux dont nous allons essayer de donner une idée au lecteur, avaient le double but de protéger les riverains contre les inondations fréquentes auxquelles ils étaient exposés, et d'augmenter notre territoire sur toute cette frontière, ou du moins d'empêcher le fleuve d'empiéter sur elle.

Or, il s'agissait de régulariser en quelque sorte le cours du Rhin sur cette grande ligne; on ne pouvait y parvenir que par des jetées sur les rives, des digues placées d'une île à l'autre; il fallait surtout barrer complétement un des courants les plus intraitables, celui du Laëmmerick-Giesen, à l'aval de Strasbourg; ce premier travail fut achevé en un mois, chose inouïe!... Calculant avec un soin minutieux les plus basses et les plus hautes eaux du fleuve dans son parcours, les époques de ses crues, la force de son cours, le volume d'eau qu'il emportait par minute, les sinuosités qu'il décrivait, cherchant, parmi tous les systèmes de résistance, le plus avantageux, et en créant un tout nouveau, plus parfait que ceux qui l'avaient devancé, M. de Fontaine exécuta le grand ouvrage qui lui était confié de manière à ne plus laisser à ses successeurs que le soin de l'entretien, et, grâce à lui, l'une des plus fertiles contrées de notre pays n'eut plus à craindre les sinistres terribles dont la menaçait incessamment son fleuve révolté, et nos frontières furent pour longtemps assurées de ce côté; il enrichit, en outre, les propriétaires riverains de terrains nouveaux, qu'il sut rendre fertiles en forçant les eaux à y déposer leur limon; il serait difficile d'apprécier la valeur d'un tel résultat, mais en l'évaluant à plusieurs millions, on resterait certainement plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité; cette entreprise dut sans doute coûter des sommes immenses?... Non: le savant ingénieur sut utiliser les obstacles mêmes qui se présentaient à lui; le gravier que roule le fleuve lui fournit les premiers matériaux destinés à le combler; les

oseraies qui couvrent les îles à cet endroit servirent à former les mannes ou paniers solidement établies où le gravier s'entassa : c'est avec ces éléments si peu coûteux, si faciles à mettre en œuvre, que M. de Fontaine établit, sur une vaste échelle et d'après un système de procédés inconnus jusqu'à lui, les lits de fascines, les jetées-barrages, les épis de bordage, les radiers généraux et les digues qui le rendirent maître du Rhin; les dépenses s'élevèrent à une somme si minime comparativement, qu'on refuserait presque d'y croire; M. de Fontaine déplaçait un mètre cube d'eau pour 1 fr. 62 c... Le total des frais ne dépassa pas 400,000 fr.!... Quel est le jeune homme qui ne sentirait pas son cœur battre d'une noble ambition, d'un généreux enthousiasme, en songeant qu'il pourrait un jour rendre de pareils services à la patrie?...

Le travail de M. Rupp, quoique nous intéressant moins, puisqu'il eut lieu chez un autre peuple, n'est pas moins digne de notre admiration, n'est pas moins propre à compléter la haute opinion que nos lecteurs ont déjà dû prendre de l'art de l'ingénieur des ponts et chaussées.

La Suisse est couverte de forêts magnifiques, mais presque toutes étant placées sur le sommet de montagnes presque inaccessibles, on ne peut les utiliser qu'en employant toutes les ressources de la mécanique. Le mont Pilate était particulièrement dans cette condition en 1816; de mémoire d'homme on n'avait porté la hache dans les bois immenses qui le recouvrent; c'était à peine si de loin en loin quelque hardi chasseur y avait pénétré, lorsqu'en 1815, un étranger, conduit dans cet endroit par la chasse du chamois, en revint frappé d'admiration de la beauté des arbres qu'il y avait vus; on pensa à les utiliser, mais les ingénieurs consultés répondirent en affirmant l'impossibilité de tirer parti de toutes ces richesses. En novembre 1816, M. Rupp et trois Suisses vinrent examiner la situation des lieux, et entrevirent les moyens d'y établir avec succès un plan incliné; ils achetèrent aussitôt une certaine étendue de forêts dans le territoire de la commune d'Alpnach. Les travaux furent commencés

en 1818 : avant de faire la moindre construction, il fallut abattre des milliers d'arbres; on en fit des piles dans la forêt même; la direction du plan incliné était quelquefois en ligne droite, le plus souvent en zigzag, et son inclinaison variait entre dix et seize degrés ; tantôt il régnait sur le flanc des montagnes auquel il s'attachait par des moyens très ingénieux; tantôt il passait sur leur sommet; d'autres fois il prenait sa direction sous des tunnels creusés dans la montagne, traversant des gorges profondes sur des échafaudages de cent vingt pieds de hauteur; le plan tout entier était formé de vingt-cinq mille sapins dépouillés de leur écorce, et fixés les uns aux autres sans attaches métalliques ; il était composé de deux mille supports et parcourait une étendue de plus de trois lieues d'Alpnach au lac de Lucerne, d'où les arbres arrivaient jusqu'à l'Aar par la Reuss, et prenaient ensuite le Rhin, d'où ils pouvaient descendre jusqu'à la mer. Cette construction occupa cent soixante ouvriers pendant dix-huit mois, et ne coûta que 100,000 fr. Les naturels du pays furent si étonnés de ce travail gigantesque qu'ils avaient déclaré impraticable, qu'on accusa M. Rupp de sorcellerie; on lui suscita des obstacles de toute nature, mais il les surmonta tous, et bientôt des sapins énormes de cent pieds de long, lancés sur le plan incliné, descendirent des hauteurs incommensurables du mont Pilate, roulant avec le bruit et la rapidité de la foudre, et parcourant ce long trajet en deux minutes et demie!... Cette entreprise enrichit le pays où elle s'exécuta et les particuliers qui l'avaient conçue.

Pour atteindre de semblables résultats, on comprendra que des études longues, sérieuses et ardues sont nécessaires à l'ingénieur : sous ce rapport l'enseignement de l'École des Ponts et Chaussées laisse aujourd'hui peu de chose à désirer : les élèves y suivent des *cours de construction* embrassant la navigation intérieure, les chemins de fer, les ports de mer, les routes et ponts ; *de mécanique*, dans ses applications aux machines et à la résistance des matériaux... *de droit administratif, d'architecture et de minéralogie.*

Les trois classes suivent en outre *ad libitum* des cours de langue allemande, anglaise, italienne et de dessin graphique.

Les leçons n'ont lieu à Paris que du 20 novembre au 30 avril ; pendant la belle saison, les élèves étant envoyés sur des travaux pour y faire l'application de leurs théories sous des ingénieurs supérieurs chargés de les surveiller et de les diriger.

On s'étonnera sans doute d'abord de voir figurer ici un cours de droit administratif et des cours de minéralogie et de géologie ?... Ces deux sciences sont cependant indispensables à l'ingénieur des ponts et chaussées. En effet, les routes, chemins, canaux, rivières, etc., bordent et quelquefois traversent un grand nombre de propriétés auxquelles l'exécution des travaux peut causer des dommages. Le fait même de l'existence des routes exécutées confère aux riverains ou leur impose des servitudes d'où naissent beaucoup de contestations. La ligne de démarcation n'est pas toujours bien facile à établir ; autrefois cette matière était régie par les usages et coutumes ou par des décisions sur chaque cas particulier, et cela suffisait en général, en raison de la rareté des communications que l'État prenait alors à sa charge. Mais la Révolution ayant entièrement changé la situation des choses, les routes et communications de toute espèce s'étant considérablement multipliées, et le gouvernement étant seul aujourd'hui obligé à leur entretien et à leur exécution, il a bien fallu adopter des règles plus positives. De là, l'origine d'un droit administratif qu'il importe à l'ingénieur d'étudier, afin de bien connaître les attributions des autorités administratives et judiciaires, relativement au service des ponts et chaussées. L'étude de la minéralogie a pour objet de mettre les élèves en position de juger de la nature des matériaux employés par les entrepreneurs, et d'opérer ainsi un très grand bien en empêchant ces derniers, qui n'y sont que trop disposés, d'abuser de la confiance de l'État par l'emploi de matériaux d'une qualité inférieure. L'application

des autres cours aux futures occupations des élèves est trop sensible pour qu'il soit nécessaire d'en aborder l'explication.

L'intérieur de l'établissement ne répond point à son importance. Il est situé rue Hillerin-Bertin dans un petit bâtiment destiné sous la Restauration à la direction générale de la police; il n'offre rien de remarquable; les salles d'études y sont mal distribuées. La bibliothèque serait assez agréablement située, s'il n'avait fallu la partager en deux ou trois pièces que sépare un corridor étroit et sombre; elle possède environ douze ou quinze mille volumes spéciaux fort bien choisis. Nous y avons remarqué avec satisfaction les deux belles *cartes routières et hydrauliques de la France*, œuvre des ingénieurs des ponts et chaussées, et la collection précieuse qui se continue encore de leurs *annales et mémoires*. L'amphithéâtre au rez-de-chaussée ne serait digne d'aucune mention si l'on n'y trouvait le buste en marbre blanc de Perronet, offert à l'École en souscription par les ingénieurs des ponts et chaussées, avec cette inscription parfaite de vérité et de simplicité : *Patri carissimo familia.* « Il nous traitait en réalité comme ses enfants, et nous appelait sa grande famille, » dit M. de Prony, dans l'éloge qu'il fit de son illustre devancier à la séance publique des quatre académies le 24 avril 1827. Vis-à-vis de Perronet, l'on aime à retrouver Trudaine; ce sont deux noms et deux images qu'il ne faut pas séparer. A côté de l'amphithéâtre, se présente une petite pièce destinée, nous a-t-on dit, à renfermer dans un ordre méthodique les échantillons de toutes les pierres de France propres à la construction. C'est une heureuse idée, mais pourquoi ne pas l'exécuter avec la convenance qu'elle exigerait?... La seule chose qui puisse attirer le visiteur à l'École, ce sont ses galeries; encore nous ont-elles paru assez négligées, et l'on n'y a rien ou presque rien ajouté depuis M. de Prony... Il me semble pourtant que le mouvement de la science, les perfectionnements apportés à la canalisation, le progrès opéré par les chemins de fer devraient se traduire ici par des modèles plus récents et plus à la hauteur des besoins de l'époque. On y admire cepen-

dant : un plan en relief sur une grande échelle du canal du Centre, et celui du canal de Briare, commencé sous Henri IV par les soins de Sully. Tous les systèmes de barrages en usage depuis l'origine; les modèles des formes couvertes du grand atelier de Brest pour la construction des navires de haut bord; des dragues, des ponts tournants ou bascules d'après tous les principes connus ; des roues à aubes pour forcer l'eau à monter ou à descendre; des coupes d'église; le pont de Bordeaux qui offre dans son intérieur de belles galeries aux promeneurs; celui de la Concorde, par Perronet; le relief du pont de Saint-Maxence après son explosion qui devait couper la route aux alliés en 1814; le pont-canal d'Armance, par Perronet; l'eau coule dessus et dessous ce pont, et de larges trottoirs en permettent la circulation aux piétons, c'est un magnifique aqueduc d'après les principes de la construction moderne; le pont couvert de Schaffouse; le môle de Cherbourg, des phares de toutes sortes; une machine à recéper les pieux au fond de l'eau après la construction des ponts; enfin, nous y avons vu surtout le projet d'une colonne à élever à la mémoire des quatre premiers directeurs de l'École, et nous avons appris avec chagrin qu'elle n'avait jamais été exécutée.

Le régime de l'École est doux, quoique exigeant une grande assiduité des élèves; la discipline n'y est pas fixée, et nous croyons que ce n'est pas un mal. Le temps où la France était casernée et enrégimentée est loin de nous, fort heureusement. La sortie des élèves est soumise à des examens dans lesquels leurs connaissances sont appréciées par des *médiums*, comme à l'École des Mines : ils subissent de plus des concours, et exécutent pour cet objet des levées de cartes ou de plans ; des mémoires, devis ; projets de ponts en pierre, en bois ou en fer; projets d'écluses et de canaux; projets de travaux maritimes, de machines applicables à leur art, et en général tout ce qui le concerne, etc. Voilà, je suppose, un programme des plus compliqués et celui qui peut le remplir avec succès est certes un homme distingué,

aussi l'avenir ne lui manquera pas. S'il se trouve d'abord bien à la gêne avec les 700 ou 800 fr. que lui alloue le gouvernement durant son séjour à l'École, il en sera bien dédommagé par la suite, et peut envisager avec la satisfaction de l'espérance l'échelle hiérarchique de l'administration dans laquelle il est entré. En voici les grades avec les appointements affectés à chacun d'eux :

	Traitement fixe de chaque grade.	Frais divers, gratificat., indemnités.	Retraite.
Élèves ingénieurs. . . .	1,800 f.	100 f.	»
Aspirants ingénieurs. . .	1,800	500 f.	»
Ingén. ordinaire de 2e clas.	2,500	1,000, 1,500 et 2,000 f.	2,000 f.
— de 1re clas.	2,800	» »	»
Ingén. en chef de 2e classe.	4,500	de 2 à 4,000 fr.	5,000
— de 1re classe.	5,000	» »	»
Ingén. en chef directeur.	6,000	de 4 à 5,000 f.	4,000
Inspect. divisionnaires. .	8,000	de 4 à 6,000 f.	4,500
Inspecteurs généraux. . .	12,000	de fixe 1,500 f., plus 15 f. p. poste et 10 f. p. jour.	6,000

Si vous ajoutez à ces avantages qu'il n'y a presque pas d'ingénieur qui ne double ses revenus par les travaux que lui confient avec empressement les particuliers, qu'il jouit d'une considération toute particulière, un inspecteur en chef ayant dans son département le rang de sous-préfet, vous répéterez avec nous : « Oui, un jeune homme qui entend bien les intérêts de son avenir, si ses goûts d'ailleurs ne le portent pas dans une autre voie, en sortant de l'École Polytechnique, doit s'efforcer d'entrer à l'École des Ponts et Chaussées ou à l'École des Mines. »

L'ÉCOLE D'APPLICATION

DU

GÉNIE ET DE L'ARTILLERIE.

(A METZ.)

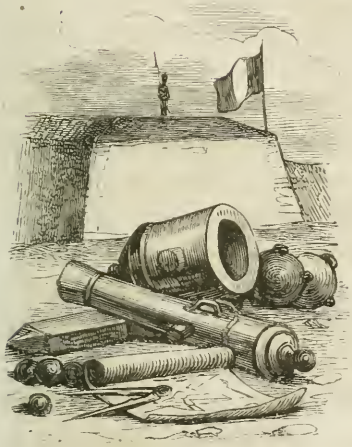

Il serait difficile de préciser l'époque où l'on commença, en France, à se servir de ces deux mots pour désigner d'une part, l'ensemble du corps destiné à préparer et à exécuter les travaux de siége et de défense, de l'autre, l'arme dans les attributions de laquelle entraient les armes de trait et les projectiles de toutes sortes; il ne serait pas plus facile de déterminer l'étymologie exacte de ces deux mots, et nous sommes dans ce cas obligés de nous en tenir à des conjectures plus ou moins probables. Quelques historiens ont prétendu qu'artillerie dérivait de *ars tollendi;* d'autres l'ont fait venir de l'italien *arte di tirare*. Ces deux étymologies nous paraissent contestables au même titre. Ce qui n'est pas douteux c'est que le mot, et la chose qu'il représente sont antérieurs à

l'invention de la poudre, qui a constitué l'artillerie telle que nous la connaissons aujourd'hui. Dans les premiers temps du moyen-âge on appelait *artillier* celui qui était chargé de fabriquer les ballistes, arcs, arbalètes, flèches, viretons, quarreaux, lances, dards, dagues, etc., comme on peut s'en assurer dans un statut d'Edouard II, qui ne mourut qu'en 1226. Dans ce statut intitulé : « *de officio senescali Aquitaniæ,* » il ordonne qu'il sera établi *unus artillator qui faciat ballistas, carellos, arcos, lanceas, spiculas et alia arma necessaria pro garnisionibus castrorum.* Toutes ces armes portaient le nom d'artillerie, ainsi que nous l'apprend Guillaume Guyart dans sa *Vie de Philippe-Auguste :*

> Artillerie est le charroi...
> Chargé de quarriaux en guerre,
> D'arbalestes, de dards, de lances
> Et de targes d'une semblance.

D'après de pareils documents, s'il est plus qu'incertain que le mot artillerie dérive de *ars tollendi* ou *de arte di tirare*, il ne l'est pas au moins que son origine ne doive être reportée bien au-delà de l'invention de la poudre.

L'étymologie du mot *ingénieur*, quoique discutable encore, offre plus de probabilité : on l'a fait venir d'*engins, engignerie ;* les Italiens, qui furent nos maîtres dans cette science, disent *ingegno*, exprimant par là toute machine *ingénieuse*, tout ouvrage qui révèle du *génie ;* alors le mot proviendrait du mot latin *ingenium*, ce que nous serions disposés à le croire d'après Guillaume le Breton, historien de Philippe-Auguste, souvent cité comme autorité : il dit dans un endroit bien explicite par les circonstances qu'il rapporte :

> Hi se clauserunt propè *ingeniorum*
> Cura quibus, *pontemque*, data est a rege tuendi.

La fortification des endroits menacés, les dispositions à prendre pour ouvrir un siége, le choix de l'emplacement des

machines de guerre, leur opportunité entraient donc alors déjà dans les attributions du génie militaire :

> Li engigneurs engins dressent,

dit encore quelque part Guillaume Guyart.

Le père Daniel, d'après les historiens du temps, nous apprend que Philippe-Auguste, le restaurateur en France de l'art des siéges, eut soin « d'entretenir beaucoup d'habiles ingénieurs qui étudiaient l'art militaire dans les auteurs de l'histoire romaine, et d'avoir toujours dans ses armées un grand nombre de mineurs exercés dont il se servait utilement dans ses conquêtes contre les Anglais. » Le chef des ingénieurs avait aussi sous ses ordres un corps de mineurs, s'il faut en croire ce que Philippe Mouske rapporte, dans son histoire en vers, écrite au commencement du XIIIe siècle,

> Le sire des Engignours
> Commandère les minours.

A cette époque cependant le génie ne formait point un corps spécial, il faisait partie en quelque sorte de l'artillerie, c'est-à-dire que, comme les arbalétriers, les archers à pied et à cheval, les ingénieurs étaient soumis aux ordres du grand-maître des arbalétriers, qui plus tard prit le titre de grand-maître de l'artillerie, conservant jusque sous Henri IV la direction des machines de guerre, des mines et des fortifications.

Nous savons que les Romains avaient poussé assez loin l'art des fortifications; les Grecs n'y furent pas non plus étrangers. Cette science est presque aussi ancienne que le monde, et nous n'avons pas la prétention de fixer le temps de son origine. On voit encore en Grèce, en Syrie et en Perse des pans de murs énormes faits avec des pierres qui pesaient deux ou trois fois le poids de l'obélisque de Louqsor. Au temps de Sésostris même, la tradition était muette sur l'époque de ces grandes constructions que l'on se bornait à décorer du titre pompeux de *cyclopéennes,* faute d'en pouvoir autrement fixer la nature.

Au quatrième siècle de notre ère, l'empereur Julien trouva dans son expédition militaire en Orient des places fortes qui mille ans auparavant avaient arrêté Cyrus et son armée. La tradition en faisait remonter l'origine au temps de Bélus et de Sémiramis. Ammien-Marcellin, l'historien de cette expédition, nous donne la description de deux de ces places fortes assez bien conservées de ce temps, et qu'il nomme *Pirisabore* et *Maozamalque*. La première était d'une force inexpugnable suivant lui : *Quo ædificii genere nihil tutiùs*, dit-il; elle était revêtue de deux enceintes formées de briques cimentées de bitume; le mur extérieur fort épais et fort élevé était à l'abri des machines de brèches, catapultes, béliers, etc., bordé d'un fossé profond et flanqué de seize grosses tours. Au centre de la ville s'élevait une citadelle assise sur le roc. Il est donc évident que l'art des fortifications faisait, dès les temps les plus reculés, partie des études architecturales.

Les moyens d'attaque et de défense étaient beaucoup moins étudiés; il n'existait aucun principe fixe à cet égard; il n'y avait point d'hommes spéciaux, c'était le plus *ingénieux*, dans l'armée assiégeante, dans la ville assiégée, qui était chargé de la direction du mouvement du siége; tantôt c'était un savant, comme Archimède, étranger jusque-là à la guerre; tantôt un guerrier expérimenté, comme Bélisaire qui fut souvent général et ingénieur tout à la fois. Dans les premiers siècles du christianisme, on a vu des évêques ou des moines diriger les opérations de ce genre. De là des siéges interminables et qui duraient des années.

L'invention de la poudre à canon ne produisit pas une révolution aussi soudaine dans l'art de faire la guerre qu'on pourrait le croire, et même dans l'artillerie, ce ne fut que longtemps après qu'elle causa de grandes transformations. On ne se servit d'abord des canons qu'en rase campagne, comme cela eut lieu, en 1338, sous Philippe de Valois; et ensuite, en 1346, à la bataille de Crécy, où les bouches à feu donnèrent aux Anglais l'avantage sur nous. Ce fut Duguesclin

qui le premier fit usage de quelques pièces de campagne au siége de Meulan en 1567. L'exemple qu'il donna fut aussitôt suivi, et les canons furent désormais employés à l'attaque des places fortes ; ils durent seuls ouvrir la brèche. La défense ne tarda pas toutefois à s'emparer d'un moyen qui semblait d'abord exclusivement réservé à l'attaque.

En 1420, on imagine les tranchées ; en 1487, la mine ; la nécessité de fortifier convenablement les places, menacées par de si redoutables moyens, développe l'art des fortifications. Au commencement du seizième siècle, Navarre, Colonne, San-Michelli projettent, bâtissent, attaquent et défendent eux-mêmes les places fortes. Le gouvernement s'occupe sérieusement de cette branche de l'administration devenue si importante. Les produits de la douane et ceux des fiefs de la couronne y sont appliqués ; les trésoriers de France ont mission d'y pourvoir, et les ingénieurs deviennent *des officiers du prince*.

Empressée à seconder ce progrès dont elle apprécie les résultats prochains, Catherine de Médicis encourage en France l'étude des fortifications, et fait venir auprès d'elle des ingénieurs italiens. Par ses ordres, ils construisent Brouage, et contribuent puissamment à la belle défense de Metz, de Saint-Dizier et de Perpignan. Les ingénieurs français commencent à se former à leur école. Adam de Craponne donne des soins intelligents à plusieurs places, et reçoit en récompense de Henri II le titre d'*ingénieur des fortifications*. Ce titre devient désormais commun aux officiers chargés des opérations de la défense et de l'attaque des villes.

Vers le milieu du même siècle, une charge de surintendant des fortifications est créée, et c'est en cette qualité que de Serré dirige, en 1553, le siége d'Orléans.

Il appartenait à Henri IV de donner des bases fixes à cette science ; comment pouvait-il en être autrement, il y excellait lui-même et avait auprès de lui Sully, ce grand, cet infatigable génie. Sully, déjà *grand-voyer*, *grand-maître de l'artillerie*, *surintendant des finances*, devint encore *surintendant des*

fortifications et des bâtiments de l'État. Dans cette nouvelle charge, comme dans toutes celles qu'il résumait en lui seul, il marque son passage par des améliorations rapides et profondes, ne laissant plus à ses successeurs qu'à maintenir ce qu'il avait établi, et à le perfectionner à leur aise suivant les temps et les circonstances. Sully créa le titre et l'emploi de *directeur des fortifications* qui existe encore et entre dans les attributions des colonels du génie; on lui doit le *comité des fortifications* fondé dans le but de protéger les frontières; il se composait du roi, de Sully, d'Errard, de Bar-le-Duc, le premier ingénieur de son siècle de l'avis de Henri IV, qui s'y connaissait, et de Claude de Châtillon qui fut le premier directeur des fortifications. Cette organisation était si parfaite dans ses bases, qu'elle n'a subi depuis que des remaniements peu importants.

Pendant que ce mouvement s'opérait dans l'arme du génie militaire, l'artillerie subissait nécessairement d'importantes modifications; les flèches, quarreaux, etc., tout le système de projectiles usité jusque-là, devenu complétement inutile, cessa insensiblement de prendre place dans l'artillerie, et celle-ci ne se composa bientôt plus que des bouches à feu; alors elle fut divisée en plusieurs régiments qui prirent le nom générique de corps royal de l'*artillerie* et retint dans ses attributions les mineurs et les sapeurs; les ingénieurs eux-mêmes n'en étaient pas encore distingués et recevaient directement les ordres du grand-maître de l'artillerie; ce ne fut que sous Louis XIV que les ingénieurs, par les soins de Louvois, furent réunis en un seul corps qui prit le nom de *corps royal du génie*. En même temps on fit du département des fortifications un ministère particulier, on établit un commissaire des fortifications chargé de la direction des siéges et des travaux d'art y relatifs. Le chevalier de Clairville fut le premier commissaire, et il eut pour successeur Vauban qui occupa cet emploi de 1679 à 1707. Après avoir nommé Vauban, est-il nécessaire d'ajouter que l'art atteignit presqu'à cette époque les limites du possible, et

que l'institution des ingénieurs reçut une organisation telle que depuis, après plusieurs tentatives infructueuses, on a toujours été obligé d'y revenir. Le moment où un art vient d'entrer décidément dans une voie de progrès, est toujours celui que choisissent les gouvernements pour en faciliter l'extension et s'assurer désormais des hommes capables dans la spécialité nouvelle; c'est le moment aussi où l'on songe à fonder des écoles, tant il est vrai que les gouvernements doivent, par la nature même de leur mission, rester un peu en arrière du progrès et se borner à le consacrer opportunément par leurs actes.

Les attributions des officiers d'artillerie étaient devenues si complexes et exigeaient des connaissances tellement spéciales, que l'expérience seule et la pratique ne suffisaient plus à former de bons officiers; on sentit la nécessité d'organiser un grand établissement, où les jeunes gens qui se destineraient à cette arme trouveraient toutes les ressources nécessaires à leur instruction, et l'*Ecole d'artillerie de La Fère* fut créée en 1679. En 1780, on avait déjà retiré de tels avantages de cette institution, qu'on en établit de semblables dans toutes les villes de garnison du royaume.

Une *Ecole du génie militaire* fut établie à Mézières en 1748. Voici quelle fut la cause qui détermina cette mesure. En 1698, les ingénieurs du corps royal étaient au nombre de 600; à la paix de Ryswick, le désordre des finances poussa le gouvernement à des mesures d'économie aussi injustes que fâcheuses; on congédia d'un seul coup trois cents ingénieurs de la manière la plus arbitraire, sans leur assurer de retraite ni de dédommagement d'aucune sorte; on les réduisit par là à demander une existence et une patrie à l'étranger auquel, avec leur mécontentement, ils portèrent leurs talents et les secrets de leurs travaux; plus tard, dans la guerre de la succession d'Espagne, on les vit reparaître en ennemis, attaquant et détruisant ces mêmes places à la construction desquelles ils avaient contribué; et leur influence nous fut d'autant plus nuisible, qu'ils n'avaient laissé en France que

des élèves inexpérimentés ; le gouvernement se repentit alors de son injustice et de son étroite prévoyance, et ce fut dans le but d'éviter que de pareils inconvénients pussent se représenter jamais, ce fut pour mettre la France à l'abri d'une si fatale pénurie d'hommes capables, que l'on établit l'École du génie de Mézières. Duvignan et Châtillon, chargés de la rédaction du programme des études, s'acquittèrent de leur mission avec une véritable supériorité ; leur plan fait encore l'admiration des gens de l'art, et partout, en France, comme à l'étranger, il a servi de modèle aux institutions du même genre.

Cette École a toujours fourni au corps du génie les officiers nécessaires pour tenir au complet le nombre fixé par l'ordonnance de 1744 et celles qui l'ont suivie.

Cependant la ligne de démarcation entre l'artillerie et le génie n'était pas encore bien tracée; la première retenait toujours les sapeurs et les mineurs; Vauban demanda et obtint pour le génie un corps de sapeurs et de mineurs destiné à exécuter, sous les ordres supérieurs, les opérations difficiles des siéges, telles que les couronnements de brèches, les passages de fossés, etc., auxquels on n'employait jusque-là que les troupes ordinaires sans expérience et conséquemment sans habileté : sa demande lui fut accordée, et des compagnies de sapeurs et mineurs furent aussitôt formées; mais le duc du Maine, fils naturel du roi et grand-maître de l'artillerie, trouva fort agréable de recueillir le fruit des travaux de Vauban, il réclama pour l'arme qu'il commandait les compagnies nouvellement formées, et le roi n'osa pas les lui refuser; en 1720, une nouvelle formation de sapeurs et de mineurs eut lieu, mais, comme précédemment, ils furent presque aussitôt absorbés par les compagnies du *royal-artillerie*. Les points de contact et de rapport qui existent entre les deux armes dont nous nous occupons firent concevoir la pensée de les réunir en une seule; on espérait de grands avantages de cette mesure ; les chefs s'entendraient plus aisément, les moyens d'attaque et de défense seraient mieux combinés,

il y aurait plus d'ensemble et d'unité dans les opérations; enfin, le génie, ne pouvant se passer de l'artillerie, et celle-ci s'appuyant constamment sur l'autre, ne devait-on pas regarder leur réunion non-seulement comme praticable, mais encore comme devenue indispensable. L'événement déjoua cependant les probabilités; cette nouvelle organisation ne put subir l'épreuve de la guerre, et le 5 mars 1758, le maréchal de Belle-Isle, alors ministre, éclairé par sa propre expérience, obtint du roi la séparation définitive des deux corps; ce ne fut qu'en 1795 que les mineurs et sapeurs furent définitivement attachés au génie.

L'École du génie ne subit guère de vicissitudes qu'en 1795; plus heureuse en cela que celle de l'artillerie, celle-ci, en 1756, dut admettre des compagnies d'élèves choisis par faveur dans le corps entier; en 1772, elle fut transférée à Douai, et se composa des cadets d'artillerie; en 1779, elle fut entièrement supprimée, et on essaya de la remplacer en établissant, dans chacune des écoles d'artillerie régimentaire, six places d'élèves, qui y furent reçus après un simulacre d'examen portant sur la démonstration du premier volume de Bezout; ils restaient deux ans à l'École et n'en sortaient qu'après un deuxième examen; s'il était satisfaisant, ils recevaient leur brevet de sous-lieutenant, autrement ils étaient renvoyés à leurs familles; pour être admis, il fallait être fils, petit-fils ou neveu d'un officier au corps royal, et faire, en outre, ses preuves de noblesse; l'âge d'admission était fixé à quatorze ans au moins, à seize au plus, et les candidats admis recevaient dès ce moment un traitement de 40 livres par mois. En 1790, l'École d'artillerie est rétablie à Châlons-sur-Marne; elle réunit quarante-deux élèves commandés par un colonel, un lieutenant-colonel et deux capitaines.

En 1795, les Écoles du génie et de l'artillerie furent entraînées dans la ruine des corps enseignants.

Deux ans plus tard, en 1795, l'École de Mézières fut réorganisée et transportée à Metz : cette mesure subit quelques modifications par un décret en date du 25 fructidor an VII

(1799); de 50, les élèves furent réduits à 20. Placés sous la conduite des plus savants ingénieurs, ils rendirent promptement de grands services aux armées et acquirent à l'institution une réputation qui dut en assurer la stabilité. L'École Polytechnique fondée le 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794), devint le vestibule obligé de celle de Metz.

L'École de Châlons ne fut rétablie que le 27 prairial an X, par un décret des consuls; l'organisation qui lui fut donnée annonçait déjà des progrès signalés dans la marche de l'enseignement, et préparait les modifications profondes qu'elle ne tarda pas à subir. Les élèves furent portés au nombre de soixante-dix, commandés par un chef de bataillon, qui avait sous ses ordres deux capitaines; on leur donna un professeur de mathématiques de première classe, un autre de deuxième classe; un maître de dessin; un professeur d'architecture militaire, et un maître-d'équitation; un bibliothécaire-conservateur, deux secrétaires et deux dessinateurs complétaient le personnel de la maison. Les sciences exactes, les mathématiques surtout, étant la base des études de l'artilleur comme de celles de l'ingénieur, l'École d'artillerie dut se recruter désormais parmi les polytechniciens : ce fut sans doute cette considération qui détermina la fusion des deux Écoles en une; il est sensible en effet que si ces deux arts n'ont pas les mêmes moyens d'action, ils s'appuient au moins tous deux sur les mêmes bases pour arriver à des résultats semblables. Par un décret du 12 vendémiaire, an XII (4 octobre 1802), l'École de Châlons fut réunie à celle de Metz pour ne plus former qu'une seule institution qui prit le nom d'ÉCOLE ROYALE D'APPLICATION DU GÉNIE ET DE L'ARTILLERIE. Dès lors ces deux armes qui se touchent par trop de points pour être entièrement séparées, et qui d'un autre côté exigent dans certaines circonstances des connaissances trop spéciales pour être entièrement réunies, ces deux armes eurent au moins une commune origine, et les officiers des deux corps se retrouvant un jour dans l'exercice de leurs fonctions, purent réciproquement com-

prendre la portée de leurs opérations, et s'éclairer mutuellement dans l'intérêt du service par les études communes faites à l'École. Les détails qui vont suivre serviront d'explications aux réflexions précédentes.

Aujourd'hui l'artillerie a réuni tout ce qui concerne le service, la fabrication et le matériel des bouches à feu ; ce mot se prend aussi pour désigner particulièrement les bouches à feu en campagne, dans les places, sur les côtes et sur les vaisseaux. Victor Hugo a dit :

« Là, c'est l'artillerie aux cent gueules de fonte,
Dont la fumée, à flots, monte, tombe et remonte,
Qui broie une cité, détruit les garnisons ;
Ruine, par la brèche incessamment accrue,
Tours, dômes, ponts, clochers, et, comme une charrue,
Creuse une horrible rue à travers les maisons. »

Aujourd'hui en effet, cette arme a pris des développements qui la rendent une des plus importantes de l'armée. Ce fut un grand sujet d'étonnement, dans le siècle dernier, de voir Gustave Adolphe traîner à sa suite trois cents pièces de canon au camp de Nuremberg : à un demi-siècle d'intervalle, Napoléon entrait en Russie avec un train d'artillerie de treize cent soixante-douze pièces : on sait que c'était ordinairement avec cette arme qu'il décidait de la bataille ; il lui dut en particulier les victoires de Friedland, Lutzen, et Bautzen. Les perfectionnements apportés successivement dans cette partie du matériel de l'armée, en a fait une science dont la nomenclature seule occuperait un livre. Ce sont des canons de campagne, de place, de siége, de montagne, de vaisseaux, caronades et autres ; des bombes de toutes sortes, à ricochet, paraboliques, etc. ; des obusiers de cent formes diverses, pierriers, mortiers à la Cohorn, mortiers-pierriers lançant des projectiles creux pesant plus de cinquante kilogr., mortiers de bombes, lançant des bombes de quarante kilogr., comme celui que nous employâmes au siége d'Anvers, etc. Cette simple énonciation entraîne nécessairement avec elle les idées d'affûts, de caissons, de voitures pour le transport des

rechanges, des forges, et de tout l'attirail indispensable pour le transport du matériel. A la suite encore de ces idées, naissent celle d'arsenaux, de fonderies de canons et autres, de moulins à poudre à canon, de manufactures d'armes portatives, d'usines, etc. En troisième lieu, les manœuvres du canon, le service des batteries, les évolutions d'artillerie, le

service des places fortes, etc., et conséquemment toutes les connaissances théoriques préliminaires.

L'artillerie est donc une science qui exige des connaissances aussi variées que profondes. L'artilleur doit connaître toutes les espèces d'armes à feu en usage aujourd'hui, les voitures, les machines, les différentes espèces de poudre à canon, les ingrédients qui entrent dans sa fabrication, la portée moyenne des pièces, la charge de poudre qu'exige leur calibre; le maniement des armes, soit à pied, soit à cheval; les éléments de l'hippiatrique pour le traitement des chevaux employés à l'artillerie légère; il doit pouvoir attaquer et défendre avec son arme toutes les positions; élever des batteries; fabriquer des feux d'artifices, etc.; ne comprend-on pas qu'il

doit posséder les principes de la mécanique, de la pyrotechnie, de la physique, de la chimie, de l'art des fortifications, et surtout des mathématiques. En effet, si la fabrication des armes exige l'application des éléments de physique et de chimie, la balistique ou l'art du tir exige de la part de l'officier d'artillerie les connaissances des mathématiques transcendantes par l'application constante de la théorie des courbes ; d'une autre part, des notions étendues de comptabilité et d'administration lui sont aussi d'un usage fréquent, tant pour se rendre compte du mode d'administration en usage dans nos manufactures, que pour apprécier sainement le régime auquel sont soumis les employés et les officiers, leurs rapports mutuels, la manière de les former, et pour rédiger les projets d'améliorations que peuvent exiger les différents services. L'artillerie tient donc, par la nature des différents travaux qui lui sont confiés, à toutes les sciences et à tous les arts de première nécessité pour la société.

Le génie militaire n'a pas moins d'importance et n'exige pas une instruction moins solide. Nous savons déjà que ses principales attributions sont l'attaque et la défense des places fortes. En conséquence, les ingénieurs militaires sont chargés des travaux d'approche ou de contre-approche, d'enceintes, de mines, de contre-mines, de sape, etc., sous ce point de vue les connaissances générales de l'artilleur leur deviennent indispensables. « Comme lui, dit le colonel Ricci, que nous avons souvent avantageusement consulté dans ce travail, il doit connaître la marche et les progrès de l'art depuis l'origine jusqu'à nos jours ; les raisons pour lesquelles on avait adopté tel système, celles pour lesquelles on a cru devoir l'abandonner. Tous deux doivent être à même de se former une idée nette des différents cercles que l'art a parcourus, afin de pouvoir diriger en sûreté leurs recherches vers des perfectionnements réels, au lieu de s'égarer après de prétendues améliorations plus d'une fois rejetées et reproduites, ce qui arrive presque toujours lorsqu'à une imagination active on ne joint pas l'érudition nécessaire

pour connaître le véritable état de la science ou de l'art dont on s'occupe. »

Tous deux doivent être en état de profiler un objet quelconque, d'en tracer rigoureusement les développements, de le présenter sous tous ses sens, d'en déterminer exactement les rapports; ils doivent, dans l'occasion, être aptes à employer habilement la règle et le compas, instruments sans lesquels l'art de construire ne saurait exister.

Sans avoir une idée parfaite des lieux, des accidents de terrain, des dispositions de l'ennemi, comment un officier, soit du génie, soit de l'artillerie, prendra-t-il une résolution, comment fortifiera-t-il un poste, comment asseoira-t-il un camp, etc?... Tous deux ont donc éminemment besoin de la topographie.

Mais de même que l'artilleur s'appuie sur des moyens qui lui sont entièrement identiques, ainsi que nous l'avons vu plus haut, les services de l'ingénieur exigent aussi des études spéciales. En première ligne, l'art de construire avec les sciences qui s'y rattachent directement: après avoir traité de l'École des Ponts et Chaussées, il serait superflu d'aborder de nouveau ce sujet; les officiers du génie n'étant, en réalité, que des ingénieurs des ponts et chaussées militaires. De même que les premiers sont chargés de l'entretien et de l'amélioration des domaines civils de l'État, les seconds sont préposés dans le même but aux domaines militaires; les lois et les ordonnances les investissent à cet égard des droits et des prérogatives qui appartiennent aux fondés de pouvoir des propriétaires dans les transactions civiles. Une grande responsabilité pèse aussi sur le comité des fortifications, qui, dans la répartition du budget général, reçoit un budget particulier qu'il divise entre les diverses places, suivant leur importance et l'urgence des travaux : ceux-ci, toutefois, ne sont exécutés qu'après l'adhésion du ministre de la guerre qui se décide sur les plans et projets envoyés de tous les points de la France par les ingénieurs militaires au comité des fortifications, après que celui-ci les a examinés et en a fait son rapport. L'emploi des deniers pu-

blics confié à ce service, place évidemment les employés dans des conditions particulières d'instruction et de capacité.

Conséquemment à ce qui précède, les études à l'École du génie et de l'artillerie comprennent : 1° *la topographie;* 2° *la mécanique;* 3° *la construction;* 4° *l'artillerie;* 5° *les fortifications permanentes;* 6° *l'art militaire et la géodésie;* 7° *la chimie et la physique;* 8° *le dessin graphique;* 9° *la langue allemande;* 10° *l'équitation;* 11° *tous les exercices d'artillerie et la manœuvre du canon.*

L'*Ecole du génie et de l'artillerie,* reconstituée par les décrets de 1802 et de 1805, reconnue par l'ordonnance de 1821, est régie aujourd'hui par celle du 5 juin 1851, qui en a reconnu les principales bases en les modifiant et a conservé le siége de l'établissement à Metz.

L'École se compose des bâtiments de la haute Seille qui servent de caserne aux élèves, et de l'antique et pittoresque abbaye de Saint-Arnould, où se porte d'abord tout étranger un peu lettré à son arrivée dans la ville ; aucun monument n'est plus digne en effet d'exciter la curiosité, tant par son extérieur que par ce qu'il renferme; là, se trouvent rassemblés, dans un ordre admirable, un cabinet de physique presque aussi beau que celui de l'École Polytechnique; des collections de minéraux, des salles d'armes riches comme des musées, des cabinets de machines avec leurs modèles les plus curieux, inventés à toutes les époques, des modèles de dessins graphiques et topographiques d'une grande perfection, un laboratoire de chimie au grand complet; enfin une bibliothèque, la plus précieuse que nous ayons encore vue parmi les spécialités qui ont attiré notre attention : on y retrouve avec bonheur les auteurs de toutes les époques où le Génie s'est signalé par des progrès sensibles. Au seixième siècle, les Italiens Cataneo, Castriotto, Maggi, Marchi, Delle Vella et Sardi, les Allemands Albrecht Durer, Speckle, Stevin, Fritag, Dillich, Rimpler et plus tard, Cohorn, l'inventeur des mortiers de ce nom; chez nous, les auteurs de toutes ces époques, Errard, de Bar-le-Duc, le chevalier de Ville, le comte de Fagan, Adam de Cra-

ponne, et plus tard encore Vauban, le plus illustre de tous, l'inventeur du tir à ricochet!... Cormontaignes, Montalembert, Fourcroy, d'Arçon, Gribeauval, qui opéra une importante révolution dans tout le matériel de l'artillerie, Allent, Ricci et bien d'autres encore qu'il faut renoncer à citer; on peut y admirer des copies d'une exactitude rigoureuse de toutes les places fortes de France, d'après les plans en relief de la précieuse collection commencée sous Louis XIV, et placée aux Invalides, où elle est encore, moins toutefois les pièces qui nous ont été enlevées en 1815, et dont plusieurs sont encore à Berlin; mais les officiers du génie ont pris à tâche de combler ce vide, et bientôt sans doute, grâce à leur zèle, nous n'aurons plus rien à regretter. La bibliothèque de l'École renferme encore une foule de mémoires, de plans, d'atlas, de cartes, de projets de rapports relatifs aux études qui s'y pratiquent, et enfin le Mémorial du Génie, recueil qui se publie à peu près chaque année, et qui contient les mémoires, observations, documents produits par les officiers du corps, sur les divers travaux qui leur sont confiés : les sources les plus fécondes, les moyens les plus efficaces d'instruction, sont présentés aux sous-lieutenants du génie avec une largesse qu'on ne retrouve dans aucune autre école, et sous le rapport du matériel, celle-ci est sans contredit la plus richement entretenue; il ne faudrait pourtant pas appliquer cette réflexion au casernement des élèves; on sait notre opinion à l'égard de cette mesure; nous ne pourrions rien y ajouter sans nous répéter : que les élèves de toutes les écoles soient obligés à l'internat, rien de mieux; mais au moins, autant que possible, rendez-le leur agréable; qu'ils soient logés convenablement; que leurs chambres offrent le confortable que doit désirer un officier; car après tout ce ne sont ni des soldats, ni des collégiens, ni des prisonniers; et cependant quoi de plus semblable à une prison que ces cellules (car on ne peut en conscience les honorer du nom de chambres) blanchies à la chaux, avec une méchante couchette et quelques chaises en noyer. Si vous voulez que ces Messieurs n'aient pas le droit

de se plaindre du casernement qui leur ravit une partie de leur liberté, sans qu'ils s'en expliquent bien l'urgence, excusables en cela, puisqu'ils croient en souffrir, au moins entourez-les des avantages que se procure, sans grands frais, le plus pauvre sous-lieutenant de la ligne.

Bien que les élèves puissent à leur gré jouir du spectacle, de la promenade et du café jusqu'à une heure raisonnable, la vie qu'ils mènent pendant l'hiver est assez monotone, et le serait bien davantage s'ils étaient moins laborieusement occupés. Mais vienne l'été, et le temps du bonheur va commencer : tantôt ce sont les exercices du polygone, dans lesquels nos jeunes gens apportent un zèle et une ardeur infatigables ; quoi d'étonnant, c'est la partie brillante du métier!... puis les manœuvres d'artillerie, les siéges et les attaques simulées, tous ces jeux de la guerre, moins les dangers, et ce n'est pas ce qui les charme le plus : mais le meilleur temps est celui qu est consacré au lever des plans à la planchette; ils partent par divisions sous la conduite d'un chef, qui les répartit dans des rayons indiqués ; ils ont à répondre de leur conduite à cet officier ; mais on est loin de lui, on peut éluder sa surveillance, on jouit donc en réalité d'une certaine liberté; on en use avec l'ivresse que vous pouvez supposer ; on en abuse même quelquefois, et le travail qui, pour être bien fait, aurait exigé plusieurs mois, est bâclé en quelques jours. Qui souffre de cette négligence? Le jeune homme qui, au lieu de deux années, en passera trois à l'École; le sous-lieutenant étourdi qui sortira avec un numéro inférieur dans la prochaine promotion... La bonne niche qu'il aura faite à son chef!...

Dans la vie des élèves de Metz, il y a particulièrement deux jours de bonheur : d'abord, lors de l'arrivée des 40 ou 50 sous-lieutenants composant la promotion faite tous les ans à l'École Polytechnique. On va au-devant d'eux jusqu'à deux et trois lieues hors de la ville, on s'empare de tous les véhicules disponibles, chevaux, tapissières, coucous, ânes et même quelquefois des bœufs à défaut de mieux : quelle joie! on retrouve ses camarades de *la royale*, comme disent ces

Messsieurs, on se donne d'innombrables poignées de mains, il pleut des accolades : quels cris! quels chants! quels hourras de plaisir ! nous ne sommes pas à Saint-Cyr, voyez-vous, il s'en faut même de beaucoup : aussi regardez avec quels transports paternels on accueille ici le conscrit?... on lui fait fête ; on le promène triomphalement partout, au café, au spectacle, et pour lui on vide généreusement jusqu'au fond de la bourse qu'on ménageait depuis plus de deux mois dans cette intention, et la fête dure huit jours. Cette coutume est excellente, et, malgré quelques désordres auxquels elle donne lieu nécessairement, on aurait tort de la supprimer ; il ne faut pas comprimer les élans généreux qui ont pour résultat de faire naître des sentiments vrais de fraternité entre les membres d'un même corps. Les années s'écoulent sans altérer cet attachement : deux officiers, même de promotions différentes qui se rencontrent dans une ville, se saluent, s'abordent amicalement et s'invitent à dîner sans même savoir le nom l'un de l'autre. Toutes les promotions de l'École sont solidaires ; elles forment une chaîne de fraternité non interrompue, et le service n'en va que mieux.

La seconde solennité pour nos jeunes gens est celle où, après un sévère examen, ils s'entendent proclamer lieutenants du Génie ou de l'Artillerie.

L'avancement dans toutes les armes est soumis à des lois si régulières, à des chances si prévues que nous ne pouvons que renvoyer à ce que nous avons dit précédemment à ce sujet : nous ajouterons cependant que ces deux armes sont les mieux rétribuées et qu'elles présentent plus de chances d'avancement aux hommes d'élite par les occasions assez fréquentes encore où ils peuvent déployer leurs talents.

CONCLUSION.

Ainsi donc, jeunes gens, les Écoles royales vous ouvrent dix-neuf ou vingt carrières, dont cinq complétement libres et indépendantes, savoir : la médecine, la jurisprudence, les beaux-arts, la musique, la vétérinaire.

Six purement administratives, savoir : les mines, les ponts et chaussées, le génie maritime, le génie hydrographique[1], la carrière forestière, le haut enseignement et la diplomatique, que nous appelons ainsi, faute de savoir quel autre nom lui donner.

La carrière militaire dans ses cinq embranchements principaux : l'artillerie, le génie, l'état-major, la cavalerie et l'infanterie.

Parmi ces dix-neuf carrières, l'École Polytechnique vous en ouvre huit, savoir : le génie et l'artillerie, l'état-major, les mines, les ponts et chaussées, le génie maritime, le génie hydrographique et la marine.

Chacune des autres carrières ou professions dont nous venons de vous parler, est représentée par une École particulière.

Nous demanderez-vous maintenant laquelle nous vous conseillerons de choisir?... La réponse est difficile et embarrassante, car un choix semblable dépend d'une foule de motifs graves et impossibles à résoudre, puisqu'elles reposent sur des raisons de convenances, de fortune, de goût, d'âge, de santé, etc. Nous allons cependant nous efforcer de vous offrir quelques avis généraux propres à vous guider dans le choix d'une profession. Supposons d'abord que l'état de votre fortune vous permette d'aspirer à toutes les Écoles, supposons encore que vos premières études ne vous en ferment pas l'entrée :

Vous vous sentez entraîner vers les arts, les sciences et leur application, ou vers la guerre :

Dans le premier cas, l'École des Beaux-Arts, dans toutes ses divisions, vous présente ses ressources ; dans le second cas, il faudra opter entre une administration ou l'indépendance avec toutes ses chances ;

Dans le troisième cas, vous devrez choisir selon votre goût dans un des embranchements de l'armée.

(1) Nous n'avons pas cru devoir consacrer un article spécial à ces deux Ecoles, non à cause de leur défaut d'importance, elles en ont beaucoup dans leur objet et dans leurs résultats, mais parce que le nombre des élèves y est très restreint, le ministère n'en demandant à l'Ecole Polytechnique que suivant les besoins de l'administration qui sont de plus en plus bornés.

Artiste, vous avez devant vous d'abord un travail ardu, sans récompense, presque sans compensation, souvent sans présent, sans avenir : c'est de toutes les carrières la plus chanceuse, celle qui peut, avec le plus de raison, effrayer un jeune homme prudent et qui ne présume pas de ses forces. Cependant, comme cette voie est une de celles qui exigent des dispositions spéciales et une vocation bien déterminée, il n'est guère possible d'en détourner un jeune homme qui annonce ces dispositions et cette vocation : on ne peut que l'avertir des découragements, des ennuis et des privations qui l'attendent ; s'il est véritablement artiste, il saura les braver courageusement, et tôt ou tard le succès couronnera sa persévérance. C'est à sa famille, à lui-même, à bien s'assurer de ses forces avant de se lancer dans la route qu'il veut parcourir.

Livré aux études scientifiques libres, médecin, avocat, professeur ou ingénieur, le jeune homme court des chances moins défavorables que l'artiste ; il est presque impossible que dans un temps donné, il n'acquiert une position fort tolérable. Mais il peut aussi végéter de longues années ; en compensation, une haute fortune, la réputation, les honneurs, lui sont peut-être réservées. Quoi qu'on en dise, terme moyen, ce sont des professions qui font vivre dans l'aisance ceux qui les ont embrassées.

Soumis à une administration ou placé dans l'armée, il n'aura que rarement l'occasion de déployer une grande intelligence et de grands talents ; les fonctions qui lui seront départies ne demandant d'ordinaire que de l'aptitude et de l'assiduité, les esprits les moins énergiques peuvent y arriver très haut, et les capacités les plus actives végéter longtemps dans les rangs inférieurs : en thèse générale et sauf quelques exceptions, ici le temps est tout ; nous avons failli ajouter : et les protections... Bien fou cependant celui qui s'appuie sur de telles espérances !

Dans les carrières libres, arts, médecine, jurisprudence, etc., il n'y a pas de combinaisons à établir ; elles se valent toutes ; toutes sont bonnes ou mauvaises, suivant que l'homme est actif et intelligent.

Dans l'armée il en est autrement, les armées différentes recevant des traitements bien différents, les officiers y étant soumis à des fonctions plus ou moins pénibles, la retraite y étant plus ou moins élevée. En premier rang, nous placerons le génie et l'artillerie, puis viendront ensuite la marine, l'état-major, la cavalerie, et en dernière analyse l'infanterie.

Le même fait se reproduira dans les administrations pour les mêmes raisons ; nous le répétons, en premier lieu se placent les ponts et

chaussées et les mines, le génie maritime, le génie hydrographique: viennent ensuite l'enseignement, les eaux et forêts, et enfin la diplomatique, s'il faut absolument qu'il en soit question.

Il y aurait cependant plus que de l'imprudence à une famille à déterminer le choix d'une de ces carrières, par des considérations purement pécuniaires; on n'arrive dans aucun état que par des preuves multipliées de zèle et d'intelligence : et comment montrera-t-on ces deux qualités si l'on exerce sans goût, sans vocation?

Non : vous ne vous laisserez pas entraîner par ces tendances honteusement matérialistes qui se manifestent autour de nous; elles sont pernicieuses pour la société, mortelles pour les individus. Bientôt donc, on cotera ce que peut rapporter, bon an, mal an, telle ou telle profession libérale, comme on cote à la Bourse le cours des huiles ou celui des grains. Quoi donc! *le positivisme* nous déborde-t-il à ce point que l'on ne comprenne plus que l'homme ne vit pas de pain et de viande seulement, mais des satisfactions qu'il peut donner à ses appétits moraux! Que diriez-vous, grands hommes qui avez illustré notre patrie, savants illustres, héros de tous les âges, artistes dont nous sommes si fiers aujourd'hui sans nous sentir la force de suivre vos traces, vous tous qui êtes parvenus à la gloire, à la fortune par les sentiers épineux du travail et des privations, que diriez-vous si vous entendiez ce langage?... Quoi! je choisirai la médecine, parce qu'elle rapporte plus d'*argent* que la jurisprudence!... Mais bientôt aussi, vous pèserez de la même manière le sacerdoce, n'est-ce pas? Est-ce que tout homme n'a pas ici-bas sa mission, qu'il doit consciencieusement accomplir quand même? D'ailleurs il est presque certain que celui qui comprendra ainsi ses devoirs et sa vie, arrivera nécessairement. Les exemples du contraire sont si rares, que ce sont précisément ceux-là qu'on cite pour vous démoraliser..... « Mais il y a des gens qui n'ont pas de chances, » disent une foule d'individus qui ont embrassé leur profession d'après des considérations toutes pécuniaires, ou des hommes sans activité, sans persévérance, sans énergie... — Laissez dire ces pauvres gens, ces plaintes leur sont des fiches de consolation qu'il y aurait barbarie à leur ôter; laissez-les dire, mais ne les écoutez pas, et demeurez en bien convaincus; « Tant vaut l'homme, tant vaut la chose. »

FIN.

TABLE.

Pages.

Dédicace. V
Préface. VII
L'École des Beaux-Arts. 1
L'École Polytechnique. 43
L'École de Droit. 73
L'École Navale établie en rade de Brest sur le vaisseau *le Borda*. . . 107
Le Conservatoire royal de Musique. 135
L'École royale d'application d'État-Major. 173
L'École des Chartes. 193
L'École spéciale militaire de Saint-Cyr. 211
L'École royale Forestière. 231
L'École de Médecine de Paris. 251
L'École d'application des Mines. 393
L'École Normale. 315
L'École royale de Cavalerie. 331
L'École Vétérinaire (Alfort). 343
L'École d'application des Ponts et Chaussées. 363
L'École d'application du Génie et de l'Artillerie (à Metz). 383
Conclusion. 401

FIN DE LA TABLE.